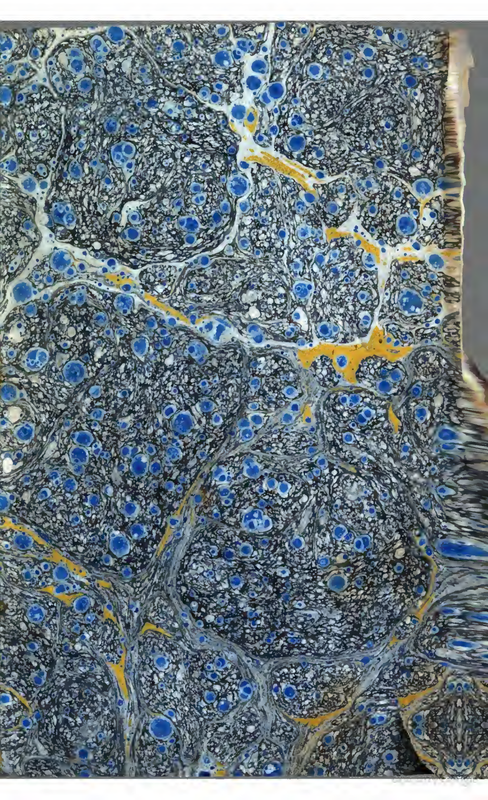
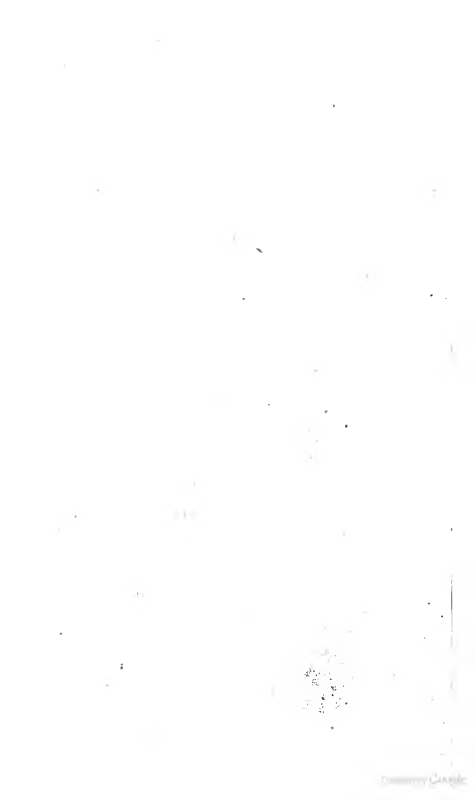




HISTOIRE
DE
FRANCE.
IX.



HISTOIRE

DE

FRANCE,

Commencée par Velly, continuée par Villaret, et ensuite par Garnier, jusqu'au milieu du 16.e siècle.

SECONDE PARTIE,

Depuis la naissance de Henri IV, jusqu'à la mort de Louis XVI ;

PAR ANT. FANTIN DES ODOARDS.

DYNASTIE CAPÉTIENNE. — BRANCHE DE VALOIS.

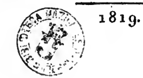
> Statui res gestas ut quæque memoria digna videbantur perscribere, eò magis quod mihi a spe, metu animus liber erat.
>
> Sallust. Bell. Catil. *Ven.* an. 1545.

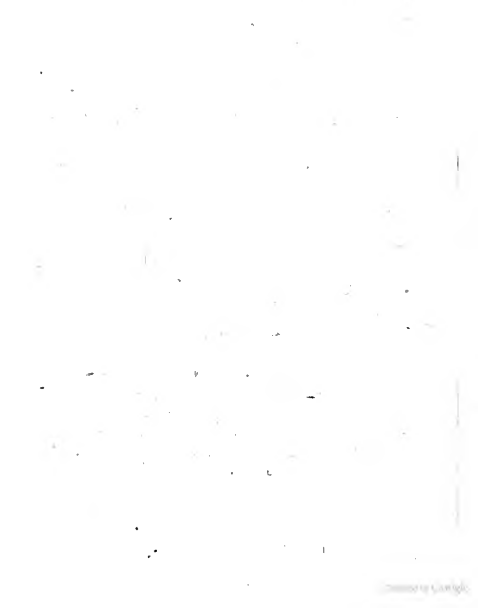
TOME SECOND.

PARIS.

FANTIN et C.ie, Libraires, quai Malaquais, N.° 3.
REY et GRAVIER, Lib., quai des Augustins, N.° 55.
DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal, galerie de bois, N.° 243.

1819.





HISTOIRE

DE

FRANCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Mort de Charles, prince des Asturies.

1568.

VERS le temps de la paix de Longjumeau, dont les dispositions avaient assoupi plutôt que calmé les dissensions en France, l'événement le plus extraordinaire étonna l'Europe. Ce fut la mort tragique de Charles, fils unique de Philippe II, roi d'Espagne.

1568. Dans les premiers jours de janvier, le monarque écrivait à sa sœur, femme de l'empereur Maximilien, qu'il n'avait jamais découvert dans son fils aucun vice capital, mais qu'il l'avait fait enfermer pour son bien et pour celui du royaume. Il mandait dans le même temps au pape Pie V, que dès la plus tendre enfance de Charles son fils, les germes délétères d'un tempérament vicieux avaient étouffé dans son ame toutes les instructions paternelles. Plusieurs écrivains espagnols assurent que Philippe II fit instruire le procès de son fils par l'inquisition, et que ce tribunal rendit une sentence de mort contre ce prince, âgé de vingt-trois ans.

Ce fait n'est pas suffisamment prouvé. Le corps du prince des Asturies gît dans les tombes de l'Escurial, séparé de sa tête. On prétend qu'on coupa le cou à ce prince après sa mort, parce que la caisse de plomb destinée à renfermer son corps se trouva trop courte, et c'est ce qu'on observe en effet. Mais cette allégation paraît bien faible. On pouvait si aisément allonger le cercueil. On assure, dans la vie de l'empereur de Russie Pierre Ier., que décidé à faire condamner à mort son fils Alexis, il fit venir d'Espagne les actes du procès de Charles, prince des Asturies. Ces actes, ni la condamnation de ce prince n'existent pas. On est réduit à de pures conjectures

1568.

sur les causes et les circonstances de cet événement.

Quelques années auparavant, le prince des Asturies, pour se soustraire aux rigueurs exercées contre lui par son père, avait formé le projet de sortir d'Espagne, sous prétexte de secourir l'île de Malte, assiégée en 1565 par Soliman II, avec toutes les forces de son empire. La nouvelle de la délivrance de cette île, dans laquelle on assure que périrent cent quatre-vingt mille Turcs, lui fit changer de résolution. Fleurian de Montmorency, député plusieurs fois à Madrid par les états des Pays-Bas, pour engager Philippe II à réformer les abus dont les excès occasionnaient des insurrections dans ces contrées, fut accusé d'avoir proposé au prince de venir se mettre à la tête des mécontens.

Montmorency, enfermé dans l'Alcasar de Ségovie, fut pendu en 1566, dans le temps même où Philippe II ordonnait à la duchesse Marguerite d'Autriche d'exterminer tous les réformés dans les provinces belgiques, ordre mis à exécution par le duc d'Albe, autant qu'il lui fut possible.

Il n'est venu jusqu'à nous aucun monument historique dans lequel nous puissions nous instruire des liaisons du prince des Asturies avec les Belges. S'il est vrai que son procès fut fait par l'inquisition, on pourrait en con-

1568.

clure qu'il penchait en faveur des nouvelles opinions religieuses, dont son père était l'adversaire le plus implacable, et qui dominaient alors dans la Belgique.

D'autres ont pensé qu'une intrigue amoureuse coûta la vie à ce prince. Ils assurent que le jeune Charles montrait trop ouvertement son inclination pour sa belle-mère, Isabelle de France, fille de Henri II, princesse aussi jeune que lui, et qui lui avait été destinée en mariage. La mort précipitée de la reine suivit de près celle du prince des Asturies et augmenta les soupçons. Toute l'Europe crut que le sombre Philippe II avait immolé sa femme et son fils à sa jalousie.

CHAPITRE II.

Troisième guerre civile.

Dès que le chancelier de l'Hôpital eut quitté le conseil, la cour fut entièrement livrée aux impulsions du pape, du roi d'Espagne et surtout des Guise. Il paraît, par les mémoires de Nevers, que le principal motif de Philippe II, pour exciter des troubles continuels en France, sous ce règne et sous celui de Henri III, fut de mettre les princes protestans français

hors d'état de secourir les protestans des Pays-Bas (1). La cour ne cherchait qu'un prétexte pour recommencer la guerre ; ce prétexte fut le paiement des arrérages dus aux troupes allemandes, aux ordres du prince Casimir. Le roi les avait payées, mais les chefs des réformés s'étaient engagés à remettre cet argent au trésor royal dans un temps limité, sans trop calculer s'ils seraient en état de remplir cette promesse.

A peine le terme fatal expirait que le roi réclama cette somme, montant à près d'un million en ce temps-là. Il fut signifié au prince de Condé, que le roi seul ayant le droit de mettre des impositions sur ses sujets, il entendait que la somme fût acquittée en entier par les chefs des réformés, de leurs propres deniers, puisqu'eux seuls avaient contracté cette dette en appelant les troupes allemandes en France. C'était une pomme de discorde, habilement jetée devant les pas des réformés, pour séparer leurs intérêts de ceux de leurs chefs. Toutes les représentations faites à ce sujet par le prince de Condé furent inutiles. Relevant, avec affectation, quelques expressions d'un des mémoires de ce prince, on les donnait pour une déclaration

(1) Hénault, Abr. chron., tom. 2.

1568.

de guerre. Toutes les lois pacifiques, ouvrages de l'Hôpital, furent révoquées. Le système le plus persécuteur se développa successivement. Quatre édits, rendus contre les réformés, leur ordonnaient de changer de religion. Le premier, déclarait vacantes les charges par eux exercées. Le second, ordonnait la saisie de leurs biens. Le troisième, déclarait convaincu d'hérésie quiconque, lors de la publication de l'édit, se trouverait absent de son domicile. Le quatrième, plus oppressif encore et plus vexatoire, ordonnait des visites domiciliaires. Une inquisition politique violait l'asile des citoyens, et pénétrait le secret des familles à la voix des vils délateurs. Les propriétaires soupçonnés de calvinisme se voyaient chassés de leurs biens, dans lesquels des étrangers s'établissaient à leurs yeux. Ces procédés ne pouvaient manquer d'entraîner les réformés dans une rebellion ouverte (1), c'est aussi ce que voulait la cour.

Le prince de Condé et l'amiral de Coligny, prévenus qu'ils devaient être arrêtés dans la petite ville de Noyers, sur les frontières de Bourgogne, eurent à peine le temps de se ré-

(1) Tous ces édits furent rendus par le garde des sceaux Morvilliers, évêque d'Orléans.

fugier à la Rochelle (1). La plupart des ministres réformés, particulièrement poursuivis par les agens de la cour, s'étaient réunis dans cette ville. Le prince et l'amiral expédiaient des couriers de toute part. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, était dans sa maison de campagne, auprès de cette ville. Se voyant à la veille d'être enlevé, et désespérant de rejoindre ses deux frères à la Rochelle, il prit la fuite déguisé, et ayant échappé avec assez de peine aux poursuites de ses ennemis, il parvint sur les côtes de Normandie (2) et passa en Angleterre où la reine Elisabeth le reçut avec honneur.

Cette princesse envoya aux réformés dans la Rochelle un train d'artillerie et cent mille écus d'or (3), avec ce secours l'armée protestante se rassemblait rapidement. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, soit qu'elle craignît comme les autres pour sa propre sûreté, ou qu'elle voulût ranimer le parti protestant en lui présentant Henri, prince de Bearn, alors âgé de quinze ans, se rendit à la Rochelle avec la cavalerie et l'infanterie levée par elle dans ses états.

(1) Mém. de Castelnau, liv. 7. La Popelinière, liv. 14. Mém. de Tavannes.

(2) De Thou, liv. 44.

(3) Cambden, ann. Rapin Thoiras, liv. 17.

1568. On vit arriver successivement dans la Rochelle les réformés du Poitou, commandés par les capitaines Yvoi, Desodoards et de Blosset ; le prince de Soubise amena ceux du Périgord. Les comtes de Clermont et de Piles vinrent à la tête de ceux du Quercy, Montgommeri avec ceux de Normandie, le vidame de Chartres et Lavardin avec ceux de Bretagne. Enfin, d'Andelot et Lanoue, inutilement poursuivis par le comte de Montpensier, amenèrent un corps de cavalerie assez nombreux.

Henri, dans la suite Henri IV, fut déclaré généralissime et chef des réformés. Le prince de Condé son oncle, et l'amiral Coligny, furent ses lieutenans généraux. Le prince de Bearn se rendit maître en peu de temps de toutes les places de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois et du Poitou, à la réserve de Poitiers. Les chefs des réformés pour éviter dans la suite les vacillations qui leur avaient arraché la signature du traité de Longjumeau, obligeaient tous les corps armés, à mesure qu'ils se présentaient, de promettre par serment, entre les mains des magistrats de la Rochelle de persévérer jusqu'à la mort dans la défense de leur religion, et de n'accepter aucun accommodement sans le consentement unanime de tous leurs généraux. Le cardinal de Châtillon eut ordre de solliciter de nouveaux secours de la reine d'Angleterre, et des agens

furent envoyés en Allemagne pour lever des soldats.

1568.

Coligny, le meilleur général de son siècle, savait qu'on ne pouvait ni entretenir une armée, ni rien entreprendre de considérable sans des magasins remplis de toutes sortes de provisions. Il avait coutume de dire, qu'une armée était une espèce de monstre qui se formait par le ventre. La sienne se cantonnait dans une langue de terre fertile, à la vérité, mais resserrée d'un côté par la Loire et de l'autre par une chaîne de montagnes, dirigées de l'est à l'ouest dans le Languedoc, et dans la Gascogne, jusqu'aux Pyrénées et qui s'abaissaient pour donner passage à la Garonne.

La ville de la Rochelle, parfaitement située pour le commerce maritime, avait armé une flotte de trente bâtimens pour courir la mer, piller les vaisseaux marchands et les villes indéfendues sur les côtes de France, transporter à la Rochelle tous les blés qu'on pourrait trouver, convertir en argent le butin inutile à l'armée, et subvenir ainsi à ses plus pressans besoins. Dans l'espace de quelques mois les Rochellois firent les prises les plus considérables. La reine d'Angleterre envoya toutes les munitions de guerre dont on manquait.

Avec ce secours, les réformés furent, durant plusieurs mois de suite maîtres de la campagne. L'armée royale se rassemblait insensi-

1568. blement, mais avec beaucoup de peine, sous les ordres du duc d'Aujou et du comte de Montpensier. Elle campait dans le mois de novembre aux environs d'Amboise, forte de vingt-quatre mille hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie. On comptait à peine vingt mille hommes d'infanterie et cavalerie dans l'armée du prince de Bearn, mais c'étaient tous gens déterminés, combattant pour leurs intérêts les plus chers; pour leurs femmes, leurs enfans, leur religion et leurs héritages; ils voulaient vaincre ou mourir.

Les glaces, les neiges, arrêtèrent bientôt les opérations des deux armées. La brièveté des jours et les mauvais chemins, retardaient également et le transport des convois et la marche des troupes; on eût trop exposé les hommes et les chevaux en les faisant camper; les deux armées se cantonnèrent dans les villages.

1569. Mais à peine la cessation des grands froids faisait place à une température plus supportable, que les deux armées se rapprochèrent entre Poitiers, Châtellerault et Lusignan; elles n'étaient éloignées l'une de l'autre que de quatre lieues.

Durant six semaines, les avant-postes furent toujours les uns vis-à-vis des autres, sans en venir à une action. Le duc d'Anjou, ayant reçu dans les premiers jours de mars, un renfort

de quinze cents chevaux allemands, commandés par le margrave de Bade et quelques compagnies de cavalerie provençale, aux ordres du comte de Tende, côtoyait la Charente. L'armée réformée avait été aussi renforcée par les milices du Dauphiné, de la Provence et de l'Auvergne. Le prince de Condé et l'amiral attendaient un corps nombreux de cavalerie et d'infanterie de Guienne et de Gascogne, et dans la crainte que l'armée catholique ne l'interceptât ils se portèrent à Jarnac, au bord de la Charente.

1569.

CHAPITRE III.

Bataille de Jarnac.

Les réformés étaient maîtres des ponts de Jarnac et de Châteauneuf. Ils s'étendaient sur les deux bords de la rivière. On avait informé le duc d'Anjou que l'électeur palatin levait douze mille hommes de cavalerie et d'infanterie, pour les envoyer au secours des réformés de France; il était essentiel de les attaquer avant l'arrivée de cette armée. Dans cette vue les généraux catholiques, ayant vainement tenté de surprendre Jarnac, envoyèrent un nombreux détachement à Châteauneuf dont le pont avait été coupé : Armand de Gontault-

1569.

Biron le rétablit avec une promptitude incroyable.

La bataille de Jarnac se donna le 13 mars (1); le prince de Condé, peu avant l'action, ayant eu malheureusement la jambe cassée d'un coup de pied de cheval, se retirait dans sa tente quand on vint l'avertir que l'armée royale chargeait. A cette nouvelle, malgré sa blessure, il se précipite au milieu de la mêlée. Cet effort de courage augmenta l'intrépidité de ses troupes; quoique moins nombreuses d'un tiers, elles disputèrent la victoire jusqu'au moment où le cheval du prince ayant été tué, il fut fait prisonnier. Ceux qui l'avait pris, voyant qu'il ne pouvait se soutenir sur ses pieds, le portèrent dans leurs bras, et le couchèrent devant un buisson. Le bruit s'en étant répandu dans l'armée catholique, le capitaine des gardes du duc d'Anjou (2) survint, et s'approchant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Cette action brutale et lâche excita l'indignation des deux armées. On dit qu'elle fut commise par ordre exprès du duc d'Anjou, jaloux des grandes qualités militaires du prince

(1) Mém. de Tavannes. Mém. de Castelnau. La Popelinière, liv. 15. Discours militaires et politiques du capitaine de la Noue. Hénault, Abr. chron., tom. 2.

(2) Brantome, Eloge du prince de Condé.

de Condé. Le meurtrier s'appelait le baron de Montesquiou; il flétrit un nom illustre (1).

1569.

CHAPITRE IV.

Mort du prince de Condé. Son caractère.

Louis, prince de Condé, d'un génie souple et facile, éloquent, enjoué, d'une valeur rare, tempérait par une prudente modération, les fureurs atroces, inspirées dans ces temps funestes par les opinions religieuses. L'excessive autorité de la maison de Guise, le jeta dans le parti des réformés, et ayant une fois tiré l'épée pour défendre leur cause, il fut assez généreux pour ne jamais passer du côté de la cour, malgré les avantages immenses qu'elle lui offrait. Il soutint les réformés dans leurs revers, parce que son ame grande et noble détestait la perfidie, la trahison, et qu'il avait vu, avec horreur, le conseil de Catherine de Médicis, employer perpétuellement des moyens également obliques et sanguinaires (2).

(1) De Thou, liv. 44.

(2) Brantome, Éloge du prince de Condé. Ce prince n'était âgé que de 39 ans. Lorsqu'il entra dans le monde,

1569. Il fallait à l'amiral de Coligny des prodigieuses ressources dans l'esprit, pour rendre un peu moins amère, à son parti humilié, la perte du prince dont l'ame dirigeait ce grand corps. Comment prévenir la consternation générale et en imposer aux soldats après leur défaite?

Coligny déploya dans cette occasion ses rares talens. Henri, prince de Condé, remplace son père dans le rang de lieutenant général de l'armée réformée. La reine de Navarre, au lieu de se déconcerter, fait frapper des médailles avec cette légende, *pax certa, victoria integra, mors honesta*, et les distribue à toute l'armée. Les secours des princes protestans d'Allemagne arrivèrent par les soins infatigables de l'intrépide d'Andelot, qui mérita de partager la gloire de son frère. En vain la cour mit à prix la tête de l'amiral; en vain elle promit cent cinquante mille francs à l'assassin de ce valeureux guerrier; en vain le parlement le condamna à la mort, Coligny, froid, inébranlable, également jaloux de la liberté civile et religieuse de son parti, bravait les

---

il ne jouissait que de six mille livres de rente. La maréchale de Saint-André lui fit don de la terre de Saint-Valery. Il avait épousé Eléonore de Roye, et après sa mort, il s'était remarié à la sœur du duc de Longueville. *Hénault*, tom. 2.

poignards de la trahison, et les embûches de la cour.

1569.

La cavalerie seule avait combattu à la bataille de Jarnac ; les réformés perdirent environ cinq ou six cents hommes, et les catholiques deux ou trois cents. L'infanterie protestante, sans avoir reçu aucun échec, passa le pont de Jarnac, le rompit (1), et se retira le même jour à Coignac ; la cavalerie s'y rendit bientôt, ayant à sa tête le prince de Bearn, l'amiral, les comtes de la Rochefoucault et de Montgommeri. On tint un grand conseil de guerre en présence de la reine de Navarre ; il y fut décidé que, pour suppléer à l'inexperience du prince de Bearn et du prince de Condé, l'amiral commanderait l'armée et réglerait tout ce qui concernait la guerre. Son frère, le comte d'Andelot, mourut deux mois après d'une fièvre pestilentielle. Le prince de Bearn donna sa charge de colonel général de l'infanterie française à Jacques de Crussol d'Acier ; Charles en pourvut de son côté Philippe Strozzi, parent de la reine mère.

Plusieurs capitaines encore effrayés par l'issue de la journée de Jarnac, proposaient la retraite de l'armée à la Rochelle et dans les postes fortifiés autour de cette place ; ce parti

(1) La Popelinière, liv. 15.

1569.

timide fut rejeté. La victoire des catholiques à Jarnac avait été plutôt signalée par leur habileté à passer la Charente et par la mort du prince Louis de Condé, que par un avantage décisif. Ils voulurent tenter le siége de Coignac (1); la valeur des assiégés les contraignit de lever le siége, après avoir essuyé des pertes considérables.

CHAPITRE V.

Les réformés reçoivent un puissant secours d'Allemagne.

WOLSANG, duc de Deux-Ponts, venait au secours des réformés, à la tête de douze mille hommes, moitié cavalerie et moitié infanterie. Coligny avait chargé de Mouy et Morvilliers à la tête de huit cents chevaux, et Briquemaud avec douze cents arquebusiers, d'aller à la rencontre des Allemands sur les frontières (2). Dans cette armée se trouvaient le prince d'Orange Nassau avec ses frères, sortis de Flan-

(1) Mém. de Tavannes.

(2) Méserai, Abr. chron., tom. 3. Hist. des princes d'Orange.

dres pour échapper à la barbarie du duc d'Albe. Le duc d'Aumale, à la tête d'un corps de quatre mille hommes de cavalerie et de six mille Suisses (1), fit de vains efforts pour empêcher le duc des Deux-Ponts de pénétrer dans le cœur de la France. Il traversa la Bourgogne (2), passa la Saône auprès de Montreuil, arriva sans obstacle aux bords de la Loire, se rendit maître de la Charité, et traversa le fleuve.

1569.

D'Aumale avait abandonné les Allemands pour se réunir à l'armée royale campée auprès de Gien. Le duc des Deux-Ponts était mort d'une fièvre maligne, au bord de la Loire. Le comte de Mansfeld, devenu général de l'armée allemande, opéra sans aucune difficulté sa jonction avec celle de Coligny aux bords de la Vienne.

Alors l'armée royale devenue inférieure, se retirant dans le Limousin, campait à Roche-Abeille, poste avantageux. L'amiral la suivit sans pouvoir la forcer à une action générale. Les catholiques étaient les maîtres de toutes les villes des environs; la disette força les réformés à décamper. Leur armée était brillante, mais Coligny manquait de ressources pour la nourrir. Plusieurs généraux conseillaient de

(1) Belleforest, liv. 6.

(2) De Thou, liv. 14. Mém. de Castelnau, liv. 7.

1569.

passer la Loire, de s'emparer des plus belles provinces du royaume, et même de bloquer Paris : c'était surtout l'opinion des généraux allemands, pour contenter leurs soldats avides de butin; d'autres proposaient de se borner aux places qui tenaient encore pour les catholiques au sud de la Loire, et de dominer, sans contradiction, des bords de ce fleuve aux Pyrénées, dans des provinces où les réformés étaient beaucoup plus nombreux que dans le nord de la France.

CHAPITRE VI.

Siége de Poitiers par les réformés.

On s'arrêta à ce dernier projet; et pour diminuer la mutinerie des Allemands, on leur accorda le pillage de la riche abbaye de Brantome dans le Périgord. L'amiral s'empara de Châtellerault, où les catholiques firent peu de résistance (1); ils ne défendirent pas mieux le château de Lusignan, regardé comme une des plus fortes places du royaume. La prise de

(1) Discours militaires et politiques de la Noue.

Lusignan fut suivie de celle de Saint-Maixent et de Mirebeau; on assiégea ensuite Poitiers.

1569.

Cette place (1) était défendue par le duc de Guise, à la tête d'une garnison nombreuse. La plupart des généraux conseillaient à l'amiral de s'attacher à quelque place moins considérable, et surtout à Saumur, qu'on pouvait fortifier pour se procurer en tout temps un passage commode lorsqu'on voudrait porter la guerre dans les provinces voisines de Paris. L'amiral savait qu'on avait déposé dans Poitiers, comme dans un asile assuré, toutes les richesses des pays voisins et surtout des églises; non-seulement la prise de cette place aurait enrichi l'armée assiégeante, mais elle entraînait la réduction de toutes les places des environs.

D'ailleurs, le désir de se rendre maître de la personne du duc de Guise et de celle du duc de Mayenne, son frère, ses ennemis personnels, contribuaient à sa résolution. La cour de France, pour défendre une ville très-peu peuplée pour sa vaste enceinte et commandée de divers côtés, y avait introduit huit cents gendarmes, quatre cents chevaux légers et quatre mille fantassins; enfin, les bourgeois armés et disciplinés formaient six compagnies de quatre cents hommes chacune.

(1) Le Laboureur, addit. aux mém. de Castelnau, liv. 7.

1569.

Ces troupes étaient commandées (1) par les ducs de Guise et de Mayenne, par Melchior de Montpesat, François de Sessac, René de la Rochefoucault-Mortemart, de Chabot de Clairvaux, Philippe de Châteaubriant, Philippe de Ruffec, Gui de Lusignan, René de Lude, Jean des Ursins, et par un grand nombre d'autres capitaines d'une haute réputation. Des milliers de paysans s'étaient réfugiés dans la ville avec leurs bestiaux et leurs effets; on les employa à réparer les endroits les plus faibles des fortifications, et à conduire l'artillerie partout où elle était nécessaire. La ville se trouvait abondamment pourvue de munitions de toutes les espèces. On avait préparé une grande quantité d'artifices; les assiégés comptaient les lancer sur les ennemis durant les assauts.

Les réformés parurent devant Poitiers (2) le 24 juillet. L'amiral en arrivant fit attaquer de plusieurs côtés par son infanterie, le faubourg situé hors la porte Saint-Lazare; ses fortifications n'étaient pas tenables, il fut bientôt emporté. Les premiers jours du siége se passèrent en combats très-vifs; les succès en étaient variés. L'amiral parvint à établir une batterie

(1) Mém. de Castelnau, liv. 7. La Popelinière, Hist., liv. 18.

(2) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

de quatorze canons; elle commença à jouer le premier août, et ruina bientôt une tour dont la porte Saint-Cyprien était couverte; mais l'intérieur de la tour se trouvant terrassé, elle demeurait en état de défense malgré la chute du mur. Un assaut donné par les réformés ne réussit pas; l'amiral dirigea son artillerie d'un autre côté. On commença de battre en brèche le mur qui s'étend le long du Clain, dans l'endroit nommé le Pré-de-l'Abbesse, quoique le Clain qui coulait entre le mur et le camp parût un obstacle; mais l'amiral connaissait la faiblesse des remparts de ce côté (2), les assiégés se croyant assez couverts par la rivière dans cette partie de leur enceinte.

CHAPITRE VII.

Les réformés sont forcés à lever le siége.

UNE large brèche offrait, le dix août, aux assiégeans une voie pour tenter un assaut. On jette rapidement sur le Clain un pont composé de tonneaux et de pontons; mais, au moment même où l'armée se préparait à marcher, des

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

1569. hommes chargés de reconnaître le local, rapportèrent que les assiégés avaient pratiqué derrière le mur des retranchemens formidables garnis d'artillerie. Coligny ne voulant pas exposer inutilement ses troupes à un danger évident, prétexta pour renvoyer l'assaut, que le pont était trop faible, et que, s'il venait à se rompre, les soldats périraient infailliblement dans la rivière. Les difficultés du siége augmentaient chaque jour (1); l'amiral commençait à désespérer des succès de son entreprise.

L'armée du duc d'Anjou approchait. Au lieu de s'avancer (2) sous les murs de Poitiers, ce prince forma le siége de Châtellerault, où se trouvaient les malades et les principaux magasins de l'armée protestante, persuadé que pour sauver Châtellerault, Coligny leverait le siége de Poitiers. Ce dessein réussit aux royalistes; soit que l'amiral n'espérât plus d'emporter la place assiégée, ou qu'il préférât de livrer bataille au duc d'Anjou, l'armée protestante, abandonnant les environs de Poitiers (3) le 9 septembre, prit la route de Châtellerault.

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

(2) Mém. de Castelnau, liv. 7, chap. 7.

(3) Discours politiques et militaires de la Noue. La Popelinière, Hist., liv. 19.

En trois jours de marche Coligny était parvenu devant cette place, à l'opposite de l'endroit attaqué par les catholiques. Après avoir laissé prendre à ses compagnons un repos nécessaire, il se préparait à commettre son sort à la fortune d'un combat général; mais pendant la nuit le duc d'Anjou décampa avec assez de précipitation; il passa la Creuse au port de Piles, et vint camper à la Celle, poste fortifié par la nature. L'amiral, après de vains efforts pour l'attirer en plaine, se rendit à Faye-la-Vineuse, et distribua ses troupes en quartiers de rafraîchissement.

Catherine de Médicis s'était transportée à Tours avec le roi son fils; le duc d'Anjou vint dans cette ville pour déterminer les opérations du reste de la campagne. Le duc de Guise arrivait en même temps à Tours (1), couvert des lauriers dont il venait de ceindre sa tête en défendant Poitiers. Il fut admis dans le conseil secret de la reine. Les avis furent partagés : le maréchal de Cossé voulait éviter une bataille générale; il pensait que les troupes protestantes, sans argent et sans ressources, seraient contraintes, pour peu qu'on temporisât, à se dissiper d'elles-mêmes. Le maréchal de Tavannes représentait au contraire, que les réformés

(1) Davila, Hist. des guerr. civ. de France, liv. 5.

1569. secrètement soutenus par la reine d'Angleterre, recevaient par la Rochelle les secours dont ils avaient besoin; que les Rochellois anéantissaient absolument le commerce des villes catholiques de France, et que, si on donnait à l'amiral le temps de se fortifier, il fonderait solidement une république redoutable entre la Loire, les Pyrénées, les montagnes d'Auvergne (1) et l'Océan. Il fallait donc, ajoutait ce général, attaquer promptement les réformés découragés par le siége infructueux de Poitiers, pendant que le prince d'Orange était retourné en Allemagne, et sans lui donner le temps de lever de nouvelles troupes. Cet avis prévalut dans le conseil.

CHAPITRE VIII.

Bataille de Moncontour.

DEPUIS un mois l'armée royale ayant reçu de nombreux renforts, se trouvait très-supérieure à celle des réformés. Elle passa la Vienne en s'approchant de Loudun. Le duc d'Anjou en fit la revue; elle se trouva forte de sept

(1) Comment. de Montluc.

1569.

mille hommes de cavalerie et de dix-huit mille fantassins. L'amiral tint alors un conseil de guerre : il observa qu'un grand nombre de ses capitaines avaient demandé des congés pour passer quelque tems dans leurs terres avec leurs vassaux; que son armée montait à peine à six mille chevaux et à douze mille hommes d'infanterie (1) ; que la prudence n'était pas moins essentielle aux guerriers que la valeur. Les catholiques, ajouta ce général, évitaient le combat lorsqu'ils étaient inférieurs en nombre; ils le recherchent aujourd'hui à cause de leur supériorité.

A ces mots, Coligny fut interrompu au milieu de sa harangue par un cri général en faveur de la bataille. Les officiers et les soldats, éloignés de leurs maisons depuis un an, avaient épuisé toutes leurs ressources; ils demandaient qu'on les menât à l'ennemi ou qu'on leur permît de se retirer chez eux. Plusieurs capitaines observaient que les troupes allemandes étant venues en France dans l'espoir du butin, se mutineraient infailliblement dès qu'elles n'auraient plus l'espoir de combattre. Coligny parut acquiescer au vœu général, mais son dessein secret était de n'accepter une bataille générale qu'à la dernière extrémité. Ce projet fut ap-

(1) La Popelinière, Hist., liv. 16.

1569. prouvé par la reine de Navarre et par les généraux expérimentés.

Sous prétexte de choisir (1) le champ de bataille le plus avantageux à son armée, à peine fut-il informé de la marche de l'armée royale, qu'abandonnant sa position de Faye, sur les confins du Poitou et de l'Anjou, il passa deux petites rivières pour s'approcher de la Dive, franchir cette rivière et se retirer dans le bas Poitou plus proche de la Rochelle. On publia par son ordre que ce mouvement rétrograde était nécessité pour aller à la rencontre d'un renfort considérable de Gascons conduits par Montgommeri, lequel ayant défait une armée royale envoyée dans le Bearn, commandée par le maréchal de Danville, gouverneur du Languedoc (2), accourait pour avoir part à la bataille qu'on allait livrer au duc d'Anjou.

Par cet artifice Coligny espérait d'arriver au milieu des villes de son parti, de se poster sous le canon de quelque place forte, de satisfaire par quelque combat partiel l'ardeur que montrait son armée de se mesurer avec l'ennemi, et

(1) Mém. de Castelnau, liv. 7. La Popelinière, Hist., liv. 19. Davila, Guerr. civ. de France, liv. 5. Daniel, tom. 6.

(2) Comment. de Monluc, liv. 7.

d'attendre que la mauvaise saison suspendît les opérations militaires. Il se flattait qu'en s'approchant de la Rochelle, cette ville lui fournirait les vivres dont il avait besoin pour nourrir ses troupes, tandis que le duc d'Anjou, s'en procurant difficilement dans un pays dévasté, serait forcé de ramener la sienne dans des provinces plus abondantes.

1569.

Ce projet fut déconcerté par l'activité des généraux catholiques. L'armée protestante devait s'arrêter à Montcontour, au bord de la Dive. Le 30 septembre, l'armée catholique, campée à Loudun, prend rapidement la même route ; elle arrive dans la plaine de Moncontour, presqu'en même temps que les troupes réformées. L'amiral, trompé par ses coureurs, croyait avoir au moins plusieurs lieues d'avance sur le duc d'Anjou, lorsque le comte de Montpensier paraît à la tête de l'avant-garde catholique. Un combat partiel s'engage, durant lequel l'armée protestante a le temps de passer la Dive.

Cette armée était inférieure d'un tiers à celle du duc d'Anjou. L'amiral, convaincu qu'une bataille générale lui serait fatale, voulait hâter sa marche rétrograde. Le plus grand nombre des capitaines français et allemands s'opposent de concert à cette sage disposition. Coligny forcé de combattre une armée supérieure, ne songea plus qu'à prendre de son mieux ses avan-

1569. tages (1). Il envoya ses malades et ses bagages à Hervaux, sur la rivière de Thoué, et s'éloignant d'une demi-lieue de Moncontour, il s'avança vers l'armée ennemie, et prit poste entre la Thoué et la Dive, couvrant sa droite de la première de ces rivières, et sa gauche de la seconde. Son armée fut partagée en deux corps : le comte de Nassau commandait la droite; il se chargea de la gauche, où se trouvait le comte de Mansfeld. Toute son artillerie consistait en huit pièces de canon.

L'armée royale ayant passé la Dive près de sa source, se trouva en présence des reformés le 3 octobre. Le corps opposé à l'amiral était commandé par le comte de Montpensier. Le duc d'Anjou ayant auprès de lui les ducs d'Aumale et de Longueville, le maréchal de Cossé, le margrave de Bade; Guillaume de Montmorency-Thoré, le marquis de Villars, et la fleur de la chevalerie française, devait combattre le comte de Nassau. Les deux armées se trouvaient disposées de manière que toutes les troupes pouvaient combattre à la fois.

A dix heures la bataille commença par une (2)

(1) La Popelinière, Hist., liv. 19. Mém. de Castelnau, liv. 7. Mém. de Tavannes. Relation de la bataille de Moncontour imprimée en 1569.

(2) Mém. de Castelnau, liv. 7. Relation de la bataille de Moncontour.

cannonade, et jusqu'à deux heures après midi on ne se battit qu'à coups de canon. Le comte de Montpensier engagea l'action; les bataillons et les escadrons se mêlèrent avec fureur; la victoire balança plusieurs heures : l'ardeur étant égale de part et d'autre, le nombre devait l'emporter. Les réformés s'étaient encore affaiblis en laissant en arrière sur une colline un corps nombreux de cavalerie pour garder le prince de Bearn et le prince de Condé qu'on ne voulait pas exposer dans la mêlée. L'aile commandée par le duc d'Anjou ayant été enfoncée par les réformés, les deux jeunes princes voulaient fondre sur le corps de bataille catholique avec leur réserve : ce mouvement eût peut-être décidé la victoire en leur faveur; le prince de Nassau s'y opposa.

1569.

On dit que Henri IV, alors âgé de seize ans, s'écria : « Nous perdons notre avantage, et vous verrez que cette faute nous enlèvera l'honneur de la journée ». Cela arriva comme Henri l'avait prévu. Au surplus, l'armée protestante ayant été mise en déroute, la réserve arrêta les poursuites des catholiques, et donna à leurs ennemis les moyens de se rallier. Ils se retirèrent à Hervaux et ensuite à Parthenay. L'armée vaincue se trouvait à Niort le lendemain de la bataille.

C'était la quatrième bataille rangée, perdue

1569. par les réformés (1). On eût dit que leur parti devait être irrévocablement écrasé, cependant il continuait à se montrer formidable. La cour manquait presque toujours d'argent. Coligny, chargé de tout le poids d'une guerre malheureuse en manquait souvent aussi; mais son génie suppléant à tout, il réparait perpétuellement des pertes regardées, en vain par les catholiques comme ne pouvant être réparées.

CHAPITRE IX.

Suites de la bataille de Moncontour.

APRÈS la bataille de Moncontour, l'amiral tint un conseil de guerre dans Parthenay. Presque tous ses capitaines consternés paraissaient disposés à céder à leur mauvaise fortune et à implorer la clémence du roi. Coligny prend la parole : après avoir observé que les choses n'étaient pas réduites à une extrémité assez terrible pour jeter les réformés dans le désespoir; il ajouta: « dans les batailles, la perte des hommes décide moins des succès

(1) Celles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour.

1569.

généraux que l'étonnement et la consternation. Celui qui ne croit pas être vaincu, ne l'est pas en effet; nos ennemis ont évité de nous combattre toutes les fois que leur nombre n'a pas été supérieur d'un tiers au nôtre, ils redoutent donc notre supériorité réelle (1).

» Cette supériorité, nous la conserverons toujours, les soldats ne nous manquerons pas. L'Allemagne offre une pépinière de guerriers, Elisabeth, intéressée à protéger notre cause, augmentera ses secours en proportion de nos besoins. Nous avons des intelligences pour surprendre plusieurs villes dans l'intérieur du royaume. Ces événemens diviseront les forces et déconcerteront les projets des catholiques. Le comte de Montgommeri approche avec une nombreuse et vaillante armée, levée dans le Bearn et dans la Gascogne; elle nous mettra bientôt en état de paraître en campagne plus redoutables que jamais.

» Compagnons, reprenez ce courage indompté que j'admirais en vous au milieu des périls, et dans peu nos affaires seront rétablies. Enfin, si vous désirez la paix, ne l'attendez que de votre courage. Implorer la clémence du vainqueur dans la chaleur même de sa victoire, c'est se mettre à sa discrétion. Tem-

(1) Mém. de Castelnau, liv. 7, chap. 10.

1569. porisons du moins, l'expérience doit vous avoir convaincu que c'est le seul moyen d'obtenir des conditions tolérables ».

Le prince de Bearn, le prince de Condé, le comte Nassau, le comte de Mansfeld applaudirent aux sentimens de l'amiral. Ceux des capitaines réformés les plus disposés à tenter des propositions de paix, ne pouvaient disconvenir que sans de nouveaux efforts bien dirigés, on ne pouvait se flatter d'obtenir une pacification solide et honorable ; tous résolurent de s'en rapporter à la prudence de l'amiral.

Dès la nuit (1) même, des couriers furent expédiés en Allemagne et à Londres, pour rendre compte de la dernière bataille et solliciter de prompts secours. On écrivit aussi aux chefs des réformés dans les provinces, pour les exhorter à ne pas se laisser abattre par le malheur qu'on venait d'éprouver. A l'issue de la bataille, Catherine de Médicis avait envoyé Michel de Castelnau (1) à la Rochelle, pour assurer la reine de Navarre qu'elle était disposée à faire aux réformés une composition honnête, pourvu que, posant sur-le-champ les armes, ils retournassent tranquillement chez eux. Cette princesse, sans se laisser abattre par l'ad-

(1) La Popelinière, liv. 20.
(2) Mém. de Castelnau, liv. 7.

versité (1) répondit en termes généraux, que ravie de rendre la tranquillité à la France, elle recevait avec reconnaissance les marques de bienveillance de la reine; mais que ces marques de bienveillance ne s'accordaient pas avec la conduite du conseil de Paris; qu'il avait envoyé un agent à Madrid avec des instructions peu assorties aux paroles pacifiques de la reine; que la cour de Paris fomentait des troubles en Angleterre pour empêcher la reine Elisabeth de secourir les réformés de France; que des lettres du cardinal de Lorraine au duc d'Albe interceptées, donnaient aux réformés de nouvelles défiances; que le projet paraissait formé de les exterminer; mais néanmoins qu'elle ferait part des offres de la reine aux chefs principaux, dont les intérêts étaient inséparables des siens, et qu'elle enverrait au roi une requête contenant de justes demandes pour la sûreté de la religion, de la vie et des biens de tous les réformés de France.

Il fut résolu dans un conseil secret, de se borner à la défense de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angely et d'Angoulême, dont les fortifications étaient bonnes; d'abandonner le Poitou, et d'envoyer les troupes inutiles pour les trois garnisons, dans les montagnes

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6. Mém. de Castelnau, *ibid.*

1569. d'Auvergne, de Gascogne et de Languedoc, où un petit nombre d'hommes pouvaient se se défendre avec avantages, en attendant que les secours des princes d'Allemagne et de la reine Elisabeth les missent en état de recommencer une guerre offensive.

Cette résolution prise, on marcha vers Niort, et lorsque les débris de l'armée furent rassemblés auprès de cette place, l'ordre fut donné de continuer la retraite. A peine les soldats se virent assez éloignés de l'armée catholique, pour ne pas craindre de tomber dans les mains des vainqueurs, que le plus grand nombre abandonnait les drapeaux, les uns parce qu'ils manquaient de moyens de subsistances, les autres pour rétablir leurs affaires ruinées par la guerre. Les princes en arrivant à la Rochelle, comptaient à peine à leur suite quatre mille cavaliers français ou allemands, et à peu près autant de fantassins, la plupart allemands. L'infanterie et une partie de la cavalerie furent distribuées dans les villes dont la défense avait été déterminée. On confia la Rochelle au comte de la Rochefoucault et à la Noue; ce dernier avait été fait prisonnier à la bataille de Moncontour, mais profitant de la négligence de ses gardes, il s'était mis en liberté le lendemain du combat. Depiles s'enferma dans St.-Jean d'Angely, et le baron de Pontivy, parent de la reine de Navarre, dans Angoulême.

Après ces dispositions, les princes prirent à grande journée, avec le reste de leur cavalerie, la route de Montauban pour se réunir à la division de Montgommeri.

1569.

CHAPITRE X.

L'amiral de Coligny est condamné à mort par un arrêt du parlement de Paris.

Un arrêt du parlement de Paris, rendu le 13 septembre, avait condamné à mort l'amiral de Coligny. Cet arrêt promettait 150,000 fr. à quiconque le livrerait à la justice, vivant. Le procureur général Bourdin, requit, le 28 septembre, d'accorder la même somme à celui qui l'assassinerait, et par surcroît de faveur ou d'infamie, de promettre des lettres de graces à l'assassin, quand bien même il serait coupable du crime de lèse-majesté. Un pareil arrêt fut rendu contre Jean de Ferrière, vidame de Chartres, et contre le comte de Montgommeri. Leurs effigies, avec celle de l'amiral, furent traînées dans un tombereau et pendues à une potence; mais les têtes de Montgommeri et de Ferrière ne furent pas mises à prix. Premier exemple de proscriptions depuis le triumvirat romain. Le cardinal de Lorraine fit

1569.

traduire en latin, en allemand, en italien et en anglais, cet arrêt de proscription.

Un des valets de chambre de Coligny, nommé Dominique d'Albe, voulut gagner les 150.000 fr., en empoisonnant son maître. Il est douteux qu'on lui eût donné la somme promise. Il fut surpris sur le point d'exécuter son crime et pendu avec cet écriteau : Traître envers Dieu, sa patrie et son maître.

CHAPITRE XI.

Prise de Saint-Jean d'Angely par les catholiques.

Les catholiques victorieux se flattaient de terminer la guerre, en prenant les trois places conservées par les protestans, sur les bords de la Charente, ou du moins de les reléguer dans les hautes montagnes de la Gascogne entre la France et l'Espagne. Le roi, accompagné de la reine sa mère et du duc d'Anjou, vint lui-même faire le siége de Saint-Jean d'Angely, place peu étendue, mais très-bien fortifiée; la garnison se défendit pendant deux mois : les catholiques perdirent dix mille hommes.

Cependant ils s'obstinaient à ce siége. Toutes les défenses de la place étaient absolument ruinées par le canon (1). Depiles et ses braves camarades épuisés de fatigue et manquant de munitions de guerre, prirent la résolution désespérée de sortir de nuit, de forcer les tranchées et de se retirer dans Angoulême, ou de mourir les armes à la main. Ils se préparaient à exécuter leur entreprise, lorsque les généraux catholiques, ennuyés d'un siége dont les travaux avaient détruit plus d'un tiers de leur armée, offrirent à la garnison des conditions honorables. Elle devait sortir avec armes et bagages et se retirer en liberté dans Angoulême, avec la seule restriction de ne pouvoir porter les armes contre le roi l'espace de quatre mois. Ces conditions furent acceptées; mais à peine cette garnison se trouvait hors de la ville, qu'enveloppée par l'armée royale, elle fut traîtreusement dévalisée (2).

La perte des catholiques devant Saint-Jean d'Angely était plus considérable que celle des réformés à Moncontour; d'ailleurs leur armée venait d'être affaiblie par le départ d'un corps nombreux d'Espagnols obligés de retourner dans les Pays-Bas. Le duc d'Anjou hors d'état

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 7.

(2) De Thou, liv. 45.

1569. de rien entreprendre de considérable, se retira dans Angers avec le roi et la reine mère.

Coligny avait prévu ces événemens. Le prince de Bearn*, âgé de seize ans, surpassait l'attente qu'on avait conçu de lui. Il excitait à prendre les armes, par son activité et par ses promesses, la noblesse et le peuple d'un pays où les rois de Navarre, ses prédécesseurs, comptaient un grand nombre de vassaux et de créatures. L'amiral secondait par son expérience les travaux du prince de Bearn : en quelques semaines trois mille fantassins vinrent s'enrôler; le comte de Montgommeri amena deux mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux.

1570. Cette armée n'ayant aucune solde assurée, pillait non-seulement les biens d'église, mais ceux de tous les catholiques. Elle était maîtresse de la campagne au mois de janvier. Nîmes et plusieurs autres villes du Languedoc, voyant l'amiral en état de les défendre, se déclaraient ouvertement en sa faveur. La Rochelle devenait la capitale des protestans et leur principale place d'armes; cette ville, située assez avantageusement au bord de la mer, pouvait devenir une ville florissante, à l'aide du commerce favorisé par les Anglais.

Catherine de Médicis alarmée, négociait en même temps avec les princes protestans d'Allemagne et avec la reine Elisabeth, pour les em-

pêcher de continuer à secourir les réformés de France. L'électeur palatin lui répondit en l'engageant à conclure avec eux une paix sincère et durable : l'empereur Maximilien écrivait en même temps à Charles que le texte précis des constitutions germaniques autorisant les princes allemands à employer leurs troupes à leur fantaisie hors des limites de l'empire, il ne pouvait les contraindre d'aucune manière à ce sujet.

1570.

CHAPITRE XII.

Négociations simulées d'un mariage entre la reine Élisabeth et le roi Charles.

A l'égard de la négociation avec la cour de Londres, Catherine de Médicis proposait à la reine d'épouser le roi Charles, et d'unir par ce moyen les deux royaumes de France et d'Angleterre. Rapin de Thoiras rapporte qu'elle répondit d'abord en deux mots, que *Charles était pour elle trop grand et trop petit.* Mais les troubles d'Angleterre, fomentés par la cour de France, lui commandant d'user de dissimulation, elle envoya à Paris (1) le lord Walsinghan.

(1) Rapin Thoiras, Hist. d'Angleterre, liv. 17.

1570. Ce ministre, sous prétexte de traiter du mariage de la reine avec le roi de France ou avec son frère le duc d'Anjou, avait ordre d'engager la cour, en considération de cet hymen, d'accorder aux réformés français une paix dont ils pussent se contenter.

Dans cet intervalle, une armée royale, sous les ordres du maréchal de Cossé, ayant été défaite auprès d'Arnay-le-Duc en Bourgogne par les réformés (1), et la reine mère, instruite qu'une armée allemande, commandée par le duc des Deux-Ponts, était sur le point d'entrer en France pour se réunir à celle de l'amiral de Coligny, se crut trop heureuse de revenir au système du chancelier de l'Hôpital.

CHAPITRE XIII.

Troisième paix favorable aux réformés.

Les princes étaient disposés à la paix, pourvu que la cour accordât aux réformés la liberté de conscience et des sûretés convenables pour l'avenir. Téligny, gendre de l'amiral, et le baron

(1) Mém. de Castelnau, liv. 7, chap. 10. Daniel, Hist. de France, tom. 6.

de Gontault-Biron furent les deux principaux négociateurs du traité. Coligny, écrasé par le poids de la guerre, répétait souvent, qu'il aimait mieux mourir sur un échafaud et être traîné dans les rues de Paris par une multitude égarée (1), que de continuer à porter les armes contre ses concitoyens. Tels étaient les sentimens de ce grand homme entraîné dans la guerre civile par un concours de circonstances malheureuses, tandis qu'il soupirait après le bonheur et la tranquillité de son pays. L'édit de pacification fut signé le 11 août (2); ses articles, au nombre de quarante-neuf, semblaient éteindre pour la suite tout prétexte de discorde. Les nouveaux édits donnés pour priver les réformés de leurs charges et de l'exercice de leur religion étaient retirés. Il leur fut permis d'élever des temples dans les villes et même à Paris. Le parlement de Toulouse, après avoir fait couper la tête à un calviniste porteur des ordres du roi adressés à ce tribunal, devenait avec justice suspect aux réformés : ils furent autorisés à porter toutes leurs causes des juridictions subalternes du Languedoc aux requêtes de l'hôtel à Paris; ils pouvaient dans les

1570.

(1) De Thou, liv. 47.

(2) A Saint-Germain-en-Laye. Mém. de l'état de France sous Charles IX.

1570. parlemens de Rouen, de Dijon, de Grenoble, d'Aix et de Rennes, recuser à leur choix six juges, conseillers ou présidens, et quatre dans celui de Bordeaux.

On ne faisait aucune mention particulière de l'amiral de Coligny dans l'édit de pacification, ce qui eût pu jeter des incertitudes dans l'esprit d'un homme moins intéressé et moins ami de son pays; mais on y comprenait nommément la reine de Navarre, le prince son fils, le prince Henri de Condé, le duc des Deux-Ponts, le comte de Mansfeld (1), le prince d'Orange et le comte Louis de Nassau son frère. On rendait à ces deux derniers la principauté d'Orange, dont le roi l'avait dépouillé durant la guerre. La cour abandonnait pour plusieurs années aux princes de Bearn et de Condé, quatre places de sûreté, la Rochelle, la Charité, Montauban et Cognac. L'édit de pacification fut enregistré dans tous les parlemens, sans difficulté ni remontrance.

L'extrême misère des peuples, occasionnée par la guerre la plus désastreuse, contribua

(1) Cette paix fut nommée la *paix Boiteuse et mal assise*, parce que le baron de Gontault-Biron était boiteux, et que de Mesmes, second négociateur, était seigneur de la terre de Malassise. *Hénault*, Abr. chron., tom. 2.

sans doute à la molle facilité avec laquelle la paix fut conclue; les cours de Rome et de Madrid ne murmurèrent pas, d'où l'on conclut dans la suite qu'elles étaient instruites des secrets motifs de Catherine de Médicis et des Guise. En examinant les conditions favorables offertes par la reine aux réformés, pouvait-on ne pas soupçonner que ses dons cachaient quelque piége? Ne nommant pas dans l'édit l'amiral de Coligny, reconnu généralement pour le chef du parti réformé, ne se réservait-on pas un moyen indirect de faire valoir un jour les arrêts du parlement de Paris rendus contre lui? Etait-il naturel qu'après cette réticence le roi pressât ce guerrier de venir à la cour? qu'on l'accablât de graces extraordinaires? qu'on rendît sa place dans le conseil au même homme pendu en effigie peu de mois auparavant, et dont la tête était mise à prix? On lui permit d'amener avec lui à Paris cinquante gardes pour sa sûreté : c'étaient évidemment cinquante victimes de plus, conduites dans le piége tendu devant l'amiral. Il est probable que le dessein était formé par la cour, d'exterminer durant la paix ceux qu'on n'avait pu détruire durant la guerre, et que cet affreux projet dicta la pacification de Saint-Germain-en-Laye.

1570.

CHAPITRE XIV.

Projet de marier le duc d'Anjou avec la reine Elisabeth.

PENDANT la négociation entre les catholiques et les protestans de France, le lord Walsinghan n'avait pas eu de peine à faire comprendre à Catherine de Médicis, qu'on ne pouvait songer au mariage du roi Charles avec la reine Elisabeth, sans révolter le parlement d'Angleterre dont ce mariage aurait menacé la liberté; elle proposa le duc d'Anjou (1). Ni Elisabeth, ni Catherine de Médicis ne songeaient sérieusement à conclure cet hymen; mais ces deux princesses cherchaient mutuellement à se tromper. Elisabeth trouvait deux avantages dans cette feinte négociation : elle amusait ses ministres qui la pressaient de se marier pour assurer la succession à la couronne, et amortissait les coups de ses ennemis, n'osant se déclarer ouvertement lorsqu'on la croyait sur le point de s'unir étroitement avec la France.

D'un autre côté, Catherine de Médicis pro-

(1) Rapin de Thoiras, liv. 17,

posait ce mariage pour cacher à tous les yeux l'affreux projet formé par elle, d'exterminer d'un seul coup tous les réformés de France. Les obstacles apportés par la reine d'Angleterre dans cette négociation, favorisaient merveilleusement les desseins de la cour de France. Il n'était guère possible de présumer qu'elle prît des mesures pour faire périr tous les protestans de France, dans le temps où ses soins s'employaient à faire réussir le mariage du duc d'Anjou avec une princesse protestante, et qu'elle laissait entrevoir le penchant de ce prince pour embrasser un jour les opinions religieuses de son épouse.

1570.

Cette délicate négociation se suivait avec beaucoup d'activité, tandis que la cour, sous divers prétextes, engageait la reine de Navarre d'amener son fils à Paris, persuadée que l'arrivée de ce prince et de cette princesse serait suivie de celle de l'amiral de Coligny et des principaux chefs réformés, et que faisant naître une occasion d'immoler à la fois tous les chefs, le parti privé d'appui n'opposerait presqu'aucune résistance.

Catherine de Médicis avait assuré Walsinghan que le duc d'Anjou, très-indifférent sur les opinions religieuses, se porterait aisément à se ranger à la communion anglicane si la possession d'un trône était à ce prix; et qu'il s'agissait de ménager peu à peu ce chan-

1570. gement. Lord Buckhurst vint à Paris, avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire. Le duc d'Anjou avait d'abord demandé l'exercice public de sa religion dans Londres; il se réduisit par degré à une petite chapelle secrète. Fénelon, ambassadeur de France à Londres, fut chargé de cette proposition; mais pendant que le conseil méditait sa réponse, l'ambassadeur communiqua à plusieurs personnes distinguées des lettres de Paris, par lesquelles il paraissait que la cour de France n'insisterait pas fortement sur cet article. Walsinghan écrivit aussi de Paris que le duc de Montmorency avait opiné dans le conseil à ne faire aucune mention de religion dans le traité de mariage, et de laisser le tout à la volonté des deux époux. Ces insinuations étaient autant de piéges pour porter Elisabeth à refuser un point assez équitable afin que la rupture parût ne point venir du côté du duc.

Elle répondit par écrit qu'elle ne pouvait accorder une chapelle au duc d'Anjou; qu'elle exigeait au contraire qu'il l'accompagnât au service divin, et qu'il ne refusât pas les instructions de l'église anglicane. A cette condition elle consentait que ni lui, ni ses domestiques ne fussent contraints d'abjurer la religion romaine jusqu'à ce qu'ils fussent persuadés; et qu'ils ne fussent pas même inquiétés pour leur croyance, ni sous

prétexte d'observer des rites religieux différens de ceux prescrits par les lois, pourvu qu'ils se conduisent de manière qu'aucun Anglais n'en pût prendre occasion de violer les lois du royaume.

Elisabeth en se relâchant un peu sur l'article de la religion, ajoutait des restrictions dont la nature lui laissait un moyen de se dédire en cas qu'on la prît au mot. Aussi voit-on dans les mémoires de Walsinghan, que tout le conseil de Londres était convaincu de la détermination de la reine à ne pas épouser le duc d'Anjou. Catherine de Médicis fit dire à la reine Elisabeth, par l'ambassadeur de France, qu'elle trouvait sa réponse trop dure ; mais cependant qu'elle la priait d'envoyer un personnage de confiance avec lequel elle pût s'ouvrir sans risquer sa réputation : l'affaire en demeura là. La reine mère feignit d'attendre cette personne de confiance, laquelle n'arrivant pas, la négociation languit jusqu'au mois de septembre 1571, sans que sa rupture altérât la bonne intelligence entre les deux cours. Au contraire, Charles fit remercier Elisabeth de la franchise avec laquelle elle s'était conduite, et sans insister davantage sur le mariage, il lui proposa de contracter un traité d'alliance entre la France et l'Angleterre.

Elisabeth, environnée d'ennemis, et n'ayant point d'alliés, regardait cette alliance comme

1570. un avantage tant pour détacher la cour de France des intérêts de la reine d'Ecosse, que pour intimider le pape, le roi d'Espagne et les catholiques anglais. Ignorant que le but de Charles et de sa mère était d'anéantir les défiances des réformés de France dont la ruine était résolue, elle envoya en France le secrétaire d'état Thomas Smith, pour négocier le traité (1) d'alliance, signé à Blois en avril 1572, quatre mois avant le massacre de la Saint-Barthelemi.

CHAPITRE XV.

Mariage de Charles avec Elisabeth d'Autriche.

On a vu précédemment que la reine mère avait arrêté le mariage de Charles Maximilien, avec Elisabeth d'Autriche, deuxième fille de l'empereur Maximilien; les articles de cet hymen étant réglés, le duc d'Anjou vint à la rencontre de la jeune reine; le mariage fut célébré à Mézières le 26 novembre. Au milieu des fêtes données à cette occasion, le roi

(1) Recueil des traités, par Léonard, tom. 2.

1570.

donna audience aux ambassadeurs des princes protestans d'Allemagne. Ils venaient en le féliciter sur son mariage, le conjurer d'observer fidèlement la paix de Saint-Germain-en-Laye (1). Cette harangue annonçait assez à Charles, que malgré son alliance avec le chef de l'empire, les protestans d'Allemagne ne cesseraient pas de protéger les protestans de France, si on cherchait à les opprimer de nouveau.

CHAPITRE XVI.

Précis du règne de Maximilien, empereur d'Allemagne.

Maximilien ne jouissait de presque aucune autorité dans l'empire. La vaste domination de Charles-Quint, composée de parties incohérentes et formées avec trop de précipitation, s'écroulait sans avoir pu s'asseoir sur des bases solides. Charles-Quint hâta lui-même cette décadence en cédant les domaines de la maison d'Autriche en Allemagne à son frère Ferdi-

(1) De Thou, liv. 47. Mém. d'état sous Charles IX, tom. 1.

1570. nand. La maison d'Autriche fut divisée en deux branches, bientôt étrangères l'une à l'autre et plusieurs fois ennemies.

Ferdinand (1), mourut en 1564, laissant à son fils aîné, Maximilien II, la couronne impériale, la Bohême et l'Autriche. Il investit son second fils Ferdinand du Tirol et de l'Autriche antérieure, et Charles, son troisième fils, de la Stirie, de la Carniole, de la Carinthie et de ses domaines en Italie. Ce prince avait signé en 1543 un testament auquel il ne dérogea pas par ses dernières volontés. Cet acte jeta de loin les semences de la guerre qui troubla l'Europe au milieu du dix-huitième siècle. Il ordonnait qu'advenant le cas où sa postérité mâle et celle de Charles-Quint s'éteindrait, les états autrichiens passeraient à sa fille Anne d'Autriche, femme d'Albert, duc de Bavière. L'événement prévu est arrivé de nos jours; il a ébranlé l'Europe. Si le testament de Ferdinand aussi bien que le contrat de mariage de sa fille avaient été énoncés en termes plus clairs, on eût prévenu des événemens funestes.

(1) L'hiver fut si rude depuis la fin de novembre 1570, jusqu'à la fin de février 1571, que les rivières portaient charrois : la gelée détruisit les arbres fruitiers, même en Languedoc et en Provence, jusque dans leurs racines. *Méserai.*

1570.

Maximilien II, régna douze ans, doué de toutes les vertus dont la vie d'un homme privé peut être embellie. Son aversion pour l'effusion du sang humain fut traitée de faiblesse; mais les papes ne purent jamais l'engager à réduire les protestans par la voie des armes.

Ce n'est pas, disait-il, en rougissant les autels du sang hérétique, qu'on peut honorer le père commun des hommes. Au lieu d'inquiéter des citoyens laborieux et intelligens parce qu'ils n'entendaient pas des dogmes inintelligibles, il proposa de nouveau à la cour de Rome d'abolir pour l'Allemagne le célibat ecclésiastique, d'y permettre la communion sous les deux espèces, et la célébration du service divin en langue vulgaire. Croirait-on que Pie non-seulement refusa d'admettre cette voie de conciliation propre à ramener les protestans au culte catholique, mais qu'il osa menacer l'empereur de le faire déposer par les électeurs catholiques, s'il continuait de se mêler des opinions religieuses.

Alors ce prince philosophe, témoin de ces terribles commotions causées par les disputes sacerdotales, en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, laissa à tous ses sujets la liberté de professer en paix, la religion dont les dogmes leur conviendraient le mieux. Lorsque Henri III quitta la Pologne pour pren-

1570. dre possession du trône de France, il lui tint ce discours au rapport des contemporains : « Vous allez ceindre votre front d'une couronne brillante, mais orageuse. Il dépend de vous de ramener l'abondance et la paix dans vos états, et de trouver votre bonheur dans le bonheur public. Changez le conseil du feu roi, rejetez sur ce conseil la haine et les animosités excitées dans les esprits par des massacres. Dieu seul est le maître du cœur de l'homme : les rois ne commandent pas à la pensée. En prétendant exercer un empire qui ne leur appartient pas, ils mettent en péril celui dont ils jouissent ».

Si ce conseil donné par un prince accoutumé à étudier les hommes, eût été suivi, la ligue ne se fût pas probablement formée, ni cette longue chaîne de calamités qui accablèrent la France à la suite de cet événement funeste.

A la honte de la raison humaine, le règne d'un prince qui voulait conduire les hommes par les grands principes de la morale et de l'équité naturelle, inspira des murmures, des railleries, au lieu d'exciter la reconnaissance publique. L'autorité de Maximilien fut méprisée. S'il obtint le crédit de faire élire son fils aîné Rodolphe roi des Romains, dans la diète de Ratisbonne en 1573, ce fut par la seule considération que les Turcs menaçant

l'Allemagne et l'Italie, la convenance portait sur le trône impérial un monarque dont les états touchaient aux provinces ottomanes, et chez lequel par conséquent l'intérêt particulier de sa famille se réunissait avec l'intérêt général de la Germanie, pour repousser les efforts du divan de Constantinople.

1570.

CHAPITRE XVII.

Affaires de Turquie. Mort de Soliman II. Sélim lui succède.

Sous le règne de l'empereur Ferdinand, mourut, en 1566, Soliman II, surnommé *le Magnifique*, après un règne de quarante-six ans, durant lequel il fit presque toujours la guerre avec avantage aux chrétiens et aux Perses. Il s'empara de Rhodes et, quelques années après, d'une partie de la Hongrie; la Moldavie et la Valachie devinrent des fiefs de son empire. S'il échoua au siége de Vienne et de Malte, ce fut pour conquérir l'île de Chio, possédée par les Vénitiens depuis 1316. Son empire s'étendait de l'Euphrate et du fond de la mer Noire aux extrémités de la Grèce et de l'Epire.

Nous apprenons des historiens orientaux que ce prince était aussi propre aux exercices de

1570. la paix qu'aux travaux de la guerre. Exact observateur de sa parole, ami de la justice et du bon ordre, il fit fleurir par sa vigilance, les vastes états agrandis par ses armes. Plus guerrier que Charles-Quint, il lui ressemblait par ses voyages continuels. La victoire l'accompagna jusque dans les bras de la mort; il termina sa vie et ses succès devant Sigeth en Hongrie; à peine avait-il rendu le dernier soupir que la ville fut prise d'assaut.

Sélim II commença son règne par une trève avec l'empereur Maximilien et le sénat de Venise. Bientôt, au mépris du traité signé par lui, il enleva aux Vénitiens l'île de Chypre. Le bruit de cette conquête avait renouvelé les appréhensions donnée à l'Occident par les armes ottomanes, lorsque Mahomet II, après avoir soumis Constantinople, menaçait du même sort, Rome et l'Italie.

La crainte d'une invasion avait coalisé pour la défense commune toutes les puissances d'Italie. A peine les drapeaux ottomans flottaient depuis cinq mois sur les forteresses de l'île de Chypre, que deux cents galères, six grosses galéasses, vingt-cinq vaisseaux de guerre, et un grand nombre de navires de transport furent prêts dans les ports de la Sicile. La moitié de cet armement avait été fournie par le roi d'Espagne, le reste par les Vénitiens, les Génois, les Maltais et le pape Pie V.

1571.

CHAPITRE XVIII.

Bataille de Lépante.

JUAN d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, commandait cette flotte; l'avant-garde était sous les ordres de Marc-Antoine Colonna; l'arrière-garde sous ceux du vénitien Sébastien Veniero. Ce fut pour la première fois qu'on vit l'étendard des deux clefs déployé contre le croissant, et que les galères de Rome affrontèrent les galères ottomanes. La bataille de Lépante se donna le sept octobre 1571, non loin des rivages célèbres où Marc-Antoine et Auguste combattirent autrefois pour l'empire du monde (1). Les Turcs, entièrement défaits, perdirent cent soixante galères, prises ou coulées à fond : la consternation se répandit dans le sérail de Constantinople.

Si on eût (2) suivi le conseil de Juan d'Au-

(1) Giann., Hist. de Naples, liv. 34.

(2) Jean d'Autriche mourut en 1578, âgé de 32 ans. Philippe II, son frère, le soupçonnait de vouloir se faire souverain de la Flandre dont il était gouverneur; ses liaisons avec la reine Elisabeth augmentaient les soupçons du roi d'Espagne. On ne crut pas sa mort na-

1571. triche qui voulait profiter de l'effroi des Turcs pour s'emparer des Dardanelles, la ville de Constantinople échappait aux Osmanlis. La division se mit entre les chefs de la flotte chrétienne; cette mésintelligence fatale rendit de plus grands services aux Ottomans, que la perte de la bataille ne leur avait été préjudiciable. Les Vénitiens, moins attachés à la possession d'une île éloignée qu'au profit par eux tiré de leur commerce oriental, écoutaient les propositions de paix faites par la Porte. L'île de Chypre fut abandonnée aux Turcs; à cette condition, les citadins de Venise conservèrent la permission de commercer, comme auparavant, dans les faubourgs de Bizance.

Sélim, après cette paix, abandonnant les rênes du gouvernement à son grand visir, s'ensevelit au fond de son sérail avec ses femmes et ses eunuques. Les padishas de Constantinople ne firent plus depuis lors de grandes conquêtes; l'empire ottoman sembla circonscrit dans ses limites : ainsi tout dégénère. Les descendans des Amurat, des Mahomet, des Soliman, amollis par les jouissances les plus délicieuses, parurent rarement à la tête de leurs armées; ces fiers janissaires qui faisaient trem-

---

turelle : presque tous les historiens espagnols, excepté Cabréra, ont cru qu'il avait été empoisonné.

bler l'Europe, ne devinrent redoutables qu'à leurs souverains.

1571.

CHAPITRE XIX.

Succession des empereurs musulmans, jusqu'à la fin du seizième siècle.

AMURAT III, successeur de Sélim, leur montra cependant, dans une occasion délicate, qu'il était digne de les commander. Ils venaient de se répandre en tumulte dans les cours extérieures du sérail, en demandant avec des cris séditieux la tête du grand trésorier, et menaçant l'empereur lui-même. Amurat tombe sur eux le sabre à la main, en tue plusieurs; le reste se dissipe, et souffre qu'on exécute presque sous ses yeux les principaux moteurs de l'émeute. Amurat avait un courage mêlé de cruauté qui distinguait presque tous les Turcs; mais cette férocité que la présence du péril développait, ne produisait en lui qu'un effort momentané. Retombant bientôt dans l'ivresse de la volupté, son bras savait manier le sabre, mais sa tête n'était pas capable de porter le fardeau d'un vaste empire.

Mahomet III qui monta sur le trône en 1595,

1571. après la mort de son père Amurat, commença son règne par faire étrangler dix-neuf de ses frères, et par faire noyer douze femmes de son père, jugées enceintes. A peine ces horreurs excitèrent-elles de légers murmures parmi les janissaires. Ses armées furent chassées de la haute Hongrie, de la Valachie et de la Transilvanie. Au lieu de présider aux efforts de ses ministres pour réparer ces pertes, il se consola dans les bras de ses femmes, des malheurs éprouvés par ses troupes, sans que les guerres domestiques et étrangères pussent le tirer de la solitude de son harem.

Son indolence finit par opérer un soulèvement parmi tous les ordres de l'état. Dans cette extrémité, ne prenant conseil que de son humeur sanguinaire, il fit périr presque tous ses ministres. Ce scélérat mourut de la peste en 1603, à l'âge de trente-neuf ans, après avoir fait étrangler l'aîné de ses fils et la sultane qui en était mère.

1571.

CHAPITRE XX.

Intrigues pour attirer à Paris les chefs des réformés.

MALGRÉ la conclusion de la paix, les princes et l'amiral, au lieu de venir à la cour sur l'invitation de Catherine de Médicis, s'étaient retirés dans la Rochelle, tant pour conférer avec la reine de Navarre sur leurs communs intérêts, que pour veiller à leur sûreté. J'ai déjà observé que, dans les vues de la reine mère, le dernier traité était un piége fatal, et qu'elle voulait exterminer par la perfidie ceux qu'elle avait vainement tenté d'exterminer par la voie des armes (1). L'affreuse journée de la Saint-Barthelemi fut méditée et préparée durant plusieurs années.

Il est presqu'impossible de concevoir comment une femme telle que Catherine de Médicis, élevée dans les plaisirs, put former une

(1) Millot, Élém. de l'hist. de France, tom. 3. Davila, guer. civ. de France, liv. 5. Mézerai, abr. chron. tom. 3.

1571. résolution aussi atroce (1) : cette abomination étonne encore davantage dans un roi de vingt ans. René de Birague, devenu garde des sceaux en 1570, après la retraite de Morvilliers, et Albert de Gondi, depuis cardinal, préparèrent cette conspiration contre tout un peuple : ils étaient italiens l'un et l'autre. On se faisait un grand honneur alors des maximes de Machiavel, et surtout de celles qu'*il ne faut jamais commettre le crime à demi.*

D'ailleurs les guerres civiles augmentaient la férocité des mœurs, malgré les fêtes et les plaisirs entretenus à la cour par Catherine de Médicis. Ces plaisirs étaient mêlés de superstitions absurdes ; l'amant ne marchait point sans devises enchantées, la dame sans figures emblématiques. Gardan et Gauric (2), astrologues

(1) Jamais on n'avait recherché avec plus d'ardeur les doux passe-temps de la galanterie, de la chasse, des festins. Catherine conduisait partout avec elle l'attirail des voluptés. Deux cents belles femmes menaient en lesse un plus grand nombre de courtisans. Il fallait, dit Monluc, que même dans les opérations guerrières le bal marchât toujours. Le son des violons n'était pas étouffé par celui des trompettes ; le même équipage traînait les ballets et les machines de guerre. *Meserai.*

(2) Gardan fut si jaloux de ses prédictions, qu'ayant annoncé le jour de sa mort, il refusa de prendre la

1571.

du temps, étaient devenus des personnages célèbres à la cour. Les chevaliers les plus braves, les plus belles dames croyaient à toutes leurs prédictions hasardées. Le peuple voyant auprès des grands des magiciens et des devineresses, regardaient les sorciers comme des êtres dangereux. Un mélange de frénésie et de crédulité, de galanterie et de fureur, forme le plus bizarre tableau où les contradictions de l'espèce humaine soient peintes.

Charles était d'un tempérament sanguinaire, et quoiqu'il eût des maîtresses, les doux sentimens de la volupté n'avaient pas adouci ses noires idées. Le plus inconcevable projet fut conçu et préparé avec une subtilité qui ne semblait pas de ce siècle.

Tous les magistrats, tous les gouverneurs des provinces reçurent ordre de veiller à l'exacte observation des articles de la pacification favorable aux réformés. On envoya à la Rochelle le maréchal de Cossé, digne par ses sentimens philosophiques, d'être le médiateur entre les deux religions rivales. On le chargea d'assurer les princes et l'amiral de l'affection du roi et de sa ferme résolution d'accom-

---

moindre nourriture, pour ne pas blesser sa gloire par une erreur de calcul.

1571.

plir ses promesses (1). La cour se conduisant d'une manière conforme à ces apparentes dispositions, fit punir sévèrement plusieurs catholiques, coupables d'avoir insulté les ministres protestans dans plusieurs endroits de Dauphiné, de Provence et de Normandie. S'il survenait quelques difficultés sur l'exécution de l'édit de Saint-Germain-en-Laye, Charles décidait ordinairement en faveur des réformés, affectant même quelquefois à l'égard des catholiques une sévérité remarquable.

Les chefs des réformés, si souvent trompés par des mensongères paroles, suivaient ces mouvemens avec une inquiète attention. Ils commençaient à espérer que Catherine de Médicis, fatiguée des maux et des dangers de la guerre civile, voulant désormais couler ses jours dans un doux repos, déciderait son fils à régner par lui-même, sans suivre aveuglément les conseils des Guise, et à rouvrir en France les canaux de l'industrie et du commerce, en conservant à l'intérieur une paix inaltérable. Le seul Coligny n'était pas aussi aisé à tromper, il fallut faire jouer les ressorts les plus subtils. Charles, instruit par sa mère,

(1) Charles appelait le traité de St.-Germain *sa paix*, donnant à entendre qu'il l'avait signée malgré l'opposition de son conseil, de la reine mère et de la maison de Guise. Mém. de Sully, tom. 1, chap. 3.

était devenu le plus caressant et le plus dissimulé des hommes. Il fit confidence à ce guerrier qu'il se proposait de déclarer la guerre aux Espagnols.

1571.

CHAPITRE XXI.

Propositions faites à la reine par les chefs des réformés pour affermir la paix.

Cette perspective aveugla les protestans, parce qu'ils brûlaient du désir de secourir leurs frères opprimés dans les Pays-Bas, et de réprimer l'intolérance barbare de Philippe II. Coligny, après avoir conféré plusieurs fois avec le maréchal de Cossé, voulant pénétrer plus avant dans les secrètes intentions de la cour, chargea son neveu Teligny, le capitaine Briquemaut et le conseiller au parlement de Toulouse, Arnaud de Cavagne, de faire de sa part quelques représentations au roi et à la reine mère. Ces députés, après avoir assuré que la reine de Navarre, les princes et l'amiral, étaient dans une impatience commune de se présenter aux pieds du trône, observaient que, malgré toute leur bonne volonté, la prudence les avertissait que venant à la cour, ils se remettaient

1571.

d'eux-mêmes à la discrétion de leurs mortels ennemis, si le cardinal de Lorraine et le duc de Guise n'étaient pas éloignés des affaires. Ils témoignaient aussi que la défiance des princes diminuerait, s'ils voyaient rétablir dans l'exercice de sa charge le chancelier de l'Hôpital, homme constamment ennemi des partis violens. Ils demandaient encore que le marquis de Villars, créé amiral de France depuis l'arrêt du parlement rendu contre Coligny, et privé de cette charge par l'édit de pacification, ne fût pas nommé lieutenant général du prince de Bearn, dans le gouvernement de Guienne, mais que ce prince eût la liberté de choisir à son gré; qu'on rendît au prince de Condé le château de Saint-Valery, dont le comte d'Apchon s'était emparé durant les troubles; que le frère naturel du prince de Bearn obtînt l'évêché de Comminges, et que la reine de Navarre possédât en toute souveraineté le comté d'Armagnac. Ils firent plusieurs autres demandes, moins dans l'espoir de les obtenir, que de pénétrer, à la faveur des réponses faites à ces divers articles, les vues les plus cachées de la reine mère.

Ce projet n'échappait pas à la finesse de Catherine de Médicis. Les députés furent reçus avec les témoignages les plus flatteurs d'affection. La cour avait résolu d'employer envers eux les mêmes artifices qu'ils mettaient en

usage pour la sonder (1). Après avoir rejeté faiblement ces propositions pour ne pas augmenter leur défiance par une facilité trop marquée, la reine mère finit par accorder une partie des demandes de Coligny, et de donner de bonnes espérances sur le reste.

On accorda à la reine de Navarre la libre souveraineté du comté d'Armagnac; on donna au frère naturel du prince de Bearn plusieurs revenus ecclésiastiques, en compensation de l'évêché de Comminges; le marquis de Villars eut ordre de suspendre son voyage de Guienne; le château de Saint-Valery en Caux fut restitué au prince de Condé; quant au rappel du chancelier de l'Hôpital on s'en dispensa, sous prétexte de sa mauvaise santé qui ne lui permettait pas de supporter le poids et la multiplicité des affaires. L'éloignement de la maison de Lorraine était la plus délicate des prétentions des réformés; on leur donna à entendre que sur ce point la volonté du roi était bien d'accord avec la leur, mais qu'il fallait attendre des conjonctures favorables, et qu'il serait dangereux de dépouiller, sans aucun prétexte plausible, des hommes aussi puissans, des charges et des honneurs dont ils étaient revêtus depuis longtemps.

(1) Davila, Hist. des Guerr. civ. de France, liv. 5.

1571.

Teligny, Briquemaut et Cavagne, revinrent à la Rochelle, avec les conditions qu'ils avaient obtenues, et plusieurs interprétations du dernier édit très-favorables aux réformés. Le roi écrivait de sa main à l'amiral : sa lettre portait tous les caractères de la sincérité. Il lui montrait beaucoup d'empressement de le voir et de le consulter sur des projets de guerre, qu'on savait être très-agréables à son parti. Ces artifices, accompagnés des expressions de la plus entière confiance, conduisirent enfin Coligny à la cour; c'est tout ce qu'on voulait alors.

Un autre appât non moins séduisant, et qui fit taire toutes les alarmes, fut le mariage du prince de Bearn et de Marguerite, sœur de Charles, proposé par le roi lui-même. Biron qui venait d'être (1) nommé grand maître de l'artillerie, fut chargé des premières propositions de cette alliance.

Ces opérations politiques étaient conduites avec tant d'art, que non-seulement elles séduisirent les chefs des réformés, mais qu'elles alarmaient les puissances catholiques. Le pape (2) refusait d'accorder les dispenses nécessaires

(1) Mém. de la reine Marguerite. Hist. de Mathieu, tom. 3.

(2) On lit dans la vie de Pie V, par Girolamo Catena, imprimée en 1588, que Charles assura le nonce

1571.

pour le mariage projeté. Philippe II n'était pas moins inquiet des desseins de la cour de France; il apprenait que des troupes se rassemblaient sur les frontières de Picardie, et que ces troupes, commandées par des capitaines réformés, disaient hautement qu'elles devaient passer dans les Pays-Bas au secours des peuples soulevés contre la domination espagnole (1); le duc de Savoie témoignait aussi des appréhensions. La comtesse d'Entremont, qui possédait de grands biens dans ses états, venait d'épouser l'amiral de Coligny, resté veuf de Charlotte de Laval, sa première épouse. La comtesse, malgré la défense du duc de Savoie, s'était rendue à la Rochelle pour célébrer son mariage. Le duc de Savoie craignait que le crédit de Coligny ne rendît quelques services à un petit nombre de réformés, cachés dans les hautes montagnes entre la Savoie et le Piémont.

Les Guise (2), de concert avec le roi, af-

---

qu'il ne faisait le mariage de Marguerite, que pour avoir une occasion d'exterminer tous les protestans; qu'il voulut donner au prélat italien une bague pour assurance du crime qu'il méditait. Que le nonce refusa ce gage, mais qu'après la journée de la Saint-Barthelemi, Charles lui envoya cette bague pour marque de la foi de ses sermens.

(1) Guichenon, Hist. générale de la maison de Savoie.

(2) Davila, guer. civ. de France, liv. 5.

1571.

fectaient d'être mécontens de la conclusion de la paix, des faveurs dont on comblait les réformés, et surtout du mariage du prince de Bearn avec la sœur du roi. Cette princesse avait été d'abord destinée à Sébastien, roi de du Portugal (1); et c'était une des conditions auxquelles le roi d'Espagne avait consenti au mariage d'Elisabeth d'Autriche avec le roi. Sébastien avait même envoyé, à Paris, un ambassadeur pour faire la demande de Marguerite: des intrigues de cour rompirent cette négociation. On assure que le duc de Guise témoignait la plus vive passion pour cette princesse, et qu'elle l'écoutait favorablement; on dit même que cette intrigue ayant été poussée si loin qu'ils s'étaient donné des promesses de mariage, le cardinal de Lorraine conseilla à l'ambassadeur du Portugal de cesser toutes poursuites, parce que Marguerite était destinée au duc de Guise son neveu.

Au surplus, soit que le temps ou l'inconstance eussent éteint la passion du duc de Guise, ou que, par les conseils de son oncle, il sacrifiât son amour à la vengeance qu'il méditait contre l'amiral, il se conforma en cette occasion aux volontés du roi, sans cacher son

(1) Mém. de la reine Marguerite, liv. 1. Mathieu, hist. iv. 6.

dépit, capable d'augmenter la confiance des chefs des réformés.

1571.

La cour fit le voyage de Blois pour être plus à portée de négocier avec la reine de Navarre, qui continuait de résider dans la Rochelle. Les conditions du mariage furent bientôt réglées ; l'amiral parut à la cour accompagné d'une suite nombreuse. Ce fut un spectacle remarquable de voir ce guerrier célèbre, qui avait blanchi dans le tumulte des armes, tomber aux genoux du roi et, les yeux humides, l'assurer de son entier et inviolable dévouement; mais la duplicité de Charles fut encore plus étonnante. Il donna plusieurs fois le doux nom de père à celui qu'il destinait à une mort cruelle.

Ces marques éclatantes d'affection furent accompagnées de largesses magnifiques. Le roi fit compter à l'amiral sur son épargne la somme de cent mille francs, pour l'indemniser des pertes par lui essuyées durant la guerre. Il lui accorda, pour une année, les revenus du cardinal de Châtillon, son frère, mort depuis peu en Angleterre. Enfin, les autres amiraux avaient toujours cédé le pas aux maréchaux de France, quand la charge de connétable était vacante; il fut décidé que Coligny aurait séance dans le conseil après le duc de Montmorency, doyen des maréchaux. On remit sur le tapis le projet de la guerre contre l'Espagne; le comte

1571. de Schomberg fut chargé d'engager les princes protestans d'Allemagne à fournir des troupes, au moyen des subsides payés par la cour de France. L'amiral était l'ame de ces négociations. Il obtint la permission de faire un court séjour dans sa terre de Châtillon-sur-Loing; il devait ensuite revenir à Paris, pour mettre la dernière main aux mesures prises.

CHAPITRE XXII.

Mort de Pie V. Élection de son successeur. La reine de Navarre et son fils viennent à Paris.

1572. PIE V mourut le premier mai. Hugues, cardinal Buon Compagno, qui lui succéda, accorda pour le mariage du prince de Bearn et de Marguerite de France, le bref refusé par son prédécesseur. Les termes en paraissaient insuffisans au cardinal de Bourbon, oncle du jeune prince, et ce fut depuis un prétexte de révoquer en doute la validité de ce mariage. Le roi et la reine mère, sans s'arrêter à ces formalités pontificales, et satisfaits d'avoir obtenu le consentement du pape, de quelque manière que ce fût, reçurent avec de grands té-

moignages de joie la reine de Navarre, arrivée à Paris dans les premiers jours de juin. Cette princesse fut bientôt suivie du prince de Bearn et du prince de Condé (1). Ils étaient accompagnés d'un grand nombre de capitaines, parmi lesquels on distinguait les comtes de Nassau, de Montgommeri, de la Rochefoucault, les colonels de Mouy, Téligny, gendre de l'amiral, Lavardin, Guerchi, guerriers célèbres par leur bravoure.

1572.

Pour réussir dans la guerre qu'on feignait de projeter contre l'Espagne, il fallait éteindre jusqu'aux moindres étincelles des discordes civiles. Charles prit ce prétexte pour appeler à la cour toute la maison de Lorraine, sans donner le moindre sujet d'inquiétude aux réformés. Il lui fut aisé de forcer l'amiral de convenir qu'on ne pouvait entreprendre des hostilités étrangères, sans avoir besoin des forces du parti catholique, dont les ducs de Guise et d'Aumâle étaient les chefs : ils vinrent donc à Paris, accompagnés d'une escorte très-nombreuse. Le duc de Guise et l'amiral promirent sur leur honneur de ne point s'offenser mutuellement, et de remettre tous leurs anciens différends, ou à la décision du roi et de la reine

(1) Mém. de la reine Marguerite.

1572. mère, ou à des temps plus opportuns, quand le roi et son conseil le permettraient.

CHAPITRE XXIII.

Mort de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret. Mariage du roi de Navarre avec Marguerite de France.

PENDANT les préparatifs du mariage, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mourut presque subitement le 10 août. Le temps de la mort de cette princesse, les massacres qui la suivirent, l'embarras que son mâle courage aurait pu donner à la cour, enfin la nature de sa maladie, qui commença après avoir acheté des gants chez un parfumeur, nommé René, venu de Florence à la suite de Catherine de Médicis, tout cela fit croire à un empoisonnement. D'Aubigné, en donnant ce fait pour certain (1), trace un bel éloge de cette princesse, n'ayant de femme que la douceur et la beauté, l'ame entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux grandes adversités (2).

(1) D'Aubigné, Hist. Univers.

(2) Hist. de Henri-le-Grand, pag. 30.

Après les funérailles de Jeanne d'Albret, le prince de Bearn prit le titre de roi de Navarre, et je le nommerai ainsi dans la suite. On différa de quelques jours son hymen pour laisser passer le temps du plus grand deuil.

Cette cérémonie fut célébrée le 18 août; la veille, les deux époux avaient été fiancés par le cardinal de Bourbon. La princesse convient elle-même dans ses mémoires, qu'elle avait une répugnance invincible pour le prince destiné à devenir son époux (1); il paraît que cette répugnance venait des principes religieux. Davila assure que le cardinal de Bourbon ayant demandé (1) à Marguerite si elle prenait le roi de Navarre pour son époux, elle ne proféra pas une seule parole, mais que le roi son frère lui fit baisser la tête d'un coup de main; on prit ce geste pour un consentement.

Quand les liens solennels du roi de Navarre avec la princesse Marguerite furent consacrés à la face des autels, toute crainte parut entièrement cesser parmi les réformés; ils rendaient graces au ciel dans leurs temples d'avoir touché le cœur du roi Charles et de sa mère. La prudence de l'amiral fut enchaînée; les germes des soupçons s'éteignirent dans l'ame

(1) Mém. de la reine Marguerite, liv. 1.
(2) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 5.

1572. de ce guerrier trop loyal, trop vertueux pour apercevoir la trahison, le crime au milieu de l'abandon et des plaisirs d'une alliance auguste.

Cependant les Rochellois persistant dans leurs défiances, refusaient d'admettre dans leurs murs un gouverneur et une garnison catholiques. La mort de la reine de Navarre, regardée par eux comme un présage sinistre des plus grands malheurs, augmentait leurs inquiétudes; ils exhortaient l'amiral de se défier des caresses de la cour; le même conseil lui était donné de toute part. Un capitaine réformé, nommé Langoiran, prenant un jour congé de lui, et l'amiral voulant connaître pourquoi il se retirait: « C'est, dit Langoiran, parce qu'on nous traite trop bien; cet accueil peu naturel ne me paraît pas de bon augure; j'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec ceux qui se croient trop sages. »

Coligny répliqua : « Pour moi, je préfere d'être tué, si tel est mon sort, au pénible sentiment de me défier toujours des paroles données et reçues à la face de la nation; la vue des assassins ne me ferait pas changer d'avis : je n'ai plus de soupçons; si j'en avais, je les arracherais de mon ame. »

Charles, après avoir fait mentir toute la journée ses yeux, ses gestes, son accent et ses paroles, demandait le soir à sa mère en riant,

1572.

s'il avait bien joué son rôlet (1). C'était à vingt ans que ce prince poussait la dissimulation à un point si inconcevable ; il avait appris à cet âge l'art funeste d'inviter les caresses des réformés par les siennes pour fasciner leurs yeux. Comment ceux qui se mettaient le plus en garde, auraient-ils conservé des doutes devant cet air affable, ouvert, apanage heureux de nos jeunes années, symbole de la candeur et de l'innocence? Cependant cet air affable, ouvert, voilait le massacre, opprobre éternel de nos annales.

Tous les symboles de la franchise et de la sincérité accompagnaient avec tant d'artifice les bons traitemens dont on accablait les réformés, que la mort de la reine de Navarre ne tira pas leurs principaux chefs de leur sécurité profonde; ils l'attribuèrent à une fluxion de poitrine, occasionnée par les fatigues qu'elle se donnait pour faire de ses mains les apprêts de l'hymenée de son fils. Les jours se passaient en festins, en danses, en joutes; et tandis que la gaîté et le tumulte des fêtes remplissaient tous les cœurs d'une vive allégresse ; tandis que les réformés se flattaient que les anciennes discordes s'éteignaient absolument, Charles, le duc d'Anjou, Catherine de Médicis, Birague,

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

1572. Gondi, Tavannes, retirés dans le fond du Louvre, déterminaient les dernières mesures pour égorger sans résistance les malheureuses victimes qui dansaient, ivres d'une folle joie.

CHAPITRE XXIV.

Massacre de la Saint-Barthelemi.

MÉSERAI rapporte que Charles témoigna d'abord quelque répugnance à résoudre définitivement le massacre général des réformés ; mais que s'y étant enfin déterminé, il ajouta, en jurant à son ordinaire : « Eh bien ! puisqu'il le faut, je ne veux pas qu'il reste un seul *huguenot* en état de me reprocher un jour les ordres que je viens de signer. »

Pardonne, lecteur ; ma main se refuse à tracer les horribles circonstances d'une action abominable qui, selon l'expression de Perefixe, n'avait jamais eu et ne saurait avoir rien de semblable. On dit que le chancelier de l'Hôpital, apprenant dans sa retraite l'affreuse nouvelle des massacres de la Saint-Barthelemi, s'écria avec le poëte Stace :

Excidat illa dies.... nec postera credant sæcula.

La mémoire de cet événement doit être per-

pétuée, afin que les hommes entraînés dans les querelles de religion, apprennent à quels excès lamentables l'esprit de superstition peut conduire.

Vers midi, le 20 août, l'amiral de Coligny sortait du Louvre à pied pour aller dîner chez lui (1); il marchait lentement, occupé à lire un mémoire; un assassin aposté, nommé Maurevel, lui tire d'une fenêtre un coup d'arquebuse chargée de deux balles : l'une lui coupa l'index de la main droite, l'autre le blessa dangereusement au coude gauche. Coligny, sans se déconcerter, montre à ses amis qui l'accompagnaient, la maison dont le coup était parti (2); les portes en sont brisées sur-le-champ. On trouve dans une chambre, au rez-de-chaussée, une servante, un laquais et une arquebuse déchargée. L'assassin avait eu le temps de prendre la fuite par une porte de derrière, gagnant la place de la Bastille; il était monté (3) sur un cheval tenu prêt à la porte Saint-Antoine pour faciliter son évasion.

---

(1) Il demeurait rue Béthizi, dans une maison nommée, avant la révolution, hôtel de Saint-Pierre; on y voyait encore la chambre où Coligny fut assassiné.

(2) De Thou, liv. 52. Mém. d'état sous Charles IX, tom. 1.

(3) Brantome, Éloge de l'amiral de Coligny.

1572.

A cette nouvelle, le roi fit semblant d'entrer en fureur; il jura de punir d'une manière exemplaire le meurtrier et ses complices; ensuite il demanda à voix basse à sa mère, si l'amiral était mort; et comme on lui dit que non, sa fureur redoubla. Il proféra des juremens si effroyables, que ses domestiques paraissaient douter eux-mêmes s'ils étaient arrachés par l'assassinat de Coligny ou par le chagrin de ce qu'il y avait survécu.

Aux circonstances de ce meurtre, dont le récit vole bientôt de bouche en bouche dans tous les quartiers de Paris, les yeux des réformés s'ouvrent à une lumière horrible. Se réunissant en différens endroits, leur premier projet fut d'enlever le corps de l'amiral et de sortir de Paris (1); l'exécution de ce dessein eût probablement empêché le massacre. La cour trouva le moyen de rendre aux réformés leur sécurité funeste. Charles, sa mère, ses frères allèrent visiter le blessé. Le roi penché sur son lit, l'embrassait étroitement et à plusieurs reprises; il disait à haute voix, avec l'accent de la douleur, que si Coligny avait reçu la blessure, c'était lui, Charles, qui l'avait le plus fort sentie; Catherine parlait sur le même ton. L'a-

(1) Mém. de la reine Marguerite.

miral fut tellement fasciné par ces paroles, qu'il ne songea plus à s'éloigner, il en dissuada même les princes et ses amis (1). Charles lui donna des gardes, en apparence pour veiller à sa sûreté, mais en effet pour empêcher qu'il n'échappât à son malheureux sort.

1572.

Qu'on se représente, le soir même de cette visite, après ces embrassemens, ces larmes feintes et ces vaines protestations d'intérêt, Charles, chargeant le duc de Guise de la plus horrible exécution, plaçant lui-même les troupes qui devaient égorger ses sujets, ordonnant le massacre général des réformés renfermés dans les murs de Paris, et se réservant de faire exterminer de même ceux qui restaient dans les provinces; mettant en délibération si l'on excepterait du carnage le roi de Navarre (2), son beau-frère, et le prince de Condé; donnant pour signal du meurtre le son d'une cloche; défendant d'écouter les moindres sentimens de pitié, ivre d'une fureur atroce, en attendant le moment destiné à répandre les flots de sang dont il était altéré.

Davila prétend (3) que, si Coligny avait été tué devant le Louvre, le massacre n'aurait pas

(1) Mém. de la reine Marguerite. Mathieu, Hist., liv. 9.

(2) Mém. de Tavannes. Mathieu, Hist., liv. 6.

(3) Hist. des Guerr. civ. de France, liv. 5.

1572. eu lieu, et que la cour tremblante d'avoir manqué le chef, se vit contrainte de prévenir la vengeance qu'elle redoutait en cette occasion : cette sorte de justification ne saurait être admise.

Il est incontestable que les réformés, tranquilles sur la foi des traités, ne songeaient pas à reprendre les armes. En assassinant un des chefs on ne détruisait pas le parti ; il restait fécond en ressources et en grands capitaines. Les réformés eussent-ils moins vengé l'amiral mort que l'amiral blessé ?

Mais pourquoi la cour avait-elle séparé le meurtre de Coligny des autres meurtres médités par elle ? Il faudrait aussi demander pourquoi on empoisonna la reine Jeanne d'Albret avant le mariage de son fils. Les contemporains ne donnent pas la solution de l'une et de l'autre question. Peut-être avait-on mal entendu les ordres du roi ; peut-être une vengeance particulière précédât-elle la vengeance générale.

Les variations de cette cour sanguinaire purent nuire à ses propres desseins. Le massacre, on ne saurait en douter par tout ce qui le suivit, était fixé depuis long-temps, mais l'horreur de ce crime épouvantait souvent Charles ; il donnait des signes d'irrésolution. Ceux qui l'entouraient traitaient ses remords de lâcheté envers la cause de Dieu. Ils purent, en exécutant un premier crime, vouloir lui faire entendre

que trop avancé désormais, il ne pouvait plus reculer sans risquer sa couronne et sa vie.

1572.

Enfin, il promit de donner l'affreux signal. La nuit du 23 au 24 d'août fut choisie pour cette boucherie. Le duc de Guise (1), à la tête des assassins, portant une écharpe blanche au bras gauche et une croix au chapeau, attendait le signal. Il devait être donné par le tocsin, sonné sur le timbre de l'horloge du Louvre.

On dit que Catherine de Médicis, redoutant quelque incertitude de la part de son fils, hâta le signal de plus d'une heure, et se servit de la grosse cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois. De nombreuses cohortes de meurtriers se répandent dans les rues de Paris; l'obscurité de la nuit, augmentant l'embarras de ceux qui n'étaient pas instruits des vues de la cour, favorisait la fureur des conjurés. Ils marchaient à la sombre lueur de torches funèbres vers les maisons, d'avance désignées. On enfonçait les portes; tout ce qu'on trouvait dans les maisons, hommes, femmes, enfans, vieillards, était indistinctement massacré. Coligny devint une des premières victimes. Le duc de Guise s'était chargé lui-même d'enfoncer la porte de sa maison, et Besme, domestique du duc, porta les premiers coups (2). *Jeune homme*, lui dit

(1) Davila, Hist. des Guerr. civ. de France, liv. 5.
(2) Mém. de la reine Marguerite.

1572. l'amiral d'un air tranquille, *tu devrais respecter mes cheveux blancs ; mais fais ce que tu voudras, tu n'abrèges ma vie que de quelques jours.*

Dans la maison de l'amiral, périrent Teligny, son gendre; Guerchi, lieutenant de sa compagnie d'ordonnance, et un grand nombre de militaires qui lui étaient attachés. Les gentilshommes et les domestiques du roi de Navarre et du prince de Condé furent massacrés dans le Louvre. Ces deux princes ne conservèrent eux-mêmes leur existence, qu'en feignant d'abjurer la religion réformée (1).

Au milieu de ce carnage, un grand nombre de catholiques, pour venger leurs querelles particulières, égorgeaient d'autres catholiques que la haine transformait à leurs yeux en protestans. Charles, placé sur un balcon, contemplait le carnage et criait qu'on ne laissât échapper aucun hérétique. Il paraît constant, qu'armé d'une longue arquebuse, il tira lui-même sur les réformés qui passaient la Seine à la nage, pour se réfugier dans le faubourg Saint-Germain, alors hors des murs de Paris (2).

Paris (3) offrait un spectacle d'horreur ; des

(1) D'Aubigné, pag. 547. Mathieu, Hist., liv. 6.
(2) D'Aubigné, tom. 2, chap. 4. Serres.
(3) La délivrance du jeune la Force est un exemple

gémissemens lamentables perçaient le silence de la nuit. Les coups se confondaient dans les ténèbres ; toutes les places regorgeaient de morts, toutes les rues retentissaient de hurlemens ; la Seine, couverte de cadavres, les roulait dans ses flots teints de sang. D'autres cadavres étaient amoncelés devant le château du Louvre, sous les yeux du roi, des deux reines et de toute la cour, comme des victimes qui appelaient leurs regards. Les femmes, sortant du château, et oubliant la pitié et la pudeur naturelle à leur sexe, osaient considérer des cadavres nus, sans qu'un spectacle si dégoûtant les glaçât d'horreur. De Thou observe, qu'elles considéraient, avec une attention particulière, le cadavre du baron Dupont. Ce capitaine avait été accusé d'impuissance ; elles voulaient juger après sa mort s'il méritait ce reproche (1).

Cette incroyable boucherie dura plusieurs

de ce que les hommes appellent destinée : c'était un enfant de dix ans ; son père, son frère aîné et lui, furent assassinés en même temps ; les meurtriers les frappaient au hasard ; le père et les enfans, couverts de sang, tombèrent à la renverse les uns sur les autres ; le plus jeune n'avait reçu aucun coup dangereux ; il contrefit le mort ; il fut sauvé, et vécut jusqu'à l'âge de 85 ans.

(1) De Thou, liv. 52.

1572. jours dans Paris (1). On raconte que le maréchal de Tavannes, parcourait les rues à cheval, criant aux assassins : Saignez, saignez, ne vous lassez pas ; la saignée, quoiqu'en disent les médecins, est aussi salutaire au mois d'août qu'au mois de juin. Un orfévre se vanta d'avoir assassiné pour sa part quatre cents individus.

Environ deux cents hommes furent massacrés dans le Louvre. Le comte d'O, colonel du régiment des gardes, les mandait les uns après les autres, de la part du roi, et à mesure qu'ils entraient dans l'appartement du monarque, des soldats rangés en deux files les assassinaient. Il périt dans Paris plus de dix mille individus. Un grand nombre d'entre eux ayant su que les meurtriers portaient des croix à leurs chapeaux, crurent sauver leurs vies en adoptant ce signe. Ce stratagême réussit en effet à plusieurs ; mais dès qu'on les reconnaissait dans les rues, de quelque manière que ce fût, les massacreurs les jetaient dans la rivière, après les avoir tués à coup de poignard.

Ce massacre s'étendit dans toute la France, si on excepte quelques provinces qui en furent garanties par le courage et la générosité de ceux qui y commandaient. Leurs noms ne sauraient être trop répétés (2) ; c'étaient Saint-

(1) Mém. de la reine Marguerite.

(2) Hénault, Abr. chron., tom. 2.

Hérem en Auvergne, la Guiche à Mâcon, Mandelot à Lyon, Matignon, Villeneuve, Gordes en d'autres endroits. Le vicomte d'Orthe (1) écrivit de Bayonne au roi : « J'ai communiqué le commandement de V. M. aux gens de guerre et aux habitans; je n'y ai trouvé que de bons citoyens et de braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions très-humblement V. M. de vouloir nous employer à choses possibles, quelques hasardeuses qu'elles soient. »

1572.

CHAPITRE XXV.

Le roi de Navarre et le prince de Condé feignent d'abjurer la religion réformée.

A l'égard du roi de Navarre et du prince de Condé, aussitôt que Charles eut appris la mort de Coligny, il les fit appeler dans l'appartement de la reine mère, sans permettre qu'ils fussent accompagnés d'aucune personne de leur suite. Il leur parla en ces termes (2) : « Je me venge aujourd'hui de mes ennemis; je devrais vous

(1) Millot, Elém. de l'hist. de France, tom. 3.
(2) Mathieu, liv. 6.

1572. mettre du nombre, puisque c'est sous votre autorité qu'ils ont fait la guerre. Ma tendresse pour les princes de mon sang l'emporte sur la justice : je vous pardonne le passé, mais j'entends que vous repreniez la religion des rois nos ancêtres, sans cela rien ne pourrait vous sauver de la mort. »

Ces deux princes (1), entourés de morts, entendaient les cris de leurs malheureux compagnons. Le roi de Navarre crut qu'il fallait céder au temps et dissimuler des outrages dont il ne pouvait tirer aucune vengeance. Il témoigna qu'il était prêt à se conformer aux volontés du roi. Charles, pour marquer sa satisfaction de cette condescendance, accorda la vie, à sa considération, aux comtes de Grammont et de Duras, poursuivis par les massacreurs jusque dans l'appartement de la reine mère. Mais le prince de Condé, moins politique, et qui semblait avoir hérité de la fierté du caractère de son père, osa répliquer et demander qu'au moins on ne gênât point sa conscience. Le roi, s'emportant à des

(1) Ambroise Paré et la nourrice de Charles, qui étaient de la religion, furent les seuls que ce prince excepta formellement de la proscription. Charles, depuis ce jour, parut tout changé, et disait-on qu'on ne lui voyait plus au visage cette douceur qu'on avait accoutumé de lui voir. *Brantome*, Mém.

juremens affreux, le traita d'opiniâtre, de téméraire, de séditieux, de fils de rebelle, et le chassa de sa présence en le menaçant de la mort, si dans trois jours il n'avait pas embrassé la religion catholique, et donné des preuves de son repentir au sujet de sa conduite passée. Il prit le parti de se conformer à sa fortune. On leur donna des gardes à l'un et à l'autre, et, toute leur maison ayant été égorgée, le roi choisit ceux qui devaient les servir.

1572.

Le corps sanglant de Coligny avait été traîné au gibet de Montfaucon par une populace insensée. Ses papiers furent portés au Louvre. En examinant un journal qu'il avait fait des principaux événemens arrivés sous ses yeux, on trouva un avis donné au roi, de prendre garde, en assignant un apanage à ses frères, de leur procurer une autorité dangereuse. Médicis fit lire cet article devant le duc d'Alençon qu'elle savait affligé de la mort de l'amiral. Voilà votre bon ami, lui dit-elle, voyez le conseil qu'il donne au roi. Je ne sais pas, répondit le duc d'Alençon, si Coligny m'aimait beaucoup, mais je sais qu'un semblable conseil ne peut être donné que par un homme très-fidèle au roi, et très-zélé pour le bien de l'état (1).

(1) Hénault, Abr. chron., tom. 2.

1572.

Le troisième jour des massacres, et pendant qu'ils duraient encore, Charles vint tenir un lit de justice au parlement; il supposa que les réformés avaient ourdi une conspiration (1) contre sa personne et contre sa famille, et que cette conspiration était prête d'éclater lorsqu'il s'était vu, disait-il, contraint de l'étouffer dans le sang des complices. Ainsi, après avoir égorgé les protestans, on voulait les déshonorer. Comment Coligny, assassiné trois jours auparavant par Maurevel, presque sous les yeux du roi, et blessé très-dangereusement, eût-il ourdi dans son lit cette conjuration prétendue? Il n'en exista jamais la plus légère trace. On tint sans doute, autour du lit de Coligny, des propos contre la cour à laquelle seule on pouvait attribuer ce lâche assassinat; mais des plaintes arrachées par le désespoir ne sont pas une conspiration. On en poursuivit cependant la punition juridique, avec d'autant plus d'acharnement, que par cette poursuite, on espérait donner de la consistance à un forfait imaginaire.

C'était le temps des vacances du parlement de Paris. Une chambre extraordinaire fut assemblée pour faire le procès à Coligny (2) et

(1) Mém. de Brantome, tom. 4. De Thou, liv. 52.
(2) De Thou, liv. 52.

à ses prétendus complices. Cette chambre condamna, le 27 septembre, l'amiral, déjà mis en pièces, à être traîné sur la claie, pendu à un gibet, en place de Grève, et porté ensuite aux fourches patibulaires de Montfaucon. Il fut ordonné qu'on célébrerait tous les ans à Paris, une procession solennelle, pour rendre graces à Dieu des massacres. La procession ne se fit pas, parce que les temps changèrent. Cette honte fut du moins épargnée aux Parisiens.

Par le même arrêt, le parlement ordonnait que le château de Châtillon-sur-Loing serait rasé, et que la postérité de l'amiral dégradée de noblesse, serait inhabile à posséder des charges et même des héritages dans le royaume. En conséquence de cet arrêt, le roi voulait faire arrêter la veuve et les enfans de l'amiral. Mais cette dame, le fils aîné de l'amiral, sa fille, veuve de Teligny, et le fils du comte d'Andelot, avaient déjà pris la fuite et s'étaient mis en sûreté dans le canton de Berne; les autres enfans de l'amiral étaient en bas âge; on les conduisit à la cour, ils y ressentirent tous les malheurs dont la décadence des grandes maisons est accompagnée. Le reste de l'arrêt fut exécuté. Le château de Châtillon fut rasé, les arbres du parc coupés. On sema du sel sur ce terrain, en croyant par-là le rendre stérile, comme si les terres en friche n'eussent pas été alors en assez grand nombre en France.

1572. Un ancien préjugé faisait penser que le sel ôtait à la terre sa fécondité ; c'est précisément tout le contraire, l'ignorance des hommes égalait alors leur férocité.

Deux amis de l'amiral, échappés aux poignards des assassins, furent traînés à la Grève avec l'effigie de ce guerrier (1). De Thou rapporte que Charles et quelques-uns de ses courtisans vinrent jouir de ce spectacle aux fenêtres de l'hôtel de ville de Paris, et qu'il se fit accompagner par le roi de Navarre ; ce prince et le prince de Condé étaient obligés d'écouter chaque jour les exhortations et les raisonnemens de plusieurs docteurs, chargés d'opérer leur conversion. Ils assistèrent publiquement à la messe dans l'espoir que, moins étroitement gardés, après cette cérémonie, il leur serait possible de se réfugier à la Rochelle, mais leurs espérances furent longtemps vaines.

(1) De Thou, liv. 52.

1572.

CHAPITRE XXVI.

Mort du chancelier de l'Hôpital.

L'Hopital, retiré dans sa maison de campagne de Vignai, achevait sa vie dans un doux repos, lorsque le bruit de cet épouvantable événement vint frapper ses oreilles. Ses amis lui conseillaient de fuir; il rejeta ce conseil pusillanime. On vint lui dire qu'une troupe de gens armés s'avançait vers sa maison, et lui demander s'il fallait en fermer les portes et repousser la force par la force. Non, répondit le chancelier (1), je ne fais pas assez de cas de la vie pour la défendre contre ceux qui voudraient me la ravir. C'étaient en effet des furieux qui venaient pour le tuer; mais au moment de commettre leur crime, ils furent joints par d'autres cavaliers chargés d'ordonner aux premiers de revenir sur leurs pas.

Si l'Hôpital fut préservé du massacre par les ordres précis de Catherine de Médicis, elle n'empêcha ni le pillage de ses fermes, ni la dévastation de son domaine. Il mourut

(1) De Thou, liv. 52. Mathieu, liv. 6.

1572.

l'année suivante, dans un état voisin de l'indigence.

La cour (1) avait d'abord écrit dans plusieurs provinces, que les massacres de Paris devaient être considérés comme un tumulte passager, excité par la conspiration de l'amiral; mais par un second courier, on envoya des ordres exprès de traiter les réformés comme ils l'avaient été dans la capitale. Cet ordre ne pouvait être exécuté dans les endroits où le nombre des réformés l'emportait sur celui des catholiques. Ils se mirent sur-le-champ en défense. J'ai déjà observé que plusieurs commandans refusèrent d'exécuter les ordres sanguinaires de la cour; mais dans d'autres villes, surtout dans Lyon et dans Bordeaux, la barbarie exercée à Paris fut imitée avec la dernière fureur. Un jésuite, nommé Edmond Ogier, excitait la populace de Bordeaux au

(1) Le 8 novembre on observa un nouvel astre dans la constellation Cassiopée. Il parvint à égaler en grandeur la planète de Jupiter; il diminua ensuite peu à peu, et disparut au bout de dix-huit jours. Dans le même temps, parut en France une étrange maladie, dont l'effet disloquait toutes les jointures de ceux qui en étaient attaqués. Cette maladie cessa peu à peu en 1606. On la nomma le mal bilieux et la colique de Poitou, parce qu'elle régnait principalement dans ce pays-là. *Méserai.*

carnage, un crucifix en main; il mena lui-même les assassins chez deux conseillers au parlement dont il croyait avoir à se plaindre, et qu'il fit égorger sous ses yeux.

1572.

Le cardinal de Lorraine se trouvait alors à Rome; la cour, pour lui annoncer cette nouvelle, dépêcha un courier auquel ce prélat fit présent de mille ducats. On alluma des feux de joie dans les principales rues de Rome. On prétend qu'il existe encore une médaille frappée dans cette occasion par les ordres de Grégoire XIII, ayant d'un côté l'effigie de ce pontife avec cette légende: *Greg. XIII pontif. Maxim. anno* 1°., et de l'autre un ange exterminateur, armé d'une croix et d'un glaive, avec lequel il massacre les réformés, et ces mots: *Eugenotorum strages* 1572.

Un autre courier fut envoyé à Madrid. Philippe II, le fléau de ses peuples et de l'Europe, embrassa affectueusement le courier. Son front, ordinairement impénétrable, devint pour la première fois le miroir de son ame barbare. Le zèle dont il brûlait pour la religion catholique ressemblait à un feu destructeur; il se flatta d'ériger bientôt au milieu de ses provinces belgiques le tribunal de l'inquisition, et que la destruction des protestans en France annonçait qu'ils n'existeraient plus bientôt dans les Pays-Bas.

1572.

Daniel rapporte sérieusement (1), que dans cette occasion Charles joua bien la comédie, qu'il fit parfaitement son personnage. Quelle horrible comédie! une moitié de la nation française égorgeait l'autre, un crucifix sur la tête, un poignard dans les mains et le masque de la religion sur le visage.

Si on en croit le duc de Sully et l'historien Mathieu, Henri IV leur avait raconté que jouant aux dés avec le duc d'Alençon et le duc de Guise, quelques jours avant la Saint-Barthelemi, ils virent deux fois des taches de sang sur les dés; et qu'ils abandonnèrent le jeu, saisis d'épouvante. Daniel qui a recueilli ce fait, devait savoir assez de physique pour ne pas ignorer que les points noirs, quand ils font un angle, donné avec les rayons du soleil, paraissent rouges; c'est ce que chacun peut avoir éprouvé en jouant au trictrac. Voilà où se réduisent les prodiges. Il n'y eut certes, dans toute cette action, d'autre prodige que cette fureur religieuse, transmuant en bête féroce une nation insouciante et légère. Daniel répète encore, que le cadavre de Coligny ayant été pendu, Charles alla repaître ses yeux de cette vue, et dit que le corps d'un ennemi mort sentait toujours bon.

(1) Hist. de France, tom. 6.

1572.

C'est un ancien mot de Vitellius, cité par Suetone, et qu'on s'est avisé d'attribuer à Charles; mais ce qu'on doit le plus remarquer, c'est que Daniel veut faire croire que les massacres ne furent pas prémédités. Il se peut en effet que le temps, le lieu, la manière, le nombre des victimes, n'eussent pas été concertés durant deux années; mais le dessein d'exterminer les protestans était formé depuis longtemps, c'est un fait hors d'atteinte. Méserai, historien très-supérieur à Daniel, surtout dans les derniers siècles de la monarchie, ne permet pas d'en douter; et Daniel se contredit lui-même en louant Charles d'avoir bien joué la comédie, d'avoir parfaitement rempli son personnage.

Les mœurs des historiens et l'esprit de parti qui les dirigeait, se reconnaissent aisément à leur manière de narrer les mêmes objets. Daniel se contente de dire qu'on loua à Rome le zèle du roi et la terrible punition par lui faite des hérétiques; Baronius ajoute que cette punition était nécessaire.

CHAPITRE XXVII.

Quatrième guerre civile de France. Siéges de Santerre et de la Rochelle.

Ce massacre, au lieu d'éteindre en France la religion réformée, produisit une nouvelle guerre civile. Les protestans, menacés de toute part, songeaient à vendre chèrement leur vie. On avait égorgé soixante mille de leurs frères en pleine paix ; il en restait plus de deux millions pour venger cet attentat. Charles voulut en vain se mettre en possession des places de sûreté cédées par le traité de Saint-Germain-en-Laye ; les réformés répondaient qu'après l'infâme trahison dont ils venaient d'être les victimes, il ne leur restait (1) d'autre parti à prendre que de mourir les armes à la main.

Les chefs des réformés, échappés aux massacres, avaient choisi différens asiles, suivant les provinces où ils se trouvaient. Ceux de Picardie, de Bretagne, de Normandie s'étaient réfugiés en Angleterre ; ils se rassemblaient sous

(1) La Popelinière, Hist., liv. 31.

les ordres du comte de Montgommeri, prêts à passer la mer, pour rentrer armés dans leur patrie; les réformés du Dauphiné, du Lyonnais, de la Provence, entouraient dans les montagnes helvétiques les fils de Coligny; le nom de leur père, leur jeunesse, leurs malheurs, réveillaient dans tous les cœurs les sentimens de compassion. Les Suisses protestans se présentaient en foule sous les drapeaux de ces jeunes guerriers. Les réformés de Champagne, de Bourgogne, cherchaient en Allemagne un asile et des vengeurs.

Ceux de l'intérieur s'étaient retirés avec leur fortune dans les places fortes dont ils étaient les maîtres; ceux de la Beauce, du Nivernais et de l'Ile-de-France dans Santerre. Les Languedociens et les Gascons dans Nîmes et dans Montauban. Ceux d'Anjou et de la Saintonge dans la Rochelle. Cette place, regardée comme imprenable, devenait le boulevard du parti. Les plus habiles ministres protestans s'étaient rassemblés dans cette ville. Ils n'avaient pas de peine à démontrer dans leurs discours et dans leurs écrits, que les réformés, ne pouvant prendre aucune confiance désormais aux promesses des catholiques, leur seule ressource était de se créer, au sein de la France, une patrie dont ils fussent les maîtres et d'y transporter leur industrie et leurs propriétés.

1572. Tous les habitans de la Rochelle, sous les ordres de Jacques Henri leur maire, partagés en compagnies de deux cents hommes s'exerçaient au maniement des armes. L'Angleterre leur fournissait abondamment les munitions de guerre dont ils avaient besoin. Le commerce conduisait dans leur port les richesses du monde, et les réformés réfugiés dans leurs murs, augmentaient leurs moyens de défense.

Trois armées royales marchèrent vainement contre les réformés sans pouvoir les soumettre. Le siége de Santerre est devenu fameux dans nos annales, par la résistance opiniâtre des habitans (1). Deux mille périrent de faim plutôt que de se rendre. Le sort des habitans de Santerre fut semblable à celui des juifs assiégés dans Jérusalem par Titus. Ils succombèrent après avoir éprouvé les mêmes extrémités. On rapporte qu'un père et une mère y mangèrent leur propre fille. On en a dit autant depuis lors du siége de Paris par Henri IV (2). Le marquis de la Châtre, général de l'armée catholique, ne fut maître que d'un vaste tombeau.

1573. Le siége de la Rochelle fut encore plus mémorable; le duc d'Anjou parut devant cette place au commencement de février avec une

(1) La Popelinière, Hist., liv. 35.
(2) De Thou, liv. 40.

armée nombreuse (1); elle traînait à sa suite une artillerie redoutable. On voyait dans cette armée le comte de Montpensier (2) et son fils auquel on donnait le nom de dauphin d'Auvergne, les ducs d'Alençon, de Nevers, d'Aumale, de Guise, de Mayenne, de Longueville, le maréchal de Cossé, Crussol en faveur duquel la terre d'Uzès venait d'être érigée en duché pairie. Les comtes de Bouillon, de Gondi, de Strozzi, de Maulevrier, les barons de Biron, de Monluc et tous les généraux qui avaient acquis quelque célébrité.

Au milieu d'eux se trouvaient le roi de Navarre et le prince de Condé, envoyés à l'armée, non-seulement pour ôter à la Rochelle l'espoir de leur protection, mais pour employer leur nom à déterminer les Rochellois à ouvrir leurs portes.

Résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, ils avaient confié l'autorité civile à Jacques Henri, leur maire, avec un conseil des principaux bourgeois, et le pouvoir militaire au capitaine Lanoue. La Rochelle essuya durant cinq mois, trente-cinq mille coups de canons, neuf grands assauts, vingt autres moindres; et les fatigues n'épuisaient ni le courage

(1) La Popelinière, liv. 31. Mathieu, liv. 6.

(2) Brantome, Eloge du maréchal de Tavannes.

1573.

ni les forces des assiégés. Les femmes rivalisaient avec les hommes, de fermeté, de constance et de valeur (1). Dès que le canon menaçait de faire crouler une partie du rempart, un fossé rempli d'eau se trouvait creusé et une terrasse élevée, avant même que la brèche fût faite. Les dissensions et les maladies régnaient dans l'armée royale. On était au moment d'abandonner honteusement le siége, si le plus imprévu des événemens n'eût fourni un prétexte de conclure une nouvelle paix avec les réformés.

CHAPITRE XXVIII.

Le duc d'Anjou est élu roi de Pologne.

SIGISMOND-AUGUSTE, roi de Pologne, était mort à Cnyssin, dans la Podlaquie, le 7 juillet 1572. En lui finit la ligne masculine des princes Jagellons. Les polonais ne s'accordaient pas sur le choix d'un monarque. Le roi de Suède, Jean III, prétendait au trône. Il offrait de restituer à la Pologne les pays dont

(1) Brantome, Eloge du maréchal de Biron.

1573.

son père s'était emparé en Livonie. Le Czar, Juan IV, Vassilievick, croyait aussi mériter le choix de la nation polonaise. Le besoin d'une paix solide entre la Pologne et la Russie devenait le motif de ses espérances. Le duc de Prusse comptait parmi les nonces de nombreux partisans. Le choix fait de ce prince pour porter la couronne, pouvait réunir au royaume le duché de Prusse, regardé comme un démembrement de la Prusse polonaise. L'électeur de Saxe et le margrave de Brandebourg, se plaçaient aussi parmi les candidats. Enfin, l'empereur Maximilien négociait secrètement pour faire élire l'archiduc Ernest son fils. Aucun de ces prétendans ne fut élu. L'Europe apprit avec surprise que le choix était (1) tombé sur le duc d'Anjou, frère du roi de France.

Il devait en effet, paraître étonnant que des Sarmates eussent été chercher un monarque chez les Celtes, avec lesquels ils n'entretenaient aucune liaison. La cour de France attribuait cet événement aux talens de Jean de Monluc (2), évêque de Valence, ambassadeur de Charles, à Varsovie. Il était le fruit du hasard.

---

(1) Daniel, tom. 6. Méserai, Abr. chron. tom. 3.

(2) Mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté N. N. N., fol. 511. Le Laboureur. Continuation des mém. de Castelnau.

1573.

Un nain polonais, nommé Jean Crazouski, avait fait, durant quelques momens, les plaisirs de la cour de France, par la vivacité de son esprit, comme il en causait la surprise par la petitesse de sa taille. Comblé des bienfaits de Charles et de Catherine de Médicis, il revint dans sa patrie, plein de reconnaissance pour la cour de Paris, et d'admiration pour la magnificence dont elle brillait.

Sigismond-Auguste vivait encore. Le nain polonais ne cessait d'entretenir les magnats de Varsovie des choses dont il avait été frappé dans Paris. Il aimait surtout à s'étendre sur les brillantes qualités de Henri, duc d'Anjou. Il parlait toujours avec un nouvel enthousiasme des exploits guerriers de ce jeune prince. Son langage, animé par la reconnaissance, fit insensiblement une impression profonde sur l'esprit des polonais.

Embarrassés sur le choix d'un monarque par la puissance même des candidats, ils ne pouvaient couronner l'un d'eux sans mécontenter tous les autres. Quelqu'un proposa le duc d'Anjou; il fut élu sur-le-champ et presque d'une voix unanime.

CHAPITRE XXIX.

Quatrième traité de paix entre la cour et les réformés.

A cette nouvelle, les généraux catholiques font aux Rochellois les propositions de paix les plus avantageuses. L'armée royale dépérissait de jour en jour; les Rochellois rejetaient tout projet d'arrangement, à moins que les articles de la pacification ne s'étendissent à tous les réformés français. Le duc d'Anjou fut contraint de souscrire à cette condition.

Tous les édits en faveur des (1) réformés furent confirmés de nouveau. Il fut convenu que les villes de la Rochelle, de Cognac, de Nismes et de Montauban, resteraient en leur pouvoir. Le duc d'Anjou n'eut pas la liberté d'entrer dans la Rochelle. Le traité fut conclu le 11 juillet. La Rochelle promit d'être fidèle à la France et envoya à Paris quatre députés en qualité d'ôtages. Il fut stipulé que la cour nommerait un général pour résider dans la Rochelle

(1) Édit du mois de juillet 1573.

1573. en qualité de gouverneur. Ce gouverneur, n'ayant aucune force militaire sous ses ordres, était entre les mains des Rochellois un véritable ôtage, dont la présence les rassurait contre les duplicités de la cour. Armand de Biron fut revêtu de cet emploi. Il entra dans la Rochelle accompagné d'un hérault d'armes; fit publier la paix et prit possession de son gouvernement. Le duc d'Anjou congédia l'armée et revint à Paris.

Ce prince regardait sa transplantation en Pologne comme un véritable exil (1). On l'appelait chez un peuple dont il n'entendait pas la langue, regardée alors comme barbare, et qui moins malheureux à la vérité que les Français, moins fanatique, moins agité, était cependant plus agreste. L'apanage du duc d'Anjou lui valait plus que la couronne de Pologne. Ce royaume éloigné était si pauvre, que dans le diplôme de l'élection, on stipula, comme une clause essentielle, que le roi dépenserait en Pologne les revenus de son apanage de France. Il fut donc chercher avec douleur cette terre étrangère (2). Il avait ce-

(1) Voltaire, Essais sur les mœurs, etc., tom. 3.

(2) Le regret de quitter la France ne fut pas le seul que le duc d'Anjou emportait avec lui; on sait son amour pour la marquise d'Isle, Marie de Clèves, première femme de Henri Ier., prince de Condé. *Hénaut*, tom. 2.

pendant peu de chose à regretter en France. La cour qu'il abandonnait était en proie à autant de dissensions que le reste de l'état. C'était chaque jour des conspirations réelles ou supposées, des duels, des assassinats, des emprisonnemens sans forme et sans raison, pires que les troubles qui en étaient cause. On ne voyait pas tomber sur les échafauds tant de têtes considérables qu'en Angleterre, mais on comptait plus de meurtres secrets, et on commençait à connaître le poison.

1573.

Cependant quand les ambassadeurs de Pologne vinrent à Paris rendre hommage à leur nouveau roi, on leur donna la fête la plus brillante et la plus ingénieuse. Le naturel et les graces de la nation française perçaient à travers tant de calamités et de fureurs. Seize dames de la cour, représentant les seize principales provinces de France, ayant dansé un ballet accompagné de machines, offrirent au roi de Pologne et aux ambassadeurs, des médailles d'or, sur lesquelles on avait gravé les productions qui caractérisent chaque province.

Henri, roi de Pologne, partit au commencement d'octobre, pour prendre possession de ses nouveaux états. La santé de Charles son frère, chancelait alors, mais elle pouvait se fortifier. Obligé de traverser l'Allemagne (1),

(1) Henri fit son entrée publique à Paris en qualité

1573. il trouva partout sur sa route les preuves les plus fâcheuses des impressions répandues contre lui par le massacre des protestans, dont on l'accusait d'avoir été l'un des auteurs ; l'électeur palatin, Frédéric III, prétextant une indisposition pour éviter d'aller à sa rencontre, le fit inviter de venir, avec une partie de sa suite, au château d'Heidelberg, dans lequel il résidait.

Fréderic, protecteur des réformés, lui fit la réception la plus mortifiante. Il fut servi presque uniquement par des réfugiés français. On exposait à ses regards des tableaux qui représentaient les massacres de la St.-Barthelemi, et durant son passage dans Francfort, plusieurs individus formèrent le projet de mettre le feu à la ville et d'en accuser les Français de la suite du prince, pour animer le peuple à les exterminer.

---

de roi de Pologne, par la porte Saint-Antoine. On prit à mauvais augure que ses hérauts d'armes avaient mal blasonné les armes de son nouveau royaume. *Méserai.*

CHAPITRE XXX.

Il s'élève à la cour un nouveau parti qui fut nommé Parti des Politiques.

DEPUIS le départ du roi de Pologne, le duc d'Alençon, deuxième frère du roi, tenait le premier rang à la cour. Charles, dévoré de remords, dépérissait de jour en jour. Devenu sombre et mélancolique, le fardeau de la vie semblait lui être insupportable. On se flatta d'abord que la force de son âge et la dissipation, écarteraient les noires vapeurs dont il paraissait affecté. Mais bientôt sa langueur (1) habituelle dégénéra en une maladie à laquelle les médecins ne connaissaient aucun remède.

Presque le corps entier de la nation, s'abanbandonnant aux prestiges du fanatisme, servait, sans le vouloir, les chefs de deux factions acharnées à la destruction de la France. Cette disposition, connue de tous ceux qui jugeaient des événemens sans préjugé, avait insensible-

(1) Mém. de Brantome, tom. 4.

1573.

ment formé un tiers parti. Ce parti, composé de catholiques et de protestans (1), assez sages pour fermer les yeux sur la différence des deux religions, voyait dans le gouvernement, les vices auxquels il fallait attribuer les maux publics. Ces hommes, amis de leur pays, voulaient profiter de la mort prochaine du roi, pour fonder la paix intérieure sur les bases les plus solides. Henri, roi de Pologne, un des principaux instigateurs de la St.-Barthelemi, annonçait un règne sanguinaire, également fatal aux catholiques et aux protestans. Il fut question de lui fermer le retour en France et de placer sur le trône le duc d'Alençon, d'une humeur plus modérée et plus paisible.

On a vu précédemment, que le dessein des réformés était d'ériger en république les provinces les plus voisines de la Rochelle. En conséquence, un grand nombre d'entre eux désapprouvaient la pacification signée devant cette place. Malgré cette pacification, la Rochelle et les autres villes dont ils étaient les maîtres se remplissaient de soldats ; les principaux propriétaires ; pour s'y réfugier avec sûreté, vendaient les domaines possédés par eux dans les provinces éloignées de la nou-

(1) Mém. de la Tour d'Auvergne, pag. 70.

velle république, et venaient avec leur fortune, leurs femmes et leurs enfans. Réunis en plus grand nombre, ils réclamaient la cession d'un plus grand nombre de villes. L'horrible trahison par eux éprouvée, malgré la foi des traités, autorisait leurs réclamations audacieuses. Elles épouvantaient un roi au bord de sa tombe (1). On attribuait aux réformés des ressources inconnues; on leur supposait des forces qu'ils n'avaient peut-être pas. De tout côté ils tenaient des assemblées pour délibérer sur les intérêts politiques. On n'osait les troubler, tant ils inspiraient d'effroi à leurs adversaires. Quel fruit revint-il donc à l'autorité royale de tant de sang versé à grands flots?

1573.

Le duc d'Alençon avait plusieurs fois blâmé publiquement la conduite du roi et du duc d'Anjou envers les protestans. L'attachement de ce prince pour l'amiral de Coligny était connu de tout le monde; on savait qu'un très-grand nombre de proscrits lui devaient la conservation de leur existence. Les hommes dont ce parti était composé, espérant que le duc d'Alençon sur le trône, tiendrait une conduite différente de celle de son prédécesseur, se proposaient de procurer aux réformés toutes

(1) Mercier, tableau des rois de France, tom. 3.

1573. les sûretés désirables par eux, en leur faisant abandonner le projet d'une scission auquel ils pouvaient être secrètement poussés par la cour de Londres.

On devait (1) composer au nouveau roi un conseil, dans lequel entreraient indifféremment des catholiques et des protestans; Médicis était éloignée des affaires, et pour achever de tranquilliser les réformés, le nouveau monarque eût consenti que dans les villes dont ils étaient les maîtres, fussent adoptées et reconnues certaines formes républicaines, subordonnées cependant à la législation générale de l'empire. Les magistrats et les habitans de ces villes auraient établi les règlemens, jugés par eux convenables pour la religion, le gouvernement civil, la distribution de la justice, la liberté du commerce et l'assiette des impôts convenus entre eux et la cour.

Ce parti fut nommé celui des politiques. Il avait à sa tête le duc d'Alençon, le roi de Na-

(1) Érection, en titre d'office, de la charge de colonel général des Suisses, en faveur d'un des fils du connétable Anne de Montmorency. Sancy, maître des requêtes, l'eut après lui; ses successeurs furent le duc de Rohan, qui se démit en 1614, Bassompierre, Coaslin, Schomberg, le comte de Soissons, le duc du Maine, le comte d'Eu, le duc de Choiseul et le comte d'Artois.

varre, le prince de Condé, les enfans du connétable de Montmorency, les ducs de Cossé, d'Epernon, de Nevers et le maréchal de Matignon. Parmi ceux qui le composaient, les uns étaient des hommes passionnés uniquement de la prospérité publique ; leurs exhortations auraient réussi dans des temps où l'esprit de faction se trouvant en quelque sorte usé par l'excès des longs malheurs, les hommes sont capables d'entendre la voix de la justice et de la raison ; mais ils devaient échouer au milieu des agitations corrosives. Les autres étaient des ambitieux ; n'ayant pas trouvé à se placer convenablement parmi les catholiques ou parmi les réformés, ils se jetaient dans le tiers parti, prêts à le trahir si leur intérêt l'exigeait. Ce parti, avec beaucoup de variation, subsista jusqu'au temps où Henri IV fut reçu dans Paris. Constamment ennemi des ligueurs, ce prince lui dut une partie de ses succès.

Ces projets restèrent secrets jusqu'au départ du roi de Pologne. Alors le duc d'Alençon demanda hautement la charge de lieutenant général du royaume, possédée auparavant par son frère. La reine, instruite des plus secrètes résolutions, prises par les chefs du parti politique(1), était bien éloignée d'accorder

(1) Davila, Guerr. civ. de France, tom. 5.

1573.

au duc d'Alençon un titre dont les attributions, augmentées par les circonstances, pouvaient le rendre maître de l'état et d'elle-même. Pour tromper son ambition, elle l'amuse de l'espoir de lui procurer une couronne comme elle en avait procuré une autre à son frère; tantôt elle lui parlait de son prochain mariage avec la reine d'Angleterre, dont j'ai fait mention plus haut, et tantôt elle lui promettait la souveraineté des Pays-Bas, soulevés contre le roi d'Espagne. Le duc d'Alençon s'aperçut bientôt qu'on le trompait. Ses liaisons avec les politiques devinrent plus étroites.

Médicis jugea qu'il était temps de les arrêter. Cette commission fut donnée au duc de Guise. D'après leurs plans, la maison de Lorraine devait rester sans crédit, elle avait donc le plus pressant intérêt de le rompre. Les ducs de Montmorency et de Cossé sont renfermés à la Bastille. On veille avec plus d'attention sur les démarches du roi de Navarre et du prince de Condé, et on donne des gardes au duc d'Alençon qui venait de prendre le titre de duc d'Anjou. Le prince de Condé trouva le moyen de s'évader et de se réfugier en Allemagne. La cour publia la découverte d'une vaste conspiration contre le roi; et pour lui donner plus de consistance dans l'opinion publique, elle se retira au château de Vincennes.

1574.

CHAPITRE XXXI.

Mort de Charles. Caractère de ce prince.

Ce fut la dernière action publique à laquelle Charles imprima le sceau de son autorité : sa maladie offrait les symptômes les plus alarmans ; son sang corrompu coulait par tous ses ports. Le sommeil le fuyait ; et quand il goûtait un moment de repos, ses rêves présentaient à son imagination affaiblie les spectres des protestans égorgés par ses ordres ; il se réveillait en poussant des cris. Trempé dans son propre sang, effrayé de celui qu'il avait répandu, n'ayant pour consolation que sa nourrice, il lui disait avec des sanglots : Ah ! ma nourrice que de sang ! que de meurtres ! qu'ai-je fait, malheureux ! j'ai bien mérité la mort.

Sentant sa mort s'approcher, il appela auprès de son lit les grands officiers de la couronne, déclara le roi de Pologne son successeur et la reine mère régente jusqu'à l'arrivée du prince. Il mourut le 30 mai n'ayant pas encore vingt-quatre ans accomplis (1). Le genre

(1) De Thou lui donne vingt-quatre ans et onze mois.

1574. de sa mort passa dans l'esprit des peuples pour un effet de la vengeance divine. Opinion utile si elle pouvait arrêter les attentats des hommes assez puissans pour échapper au frein des lois.

Comment tracer le caractère de Charles, qui mourut avant l'âge où les hommes ont un caractère formé. Le maréchal de Retz, florentin, abusa de son inexpérience, il lui inspira cette fausse et détestable politique dont Machiavel avait tenu école en Italie; mais était-il en état d'entrer dans les remplis tortueux de cette infernale politique? Les contemporains nous parlent des qualités estimables de ce prince, ils lui attribuent de l'esprit, de l'activité, du courage. Il cultiva les lettres. Amyot, le traducteur de Plutarque, Dorat, Ronsart, et Baïf furent dans ses bonnes graces.

Il déclara que les massacres de la Saint-Barthelemi s'étaient faits par ses ordres; mais ceux qui lui avaient arraché cet ordre sanguinaire, malgré ses remords et ses incertitudes, qui en avaient ordonné le commencement avant l'heure convenue pour prévenir une rétractation de sa part, l'obligèrent peut-être à

Il se trompe: ce prince était né le 27 juin 1750, il mourut le 30 mai 1574; il avait vingt-trois ans onze mois trois jours. Rem. sur l'hist. de Thou.

prendre sur lui le crime dont ils étaient les auteurs. Au surplus, Charles emportant dans la tombe l'exécration publique, avertit les rois que, chargés de faire le bonheur de leurs sujets, l'erreur ne les excuse pas aux yeux de la postérité. Ils lui doivent compte des crimes qu'ils ont commis eux-mêmes et de ceux qu'ils n'ont pas empêché de commettre sous leurs noms.

1574

CHAPITRE XXXII.

Gouvernement de la France sous ce règne.

Sous ce règne, l'amiral de Coligny avait fondé une colonie française à la Floride. Les Espagnols croyaient sans doute posséder un droit exclusif sur tout le territoire américain. Ils surprennent les Français et les massacrent de sang-froid dans un temps où la paix régnait entre les deux nations (1). Dominique de Gourgues, né en Gascogne, entreprit de venger les Français de cette perfidie. Ayant vendu son bien en 1567, il équipe quelques

(1) Relation manuscrite de l'expédition de Dominique de Gourgues, à la bibliothèque impériale.

1574. vaisseaux, fait voile vers la Floride, attaque les Espagnols et met à mort ceux qui tombent sous ses mains.

Il trouva dans une forteresse un monument de l'expédition espagnole. On lisait dans une inscription placée sur un poteau, que les habitans de l'ancienne colonie avaient été égorgés non comme Français, mais comme hérétiques. Il grava sur le revers qu'il avait fait pendre ses prisonniers non comme Espagnols, mais comme des brigands et des assassins. Ce brave homme, à son retour en France, fut sur le point d'être livré à Philippe II par les Guise. Il se réfugia en Angleterre. La reine (1) Elisabeth lui destinait le commandement d'une escadre lorsqu'il mourut.

Qu'il me soit permis de revenir une dernière fois sur ce règne malheureux. Deux siècles et demi se sont écoulés sans en effacer les affreux vestiges; cependant parmi le bruit des armes, au milieu des factions acharnées à leur réciproque destruction, la nation devenait plus industrieuse; les productions étrangères conduites dans nos ports sur les ailes du commerce, commençaient à être payées par des productions nationales. Les vaisseaux français voguaient sur l'Ocean et la Méditerra-

(1) La Popelinière. Des trois Mondes, liv. 2.

née nous apportant des jouissances qui adoucissent l'amertume de la vie.

Si, pour tenir une place distinguée dans la postérité, il suffisait de produire un grand nombre de lois réformatrices, le règne de Charles brillerait dans les annales françaises. Mais est-il un homme assez peu instruit qui ignore que les lois les plus sages sont promulguées dans les temps de troubles? Le sentiment des maux soufferts excite le regret des biens perdus; on rassemble les moyens de mettre un terme à la misère publique. La différence entre un peuple qui dicte ses lois par un esprit de sagesse, et le peuple corrompu contraint par la nécessité à modifier sa législation à chaque instant, c'est que le premier observe de bonnes lois sans les multiplier, et que le second les multiplie sans les observer. La versatilité des édits décèle le vrai caractère du règne de Charles. Un roi ferme et vertueux fait exécuter les lois, et les exécute lui-même. Un mauvais roi s'affranchit de tout joug, presse le peuple avec une main de fer. Les lois par lui gravées sur l'airain avec un poignard au lieu de style, sont invariables. Un roi faible se laisse entraîner par les circonstances, rend des édits contradictoires, approuve le lendemain ce qu'il avait improuvé la veille, et ne prend jamais des mesures certaines; tel fut le gouvernement de

1574. Charles. Ces perpétuelles vacillations, non-seulement opérèrent le mal présent de la France, mais on leur dut la série de calamités qu'elle était destinée à parcourir.

Une déclaration de Charles prohibait la publication d'aucun livre nouveau sans l'approbation d'un censeur royal; les contrevenans devaient être punis de mort et de la confiscation de leurs biens. La noirceur des libelles pullulant de toute part au sein des désordres, provoqua ce règlement tyrannique; il ravissait à l'homme instruit le privilége glorieux de produire au jour sa pensée aussi libre qu'elle naquit dans son cerveau. Charles éprouva ce qu'éprouveront toujours les rois dont le gouvernement inspire la haine ou le mépris. On éluda ses ordonnances; l'irruption des libelles devint générale: comment fermer toutes les bouches? L'imprimerie s'enveloppait des mystères, travaillait dans l'obscurité, achetait à grands frais l'avantage de propager la vérité, et faisait pâlir des ministres pervers. On se servait de placards; les vendeurs de libelles, connus sous le nom de colporteurs, se multiplièrent. C'est toujours sous les méchans princes que cette classe de marchands de livres devient plus nombreuse et plus audacieuse; était-ce l'impulsion de la vérité qui leur donnait ce courage? Les lecteurs et les professeurs royaux avaient reçu des défenses

de rien avancer de trop hardi sous peine de perdre leurs chaires.

1574.

Une des folies capitales de ce siècle fut son entêtement pour l'astrologie judiciaire. Les enchanteurs, les nécromanciens, les devins, les bohémiens, les égyptiens, pullulaient en France, abusant de la crédulité des uns et servant la vengeance des autres. En vain on renouvela contre eux les lois pénales portées sous les règnes précédens, le penchant du siècle réagissait perpétuellement contre la loi. Catherine de Médicis ajoutait foi à l'astrologie judiciaire, comme tout son siècle. Elle avait consulté les faiseurs d'horoscopes sur la destinée de ses enfans. *Nostradamus* l'avait assurée que ses quatre fils seraient rois. C'était lui dire, en d'autres termes, qu'ils mourraient tous, d'assez bonne heure, sans postérité.

Pour détourner le sens le plus sinistre de cette prédiction, elle cherchait partout des couronnes étrangères pour ses enfans. Il fut question de placer Henri III sur les trônes d'Alger ou de Tunis; la couronne de Pologne s'offrit, et on l'obtint. L'ambassadeur français, pour déterminer les suffrages, promettait tout ce qu'on voulait. Un historien polonais a écrit : « Si nous eussions exigé que les Français fissent un pont d'or massif entre la France et la Pologne, ils s'y seraient engagés.

Les enfans de Henri II passaient générale-

1574. ment pour incapables d'avoir des enfans. Cette opinion servait l'ambition des Guise. Accréditant eux-mêmes le bruit de l'extinction prochaine de la branche des Valois, ils jetaient les vues publiques vers les avantages d'une nouvelle dynastie, intéressée à faire chérir son sceptre nouveau.

Attentifs à ménager la cour de Rome et la maison d'Autriche, ils s'appuyaient principalement sur le clergé. Leur projet formé de s'emparer de la couronne, laisse sur l'histoire de ce siècle une empreinte visible. Il fallait obtenir l'abolition de la loi salique : la religion protestante, professée par les princes de la maison de Bourbon, pouvait devenir le prétexte de cette abolition.

Les aïeux de Pepin-le-Bref et de Hugues Capet ne se conduisirent pas d'une autre manière que les ducs de Guise. De là leur attachement à la religion catholique, et le zèle démonstratif pour le bien public dont ils couvraient leur ambition. Les Guise se faisaient adorer des peuples par leur générosité, et ils attendaient tout de cette idolâtrie. Jamais marche ne fut plus étudiée, ni mieux mesurée, pour s'approcher du trône.

Outre les ravages affreux des guerres intestines, on doit au règne de Charles, les extorsions fiscales dont les Italiens nous apportèrent le fléau. Quand les hostilités civiles s'éteignirent

sous Henri IV, ces détestables inventions s'étaient enracinées chez un peuple jusqu'alors étranger à ces ruineuses subtilités. Le crime de poison nous vient encore de ces hommes dangereux qui entrèrent en France à la suite de Catherine de Médicis. Les mœurs de nos ancêtres étaient impétueuses, mais loyales. Les Florentins naturalisèrent parmi eux les forfaits des ames lâches, les plus abominables de tous, parce qu'il est plus difficile de s'en garantir.

On remarque que, sous ce règne, les secrétaires d'état commencèrent à signer pour le roi (1). Villeroi ayant plusieurs fois présenté des dépêches à Charles, lorsqu'il voulait aller jouer à la paume : Signez, mon père, lui disait-il, signez pour moi. Eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puisque vous me le commandez, je signerai. Hénault observe encore que jamais tant de grands hommes ne parurent en même temps; il cite Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, l'Hôpital, Harlai, les de Thou, les Pithou, Gui-Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupuy, Loisel, Fabrot, Molé, le Févre, Gillet, la Guesle, Hotman, le Maître. Il eût pu citer bien d'autres grands hommes, mais en qualité d'homme de lettres, il a parlé des gens de lettres.

(1) Hénault, abr. chron., tom. 2.

1574. Charles (1), plusieurs jours avant sa mort, ayant déclaré sa mère régente jusqu'à l'arrivée de Henri III, les lettres patentes furent enregistrées le 3 juin; elles s'exprimaient en ces termes : « La reine a bien voulu accepter la régence aux instantes prières du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du cardinal de Bouillon, et des présidens et conseillers au parlement. »

(1) Les princes et seigneurs de la cour quittèrent le convoi du roi à l'église de Saint-Lazare; il ne resta, pour l'accompagner jusqu'à Saint-Denis, que Brantome, quatre gentilshommes de la chambre et quelques archers de la garde. *Hénault*, tom. 2.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE CINQUIÈME.

HENRI III.

CHAPITRE PREMIER.

Retour de Henri III en France.

1574.

HENRI III, à la nouvelle de la mort de son frère, craignant que les Polonais ne s'opposassent à son retour en France, avait pris secrètement les moyens de se mettre en liberté. Il donna un grand festin et un bal à la sœur

1574. du roi Sigismond-Auguste, son prédécesseur; profitant de la confusion occasionnée par le grand nombre de personnes qui assistaient à la fête, il s'évade furtivement accompagné de quelques Français, et prend avec précipitation le chemin de sa patrie (1). Les Polonais envoyèrent à Paris des ambassadeurs pour lui déclarer qu'ils supporteraient son absence pendant neuf mois, et que, s'il n'était pas de retour en Pologne le 12 mai de l'année suivante, la diète procéderait à l'élection d'un nouveau roi. Le terme expiré, Etienne Battori, prince de Transilvanie, fut placé sur le trône. Il épousa la sœur de Sigismond-Auguste.

Henri III quittait un pays où les mœurs étaient agrestes et simples, où l'ignorance et la pauvreté rendaient la vie monotone, mais exempte des grandes passions qui conduisent aux grands crimes. On voyait au contraire à la cour de France un mélange monstrueux de luxe, d'intrigues, de galanterie, de débauche, de superstition. Il n'était pas impossible que ce prince rétablît la tranquillité dans un royaume agité de factions, déchiré et sanglant, mais non démembré, et dont tous les habitans se seraient réunis s'il avait été menacé d'une invasion étrangère. Les protestans ne deman-

(1) Mathieu, liv. 6.

daient que la sûreté de leurs personnes, de leurs biens et l'exercice paisible de leur religion. Un grand nombre de catholiques ayant en horreur l'excès de barbarie auquel les troubles religieux avaient conduit la cour, penchaient aussi pour une solide paix. C'était surtout le vœu des politiques, dont le nombre augmentait, et qui, trop faibles pour résister aux deux factions catholique et protestante, pouvaient cependant faire pencher la balance en faveur du parti dont ils auraient embrassé la défense. Ce parti avait formé le projet d'exclure Henri III du trône et d'y placer le duc d'Alençon; mais la prison du duc de Montmorency et du maréchal de Cossé ayant rompu ces mesures, il se bornait à vouloir maintenir la paix en France. L'autorité souveraine, déployée sans faiblesse, suffisait pour empêcher que les réformés n'abusassent des priviléges qu'on ne pouvait leur refuser, après l'atrocité de la St.-Barthelemi. L'empereur Maximilien et le sénat de Venise avaient conseillé cette conduite à Henri III, lorsqu'il passait sur leurs terres.

Mais, tandis que les politiques multipliaient les moyens conciliatoires pour rapprocher les catholiques et les réformés, les zélés des deux cultes, se réunissaient pour rendre odieux les conciliateurs. Les évêques d'un côté, les ministres protestans de l'autre, leur prodiguaient

1574. dans leurs sermons, les noms d'athées, de mécréans, afin d'affaiblir leur autorité morale. Le peuple, égaré par ses prêtres, regardait comme des poisons, les remèdes que de sages médecins voulaient appliquer aux maux publics. Cependant, on fût peut-être venu à bout de calmer son effervescence par les armes de la raison. Ce furent surtout les Guise qui, voyant dans une paix tranquille et durable, la ruine de leurs projets ambitieux, décidèrent Henri III à la guerre.

Ce prince partit de Cracovie le 19 juin, séjourna quelque temps à Vienne, à Venise, et vint à Turin, où pour s'attacher le duc de Savoie (1), il lui rendit Savillan, Pignerol et la vallée de Pérouse, retenues auparavant par les rois de France, pour s'assurer de la fidélité de la cour de Turin.

Henri trouva auprès de Lyon la reine mère. Elle était venue au-devant de son fils, à la tête de la maison du roi, commandée par le duc de Guise, en qualité de grand maître. Elle menait à sa suite le duc d'Alençon et le roi de Navarre, retenus prisonniers. Le roi les remit en liberté. Médicis se fit un coupable plaisir d'apprendre au nouveau roi, que Montgommeri, qui, sans le vouloir, avait blessé Henri II

(1) Guichenon, Hist. de la maison de Savoie.

dans un tournois, fait prisonnier pendant les derniers troubles, était mort sur un échafaud, accusé de complicité avec Coligny. On assure que Henri III désapprouva cet assassinat commis avec le glaive de la justice.

Les couleurs sous lesquelles elle présentait les projets des politiques frappaient vivement un prince sans expérience. Persuadé que s'il leur donnait le temps de réussir, une partie de l'autorité royale échapperait de ses mains, il résolut de commencer son règne par un acte de vigueur capable de jeter de (1) l'éclat sur son gouvernement. A la tête d'un petit nombre de troupes levées à la hâte, il veut forcer le bourg de Livron au confluent de la Drome et du Rhône. Il est repoussé; les habitans lui criaient du haut des murs : Approchez, assassins, venez massacreurs, vous ne nous trouverez pas endormis comme Coligny. Les finances se trouvaient dans un si mauvais état que la petite armée royale ne recevant aucune paye se débanda. Henri fut fort heureux de n'être pas attaqué en chemin lorsque, sous les plus tristes auspices, il alla se faire sacrer à Reims.

(1) Mém. du duc de Nevers, tom. 3.

1575.

CHAPITRE II.

Sacre du roi à Reims; son mariage; son entrée à Paris.

CETTE cérémonie fut célébrée le 13 février. Le roi reçut l'onction royale des mains de Henri, cardinal de Guise, évêque de Metz. Il épousa le lendemain Louise de Vaudemont, nièce du duc de Lorraine. La cour fit son entrée à Paris sur la fin de mars sans aucune de ces magnificences déployées par les rois dans des occasions semblables. On se trouvait dans l'embarras le plus cruel. Les réformés se battaient avec la double fureur de gens qui avaient à se défendre d'ennemis acharnés, et à se venger de la plus odieuse trahison. Toutes les provinces du royaume étant ravagées par les réformés et par les catholiques, les impôts ne pouvaient plus être payés. Henri demande de l'argent à la ville de Paris; on lui répond qu'elle a fourni trente-six millions d'extraordinaire dans quinze ans, que les campagnes sont ravagées par les soldats, les villes désolées par la rapacité des financiers. Il reçoit des plaintes au lieu des secours demandés.

Lorsque dans un grand conseil tenu à Lyon,

on avait discuté si on continuerait la guerre contre les protestans ou si on traiterait avec eux d'une paix solide, en rejetant l'horreur des massacres sur Charles et son conseil, et les chargeant des anathêmes de la postérité. Plusieurs étaient de ce dernier avis, ce ne fut pas celui de la reine mère. Elle crut, en brouillant tout, se rendre absolument nécessaire et sortir triomphante de l'orage excité par ses favoris. Le roi paraissait indifférent sur les troubles de l'état.

1575.

CHAPITRE III.

Portrait de Henri III.

Ce n'était plus ce brillant duc d'Anjou, dont les exploits dans un âge tendre, promettaient un roi guerrier, maître des autres et de lui-même. La main des plaisirs avait fané cette jeune fleur. Un venin corrupteur circulait dans ses veines. Fatale ressemblance avec François Ier., comme son aïeul, il fut victime de cette maladie étrangère, dont les vainqueurs d'Amérique apportèrent en Europe le germe délétère. L'ignorance des médecins creusa le tombeau de François Ier. Un essai fait par Ambroise Paré sur Henri III, affaiblit ses or-

1575.

ganes et le rendit inhabile au gouvernement de ses états (1). Les circonstances du traitement l'éloignant du commerce des femmes, les favoris auxquels il se livrait, le plongèrent dans un nouveau genre de dissolution. Ce prince devint incapable de tout ce qui exigeait la moindre contention d'esprit.

Toutes les espérances conçues sur les talens de ce monarque s'évanouirent. Le mépris le plus profond s'attachait à la personne de Henri III, lorsqu'on le voyait passer les journées entières à orner son appartement, à y coller des estampes, à consulter ses favoris tantôt sur l'ajustement d'une fraise, tantôt sur la coupe d'un habit. Etait-il au conseil, étranger à ce qu'on y disait, l'avis de sa mère était constamment le sien; et cette femme inconcevable voyait peut-être avec une joie secrète, la nullité morale de son fils, comme un moyen assuré de satisfaire sa dévorante passion de régner sans partage.

On accusait la famille royale d'incestes et des plus honteuses dépravations. Tous les genres de débauche régnaient à la cour. Il était alors commun de faire des figures de cire; on les piquait au cœur en prononçant des paroles inintelligibles; on croyait fermement faire

(1) Galerie philosophique du seizième siècle.

périr ses ennemis par cette piqûre (1). Ce sortilége ne tuait assurément personne; l'expérience ne corrigeait pas. On aimait mieux supposer que si le charme n'avait pas réussi, c'est qu'on l'avait mal fait. La reine mère avait prétendu que, par ce sortilége, le duc d'Alençon, le roi de Navarre et les autres chefs des politiques, avaient voulu faire périr Charles, entraîné par la nature dans le tombeau, sans besoin de cette vaine et ridicule expérience. Deux favoris du duc d'Alençon, Mole et Coconas, furent pendus pour ce crime imaginaire. On fit subir la question à Cosme Ruggieri, florentin, accusé d'avoir fabriqué ces sortes d'amulettes. Un sorcier, condamné à être brûlé déclara, dans son dernier interrogatoire, qu'il se trouvait plus de trente mille sorciers en France.

Ces manies étaient jointes à mille pratiques ridicules de dévotion, et ces pratiques religieuses se mêlaient à la débauche effrénée. Les protestans, au contraire, opposaient des mœurs austères aux mœurs dépravées de la cour. Chez eux l'adultère était un crime capital; ils mettaient presqu'au même rang la messe et les sortiléges. Les catholiques et les

(1) On nommait *envoûtés* ceux qui étaient ensorcelés de cette manière.

1575.

protestans formaient, pour ainsi dire, deux nations dont les mœurs, les opinions, les habitudes différaient : il était bien difficile de les concilier.

Catherine de Médicis avait obtenu sur son fils l'empire le plus absolu. Ce prince infortuné, se croyant environné de gens qui joignaient la volonté et un invisible pouvoir de lui arracher la vie, se livrait à tous les excès de la défiance et d'une puérile superstition. Il établissait des confréries religieuses, dans lesquelles il se faisait appeler *frère Henri*, et assistait à des processions couvert du froc d'un pénitent imbécile.

L'alliage continuel des plaisirs et des cérémonies religieuses dans l'esprit de Henri III, venait quelquefois d'une autre cause que de la superstition. La reine, Louise de Vaudemont, chaste et dévote, obtenait souvent du pouvoir sur l'ame de son époux. Henri dans des accès intermittens de tendresse, apportait dans les bras de Louise et son amour et ses regrets. Alors la reine se permettait sur sa conduite un long examen. Plus éclairée, elle eût conseillé au roi de veiller à l'avenir sur les besoins de l'état et sur sa santé. Elle se bornait à lui commander des bigoteries dignes d'un moine. La stérilité de la reine entretenait les troubles de France, et surtout l'espoir des Guise de parvenir au trône. De là ces péle-

rinages, ces processions, ces fondations pieuses, occupations ordinaires de Henri III, durant plus de la moitié de son règne. Il allait à pied à Chartres, à Meaux, à Notre-Dame de Liesse, près Laon; il promettait d'un côté des vierges d'argent; il fondait de l'autre des chapelles, des oratoires. La reine partageait quelquefois ses promenades pieuses; et à défaut de miracle, le roi faisait venir à grands frais Laurent Jombert, médecin de Montpellier, pour essayer si, par le secours de l'art, les obstacles à la fécondité de la reine pourraient être levés. Les moyens humains étant nuls, les processions recommençaient. Elles ne se terminaient pas toujours aussi pieusement qu'elles avaient commencées; la débauche succédait aux actes de religion. Les prédicateurs osaient, dans leurs chaires, en faire au roi les plus sanglans reproches. Le roi resta convaincu qu'il était ensorcelé : ses soupçons tombaient sur son frère.

1575.

CHAPITRE IV.

Maladie de Henri III.

Au mois de juin, Henri III fut atteint d'une fluxion dans la tête. François II était mort d'un apostume à l'oreille, qu'on disait provenue de poison. Henri III se crut empoisonné de la même manière, et regardait son frère comme l'auteur du crime. Convaincu de sa mort prochaine et inévitable, il envoie chercher le roi de Navarre; il lui commande de se défaire de ce prince, en s'efforçant de tout son pouvoir de lui persuader que ce *méchant* le ferait périr et tous les siens, s'il ne le prévenait incessamment. Les favoris du roi partageaient l'opinion de leur maître. Voyant passer le duc d'Alençon ils l'immolaient déjà à leur vengeance, par leurs regards meurtriers. Le roi de Navarre, en commettant ce meurtre, pour obéir au roi, serait devenu héritier présomptif de la couronne; mais incapable d'une semblable noirceur, il sut en

(1) Méserai, Hist. de France. Perefixe, Hist. de Henri IV.

même temps, par une conduite sage et adroite, éluder le commandement du roi, et empêcher qu'il n'en chargea un autre moins scrupuleux.

Henri III reconnut bientôt par sa guérison combien il avait tort d'accuser son frère d'un forfait abominable; cependant, il ne l'en traitait pas mieux. Ses favoris lui manquaient chaque jour de respect, même en sa présence. Le seul Bussy d'Amboise se montrait attaché au duc d'Alençon, alors appelé duc d'Anjou. On résolut de l'assassiner aux portes du Louvre. Perefixe pense même que l'ordre était donné d'assassiner en même temps le duc d'Anjou, s'il tentait de secourir Bussy d'Amboise. Ce prince, accablé de dégoûts, résolut de quitter la cour et de se mettre à la tête des réformés et des politiques.

Ce dessein fut exécuté le 15 septembre (1). Le duc d'Anjou était venu avec une suite nombreuse au faubourg St.-Honoré, sous prétexte de rendre une visite à une femme dont il passait pour l'amant. Il entre publiquement dans sa maison, et tandis que sa suite l'attendait dans la rue, il sort par une porte du côté de la campagne. Ceux auxquels son secret était confié, avaient tout préparé pour son évasion. Il monte

(1) Mém. de la reine Marguerite, liv. 2. Mém. de Sully, liv. 1. Mathieu, Hist., liv. 7.



1575. à cheval avec eux, et arrive à Dreux, ville de son apanage. Le lendemain, parut un manifeste pour justifier sa fuite. Il alléguait les traitemens indignes dont on avait usé envers lui et envers ses amis, retenus prisonniers sous des soupçons également injustes et frivoles. Il conjurait tous les ordres de l'état de se joindre à lui pour solliciter la convocation des états généraux, dont l'autorité seule pouvait mettre un terme à l'oppression d'une infinité de citoyens, modérer les impôts excessifs, réformer les abus introduits dans l'administration de la justice, assurer à tous les Français la liberté de conscience, violée aussi souvent que promise, et rendre au royaume son ancienne splendeur.

De Dreux (1), où le duc d'Anjou n'était pas en sûreté, il marcha en diligence vers le Poitou. Les seigneurs les plus distingués des provinces voisines, catholiques et réformés, se rendaient en foule autour de lui. Il fut reconnu lieutenant général de la couronne de France; le projet des politiques commençait à se développer. Les villes où les réformés étaient les

(1) L'office de grand maître des eaux et forêts, qui avait été unique jusqu'à ce règne, est supprimé; son dernier titulaire fut Henri Clausse, seigneur de Fleuri. On créa six maîtres généraux. Les eaux et forêts furent distribuées, dans la suite, en dix-sept départemens.

1575.

maîtres lui rendaient leurs hommages et lui offraient leurs secours. Le prince de Condé ne lui marquait pas moins de déférence ; réfugié d'abord en Allemagne, il se trouvait alors sur les frontières de France avec le prince Casimir des Deux-Ponts. Son armée consistait en huit mille cavaliers allemands, six mille fantassins suisses et près de dix mille Français à pied ou à cheval.

Craignant que la lenteur de la marche d'une armée aussi nombreuse ne fût préjudiciable aux intérêts du duc d'Anjou, il avait détaché Guillaume de Montmorency, à la tête de quatre mille hommes, cavalerie et infanterie, avec ordre de se rendre auprès de ce prince par la route la plus courte. Ce détachement, attaqué auprès de Château-Thierry par un corps supérieur, commandé par les ducs de Guise et de Mayenne, Armand de Biron et le comte de Retz, éprouva un échec. Cependant, l'habileté de Guillaume de Montmorency, réparant cette perte, par une marche audacieuse, toute l'infanterie et la plus grande partie de la cavalerie parvinrent auprès du duc d'Anjou. Le duc de Guise ayant été blessé à la joue gauche dans ce combat, porta, durant toute sa vie, le surnom de *Balafré*.

Henri avait commencé la guerre sans savoir quelles étaient ses ressources. Il se trouvait à la merci de ses ennemis. Dans cette extrémité,

1575. ayant rendu la liberté (1) aux maréchaux de Montmorency et de Cossé, il résolut de les employer pour porter aux princes des paroles d'accommodement. Le moment n'était pas favorable. Charles Dupuy de Montbrun, un des plus vaillans capitaines réformés, ayant été fait prisonnier dans un combat, le parlement de Grenoble lui fit couper la tête comme rebelle. Depuis lors dans toutes les provinces les réformés refusaient de traiter avec le roi. Médicis, se flattant de surmonter ces obstacles, s'était rendue au château de Champigny (2), en Poitou. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé l'accompagnaient; sûre que rien n'était propre à persuader le duc d'Anjou comme les observations de ces deux guerriers (3), soutenues par les caresses d'une mère et par les artifices dont elle se servait admirablement dans ces sortes d'occasions. Catherine obtint une suspension d'armes pour six mois, durant lesquels elle pensait que l'armée

(1) Henri haïssait mortellement le duc de Montmorency jusque-là, qu'il commanda un jour à Souvrai de le faire étrangler dans sa prison après avoir répandu le bruit qu'il était mort d'une courte maladie. *De Thou*, liv. 61.

(2) Mém. du duc de Nevers. Mém. de la reine Marguerite.

(3) De Thou, liv. 61.

allemande et suisse se dissiperait et que le duc d'Anjou, dont elle connaissait la faiblesse, adopterait les arrangemens qui lui seraient suggérés.

1575.

CHAPITRE V.

Trève entre les catholiques et les protestans. Le roi de Navarre quitte Paris et rétracte l'abjuration de la religion réformée, par lui faite, après la journée de la Saint-Barthelemi.

Par cette trève, on accordait pour place de sûreté, la ville de Mezières aux princes de Condé et des Deux-Ponts, et on leur donnait cinq cent mille francs, à condition que leurs troupes ne s'avanceraient pas en France au-delà de cette place. On mettait en dépôt, entre les mains du duc d'Anjou, Saumur, Angoulême, St.-Jean d'Angely, la Charité, Niort et Bourges. Le roi promettait d'entretenir, pour la garde de ce prince, deux cents hommes d'armes, cent arquebusiers et cinquante suisses. Il était enfin convenu, que les députés des églises réformées et les principaux chefs des politiques, s'assembleraient à Paris au mois de janvier suivant, pour conclure une paix définitive.

1575. Cette trève fut publiée le 20 décembre; la reine mère revint à Paris, laissant auprès du duc d'Anjou, le comte de Montpensier et le duc de Montmorency, pour l'entretenir dans 1576. des dispositions pacifiques. Les conférences commencèrent au mois de janvier. Les protestans et les politiques, persuadés que les offres de la cour tendaient uniquement à les désunir, et à les immoler lorsqu'ils auraient posé les armes, se rendaient très-difficiles sur les conditions du traité. On n'avait pas trouvé l'argent promis pour solder les troupes allemandes et suisses, et ces troupes, au lieu de se séparer, menaçaient d'entrer en Bourgogne. La reine mère n'était pas à se repentir d'avoir commencé cette guerre funeste.

On gardait à vue le roi de Navarre. Tous ses anciens serviteurs, soigneusement écartés de lui, étaient remplacés par des officiers attachés à la reine mère. C'étaient autant de surveillans, chargés de répondre de ses actions. Catherine de Médicis lui promettait la charge de lieutenant général du royaume, pour l'empêcher de réunir ses intérêts à ceux du duc d'Anjou. Elle cherchait à l'amuser jusqu'à la conclusion de la paix. Le prince en fut instruit. Un nouveau mécontentement se joignant à ceux qu'il dévorait depuis long-temps, il résolut de sortir de Paris et de se réfugier dans ses états.

Son dessein ne fut confié qu'au capitaine

1576.

d'Aubigny et à Armagnac, son premier valet de chambre. Feignant une partie de chasse vers Senlis, il sortit de Paris le 23 février (1). Des prétextes furent trouvés pour écarter les gardes. Henri et ses compagnons passèrent la Seine au-dessous de Poissy ; puis, évitant les grandes routes, ils se rendirent en toute diligence à Alençon. Passant ensuite la Loire sur le pont de Saumur, ils arrivèrent en Guienne avec tant de célérité, qu'ils précédèrent le bruit de leur évasion.

On ignorait en Guienne si le roi de Navarre venait en qualité d'ami ou d'ennemi de Henri III. Il profita, avec une promptitude incroyable, de l'impression faite par son arrivée. Joignant en qualité de gouverneur de Guienne, la force à la ruse, il se rendit maître des principales places, appela auprès de lui les serviteurs de sa mère, et se vit à la tête d'une armée. Alors, cessant de feindre, il rétracta publiquement l'abjuration de la religion réformée, par lui faite quatre ans auparavant, pour éviter une mort cruelle dont il était menacé (2).

A la nouvelle de l'évasion du roi de Navarre, le prince de Condé, rompant la trève, pénétrait en Bourgogne. Le duc de Guise n'était

(1) Mathieu, Hist., liv. 7.
(2) Mathieu, Hist, liv. 7.

1576.

pas entièrement guéri de sa blessure; il avait cédé le commandement de l'armée royale au duc de Mayenne, son frère. Condé traversa les environs de Langres (1), de Dijon, de Beaune, passa la Loire à Marcilli et s'étendit entre cette rivière et l'Allier. Le duc de Mayenne n'osa jamais s'approcher de l'armée de Condé de plus de deux marches. Les conférences pour la paix s'étaient rompues; le duc d'Anjou s'était rendu dans le Bourbonnais avec les principaux chefs des politiques. Il y fut joint par le prince de Condé au commencement de mars. Son armée montait alors à trente-cinq mille combattans.

Elle pouvait s'approcher de Paris, sans que Mayenne fût en état de retarder sa marche; la cour se vit contrainte de faire la paix, aux conditions qu'on voudrait lui dicter. La reine mère voulut négocier elle-même cet accommodement. Elle vint au camp (2) du duc d'Anjou, dans les premiers jours de mai, et après quelques légères contestations, on accorda toutes les demandes faites par les chefs des politiques et des protestans. Ce fut le cinquième édit de pacification, rendu depuis les troubles civils. Il contient soixante-douze ar-

(1) Méserai, Abr. chron., tom. 3.

(2) Mém. de la reine Marguerite.

ticles (1) ; la mémoire de Coligny, de Montgommeri, de Montbrun et des autres réformés condamnés à mort, durant les hostilités, pour cause de rébellion, était réhabilitée. La liberté de conscience fut accordée, et l'exercice public, de la religion réformée, permis dans toutes les provinces, excepté à deux lieues de Paris et de la cour. On créa des chambres mi-parties de catholiques et de protestans, dans les parlemens de Paris, de Toulouse, de Grenoble, d'Aix, de Rouen, de Dijon et de Rennes.

Henri III, désavouait la (2) Saint-Barthelemi, à laquelle il n'avait eu que trop de parts. Il exemptait des impositions, pendant six ans, les enfans des réformés immolés durant les massacres (3). Les réformés étaient déclarés capables de posséder toutes les charges, offices et dignités du royaume. On assignait au duc d'Anjou, pour son apanage, le Berry,

---

(1) Il fut donné à Paris au mois de mai 1576. Mém. de la reine Marguerite.

(2) De Thou, liv. 63. Mathieu, liv. 7.

(3) Un des articles de l'édit de pacification portait que les prêtres et les moines qui s'étaient mariés, ne pourraient être inquiétés pour ce sujet, et que leurs enfans seraient légitimes. Cependant on trouve, dans la bibliothèque impériale, des légitimations de ce temps-là, ce qui prouve qu'on croyait en avoir besoin, malgré l'édit.

1576. l'Anjou et la Lorraine. Le prince de Condé recevait le gouvernement de Picardie et, pour sa sûreté particulière, la ville de Péronne. Le prince d'Orange obtenait la restitution de ses biens, en France, confisqués sous prétexte de rébellion. Les réformés conservaient leurs places du sûreté, on y ajoutait Beaucaire et Aigues-Mortes en Languedoc, Périgueux et le Mas-de-Verdun en Guienne, Nyon et Serres en Dauphiné, Yssoire en Auvergne, et une petite place en Provence. On accordait au prince palatin, Casimir, la principauté de Château-Thierry, quarante mille francs de pension, une compagnie de cent lances, et douze cent mille ducats, pour reste de solde de l'armée allemande.

Casimir fit porter en triomphe, dans Heidelberg, au bruit des fanfares guerrières, les dépouilles de la France (1), sur des chariots traînés par des bœufs dont on avait doré les cornes. Enfin il était convenu d'assembler, dans six mois, les états généraux, pour présenter tous les griefs des provinces de France et délibérer sur les moyens de rétablir la prospérité générale, après de si longues secousses. Le parti politique avait insisté sur cette convocation dans l'espoir de régler le gouver-

(1) Mathieu, Hist., liv. 7.

nement sur des bases moins versatiles. La cour l'accordait, comme une ressource, pour annuler les promesses qu'elle venait de faire et dont elle songeait déjà à s'affranchir. Henri, après avoir ratifié ce traité, vint, le 14 mai, tenir un lit de justice au parlement de Paris, et l'y fit enregistrer.

Cette paix eût été l'objet de l'allégresse publique, si Henri III l'eût publiée à son entrée en France, en rejetant les malheurs passés sur l'inconduite de ses prédécesseurs ou de leurs ministres. Elle ne contentait alors ni les catholiques, ni les protestans. Les passions irritées rejetaient tout conseil modéré. Les uns prétendaient avoir trop accordé, les autres n'avoir pas assez obtenu. Le temps devait consumer les humeurs viciées qui fermentaient dans l'état, où une faction devait écraser l'autre, avant que la tranquillité se rétablît en France.

Pour comble de maux, le parlement ébranlait lui-même cette pacification douteuse et équivoque. De Thou rapporte que le parlement de Paris, en enregistrant ce cinquième édit, régla, par un arrêté secret, des modifications dont on ferait usage en l'exécutant. Ces arrêtés secrets, dont la force contrariait les lois publiques, sont attestés par un trop grand nombre de monumens historiques. Les réformés, comme les catholiques, en avaient

1576.

connaissance. En conséquence, les esprits n'osaient se rassurer sur la foi des traités. La rage, l'injustice, la violence se montraient de toute part. La confiance, ce premier lien des hommes et des choses, n'existait plus; quelques instans de repos loin d'apaiser les passions exaltées, irritaient au contraire la haine, l'ambition, le fanatisme.

CHAPITRE VI.

Mort du Cardinal de Lorraine. Conduite de ses neveux.

Le cardinal de Lorraine était mort à Avignon, en 1574. Ses trois neveux jouissaient en France de la plus grande considération. C'étaient Henri, duc de Guise, chef de la branche cadette de la maison de Lorraine, établie en France; Louis, cardinal de Guise, évêque de Metz, appelé cardinal de Lorraine après la mort de son oncle; et Charles, duc de Mayenne. La maison de Guise avait reçu un nouveau lustre par le mariage de Henri III avec Louise de Lorraine-Vaudemont. La santé de Henri III s'affaiblissait graduellement; le sceptre échappait à ses débiles mains : il le confiait tantôt à sa mère, tantôt à des favoris lâches, effé-

minés, dont les plus célèbres furent Anne de Joyeuse et Jean Nogaret de la Valette, en faveur desquels il érigea les terres de Joyeuse et d'Epernon en duché-pairie (1); Jacques de Levis, comte de Cailus; et les comtes de Maugiron et de Saint-Megrain.

Ces *mignons* gouvernaient l'état au gré de leurs fantaisies et de leurs vices; ils ménageaient les Guise dont ils redoutaient l'influence; et Henri, au sein de la mollesse et de l'insouciance, fermait les yeux sur les menées tortueuses avec lesquelles les Guise s'approchaient du trône. Les Guise mettaient à profit, pour parvenir à leur but, la bassesse des favoris, la faiblesse du monarque et les momens de dépit de la reine mère. Habiles à dévouer la cour au mépris le plus mérité, en cachant la main qui dictait des dénonciations perfides, ils suivaient avec opiniâtreté leur plan d'élévation. Joignant dans leur conduite la fourberie à l'adresse, ils jouaient la popularité dans les campagnes, la vertu à Paris, le vice à la cour (2); ici censeurs rigides des

(1) Dans les lettres d'érection, le roi accordait aux nouveaux ducs et pairs séance au parlement après les princes du sang et les princes étrangers, et avant les autres ducs. *Hénault*, Abr. chron., tom. 2.

(2) Ils avaient si bonne mine ces princes lorrains! disait la maréchale de Retz, qu'auprès d'eux les autres

1576. abus, là vils complaisans du roi et de la reine mère, les Guise se ménageaient l'assistance des grands, des vengeurs dans le peuple, des factions dans le clergé. Henri averti par plusieurs personnes, refusait d'ajouter foi à des avis certains, ou peut-être son état de langueur ne lui permettait pas de prendre des mesures suffisantes.

Mabli pense (1) que, dès le premier jour du règne de Henri III, le duc de Guise avait formé le dessein de le reléguer dans un cloître, et qu'il imagina la ligue pour s'essayer à l'usurpation et pour se faire des sujets avant de monter sur le trône. On pourrait douter que l'ambition des Guise se fût élancée jusqu'à la couronne, du vivant du duc d'Anjou, agréable à tous les partis; mais dès-lors il circulait dans Paris des mémoires et des généalogies où l'on faisait descendre la maison de Lorraine des Carlovingiens, sur lesquels les Capetiens avaient usurpé la couronne. C'étaient autant de pierres d'attente, préparées d'avance, pour légitimer les efforts auxquels les Guise pouvaient être poussés par les circonstances.

---

princes paraissent peuple. *Millot*, Élém. de l'hist. de France, tom. 3.

(1) Observations sur l'hist. de France.

1576.

CHAPITRE VII.

Naissance de la ligue.

Le dernier traité de paix étant regardé comme un opprobre pour tous les catholiques zélés, et même par tous les parlemens, cette opinion fortement prononcée doit être considérée comme une des principales causes des confédérations auxquelles fut donné le nom général de *Sainte-Ligue*. Le président Hennequin, un conseiller au Châtelet, nommé la Bruyère, et son père, parfumeur sur le Pont-au-Change, alors couvert de deux rangs de maisons abattus de nos jours, enflammèrent les premiers ce phosphore moral. On fit courir, parmi les bourgeois de Paris, les plus zélés catholiques, des billets contenant un projet d'association (1) pour protéger la religion, le roi et la liberté de l'état, c'est-à-dire, pour opprimer à la fois le roi et l'état par les armes du fanatisme. Le plan de cette association avait été tracé, en 1568, par le cardinal de Lor-

(1) Mainbourg, addit. à l'Hist. de la ligue. La Popelinière, Hist.

1576. raine. Castelnau, dans ses mémoires, traite ce fait de bruit public, auquel il ne faut pas ajouter foi (1); mais ce plan se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque impériale, où chacun peut le consulter.

Henri, duc de Guise, qui le mit à exécution, possédait, dit-on, toutes les grandes qualités de son oncle et de son père, avec une ambition en même temps plus artificieuse et plus soutenue. On vantait surtout sa générosité dont il n'avait pas donné un grand exemple, quand il foula aux pieds le corps de Coligny jeté par les fenêtres de sa maison sous ses yeux et par ses ordres.

Guise se trouvait dans une circonstance extrêmement favorable. Le roi étant associé à une confrérie de pénitens, ces confréries pullulaient de toute part. Les confrères se réunissaient à certains jours de dévotion; ce fut d'abord sous le pieux prétexte d'apaiser par des formules religieuses la colère du ciel. Ils profitèrent bientôt de cette liberté pour tenir des assemblées politiques (2). Le but ostensible

(1) Le Laboureur, continuation des mém. de Castelnau.

(2) Le cardinal de Lorraine avait conçu le projet de la ligue au concile de Trente. La mort de son frère, François, duc de Guise, l'avait suspendu; il le reprit

était de pourvoir aux frais de ces sociétés religieuses, de payer les prêtres desservans, de décorer les chapelles ; ces prêtres ne manquaient pas de discourir sur les affaires présentes et de déplorer les progrès de l'hérésie. De ces plaintes, de ces observations, on passait à la critique des opérations du gouvernement.

Sous le précédent règne, le gouvernement s'était vu forcé de dissoudre plusieurs de ces aggrégations, devenues redoutables : les ordres donnés à ce sujet n'avaient pas été exécutés. Les confréries se maintinrent en tenant une conduite plus prudente ; mais, sous la protection de Henri III, elles exercèrent une espèce de censure sur les opinions religieuses. La dernière pacification devenait le sujet ordinaire de l'animadversion des pieux confrères. Il ne fut pas difficile aux moines et à d'autres émissaires, plus rusés et mieux informés des vues secrètes des chefs de la faction des Guise, de proposer un projet d'association générale, merveilleusement en rapport avec les pieux desseins, pour lesquels les catholiques tenaient de toute part ces sortes d'assemblées.

Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne,

---

lorsque son neveu Henri fut en âge d'y prendre part, et sa mort n'empêcha pas le duc de Guise de l'exécuter. *Hénault*, Abr. chron.

1576. de Monti-Ddier et de Roye, donna le premier à la ligue, en Picardie, une forme politique, assujettie à des règles constantes. Des raisons particulières le rendaient ennemi du prince de Condé. Il était intéressé à ce que ce prince ne fût pas mis en possession du gouvernement de Picardie et de Péronne, ce qui l'eût dépouillé de son commandement. Dans cette vue, profitant des assemblées de confréries, tenues dans cette ville comme partout ailleurs, il exhortait les habitans à ne pas souffrir que leur ville devînt la place d'armes d'où les hérétiques porteraient le fer et le feu dans la Picardie. Il leur faisait envisager le jour où Condé entrerait dans Péronne comme le dernier de leur liberté. Leurs femmes et leurs enfans allaient être en proie aux violences des calvinistes. Enfin, il ajoutait que Condé en demandant Péronne avec tant d'instance, n'avait d'autres vues que d'en faire son dernier asile, lorsque la fortune le réduirait aux dernières extrémités, et peut-être de la livrer aux Anglais.

Ces raisons spécieuses séduisirent les habitans de Péronne; ceux de Roye, de Mont-Di-dier et de Dourlens, leurs voisins, se trouvant dans les mêmes dispositions, on convint de se liguer pour empêcher le prince de Condé de prendre possession de ces villes et même du gouvernement de Picardie, et en même temps pour veiller au maintien et à la conservation

1576.

de la religion catholique. La ligue fut signée publiquement dans Péronne par les nobles, les prêtres et les bourgeois des principales villes de Picardie (1).

Les catholiques de Champagne et de Bourgogne entrèrent bientôt dans l'association. Louis de la Trimouille, duc de Thouars, y porta la noblesse de la Touraine et du Poitou; d'autres provinces y entrèrent dans la suite, mais ce fut à Paris où ses progrès devinrent les plus rapides.

CHAPITRE VIII.

Obligations contractées par les ligueurs en entrant dans l'association.

En entrant dans l'association, chaque ligueur souscrivait un acte conçu en ces termes : Au nom de la Sainte-Trinité, les princes, les seigneurs, gentilshommes et bourgeois catholiques (2) se sont ligués premièrement, pour travailler à rétablir la loi de Dieu dans son premier état, et la religion dans la forme et les cérémonies prescrites par l'église romaine; secondement, pour la défense du roi et de ses succes-

(1) Maimbourg, Hist. de la ligue.
(2) Daniel, Hist. de France, tom. 6.



1576. seurs, et pour la conservation de l'autorité royale, suivant les articles qui seront présentés à Henri III par les états généraux; troisièmement, pour procurer à toutes les provinces du royaume la restitution de leurs anciens droits.

« Si quelque personne, et pour quelque cause que ce puisse être, s'oppose aux objets dont on vient de convenir, tous les confédérés seront tenus de sacrifier leurs biens et leur existence même, pour en maintenir l'exécution. Si des membres de l'union ou leurs amis sont inquiétés pour être entrés dans la ligue, tous seront obligés d'employer leur personne et leurs moyens pour en tirer vengeance par la voie de la justice ou par celle des armes. S'il arrivait que des confédérés, après s'être engagés par serment dans cette ligue, voulussent s'en départir sous quelque prétexte que ce fût, ces parjures seront poursuivis comme ennemis de Dieu, traîtres à leur patrie et perturbateurs du repos public.

» Chaque associé jurera d'obéir aveuglément au chef choisi par tous, de le suivre à la guerre, de l'assister de tout son pouvoir durant la paix pour le maintien de la ligue et pour la ruine de ceux qui s'y opposeront, sans exception de personnes. Les contraventions aux ordres du chef de l'union seront punies suivant ses ordonnances, auxquelles chacun des confédérés sera tenu de se soumettre. Tous les catholi-

ques, dans les villes et dans les campagnes, seront secrètement invités par les gouverneurs ou les magistrats du lieu, d'entrer dans l'union, de concourir à ses progrès en fournissant des hommes, des armes ou d'autres ressources, suivant leurs moyens.

» Il est défendu aux associés d'entrer en procès les uns avec les autres, sans la permission du chef, à l'arbitrage duquel on remettra tous les différends. Enfin, tous seront obligés de prêter le serment qui suit : « Je jure, sous peine d'excommunication et de damnation éternelle, que je suis entré dans cette sainte ligue catholique, dans les vues et sur les motifs contenus dans l'écrit précédent ; mon dessein est d'y remplir fidèlement tous les emplois qui m'y seront confiés. Je promets, sur mon ame et sur mon honneur, d'y persévérer jusqu'à la mort ; de n'y contrevenir sous quelque prétexte qui puisse se présenter, et malgré tous les ordres contraires que je pourrais recevoir ».

Malgré l'artifice avec lequel on avait fabriqué cet écrit, son esprit était évidemment de transférer l'autorité royale au chef de la ligue. Ce chef n'était pas expressément nommé, mais on désignait hautement le duc de Guise ; ce duc et ses deux frères, répandaient cet écrit avec profusion, et multipliaient les signatures, en cachant avec soin leur projet secret de s'emparer du trône. La plupart de ceux qui s'en-

1576.

gageaient dans cette cabale en ignorait le véritable but. L'esprit de faction, inspiré par les guerres civiles, le zèle pour la religion et l'amour de la nouveauté multipliaient à l'infini ses partisans : il se formait un empire dans l'empire, Henri III n'en était plus le modérateur.

Toute institution publique ou particulière ne se soutient qu'avec de l'or. Les Guise n'osaient en demander aux associés ; premièrement, parce qu'il était difficile de faire payer un impôt de cette nature, sans moyens coercitifs, et ensuite pour ne pas éveiller la défiance. Les Guise négociaient secrètement à Rome pour mettre la ligue sous la protection du pape, ce qui lui eût assuré une consistance politique, et à Madrid pour se procurer de l'argent. Le pape, indigné de l'édit de pacification, voyait avec plaisir les mesures prises par les ligueurs pour en arrêter les effets. Philippe II craignait que la cour de France n'eût des vues sur les Pays-Bas, et que pour occuper ailleurs l'activité des protestans, on ne leur permît de suivre le duc d'Anjou dans ces provinces. Voulant rallumer en France la guerre civile, il promit aux ligués les plus abondans secours (1).

Nicolas, cardinal de Pellevé, attaché à la maison de Guise, était à Rome l'agent de

---

(1) Strada de Bello Belgico, liv. 8.

l'union catholique de France ; il n'obtint du saint père que des vœux inutiles ; mais la cour de Madrid envoyait non-seulement les subsides dont on avait besoin pour lever des troupes, mais elle promettait une armée auxiliaire dès que la guerre serait commencée contre les protestans.

1576.

Henri III et la reine mère se voyaient, avec effroi, environnés par un parti dont ils n'étaient pas les maîtres. D'un autre côté, le roi de Navarre et le prince de Condé ne pouvaient plus compter sur une paix qu'il n'était pas au pouvoir du roi de maintenir. Ils reprennent les armes. Condé s'empare de Cognac, de St.-Jean d'Angely, de Brouage, de Talmont et de presque toutes les places aux environs de la Rochelle. Les protestans étaient publiquement insultés dans plusieurs grandes villes. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, accompagné de Claude de Saintes, évêque d'Evreux, et de plusieurs conseillers au parlement, était venu avec une nombreuse escorte de gens armés, au temple protestant de cette ville ; il chassa le ministre de sa chaire, y monta lui-même, et mêlant dans son discours les menaces aux exhortations, il dissipa l'assemblée après lui avoir ordonné de le reconnaître pour son unique (1) pasteur.

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

1576. Le roi de Navarre était maître de toute la Guienne, à l'exception de Bordeaux. Il essaya d'imiter la conduite du duc de Guise et de réunir tous les réformés de France, pour ne faire qu'un seul corps. Les députés des églises tenaient un synode national dans la Rochelle; se transportant dans cette ville, il dévoile devant l'assemblée le véritable projet de la maison de Guise. Les commissaires des églises, convaincus qu'une concentration générale et simultanée de tous leurs intérêts pouvait seule les garantir d'une ruine certaine, proclamèrent le roi de Navarre chef et protecteur des réformés de France, et le prince de Condé son lieutenant général; on promit d'obéir ponctuellement à ces deux princes et de leur procurer tous les secours d'hommes et d'argent dont on pourrait disposer.

Henri, roi de Navarre, déployant cet art séducteur de manier les esprits qu'il tenait de la nature, et dont le développement contribua autant que sa valeur à le porter sur le trône de France, obtint bientôt l'autorité la plus absolue dans son parti. Les catholiques domiciliés dans les villes soumises aux réformés, lui étaient affectionnés autant que les réformés eux-mêmes. Son conseil se composait des hommes les plus éclairés et les plus intègres. Les catholiques exerçaient leur religion sans aucun empêchement. Henri avait même rétabli

l'exercice public de ce culte dans le Bearn, d'où sa mère l'avait banni. Ces actes de modération et de justice lui gagnaient le cœur des peuples, accoutumés à porter une haine mortelle aux autres chefs de parti. Son autorité fut interposée avec succès auprès des magistrats de la Rochelle, pour accorder aux catholiques une église dans leur ville. Par cette conduite adroite, il atténuait les efforts des Guise pour le rendre odieux, en le présentant, en qualité de relaps et d'apostat, comme l'ennemi le plus dangereux de la religion catholique.

CHAPITRE IX.

Premiers états de Blois.

HENRI III avait promis, par un article de la dernière pacification, d'assembler prochainement les états généraux. Son autorité se trouvant ébranlée par les ligueurs, il n'était pas le maître de manquer à sa parole. Les états furent convoqués pour les premiers jours de décembre, si l'on peut donner le titre d'états généraux à une assemblée presqu'uniquement composée de personnes liées aux Guise par leur serment. On ne pouvait choisir, pour

1576. tenir cette assemblée, aucune ville qui n'eût été teinte du sang français, versé sous le règne précédent. La cour préféra la ville de Blois, non loin d'Orléans, où le prince de Condé avait été arrêté et condamné à mort seize ans auparavant, et plus près encore d'Amboise, où les Guise avaient tiré une vengeance si terrible de la conjuration tramée contre eux.

L'influence des ligueurs avaient banni des états non-seulement les protestans, mais les catholiques du parti politique. Le roi de Navarre et le prince de Condé protestèrent publiquement contre le manége perfide employé dans les élections. Il en résulta que plus du quart de la France ne fut pas représenté à Blois.

Henri et sa mère arrivèrent au château de Blois le 10 novembre, et les états s'ouvrirent, le 6 décembre suivant (1), dans la principale salle de ce château. La séance fut remplie par deux discours, l'un prononcé par le roi, le second par le chancelier de Birague. De Thou nous apprend que le discours du roi était de la composition de Morvilliers, évêque d'Orléans. (2).

(1) De Thou, liv. 67. Bodin, journal des états de Blois.

(2) Il se trouve dans le recueil général des états de Toussaint Guinet.

1576.

Henri et la reine mère s'aperçurent bientôt que l'assemblée était à la disposition des Guise. Elle ne pouvait sanctionner les arrêtés des différentes associations, dont plusieurs plaçaient ouvertement le duc de Guise à la tête de la ligue. Le roi crut faire un coup d'état, en se déclarant lui-même chef de cette association; mais avant de prendre ce parti extrême, ce prince, par une conduite inconcevable, avait entrepris d'engager le roi de Navarre et le prince de Condé à ne pas s'opposer à la destruction de la religion protestante, professée par eux. L'archevêque de Vienne, le baron de Rubenpré (1) et le trésorier de France, Menager, furent chargés de cette singulière négociation auprès du roi de Navarre. On envoya d'autres députés au prince de Condé (2). Les mémoires de Nevers nous ont transmis l'instruction donnée à ces négociateurs; de Thou en parle aussi dans son histoire. Il nous apprend qu'elle fut rédigée par Arnault de Pontalc, évêque de Bazas (3).

Dans cette longue et vaine instruction se

---

(1) Essai sur les comices de Rome, de France et d'Angleterre, tom. 2.

(2) L'évêque d'Autun, le baron de Montmorin, et Pierre Rat, président de Poitiers.

(3) Mém. de Nevers, tom. 1. De Thou, liv. 67.

1576. trouve encadrée cette phrase devenue l'origine du grand pouvoir, dont les parlemens s'investirent depuis cette époque : *Les rois ne peuvent ordonner, pour les règlemens du royaume, qu'autant qu'il serait selon la raison et les lois d'icelui ; d'où vient qu'il faut que tous les édits soient vérifiés et comme contrôlés en cours de parlement, avant qu'ils obligent d'y obéir. Lesquels parlemens combien qu'ils ne soient qu'une forme des trois états, réduite en petit pied, ont pouvoir de suspendre, modifier et refuser lesdits édits.*

1577. Henri, roi de Navarre, donna audience, dans Agen, aux députés des états de Blois (1); et après avoir écouté la longue harangue de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, il lui répondit que, si les maux de la guerre étaient extrêmes comme les états en convenaient eux-mêmes, ils pouvaient aisément l'éviter, en maintenant de bonne foi la paix dont les catholiques et les protestans avaient juré l'observation. « Il est fort aisé, ajouta le roi de Navarre, de discourir sur l'avantage de l'unité de religion dans un empire ; mais l'expérience doit avoir prouvé le danger de vouloir gêner les consciences. J'ai été élevé dans la religion reformée, je la crois bonne ; la vio-

(1) Journal de Bodin. Journal du duc de Nevers.

lence ne saurait me convaincre du contraire. Tous les réformés pensent comme moi ; dans les pays où nous sommes les maîtres, nous ne violentons pas la conscience des autres ; qu'on nous traite de la même manière ; nos vœux sont pour la paix, mais nous ne lui sacrifierons pas notre religion ; proposez-nous des choses plus raisonnables, je les adopterai volontiers. Je vais tenir, dans Montauban, une assemblée générale des réformés ; je demanderai les pouvoirs nécessaires pour conclure un accommodement ; ne soyez cependant pas surpris si je reste sous les armes ; menacé par des ennemis qui, avec ou sans l'agrément du roi, conspirent ma perte et celle de tous ceux qui professent la même religion que moi ; mon devoir est de veiller à leur sûreté et à la mienne. »

1577.

Condé tint une conduite différente. Il reçut les envoyés avec de grandes démonstrations d'amitié et les égards les plus flatteurs ; mais il refusa de les reconnaître en qualité de députés des états généraux. Il déclara nettement aux négociateurs que ce titre ne pouvait appartenir à une assemblée où manquaient les représentans d'un grand nombre de villes, et même de plusieurs provinces entières ; et encore moins à une assemblée dont les délibérations tendaient à violenter les consciences et à attenter à la souveraineté du roi, pour con-

1577. tenter l'ambition d'une famille étrangère, assez inconsidérée pour porter ses vues jusqu'à la couronne de France; je ne saurais considérer un pareil rassemblement, ajouta ce prince, que sous l'aspect d'un conventicule d'hommes subornés par les perturbateurs du repos de la France; il m'est donc impossible d'ouvrir ses lettres, ni de donner une audience diplomatique à ceux qui les représentent.

On avait envoyé d'autres députés au maréchal de Damville-Montmorency, gouverneur du Languedoc et chef du parti politique; il les reçut avec beaucoup d'honnêteté, remercia le roi et les états de l'honneur qu'ils lui faisaient, et observa qu'il ne pouvait séparer ses intérêts de ceux des réformés, dont il connaissait les dispositions soumises et pacifiques, pourvu qu'il ne leur fût fait aucune violence.

CHAPITRE X.

Henri III se déclare chef de la ligue.

Ces députés étant de retour à Blois, au mois de février, Henri III fit lire, dans les états, l'acte d'association dressé par les Guise et dont j'ai donné le précis. Chacun des membres des états fut tenu d'en jurer l'observation. Henri

fit déclarer cet acte d'association, loi fondamentale de l'état (1), et prit le titre de chef et de protecteur de la ligue, promettant de consacrer tous ses soins à ramener ses sujets à l'unité de la foi, et à une parfaite soumission envers l'église romaine.

1577.

Dès ce moment, Henri III cessa d'être roi de France; les ligueurs régnèrent sous son nom; l'édit de pacification accordé aux protestans fut révoqué. Henri se vit forcé de leur faire la guerre, tandis que les états lui refusaient les subsides sans lesquels il ne pouvait poursuivre, avec aucun espoir de succès, les hostilités dans lesquels les états eux-mêmes l'entraînaient. Il n'obtint pas seulement la permission de se ruiner en aliénant son domaine (1). Conduite inconcevable si on perdait un moment de vue le principal projet des ligueurs, d'avilir la dignité royale dans la personne de Henri III; dans le temps où le duc de Guise levant des troupes avec l'argent envoyé d'Espagne, ou donné par les ligués français, paraissait seul investi de toute la puissance publique, et accoutumait les Français à un nouvel ordre de gouvernement.

(1) Mathieu, Hist., liv. 7.
(2) Journal de Bodin. Journal du duc de Nevers.

CHAPITRE XI.

Origine des vastes prétentions développées par les parlemens, depuis le règne des derniers Valois. Ordonnance de Blois.

Il fut rendu, dans les états de Blois, une déclaration portant que les princes du sang précéderaient tous les pairs, soit que ces princes ne fussent pas pairs, ou que l'érection de leurs pairies fût postérieure à celle des autres pairs. La même loi réglait le rang des princes du sang à la cour, suivant leur proximité de la couronne.

L'édit célèbre, connu sous le nom d'ordonnance de Blois, parce qu'il fut rendu (1) sur les cahiers des états, réglait plusieurs articles de la discipline ecclésiastique. Il permettait l'émission des vœux de religion à seize ans, conformément à un décret du concile de Trente, quoique l'ordonnance d'Orléans les eût prohibés avant l'âge de vingt-cinq ans pour les hommes, et de vingt ans pour les femmes. Cet

(1) Hénault, Abr. chron. de l'Hist. de France, tom. 2.

édit contenait d'autres articles remarquables, entr'autres le 62e., condamnant à la peine de mort pour le crime de rapt. Avant cet édit, la fille ravie sauvait la vie à son ravisseur en l'épousant. Le 258e., sur la noblesse, portait que les roturiers, achetant fiefs nobles, ne seraient pas pour cela anoblis, malgré la grande valeur des fiefs par eux acquis.

Jusqu'alors l'homme non noble pouvait s'anoblir de lui-même sans lettres du prince ; ce droit semblait un reste des anciens usages de la monarchie ; mais tous les riches non nobles ne manquaient pas d'acheter des fiefs pour éviter de payer la taille. La multiplication excessive des nobles rendait insensiblement impossible l'assiette et la perception de cet impôt. Il ne resta plus aux non nobles d'autre moyen de passer d'eux-mêmes dans la classe des nobles, que la profession des armes ; ce moyen fut supprimé par Henri IV. J'ai déjà parlé et je parlerai encore dans la suite de son ordonnance à ce sujet.

Le parlement de Paris profitait de toutes les circonstances pour augmenter son crédit. Confondant les édits donnés par le roi et les ordonnances faites par les états du royaume, et que le roi avait simplement sanctionnés, il osa modifier et même rejeter plusieurs articles de l'ordonnance de Blois.

Un prince plus ferme que Henri III aurait

1577. saisi cette occasion pour réprimer les entreprises du parlement ; et, sous prétexte de venger la dignité des états généraux, il se serait soustrait à la formalité gênante de l'enregistrement, malgré l'invention des lits de justice. Mais, soit que Henri vît avec plaisir que le parlement infirmait une loi dont plusieurs articles lui déplaisaient, ou qu'il n'osât tenter un acte de vigueur, les prétentions du parlement furent couronnées du succès; et, d'après cet exemple, il regarda la puissance législative comme une de ses attributions. On le vit dans la suite s'élever au-dessus des états de la ligue, lui prescrire des lois; et lorsque Henri IV convoqua une assemblée des notables dans Rouen en 1596, il prétendit que les assemblées nationales ne pouvaient se tenir hors du ressort du premier parlement de France, donnant à entendre que ces assemblées étaient soumises à sa censure, d'où il résultait qu'il était nécessaire qu'elles fussent convoquées dans l'étendue de sa juridiction, afin qu'il pût les contenir et les réprimer au besoin.

Depuis (1) cette époque, le parlement de

(1) Il parut cette année, en octobre, la plus grande comète qu'on eût jamais vue. Elle tenait, en longueur, trente degrés d'étendue, embrassant les signes du Sagittaire et du Scorpion, la queue tournée vers le nord. Un

Paris développa un système à la faveur duquel il prétendait représenter les anciens champs de Mars et de Mai, tandis que les états généraux convoqués par Philippe-le-Bel et ses successeurs, ne tenaient pas à la constitution primitive de la monarchie française. Dans ce système, les droits des états généraux se bornaient à faire des représentations dont le conseil du roi jugeait arbitrairement; mais le parlement de Paris, où siégeaient les princes et les pairs, semblable au parlement britannique par son essence, était le conseil nécessaire des rois, et ne formait avec eux qu'une seule puissance souveraine pour gouverner la nation.

Aux premières hostilités, Henri III s'aperçut qu'il était, entre les mains des ligueurs, un instrument aveugle de leur haine contre le roi de Navarre et le prince de Condé, et que les Guise semaient partout la confusion pour rendre son gouvernement odieux. L'expérience lui démontrait que les individus auxquels on donnait le nom de *Politiques*, étaient seuls attachés au bien de l'état (1), et que les Guise calomniaient leurs intentions philantropiques parce qu'ils refusaient de partager les

---

astronome trouva qu'elle était à la hauteur de la planète de Vénus. *Méserai.*

(1) Mém. de Sully, tom. 1. De Thou, Hist., liv. 63.

1577. excès auxquels les catholiques et les réformés se livraient également. Les maladies contagieuses et la famine se joignaient en France au fléau de la guerre. De nombreuses troupes d'Allemands, accourant au secours des réformés, allaient mettre le comble aux malheurs publics.

Des négociateurs furent envoyés à Bergerac pour traiter avec le roi de Navarre : c'étaient le comte de Montpensier, le duc de Biron et le secrétaire d'état Villeroi. On convint, au commencement de septembre, d'une suspension d'armes pour quelques jours. La cour ayant fait le voyage de Poitiers, signa une nouvelle paix, dans laquelle on assurait de nouveau, aux réformés, presque tous les avantages obtenus par eux dans la pacification précédente.

CHAPITRE XII.

Sixième édit de pacification. Profusion de Henri III envers ses favoris. Théâtre italien dans Paris.

L'ÉDIT contenait soixante-quatorze articles. On accordait aux seigneurs hauts-justiciers l'exercice public de leur religion dans leur

maison seigneuriale, avec la liberté d'admettre tout le monde aux cérémonies religieuses. Les réformés pouvaient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage ou de juridiction royale, et des oratoires privés partout ailleurs. On conservait les chambres mi-parties de catholiques et de protestans dans plusieurs parlemens; on les supprimait dans d'autres. Les réformés conservaient leurs places de sûreté : on leur donnait Montpellier au lieu de Beaucaire; mais l'exercice public de la religion réformée était prohibé dans Paris, à quatre lieues de cette capitale et à deux lieues de la cour. Le roi ajoutait (1) qu'il donnait cet édit en attendant qu'il eût plu à Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre et légitime concile, de réunir tous ses sujets à l'église catholique. Un autre article remarquable de l'édit de Bergerac, défendait de faire des processions, tant à cause de la mort du prince de Condé, tué à Jarnac, que de la Saint-Barthelemi, et d'autres actes pouvant ranimer la mémoire des troubles. Hénault, en rapportant cet article (2), observe qu'il prouve qu'il y avait des processions établies en mémoire de ces deux affreux événemens.

(1) Hénault, Abr. chron. de l'Hist. de France, tom. 2. Courrayer, Appendix à l'Hist. du concile de Trente.

(2) Abr. chron. de l'Hist. de France, tom. 2.

1577. Henri III, au milieu de la décadence de ses affaires, se consolait dans le sein des plaisirs. Il permit à des comédiens italiens, dont la troupe se nommait *li Gelosi*, d'ouvrir un théâtre à l'hôtel de Bourbon. Le parlement leur fit défense de jouer la comédie sous peine de dix mille livres d'amende. Ils jouèrent malgré l'arrêt du parlement, en 1577, avec un grand concours de spectateurs. On payait quatre sous par place au parterre. Un fait si minutieux serait indigne de l'histoire, s'il ne servait à prouver qu'alors l'influence de la cour de Rome avait mis la langue italienne à la mode à Paris, et que la simple volonté du roi suffisait pour infirmer un arrêt du parlement.

Au sein de la misère publique, et lorsque l'autorité royale paraissait vacillante, la conduite insensée de Henri III frappait tous les regards; on eût dit qu'il voulait insulter à l'opinion par son luxe effréné, par ses prodigalités sans bornes. Le matin on le voyait paré avec toute l'afféterie d'une jeune coquette; et le soir, vêtu d'un sac de grosse toile, un fouet à la ceinture, un gros chapelet à la main, il assistait aux processions des pénitens auxquels on donnait le nom de *Flagellans*. Je ne puis mieux faire que de rapporter les paroles d'Auguste de Thou à ce sujet. Ces pénitens ont donné un sens détourné à ce passage des psaumes où David se reconnaît soumis comme un autre homme

aux fléaux de la colère de Dieu : *Quoniam ego in flagella paratus sum*, et dans leur mascarade ils allaient se fouettant dans les rues. Le parlement ne rendit pas d'arrêt contre cette dévotion immorale autorisée par le roi lui-même. Le cardinal de Lorraine ayant assisté à cette farce pieds nus en 1574, en avait rapporté une maladie qui le mit au tombeau. Henri III se croyait obligé de donner cette comédie à la multitude, pour imposer silence à la ligue qui l'accusait d'être protestant en secret.

1577.

D'autres fois ce prince s'offrait en public portant dans une écharpe un panier rempli de petits chiens; il les flattait puérilement de la main et de la voix. Les médecins, témoins de sa conduite déraisonnable, assuraient que s'il ne mourait bientôt, on verrait renaître les temps déplorables de Charles-le-Bien-aimé. Son luxe désordonné devenait un gouffre sans fond. L'argent, employé en superfluités, manquait perpétuellement pour les choses nécessaires. Il faut observer dans de Thou quelle peine on eut à obtenir, dans les pressans besoins de la cour, treize cent mille francs du clergé pour six années, à faire vérifier au parlement quelques nouveaux édits *bursaux*, et avec quelle rapacité le surintendant des finances d'O dévorait cette substance passagère.

Henri semblait vouloir immoler le royaume à de vaines fantaisies. Ayant créé ducs et pairs

1577. d'Épernon et Joyeuse, il les appelait ses enfans; son dessein était de partager entre eux les richesses de la France, et de les marier aux sœurs de la reine son épouse. Joyeuse en avait épousé une. On assure qu'à l'occasion de ce mariage il dépensa quatre millions de ce temps-là. De nouveaux impôts établis à ce sujet sur les entrées de Paris, excitaient la réclamation générale. Si le duc de Guise n'avait pas fait une ligue contre la cour, la conduite inconsidérée du roi suffisait pour en produire une.

CHAPITRE XIII.

Catherine de Médicis, visitant les provinces méridionales de France, tente de ramener le roi de Navarre à la cour.

Tandis que le roi se livrait à une vie molle et oisive; qu'on le voyait figurer dans un bal, ouvrant son pourpoint, découvrant sa gorge ornée d'un collier de perles, de trois collets de toile, de deux à fraises, et d'un renversé à la manière des femmes de la cour; qu'il satisfaisait tour à tour les goûts, les uns frivoles, ridicules, les autres abominables, la discorde continuait à dévorer la France. Les réformés avaient reçu la paix de Henri III,

mais la ligue, plus puissante que ce prince, les menaçait perpétuellement d'une destruction inévitable. Lesdiguières, chef des protestans de Dauphiné, réfléchissant que Montbrun, sous lequel il avait appris le métier des armes, étant tombé entre les mains des catholiques, avait été condamné à mort par le parlement, malgré la parole qui lui avait été donnée lorsqu'il rendit les armes, n'osait désarmer. Les ligueurs insultaient les réformés lorsqu'ils se rendaient dans leurs temples, et souvent des injures on en venait aux coups. La guerre se continuait sous divers prétextes dans le Languedoc et dans la Guienne.

1577.

Pour éteindre ces foyers de discorde, la reine mère résolut de parcourir les provinces méridionales. Elle était accompagnée d'un nombreux cortége et de sa fille Marguerite, qu'elle voulait remettre à son époux (1). Arrivée à Bordeaux, elle envoya des députés au roi de Navarre, pour proposer une conférence. Elle eut lieu dans Nérac, où s'étaient rendus le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, le maréchal de Biron et le comte de la Mothe-Fénelon. Ces trois négociateurs employèrent en vain les ressources de

1578.

(1) Mém. de la reine Marguerite, liv. 3. Lettre du roi de Navarre aux églises réformées, datée de Nérac, le 10 octobre 1578.

1578.

leur esprit pour engager le roi de Navarre et le prince de Condé de revenir à Paris. Tous les écrivains s'accordent pour blâmer le roi de Navarre dans cette occasion. Les uns l'accusent d'opiniâtreté inconcevable, d'autres observent qu'il semblait plus conforme à sa dignité et même à ses intérêts (1), de préférer à la vie errante et vagabonde d'un chef de parti, les solides avantages dont on eût payé son retour à la cour, s'il eût voulu se réconcilier sincèrement avec le roi; mais quand l'expérience de la St.-Barthelemi n'aurait pas détruit toutes les insinuations de Catherine de Médicis, ce prince pouvait-il ignorer les dispositions des ligueurs. Henri III s'étant déclaré chef de la ligue, semblait stipuler pour elle; mais cette circonstance ne pouvait rassurer personne. Le but de la ligue étant principalement la destruction de la religion protestante; Henri, en faisant la paix avec les protestans, non-seulement s'était écarté de l'esprit de l'association, mais il devait être regardé par les ligueurs comme un déserteur soumis aux peines prononcées contre ceux qui s'étaient départis de la sainte ligue, lesquels *devaient être poursuivis comme ennemis de Dieu et traîtres à leur patrie.*

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 6.

Cependant (1), on convint de quelques éclaircissemens au sujet de plusieurs articles de la pacification, dont l'interprétation occasionnait de nouveaux troubles. Plusieurs nouvelles places de sûreté furent accordées aux réformés. Les principales étaient Figeac, Puymirol, et Bazas en Guienne, Alais, Sommières et Lunel en Languedoc (2).

1578.

Catherine de Médicis prit une autre tournure pour tâcher d'attirer à la cour les chefs des protestans. Connaissant l'empire de la vanité sur les hommes, et surtout sur les Français, elle engagea son fils à instituer l'ordre du St.-Esprit, dans lequel les catholiques seuls pourraient être admis. Elle espéra que pour entrer dans cet ordre, un grand nombre de grands seigneurs abandonneraient la réforme, et que les catholiques seraient liés à son fils par un serment (3) dont les dispositions sembleraient annuler celui qu'ils avaient prêté au duc de Guise en entrant dans *la sainte ligue*; mais cet appât ne produisit pas l'effet attendu; il n'attira ni les catholiques ni les protestans. Les premiers mé-

1579.

(1) Combat de Caïlus, de Maugiron et de Livarot, contre d'Antragues, Ribeirac et Schombert. Caïlus et Maugiron furent tués.

(2) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

(3) Le Laboureur, Addit. aux mém. de Castelnau.

1579.

prisaient (1) le roi, à cause de sa vie scandaleuse; les seconds le détestaient comme l'auteur de la St.-Barthelemi. Tous, voyant dans sa personne un prince faible, débauché, et bassement hypocrite, le bravaient tour à tour (2).

La ligue prenait les accroissemens les plus redoutables. Les Guise avaient gardé jusqu'alors quelques mesures; ils jetaient entièrement le masque. On verra dans la suite la cour de Madrid jouer un grand rôle dans les guerres civiles de France. Philippe II, héritier des prétentions de son père à la monarchie universelle, se flatta de faire de la France une des provinces de son empire, ou du moins de la donner en dot à sa fille Claire-Eugénie; mais ces prétentions, nées de l'horrible anarchie dans laquelle la France fut si long-temps plongée, ne pouvaient se développer alors. J'ai déjà observé, qu'en formant des liaisons politiques avec les ligueurs, le cabinet de Madrid, eut d'abord seulement en vue d'empêcher les

---

(1) Millot, Élém. de l'Hist. de France, tom. 3.

(2) La première cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit eut lieu le premier janvier 1579. Hénault, Abr. chron., tom. 2. Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, et du baron de Salignac, contre les deux frères Duras et Durfort.

réformés français de secourir les Flamands, insurgés depuis long-temps contre l'Espagne, et qui devenaient insensiblement une puissance.

1579.



CHAPITRE XIV.

Troubles des Pays-Bas.

Les dix-sept provinces des Pays-Bas ayant formé autrefois des états séparés, comme je l'ai observé précédemment, chacun de ces états conservait des lois particulières. Le gouvernement de chaque province se trouvait isolé. Une longue habitude familiarisait les Belges et les Bataves avec cette espèce de chaos politique. Maximilien et Philippe, les deux premiers princes autrichiens qui jouirent de l'héritage de la maison de Bourgogne, ne se crurent pas en état de rien innover. Charles-Quint eut le projet de former des Pays-Bas, un royaume régi par des lois communes. Effrayé des réclamations élevées de toute part, aux premières tentatives par lui faites, pour introduire dans toute la région les mêmes lois et les mêmes coutumes, il abandonna sagement son entreprise : cependant, il eut l'art de lier si étroitement ces provinces les unes aux autres, par la

1579.

marche compassée d'une commune administration, que le centre administratif annonçait une monarchie naissante.

Philippe II n'hérita pas des grandes qualités de son père; trompé par ses courtisans, il se crut en mesure de courber les Belges et les Bataves sous le joug du despotisme qu'il appesantissait en Espagne. Il ne [illegible]it pas son dessein de faire des Pays-Bas [illegible] espèce de place d'armes, pour porter la guerre à son gré en Allemagne, en Angleterre et dans le nord de la France. Pour réussir dans ce dessein, il fallait établir dans la Belgique, le gouvernement militaire; ce fut d'abord provisoirement et à l'occasion des hostilités. Au lieu d'accueillir comme Charles-Quint, les réclamations des provinces, lorsque les abus de l'administration militaire paraissaient détruire leurs priviléges, il rebutait les remontrances et semblait provoquer une révolte, afin d'avoir occasion de réduire le pays par la force des armes et de lui imposer des lois.

Lorsque Philippe II quitta les Pays-Bas en 1559, pour venir en Espagne, Guillaume de Nassau, surnommé le *Taciturne*, gouverneur de Hollande, demandait la régence des Pays-Bas pour la duchesse de Lorraine, dont il se proposait d'épouser la fille. Philippe mit des obstacles à cet hymen, et conféra le gouvernement des provinces belgiques et ba-

taves à Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, en lui donnant pour conseiller privé le cardinal de Granvelle, évêque d'Arras. Les naturels du pays étaient éloignés de l'administration; le peuple alarmé du grand nombre de troupes espagnoles, cantonnées dans les Pays-Bas, n'oubliait pas que Philippe avait juré de n'y plus revenir. On supportait le joug espagnol avec impatience, tandis que le numéraire du pays prenait la route de la Castille, non-seulement par l'effet des impôts exorbitans, mais par les envois des familles castillanes, en possession de toutes les dignités et de tous les emplois lucratifs dans les dix-sept provinces.

1579.

J'ai déjà observé que la religion protestante faisait de grands progrès dans ces provinces (1). Philippe II, l'ennemi le plus acharné des protestans, écrivait à la duchesse Marguerite, qu'il aimait mieux être sans états, que de commander à des peuples infestés de l'hérésie.

Marguerite n'était pas persécutrice, mais son ministre, le cardinal de Granvelle, se livrait, par fanatisme, à toutes les impressions du sanguinaire cabinet de Madrid. Les horreurs employées autrefois contre les Albigeois et les Hussites se renouvellent. On relève les gibets, on rallume les bûchers pour y faire périr les

(1) Strada de Bello Belgico, liv. 1.

1579. réformés. Philippe II ordonna, en 1565, que les décrets du concile de Trente fussent publiés dans les dix-sept provinces. A cette nouvelle, les catholiques joignent leurs plaintes à celles des protestans. Ce pays se soulève par un mouvement spontané; le comte d'Egmont part pour Madrid, expose inutilement au roi le danger d'aigrir les Belges, en leur enlevant la liberté de conscience. Guillaume de Nassau se met à la tête des mécontens; les assemblées, présidées par lui, s'appelaient une conspiration à Madrid; c'était dans les Pays-Bas l'acte le plus légitime.

Une association se forme pour le maintien des libertés nationales. L'acte dressé à cette occasion par Philippe de Sainte-Ildegonde, fut nommé modestement *le compromis*. Quatre cents propriétaires le signèrent sur-le-champ. A leur tête se trouvaient Louis, comte de Nassau, frère du prince d'Orange, Henri de Brederode et les comtes de Calemberg et de Berg. Ces députés, munis de pouvoirs très-amples, se présentent devant la gouvernante des Pays-Bas, en habits de pauvres. Ils lui déclarent que les Belges et les Bataves ne veulent pas se retirer de l'obéissance de Philippe II, mais que cette obéissance ne saurait aller jusqu'à lui sacrifier leur conscience. Plusieurs villes prennent les armes et demandent des secours aux réformés de France.

1579.

Philippe envoie le duc d'Albe (1) à Bruxelles avec une armée, levée en Italie et dans la Franche-Comté. Ses instructions lui enjoignaient d'exterminer tous les protestans. D'Albe convoque les états de Flandres; il fait arrêter dans le sein de cette assemblée les comtes d'Egmont et de Hornes, et un grand nombre de représentans de la noblesse et des communes, auxquels, par son ordre, le bourreau tranche la tête. Les provinces belgiques sont inondées de sang. D'Albe osa se vanter dans la suite d'avoir immolé, dans l'espace de six ans, plus de dix-huit mille individus aux soupçons de Philippe II.

Cent mille Flamands s'exilent de leur patrie. La duchesse Marguerite, abandonne une terre abreuvée de sang, et se retire à Parme. Le prince d'Orange, condamné à mort, se réfugie en Allemagne pour y lever des troupes et rentrer dans sa patrie les armes à la main. En vain le farouche d'Albe presse l'empereur, au nom du roi d'Espagne, de lui livrer ce prince, traité par lui de rebelle; Maximilien répond que l'empire ayant la juridiction suprême sur les Pays-Bas, il faut s'adresser à la diète impériale. On assure même que l'empereur fit prévenir le roi d'Espagne, que non-seu-

(1) Strada de Bello Belgico, liv. 6.

1579. lement il ne pouvait lui donner des secours contre les habitans des Pays-Bas, mais qu'il serait probablement forcé par le corps germanique, de les protéger contre les violateurs de leurs immunités.

Ces raisons n'avaient pas ébranlé l'ame inflexible de Philippe. D'Albe se rendait de plus en plus odieux. De nouvelles impositions arbitraires achevaient de jeter les Belges et les Bataves dans le désespoir. On vit alors se renouveler les pectacle donné à l'Europe par les Vénitiens, plusieurs siècles auparavant. Un peuple, fuyant la tyrannie et ne trouvant plus d'asile sur terre, alla en chercher un au sein des eaux.

CHAPITRE XV.

Fondation de la république des Provinces-Unies.

VINGT-QUATRE navires bataves piratàient le long des côtes. La prise de la Brille les rend maître de la Hollande; sept petites provinces au nord du Brabant, inondées plutôt qu'arrosées par des grands fleuves, souvent submergées (1) par la mer, contenue à peine par des

(1) Strada de Bello Belgico, liv. 7.

digues, n'ayant pour richesse que le produit de quelques pâturages et une pêche médiocre, fondent une des plus riches et des plus puissantes républiques du monde, et le modèle peut-être des états commerçans. Le prince d'Orange était alors en Zélande avec une petite armée. Les états de Hollande et de Zélande le reconnaissent en qualité de stathouder. On ordonne l'abolition de la religion catholique; l'insurrection prend le caractère d'une révolution.

Philippe II s'apercevait trop tard de l'erreur de sa politique; espérant de séduire les Hollandais par une feinte générosité, il publie une amnistie en faveur de ceux qui poseraient les armes, et rappelant en Espagne le duc d'Albe, il lui donne pour successeur Louis de Requiescens, d'un caractère plus humain, plus conciliant; mais ses tentatives pour une réconciliation sont vaines. Les Hollandais ayant proclamé leur indépendance, rejètent toutes les propositions tendantes à les ramener sous la domination du roi d'Espagne.

La Hollande, cette république si faible dans son berceau, cherchait de l'appui partout où elle espérait d'en trouver. Elle accorda des asiles aux pirates de toutes les nations. Ce fut le fondement de sa puissance maritime. Inférieure en force aux Espagnols, du côté de la terre, elle leur devenait déjà redou-

1579. table sur l'Océan. Les Hollandais enlèvent, en 1574, trente navires espagnols chargés de vivres, de munitions et d'argent pour l'armée de Louis Requiescens. Les troupes espagnoles se révoltent faute de paye ; on les appaise en leur promettant le pillage de Leyde. Le siége de cette place est poussé avec vigueur. Les Hollandais, désespérant de sauver Leyde, tinrent précisément la même conduite qu'on leur vit renouveler en 1672, lorsque Louis XIV campait aux portes d'Amsterdam.

Ils percent les digues, les eaux de l'Yssel, de la Meuse et de l'Océan inondent les campagnes. Une flotte de deux cents bateaux apporte des secours aux assiégés par-dessus les ouvrages submergés des assiégans (1) : il y eut un autre prodige. Les Castillans, animés par l'espoir du pillage, entreprennent de faire disparaître cette vaste inondation ; mais leur obstination fut vaine, ils levèrent bientôt le siége. On dit que les assiégés se servirent de pigeons pour instruire le prince d'Orange de leur situation ; l'invention des ballons aérostatiques, leur eût été utile.

Une révolte se manifeste de nouveau dans l'armée espagnole ; le général de Requiescens

(1) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 3. Haræus, ann. brabanç. Strada de Bello Belgico, liv. 8.

1579.

emprunta les sommes nécessaires au paiement des soldats. Mais il mourut à Bruxelles, lorsque, par son adresse à manier les esprits, il paraissait conduire les affaires vers le but d'une pacification générale. Sa mort augmenta la confusion. Les villes de Mastricht et d'Anvers furent pillées par les Espagnols. Un congrès belgique se tenait dans Gand : on y décida qu'il ne serait conclu aucun arrangement avec le roi d'Espagne, sans qu'au préalable les troupes espagnoles et italiennes eussent évacué les Pays-Bas.

Juan (1) d'Autriche, célèbre par le succès de la bataille de Lépante, fut chargé par Philippe II, du gouvernement des Pays-Bas. Ce prince en entrant dans Bruxelles, renvoya en Italie les troupes amenées par le duc d'Albe. Les peuples Belges aimaient dans Juan d'Autriche le sang et la valeur de Charles-Quint son père. Ils n'étaient pas éloignés de le choisir pour leur chef, pourvu qu'il promît de maintenir les privilèges du pays. Ses liaisons successives avec la reine Elisabeth et avec les ligueurs de France, semblaient annoncer que son ambition s'accordait avec le vœu des peuples. L'ancienne forme du gouvernement

(1) Abr. chron. de l'Hist. d'Espagne, tom. 2. D'Orléans, Révol. d'Espagne.

1579. avait été rétablie; le nouveau gouverneur général laissait à chacun la liberté de conscience.

Cette conduite calmait peu à peu les passions exaltées, lorsque le prince d'Orange, ayant appris par lettres interceptées de France, que Juan d'Autriche se proposait de rétablir l'exercice de la religion romaine dans les provinces bataves, la Hollande et la Zélande reprennent les armes; la guerre recommence. La religion réformée dominait dans les provinces bataves, mais le plus grand nombre des Brabançons et des Flamands, restait attaché à la religion romaine. Cette différence de culte devint l'origine de la scission entre les Bataves et les Belges, qui conserva dix provinces des Pays-Bas à l'Espagne.

Dès-lors les formes républicaines s'établirent dans Amsterdam, devenu le centre de l'association batave. Ce mode de gouvernement concourut à former dans les Pays-Bas un nouveau genre de division favorable aux Espagnols. Les provinces belgiques étaient remplies d'une noblesse turbulente, ennemie d'une domination étrangère. Elle consumait son bien et répandait son sang pour chasser les Espagnols des Pays-Bas; mais l'affranchissement de la patrie n'était pas le terme de ses efforts. Ces guerriers, en secouant le joug des monarques castillans, se proposaient de dominer à leur place; le gouvernement des Bataves ne se trouvant pas con-

1579.

forme aux règles de l'ancienne féodalité, leur zèle se ralentit. Cette cause concourut, avec celle de la religion, à séparer l'intérêt des Belges de celui des Bataves.

Telle était la confusion dans ces provinces, qu'en 1578 (1) les états de Flandres avaient nommé gouverneur général des Pays-Bas l'archiduc Mathias, qui fut empereur dans la suite. Les autres provinces admettent ce choix pourvu que ce prince gouverne concurremment avec Juan d'Autriche, et que le prince d'Orange leur soit adjoint en qualité de lieutenant général.

Il paraît extraordinaire à Voltaire, qu'un archiduc, proche parent du roi d'Espagne, et professant comme lui la religion romaine, vienne se mettre à la tête d'un parti moitié catholique, moitié protestant, insurgé contre le chef de sa maison (2). C'était la suite des lois féodales, en vigueur dans les Pays-Bas. Le roi d'Espagne en était souverain sous la suzeraineté de l'empire; les Hollandais et les Flamands après avoir inutilement demandé justice à l'empereur, des vexations éprouvées par eux de la part de la cour de Madrid, s'étaient adressés à la diète impériale. Elle avait chargé

(1) Abr. chron. de l'Hist. d'Espagne, tom. 2.

(2) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 3.

1579. les archevêques de Cologne et de Treves, l'évêque de Wursbourg et le duc de Juliers, d'examiner ces plaintes et d'y faire droit. Dans cet état de choses, l'élection de Mathias conservait en même temps les droits de l'empire et ménageait une voie d'accommodement entre les insurgés et la cour de Madrid.

D'un autre côté, le duc d'Anjou avait envoyé en Espagne un négociateur (1), pour demander en mariage l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, et pour dot les Pays-Bas, en promettant de conquérir ces provinces et d'en faire hommage à la couronne de Castille.

CHAPITRE XVI.

Le duc d'Anjou est appelé dans la Belgique par les habitans du Brabant. La guerre recommence entre les catholiques et les protestans de France. Septième édit de pacification.

CETTE proposition n'ayant pas été accueillie, le duc d'Anjou prenait le titre de protecteur de la liberté belgique, en conséquence d'un traité

---

(1) Abr. chron. de l'Hist. d'Espagne, tom. 2.

1579.

par lui conclu le 13 août 1578 avec les états du Brabant. Il se proposait de conduire dans les Pays-Bas les troupes devenues sans emploi en France, depuis la conclusion de la paix entre les catholiques et les protestans. Mais cette paix ne fut pas de durée. Le prétexte de la guerre était la restitution des places de sûreté, cédées aux protestans par les articles de la pacification. Perefixe rapporte (1) que le roi redemandait ces places et que la reine mère conseillait au roi de Navarre de les garder, en l'avertissant que tout son espoir de salut consistait dans les armes.

1580.

Henri, roi de Navarre, ne comptant point sur la solidité de la paix conclue par lui, ayant rompu un écu d'or (2), en avait envoyé la moitié au comte de Châtillon, fils de Coligny, chef des réformés du Languedoc, et à Lesdiguières, chef des réformés du Dauphiné, en les prévenant que lorsqu'il leur redemanderait ce dépôt (3), ce serait le signal d'entrer sur-le-champ en campagne.

Dans les premiers jours de 1580, Henri en-

(1) Hist. de Henri-le-Grand.

(2) Daniel, Hist. de France, tom. 6. Davila, Hist. des guerr. civ. de France, liv. 6.

(3) C'était le moyen de tromper les espions dont il était entouré.



1580. voie demander aux deux guerriers *les pièces de l'écu rompu.* A ce signal, les réformés du Languedoc s'assemblent à Anduse dans les Cevennes. Ils forment une confédération, dont l'acte (1) est envoyé à la Rochelle et à toutes les églises réformées du royaume. En Dauphiné, Lesdiguières était maître des montagnes des Alpes, entre la France et le Piémont, depuis Briançon jusqu'aux portes de Grenoble; Condé avait surpris la Fère en Picardie. Le roi de Navarre fait le siége de Cahors, en prétendant que le roi lui avait promis cette ville pour dot de la reine Marguerite. Cette ville fut (2) prise après un siége opiniâtre.

Ces hostilités privaient le duc d'Anjou des troupes qu'il se proposait de conduire dans la Belgique; il offrit sa médiation entre le roi son frère, et le roi de Navarre, son beau-frère. Le duc d'Anjou venait alors de Londres, où il avait fait un voyage inutile, dans l'espoir d'épouser la reine Elisabeth. Il vint en Guienne auprès du roi de Navarre; nos historiens, dont les livres sont remplis de récits fastidieux de siéges et de batailles, sans nous laisser entrevoir les causes de ce perpétuel carnage, se taisent sur les raisons qui décidèrent les réformés à

(1) Cet acte est daté du 26 novembre 1579.
(2) D'Aubigné, liv. 4.

reprendre les armes et à les quitter presque subitement : la suite des événemens prouve que le duc d'Anjou ramena le roi de Navarre à des vues pacifiques, en lui faisant envisager les Pays-Bas, où il se proposait d'entrer à la tête d'une armée protestante, comme un gouvernement neuf, dans lequel la religion réformée devenant dominante, les réformés de France trouveraient un appui respectable contre tous les efforts des ligueurs. D'ailleurs, la plupart des chefs des protestans manquaient de ressources pour payer leurs troupes durant la paix, ils saisissaient ardemment l'occasion de les employer.

On fut bientôt d'accord. Le traité de pacification fut signé au château de Fleix, auprès de Libourne, par le comte de Montpensier, le maréchal de Cossé et le secrétaire d'état Pomponne de Bellièvre, commissaire du roi (1). Les restrictions apportées à la pacification de Bergerac, par la transaction de Nerac, furent supprimées; on posa les armes des deux côtés et la tranquillité intérieure parut renaître.

Alors le duc d'Anjou conduisit dans les Pays-Bas huit mille protestans (2) et quatre

(1) D'Aubigné, liv. 4, chap. 22. Daniel, tom. 6. Mathieu, liv. 7.

(2) Strada de Bello Belgico, liv. 8. Mém. de la reine Marguerite, liv. 2.



1580. mille catholiques, commandés par les comtes de Montgommeri, de Laval, de St.-Agnan, d'Elbeuf, de la Rochepot, et plusieurs autres capitaines, les uns catholiques, les autres réformés. Cette armée se joignit à l'armée hollandaise, commandée par le prince d'Orange. Juan d'Autriche, campé près de Namur, employait ses talens à retarder les succès de l'armée combinée de France et de Hollande, lorsqu'il mourut presque subitement (1) à l'âge de trente-deux ans. On crut généralement qu'il avait été empoisonné par Philippe II, qui le soupçonnait de ménager tous les partis dans les dix-sept provinces, pour s'en faire déclarer souverain. Alexandre Farnèse, duc de Parme, un des plus grands généraux du seizième siècle, lui succéda dans le commandement des armées espagnoles.

Ce prince (2) que nous verrons bientôt combattre Henri IV sous les murs de Paris et de Rouen, défendait alors dans les Pays-Bas la domination d'Espagne et la religion romaine. Il avait pour adversaires, le prince palatin Casimir, lequel, plusieurs années auparavant,

---

(1) Strada de Bello Belgico, liv. 10.

(2) Réformation de la coutume de Paris. Ce fut l'ouvrage de Christophe de Thou, et des conseillers Viole, Aujorant Chartier et Longueil.

avait amené deux fois aux protestans de France les plus importans secours; l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe, qui avait succédé en 1576 au trône de Germanie, à son père Maximilien; le duc d'Anjou et le prince d'Orange. Ces quatre chefs étaient réunis par leur haine envers les Espagnols, mais chacun d'eux voulant tourner la révolution à son profit, contrariait leurs collègues dans presque tous les détails. Le duc de Parme profita de cette désunion pour faire des conquêtes; la Flandre, le Brabant, le Hainaut se soumettent à lui (1).

1580.

CHAPITRE XVII.

Confédération d'Utrecht. Fondation de la république des Provinces-Unies.

Le prince d'Orange, loin d'être abattu par ce revers, resserra au contraire la confédération dont il était le chef. Par ses soins, les provinces de Gueldre, de Sulphen, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel

(1) Srada de Bello Belgico, liv. 13. Haræus, ann. brabanç. De Thou, liv. 66.

1580.

et de Groningue signent, le 23 janvier 1579, dans Utrecht le traité d'union qui fut le fondement de la république hollandaise. La confédération prit le nom de Provinces-Unies, sous lequel elle a toujours été connue.

Guillaume de Nassau, prince d'Orange, est déclaré premier magistrat de la république, sous le nom de stadhouder et de capitaine général. Chacune des provinces confédérées conserva son indépendance particulière, ses lois, ses magistrats, son mode de gouvernement; mais elles devaient réunir leurs forces contre les ennemis du dehors, et pour prévenir les invasions en fortifiant les villes frontières. Les intérêts généraux furent confiés à la surveillance d'un conseil commun, sous le nom d'états généraux.

Les dix autres provinces pouvaient, avec la Hollande, former une république redoutable par sa puissance. Elles ne se joignirent point aux sept petites Provinces-Unies : celles-ci se protégeaient elles-mêmes, tandis que les Belges réclamaient un prince étranger pour les protéger. Casimir, contrarié par les catholiques, qui ne voulaient pas à leur tête un prince protestant (1), fut bientôt contraint de retourner en Allemagne. L'archiduc Mathias, médiocre

(1) D'Orléans, Rév. d'Espagne, tom. 3.

1580.

général, encore plus médiocre politique, s'apercevant qu'il était joué par tous les partis, demanda sa retraite et une pension, obtint l'une et l'autre, et revint en Autriche. Le duc d'Anjou paraissait plus agréable aux Belges; mais peu satisfait de la puissance limitée qui lui était assurée par les traités, il voulut la convertir en autorité absolue; les Belges se soulèvent contre lui. A la crainte de tomber d'un joug sous un autre, se joignaient des appréhensions religieuses. Le duc d'Anjou était catholique romain, mais la plupart de ses capitaines professant la religion protestante, on pouvait la regarder comme dominante à sa cour, et on craignait les suites de son influence; ce prince, généralement abandonné, rentra en France. Il ne resta (1) dans les Pays-Bas que deux partis; celui du duc de Parme, qui conserva dix provinces au roi d'Espagne, et celui de la maison de Nassau, qui lui en arracha sept pour jamais.

(1) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 3.

CHAPITRE XVIII.

Le roi d'Espagne envahit le royaume de Portugal.

LA fortune donnait alors à Philippe II un royaume dont la possession surpassait en valeur celle des Provinces-Unies.

Sebastien (1), roi de Portugal, pour placer sur le trône de Maroc un prince africain, qui offrait de faire hommage de ses états à la couronne de Portugal et de lui céder quelques places maritimes, s'étant imprudemment avancé en Afrique, avait été tué le 5 août 1578, à la bataille d'Alcasaquivir, sans laisser de postérité. La couronne passa sur la tête de Henri, oncle du roi. Ce prince, âgé de soixante et dix ans, était cardinal évêque d'Evora. Les Portugais le sollicitaient de se marier, pour éviter les troubles dont sa mort pouvait être suivie. Philippe II employait de son côté toute son influence pour décider le pape à refuser les dispenses de l'ordre de la prêtrise, demandées

(1) D'Orléans, Révolution d'Espagne, tom. 3. Abr. chron. de l'Hist. d'Espagne, tom. 2.

par la cour de Lisbonne. Henri, n'osant abandonner l'état ecclésiastique, sans la permission de l'évêque de Rome, assemble les états de Portugal, nomme cinq régens pour gouverner le royaume après sa mort, qui arriva en 1580.

Ces cinq régens prenaient d'une main faible, les rênes du gouvernement, tandis que les états assemblés dans Almerin (1) examinaient les droits des prétendans à la couronne.

Antoine, prieur de Crato, avait un parti considérable. Ce prince était fils naturel de Louis, frère du dernier roi. Le duc de Bragance, descendant des anciens rois de Portugal, et dont la postérité monta dans la suite sur le trône, ajoutait à ses titres de famille, son mariage avec Catherine, fille de l'infant Edouard, et petite-fille du roi Emmanuel-le-Grand. En conséquence, il prétendait à la couronne au préjudice du prieur de Crato, formellement exclu pour cause de bâtardise, par des lettres patentes du roi Henri (2).

Parmi les autres contendans, on comptait le duc de Savoie, fils de la princesse de Portugal, Beatrix, et le duc de Parme, fils de

(1) Abr. chron. de l'hist d'Espagne, tom. 2.

(2) Le duc de Bragance fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Son petit-fils Jean remonta sur le trône en 1640.

1580. Marie de Portugal, fille du prince Edouard et sœur aînée de la duchesse de Bragance. Catherine de Médicis se mit aussi sur les rangs, comme issue d'Alphonse III, roi de Portugal, et de Mathilde, comtesse de Bolonia. Le pape prétendait avoir des droits à ce trône, comme étant la dépouille d'un cardinal, et parce qu'Alexandre III avait donné le titre de roi au comte Alphonse, qui s'était déclaré feudataire du saint siége, d'où la cour romaine concluait que la couronne de Portugal était un fief dévolu à la tiare. Grégoire XIII avait le dessein, ou plutôt l'idée vague de donner un royaume à Buon-Compagno, son bâtard, en faveur duquel il ne voulait pas démembrer l'état ecclésiastique, comme avaient fait ses prédécesseurs. Mais il avait un invincible antagoniste en Philippe II, dont les droits ne valaient guère mieux, mais qui possédait de grands moyens de les faire valoir.

Antoine, prieur de Crato, parcourait le royaume pour se faire des créatures. Il fut proclamé roi à Cétubal, à Sanctaren et à Lisbonne. Ce prince tâchait de prouver qu'il était né en légitime mariage ; dans cette supposition son droit eût été inattaquable.

Philippe II (1) fit prévaloir le sien par la

(1) Une maladie pestilentiele se déclara en France

1580.

force des armes. Le duc d'Albe lui soumit le Portugal en trois semaines. Il fut reçu dans Lisbonne sans la moindre opposition; on l'eût pris pour un fils qui succédait à son père. Reconnu sans contradiction, il eut la bassesse de promettre, par une proclamation, vingt-quatre mille ducats à celui qui lui livrerait le prieur de Crato. On doit dire à l'honneur des Portugais que cette somme ne porta aucun d'eux à le trahir. Le jeune prince, après avoir longtemps erré dans sa patrie, se réfugia en Angleterre avec un petit nombre de compagnons de son infortune; il vint ensuite en France, et après d'inutiles efforts pour monter sur le trône (1) de ses pères, il mourut dans l'obscurité.

Philippe II était maître non-seulement du Portugal, mais de tous les grands établissemens formés par les Portugais dans les Indes. Sa domination s'étendait alors dans les quatre parties du monde. Maître des principales colonies européennes, en Asie, en Afrique et en Amérique, l'Italie entière tremblait sous son sceptre de fer. Ses trésors, répandus en abondance,

---

cette année; elle ravagea, durant cinq à six ans, tantôt une province, tantôt une autre. On assure qu'elle emporta le quart de la population. *Méserai.*

(1) D'Aubigné, liv. 5. De Thou, liv. 65.

1580. éternisaient les convulsions dans lesquelles la France se trouvait plongée. La crainte inspirée par sa vaste puissance, empêchait la reine d'Angleterre de prêter directement son assistance aux Provinces-Unies; cependant cette vaste puissance échouait contre cette république qui avait à peine un territoire.

A défaut de succès militaires, les proscriptions étaient les armes à l'usage de ce monarque. Ce prince avait promis vingt-quatre mille ducats à qui lui livrerait le prieur de Crato; il offrait soixante-quinze mille francs pour assassiner le prince d'Orange. La réponse de Guillaume à cet acte de proscription, est un des plus beaux monumens de l'histoire moderne (1). De sujet qu'il avait été de Philippe, il devient son égal dès qu'il est proscrit. On voit dans son apologie, un prince d'une maison impériale, non moins ancienne et non moins illustre que la maison d'Autriche, et un chef de la république hollandaise, qui se porte pour accusateur du plus puissant roi de l'Europe, au tribunal de toutes les cours et de tous les hommes. Le prince d'Orange se montre dans cette occasion supérieur à Philippe, en ce que pouvant le proscrire à son tour, il abhorre cette vangeance des lâches, et attend sa sûreté de

(1) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 3.

son épée. Les états généraux des Provinces-Unies renoncèrent alors solennellement à la domination de l'Espagne.

1580.

CHAPITRE XIX.

Réforme du calendrier Julien. Introduction du calendrier Grégorien.

1580—82.

GRÉGOIRE XIII, renonçant à mettre un trône dans sa famille, rendait son nom immortel par la réforme du calendrier Julien, et l'introduction de celui auquel l'usage a donné le nom de ce pontife.

La vicissitude des saisons donna naissance, dans les temps anciens, à l'institution de l'année. Les hommes, portés par leurs besoins à chercher les causes de ces vicissitudes, s'aperçurent aisément qu'elles étaient le résultat des différentes situation du soleil par rapport à la terre. Ils convinrent d'appeler une année l'espace de temps employé par cet astre à revenir dans la même situation, et à produire les mêmes saisons.

Si on en croit Hérodote, les Egyptiens dressèrent les premiers calendriers. Leur année fut de trois cent soixante jours; ils la partagèrent en douze mois. Trismegiste ou Hermès ajouta

1580—82. cinq jours à l'année égyptienne. Plutarque rapporte que le Soleil s'étant aperçu que Rhéa était devenue enceinte de Saturne, la maudit, et dans les imprécations arrachées par son ressentiment, il prononça qu'elle n'accoucherait dans aucun des mois de l'année; mais Mercure, un des amans de Rhéa, joua aux dés avec la Lune, et lui gagna la soixante et douzième partie de chaque jour; il réunit tous ces fragmens, en forma cinq jours, et les ajouta aux trois cent soixante dont l'année était composée. Rhéa accoucha durant ces cinq jours appelés épactes par les Egyptiens. Au premier naquit Osiris, au second Vénus, au troisième Typhon; Isis sortit du sein de Rhéa le quatrième jour; le cinquième vit naître Nephté et la Victoire. Ainsi Plutarque cachait un fait historique sous un emblème mythologique. On sait que le philosophe Hermès fut surnommé *Mercure-Trismegiste*.

On assure que parmi les Grecs, Thalès régla l'année de la même manière que les Egyptiens. Son système ne fut pas généralement suivi. Les cinq jours, placés hors des douze mois, étaient nommés *épagomènes*. Les Juifs, les Perses, les Syriens, avaient des années d'une longueur différente. Nous lisons même dans Diodore de Sicile (1), que la longueur de

(1) Diodore de Sicile, liv. 6.

l'année égyptiaque varia dans diverses époques. Ces accidens tenaient au peu de connaissance qu'on avait alors de l'astronomie.

Romulus distribua l'année romaine en dix mois, alternativement de trente et de trente-un jours. Elle commençait au mois de mars; sa durée entière était de trois cent quatre jours. L'énorme défaut de cette division se fit bientôt sentir : le commencement de l'année de Romulus, entièrement vague, ne répondait à aucune époque fixe. Ce prince, corrigeant lui-même son ouvrage, ordonna qu'à la fin de chaque année fussent ajoutés cinquante-un jours épagomènes, dont il ne forma qu'un mois. Avec cette addition il s'en fallait encore de dix jours six heures moins quelques minutes que cette année ne s'accordât avec l'intervalle de temps dans lequel le soleil paraît décrire le zodiaque.

Numa changea la distribution de l'année romaine; elle fut composée, par ses ordres, de douze mois : Janvier 29 jours, février 28, mars 31, avril 29, mai 31, juin 29, juillet 31, août 29, septembre 29, octobre 31, novembre 29, décembre 29; en tout trois cent cinquante-cinq jours. Le commencement de cette année devint encore insensiblement vague par rapport à la situation du soleil. Numa, pour arrêter ce désordre astronomique, et voulant fixer exactement le solstice d'hiver au même jour du

1580—82. mois de décembre, appelé, dans son calendrier, *natalis Solis invicti*, naissance du Soleil invincible, fit intercaler quarante-cinq jours dans chaque période de quatre ans, vingt-deux après le mois de février de la seconde année, et vingt-trois à la même époque de la quatrième; le treizième mois, qui revenait de deux en deux ans, portait le nom de mois *macédonien*. L'année civile, auparavant trop courte, fut alors trop longue.

On chargea les grands pontifes de corriger cette erreur aussitôt qu'elle se fit apercevoir. Tantôt ils allongèrent, tantôt ils raccourcirent l'année civile. Il résulta de leurs opérations faites sans méthode, que vers l'an 700 de la fondation de Rome, il s'en fallait de soixante-sept jours que le solstice d'hiver tombât au 22 décembre. Les fêtes d'été se célébraient en automne; celles d'automne tombaient en hiver.

Pour corriger le calendrier, Jules César, alors grand pontife, employa Sozigènes, astronome d'Alexandrie. Ce savant commença par absorber l'erreur de soixante-sept jours, en ajoutant deux mois, outre le macédonien, à l'année 708 de Rome; elle fut composée de quinze mois ou de quatre cent quarante-cinq jours. On l'appela l'année de confusion, *annus confusionis*.

Les astronomes calculaient alors que la révolution solaire s'achevait en trois cent soixante-

cinq jours et six heures; en conséquence l'année julienne fut fixée à trois cent soixante-cinq jours. Il fallut ajouter dix jours à l'année de Numa. Sozigènes les répartit ainsi: deux jours furent adjoints aux mois de janvier, d'août, de décembre, et un seulement aux mois d'avril, de juin, septembre et novembre. Restaient les six heures qui formaient un jour de mécompte en quatre années; on régla que tous les quatre ans ce jour serait intercalé après le vingt-quatrième jour de février. Cet intercalaire se nomma, en latin, *bissexto ante calendas martis*, le second sixième jour avant les calendes de mars. De là le nom de bissextile donnée à cette quatrième année.

Cette réforme du calendrier aurait atteint sa perfection, si la période solaire eût été exactement de trois cent soixante-cinq jours six heures, mais elle n'est réellement que de trois cent soixante-cinq jours cinq heures quarante-huit minutes et quelques secondes. Cette erreur de onze à douze minutes fut d'abord insensible; cependant ces minutes s'accumulant pendant la marche des années, formaient un espace de vingt-quatre heures en cent trente-quatre ans, et vers le temps du concile de Trente, la différence entre l'année civile et la véritable année solaire était de dix jours.

Le retranchement de ces dix jours, et les moyens d'éviter cette erreur à l'avenir, furent

1580—82. l'objet de la nouvelle réforme du calendrier faite par Grégoire XIII. Un médecin nommé Louis Lilio, né à Rome, indiqua la manière la plus simple et la plus facile de rétablir l'ordre de l'année. Il ne s'agissait, pour le passé, que de retrancher dix jours à l'année 1582, où l'on était alors, et pour prévenir un nouveau dérangement dans les siècles à venir, il fut réglé que la centième année ne serait pas bissextile, excepté celle de chaque quatre centième : c'est-à-dire qu'on ferait une soustraction de trois jours bissextiles dans l'espace de quatre siècles.

Ce nouveau calendrier fut nommé *Grégorien*. L'auteur de cette réforme trouva plus d'obstacles à la faire recevoir par les nations européennes, qu'il n'avait été difficile à des astronomes de la rédiger. Elle fut rejetée en Angleterre, en Suède, en Danemarck, en Russie, et chez les protestans d'Allemagne uniquement parce qu'elle venait du pape. On craignait que la cour de Rome en instruisant les hommes ne prît droit de les maîtriser. La différence dans le comput entre ceux qui se servaient du calendrier Grégorien et ceux qui conservaient (1) le calendrier Julien, donna naissance à l'usage

(1) Joseph Scaliger, dans son livre de *Emendatione temporum*, et d'autres savans, prétendirent que le système de Lilio renfermait des erreurs.

où l'on fut long-temps, d'ajouter aux dates les termes de vieux ou de nouveau style.

Quoique le calendrier Grégorien soit préférable au calendrier Julien, il n'est pas cependant sans défaut; peut-être même n'est-il pas possible, ainsi que le conjecturèrent Cassini et Ticho-Brahé, de porter ce comput à une justesse qui ne laisse rien à désirer. L'intercalation grégorienne n'empêche pas que l'équinoxe n'arrive après le vingt-unième de mars; ce n'est quelquefois que le vingt-troisième, et d'autres fois l'équinoxe anticipe en tombant le dix-neuvième. La pleine lune, qui tombe le vingtième de mars, est alors la vraie lune pascale. Néanmoins, dans le calendrier Grégorien, on prend pour la lune pascale celle du vingt-deuxième de mars, qui n'est pas pascale lorsqu'elle tombe avant l'équinoxe. Dans ces deux cas le calendrier Grégorien induit en erreur. De plus, le comput par épacte étant fondé sur les lunes moyennes, qui peuvent néanmoins précéder ou suivre les vraies lunes de plusieurs heures, la pleine lune de Pâques peut tomber un samedi lorsque l'épacte la met au dimanche, et au contraire, l'épacte peut mettre au samedi la pleine lune qui est réellement au dimanche. D'où il suit, que dans le premier cas, la pâque est célébrée huit jours plus tard qu'elle ne doit l'être; dans le second, elle est célébrée le jour de la pleine lune avec les

1580—82. juifs, ce qui est défendu par le concile de Nicée.

Les protestans (1) appelèrent calendrier réformé ou corrigé, celui où, sans s'embarrasser de tout l'appareil des nombres d'or, des épactes et des lettres dominicales en usage à Rome, on détermine l'équinoxe avec la pleine lune de pâques, par des calculs astronomiques, suivant les tables rodolphines. Ce calendrier fut introduit dans les états protestans d'Allemagne en 1700. On retrancha onze jours au mois de février; il n'eut que dix-huit jours. Par ce moyen, le style corrigé revint à celui du calendrier Grégorien. Les protestans ont ainsi reçu, pour un certain temps, la forme de l'année grégorienne, jusqu'à ce que la quantité réelle de l'année tropique étant enfin déterminée par des observations astronomiques d'une manière exacte, on trouve une forme plus parfaite.

(1) **Un édit public, en 1582, admet en France la réformation du calendrier Grégorien. On retrancha dix jours au mois d'octobre, en comptant 15 au lieu de 5.**

CHAPITRE XX.

Assassinat du prince d'Orange. Mort du duc d'Anjou.

GUILLAUME de Nassau, prince d'Orange, fut assassiné par des émissaires de la cour d'Espagne. L'espagnol Jaurigni le blessa d'un coup de pistolet dans Anvers; Balthasard Gerard le tua dans Delf, aux yeux de son épouse, qui vit ainsi assassiner son second mari, après avoir perdu le premier, ainsi que son père, l'amiral de Coligny, à la journée de la St.-Barthelemi. Cet assassinat du prince d'Orange (1) ne fut pas commis par l'envie de gagner les soixante-quinze mille francs promis par Philippe II, mais par enthousiasme de religion.

Strada (1) rapporte que Gerard soutint, dans les tourmens de la question, qu'il avait été poussé à cette action par un instinct divin. Le même historien ajoute, que Jaurigni n'avait entrepris de donner la mort au prince d'Orange, qu'après avoir purgé son ame par la confes-

(1) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 3.
(2) Strada de Bello Belgico.

1583—84. sion, aux pieds d'un dominicain, et après l'avoir fortifiée par le pain céleste. C'était le crime du temps. Le même esprit dirigea la St.-Barthelemi, assassina Henri III et Henri IV, et forma la conspiration des poudres en Angleterre. Les exemples tirés de la Bible, prêchés par les réformés et par les catholiques, faisaient impression sur des ames également faibles et féroces; leur fureur aveugle ne leur laissait pas comprendre que si Dieu demandait du sang dans l'ancien testament, on ne pouvait obéir à cet ordre dans le nouveau, que dans le seul cas où Dieu lui-même descendrait du ciel pour dicter de sa bouche, d'une manière claire et précise, ses arrêts sur l'existence des hommes dont il est le maître; et qui sait encore si Dieu ne serait pas plus content de ceux qui auraient fait des remontrances à sa clémence que de ceux qui auraient obéi aveuglément à sa justice.

Philippe II accorda des lettres de noblesse aux frères et aux sœurs de l'assassin; ils en jouirent jusqu'au temps où Louis XIV s'empara de la Franche-Comté où ils demeuraient. Alors la famille Gerard fut mise à la taille; elle osa présenter ses lettres de noblesse à l'intendant de la province, Vanolles; il les foula aux pieds. Le crime cessa d'être honoré, la famille Gerard resta roturière; mais elle eût conservé sa noblesse en transportant son domicile en Espagne.

Le duc d'Anjou (1) était mort la même année et presque au même temps. Les duchés d'Anjou, d'Alençon et de Berri qui lui avaient été donnés en apanage furent réunis à la couronne. Le changement apporté par cette mort aux affaires de France, empêcha le roi d'Espagne d'employer tous ses moyens pour profiter des troubles que l'assassinat de Guillaume de Nassau avait jeté parmi les confédérés des Provinces-Unies.

CHAPITRE XXI.

Le duc de Guise aspire ouvertement à la couronne. Nouveau caractère de la ligue. Le cardinal de Bourbon prend le titre de premier prince du sang.

PAR la mort du duc d'Anjou, le roi de Navarre devenait héritier présomptif de la couronne de France, parce qu'on regardait comme une chose certaine, que Henri III n'aurait pas d'enfans. La ligue, dont les pas avaient été quelquefois tortueux, prit alors son véritable caractère. Ses émissaires, répandus partout,

(1) Haræus, ann. brabanç. Strada de Bello Belgico.

affectaient de gémir sur les dangers de la religion romaine et sur le triomphe prochain de l'hérésie, si le roi de Navarre ou le prince de Condé montaient sur le trône. Henri III n'était pas épargné dans leurs invectives. La versatilité de son gouvernement, les nouveaux impôts dont il surchargeait le peuple, ses profusions scandaleuses pour d'indignes favoris, ses débauches qu'il prétendait cacher par des pratiques de religion puériles et ridicules, prêtaient une ample matière à la critique.

Pour le décrier davantage, on publiait qu'il était fauteur secret des hérétiques de France, et protecteur déclaré de ceux d'Allemagne, de Genève et de Hollande.

Presque tous les prêtres et les moines soufflant le feu de la rébellion, entraînaient aisément une multitude crédule et légère. On proposait de reléguer parmi les moines un prince qui n'avait pas honte de se revêtir en public d'un habit de moine, de porter un rosaire et une discipline à la ceinture, et de se faire appeler frère (1) Henri par les compagnons de ses mascarades religieuses.

Henri, duc de Guise, pour donner à ses desseins le temps d'acquérir leur maturité, avait

(1) Histoire de Pierre Mathieu, liv. 8. Journal de Henri III. Mém. du duc de Nevers, tom. 2.

1583—84.

engagé le cardinal de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, tué au siége de Rouen, oncle par conséquent de Henri IV, de se donner pour héritier de la couronne et de mettre son nom à la tête de la ligue. Le vieux cardinal, flatté de voir ses cheveux blancs destinés à porter une couronne, ne s'aperçut pas du piége qu'on lui tendait; il prit le titre de premier prince du sang et publia un manifeste dans lequel il recommandait aux Français de ne reconnaître pour roi que des princes catholiques. Dans cette déclaration (1), les ducs de Lorraine et de Guise étaient qualifiés lieutenans généraux de l'union catholique de France. Elle était souscrite par le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, les représentans des cantons Suisses, où la religion catholique était dominante, les archevêques de Cologne et de Mayence, les ducs de Ferrare, de Clèves, de Parme et le grand maître de Malte.

Plusieurs (2) historiens espagnols assurent que

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

(2) En 1583, l'ingénieur Louis de Foix, natif de Paris, commença à bâtir le phare à l'embouchure de la Garonne, auprès d'une vieille tour nommée la *Tour de Cordouan*. Quelque temps auparavant, les flots de la mer, ayant comblé l'embouchure de l'Adour, et forcé

1583—84. Philippe avait trouvé dans les papiers de Juan d'Autriche, un traité d'alliance offensive et défensive, avec Henri duc de Guise, dans lequel ces deux hommes également ambitieux se promettaient des secours mutuels, l'un pour parvenir au trône de France, l'autre à la souveraineté des Pays-Bas, et que sur cette découverte fut tracé l'acte d'union entre les princes de la maison de Lorraine et les ligueurs d'un côté, le pape et le roi d'Espagne de l'autre pour maintenir la religion catholique en France et dans les provinces belgiques, ainsi que pour exclure du trône de France, les princes de la maison de Bourbon, appelés dans cet acte, hérétiques et relaps.

Cet amalgame fut la véritable cause du mauvais succès des Guise; ils devaient prévoir que Philippe II, en se mêlant des affaires de France, s'occuperait presqu'uniquement à les embrouiller; que se repaissant, comme son père, du chimérique espoir de la monarchie universelle, il envisagerait dans les désordres causés par lui-même, l'espoir, plus ou moins prochain, que les Français affaiblis et divisés lui opposeraient une médiocre résistance quand le temps serait venu de les subjuguer (1).

---

cette rivière à se creuser un autre lit, il la contraignit, par des digues, à reprendre son ancien cours.

(1) L'office de colonel général de l'infanterie française

1583—84.

Philippe II avait été marié successivement à Marie, infante de Portugal, à Marie reine d'Angleterre, et à Isabelle sœur de Henri III, et à Anne, fille de l'empereur Maximilien II; il ne lui restait de ces quatre hymenées que la princesse Isabelle-Claire-Eugénie, fille d'Isabelle de France, et Philippe, fils d'Anne d'Autriche, enfant de six ans, dont la santé chancelait. Il n'était pas improbable que la succession à la monarchie espagnole regardât un jour l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. Cette princesse pouvait aussi devenir héritière de l'empire français, si les peuples restaient plus attachés aux principes des ligueurs qu'à ceux de la loi salique.

Sur ce calcul de probabilité, le roi d'Espagne réglait les secours donnés par lui à la ligue, assez considérables pour l'empêcher de succomber, mais trop faibles pour la rendre victorieuse des protestans français. Ce prince, en fomentant ainsi les troubles de France, espérait que les Français abattus par l'excès de l'infortune, se jeteraient dans ses bras pour y mettre un terme. En attendant, il se considérait comme le chef des catholiques français,

---

fut érigé, en 1584, en charge de la couronne, en faveur du duc d'Épernon; les lettres patentes furent enregistrées l'année suivante au parlement de Paris.

1583—84. et regardait le duc de Guise comme son lieutenant. Se croyant destiné à régner en France ou sous son nom, ou sous celui de sa fille, il eût été bien sûr de réduire alors les Hollandais sous son obéissance; cette considération l'empêchant de seconder efficacement les efforts faits par le duc de Parme pour subjuguer les Hollandais, laissait à leur république le temps de s'affermir.

1585. Jean-Baptiste Saxis et Juan Moriès se rendirent à Joinville de la part du roi d'Espagne. Ils conclurent avec les ducs de Guise et de Mayenne et un agent du cardinal de Bourbon, le 2 janvier 1585 (1), un traité portant en substance, que dans le cas où le roi de France viendrait à mourir sans postérité mâle, le cardinal de Bourbon lui succéderait à l'exclusion des princes protestans, et que pour fermer à jamais le chemin du trône à ces princes protestans, des troupes suffisantes seraient assemblées. Le cardinal de Bourbon promettait qu'arrivé sur le trône, il ferait la guerre aux réformés jusqu'à leur entière extermination; qu'il tiendrait la main à l'étroite observation des décrets du concile de Trente; qu'il renoncerait à toute liaison politique avec la Porte Ottomane, et qu'il

(1) Léonard, Recueil des traités, tom. 2. Davila, guerr. civ. de France, liv. 7.

donnerait au roi d'Espagne des secours convenables pour lui aider à conquérir les provinces révoltées contre lui, dans les Pays-Bas.

1585.

Philippe II promettait un subside de cent cinquante mille francs par mois pour l'entretien de l'armée française, et les troupes nécessaires pour seconder les efforts des ligués tant durant la vie de Henri III qu'après sa mort. Il prenait sous sa protection spéciale le cardinal de Bourbon, les princes de la maison de Guise, les ducs de Mercœur et de Nevers et les autres chefs de la ligue. Un article secret assurait au duc de Guise une pension de deux cent mille écus au soleil.

Jusqu'alors trois grands partis parfaitement prononcés avaient partagé la France. Le parti protestant, dirigé par le roi de Navarre et le prince de Condé, celui des catholiques dont les princes de Lorraine étaient les chefs, et celui des politiques, à la tête desquels se trouvaient les Montmorency. Le duc d'Epernon l'embrassa dans la suite. Ce troisième parti regardait les ligueurs et les protestans comme des factieux armés pour anéantir les lois de leur patrie, sous prétexte de défendre leur religion. Les chefs publièrent quelques écrits pour justifier leurs vues : ces écrits respirent l'impartialité. Les ligueurs, en y répondant, s'attachaient surtout à repousser les soupçons jetés sur les princes lorrains d'aspirer à la couronne.

1585. Chaque parti prétendait avoir terrassé ses rivaux par la force de ses raisons, comme il arrive toujours dans les luttes polémiques. La multitude restait dans son incertitude. De là naquit la guerre des trois Henri, parce que Henri III, Henri roi de Navarre, et Henri duc de Guise semblaient la conduire chacun pour son compte, quoique Henri III et le duc de Guise parussent avoir des intérêts communs.

Un quatrième parti s'élevait dans l'ombre et le silence. L'or de l'Espagne en était particulièrement le moteur secret. Cette faction fut connue sous le nom de ligue des Seize, non qu'elle fût conduite par seize principaux personnages, mais parce que son siége principal étant dans Paris, les chefs gouvernaient ou plutôt soulevaient les seize quartiers de Paris (1), comme durant la révolution nous avons vu un petit nombre de jacobins gouverner ou soulever les quarante-huit sections de cette capitale.

Un bourgeois nommé Laroche Blond, Jean Prévot, curé de Saint-Séverin, Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, Guillaume Rose, évêque de Senlis, et Mathieu de l'Aunay, chanoine de Soissons, furent les premiers auteurs de cette association particulière, dont les efforts furent multipliés dans la suite pour transporter la couronne sur la tête de l'infante Isabelle-Claire-Eu-

(1) Hénault, tom. 2.

génie, ou de Philippe II son père. Les premiers associés se répandaient en secret dans les maisons de Paris; ils firent en peu de temps un nombre prodigieux de prosélytes. Tous les arrêtés se prenaient verbalement dans cette société. La multitude des confédérés en trahit rarement les secrets.

1585.

Les assemblées administratives des Seize se tenaient aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, dans le local où, durant la révolution de 1789, nous avons vu la société des jacobins tenir ses séances. Ces assemblées se composaient d'un petit nombre d'individus les plus ardens, les plus fanatiques. Des émissaires attendaient respectueusement à la porte les oracles du conseil pour les transmettre aux intéressés. Un triple serment enchaînait les membres de la confédération. Ils s'obligeaient à tout entreprendre, même aux dépens de leur existence, contre l'hérésie, l'hypocrisie et la tyrannie. Le premier serment regardait le roi de Navarre; le second avait pour but les favoris de Henri III; le roi lui-même était l'objet du troisième.

Senaut, commis au greffe du parlement de Paris, développa le premier, dans l'assemblée des Seize, la délicate question du pouvoir conservé par une nation sur la personne de son roi, de son droit de changer son gouvernement; il préludait, par ces recherches inusitées, à la proposition d'abolir la loi salique.

CHAPITRE XXII.

Henri III, craignant d'être écrasé par les Guise, engage le roi de Navarre à quitter la religion réformée.

HENRI III apercevait un peu tard l'abîme creusé sous ses pas. La reine mère, à laquelle tous les partis eussent été indifférens, pourvu qu'elle les gouvernât en souveraine, avait régné successivement sous le nom de ses trois fils. Elle s'était attachée tantôt aux catholiques, tantôt aux protestans pour conserver son pouvoir. Sa politique timide lui montrait les Guise d'un côté, les Bourbon de l'autre, comme les oppresseurs de ses enfans. Elle repoussait les uns par les autres, et régnait durant le combat. Elle eût désiré de placer sur le trône, après la mort de son fils, la seule de ses filles qui eût alors des enfans mâles. C'était *Claudine*, femme de Charles II, duc de Lorraine. Cet événement offrait l'avantage de réunir à la France une superbe province. Les Guise, intéressés à faire tomber la couronne en quenouille, inspiraient à la reine des sentimens d'aversion pour le roi de Navarre, qui n'avait point d'enfans de Marguerite de France, son épouse. D'ailleurs, si les usages s'opposaient en France à ce qu'une femme por-

tât le sceptre, Médicis pouvait le faire passer au prince de Lorraine, petit-fils de France.

1585.

Le duc de Guise travaillait pour lui-même, et profitait des dispositions de la reine mère sans se laisser pénétrer par cette princesse. Nul ne savait son secret, ou plutôt il en avait un différent pour chacun de ceux avec lesquels il traitait pour l'exécution de ses grands desseins. Ses promesses au pape, au roi d'Espagne, au duc de Lorraine, chef de sa maison, au cardinal de Bourbon et à la reine mère, étaient contradictoires. Chacun le favorisait croyant n'obéir qu'à ses intérêts.

Bientôt ces particularités ne furent plus un secret pour Henri III. D'ailleurs il entendait les clameurs des moines qui faisaient retentir les chaires du projet de le reléguer dans un cloître; mais il pensait que les intérêts divers des chefs de parti le sauverait de leurs fureurs. Cependant il résolut de solliciter secrètement Henri IV d'abandonner la religion réformée, en lui promettant de le faire reconnaître en qualité de son successeur. Cet événement eût détruit toutes les vaines résolutions des ligueurs et de la faction des Seize. Le duc d'Epernon fut chargé de cette commission délicate (1). Presque tous les principaux capitaines de Henri IV

(1) Mathieu, liv. 8. Mém. d'état. tom. 2.

1585. lui conseillaient de ne pas balancer à satisfaire le roi. On assure que Roquelaure voyant le ministre Marmet s'échauffer (1) sur l'article de la religion, lui demanda brusquement si une paire de psaumes à la huguenote pouvait entrer en concurrence avec une couronne. Jean de Salignac et le comte de la Rochefoucault, ajoutaient que les propositions de Henri III devaient être acceptées sans délibérer; mais les ministres, dont l'autorité sur l'esprit des peuples influait nécessairement sur les décisions du roi de Navarre, et qui, dans une assemblée générale tenue peu de temps auparavant dans Montauban, avaient exigé de ce prince un nouveau serment de persévérer jusqu'à la mort dans la religion réformée, s'opposaient de concert à cette résolution.

L'avis (2) des ministres protestans était soutenu, non-seulement par Philippe Duplessis-Mornai et d'Aubigné, confident intime du roi de Navarre, mais par son chancelier Arnaud du Ferrier, attaché à la religion catholique, personnage d'un esprit très-délié, et d'une profonde érudition, et qui s'était fait beaucoup d'honneur durant son ambassade au

(1) Daniel, Hist. de France, liv. 6. De Thou, Hist., liv. 80. Mém. de Villeroi, tom. 3.

(2) Davila, guerr. civ. de France, liv. 8.

concile de Trente. Craignant que Henri en acceptant les propositions du roi ne se rendît méprisable et ne fût abandonné de son parti, ils remontraient que rien n'était plus fragile que les espérances dont on le flattait; que le roi dans la force de l'âge pouvait avoir des enfans, et qu'alors les anciennes animosités venant à se rallumer, le roi de Navarre deviendrait la fable de la cour. Les deux rois se trouvaient à peu près du même âge: il était incertain lequel survivrait à l'autre. N'était-il pas d'une imprudence extrême de se réduire à un esclavage certain pour des espérances si reculées et si douteuses? Etait-il raisonnable au roi de Navarre de se dépouiller de son autorité sur son parti pour se mettre à la discrétion de ses ennemis, dont il ne pouvait méconnaître l'acharnement. On connaissait la faiblesse de Henri III; il se servait du roi de Navarre pour se tirer de l'embarras dans lequel les ligueurs le mettaient, et il le leur sacrifierait peut-être pour avoir la paix. Enfin ils ajoutaient : « Le roi de Navarre peut-il, sans frémir, aller se remettre en prison dans ce Louvre où, sous ses yeux, tous ceux qui lui étaient attachés avaient été massacrés à la sollicitation de cet Henri III, qui lui destinait probablement le même sort. »

1585.

Henri refusa d'abandonner la religion réformée et de venir à la cour. Il offrit simplement au roi le secours de sa personne et les forces

1585. de son parti s'il jugeait convenable de les employer pour dompter les ligueurs. Il fut aussi question, dans cette conférence, de la restitution des places de sûreté accordées aux réformés par l'édit de pacification ; le terme fixé pour les rendre était expiré. Le roi de Navarre représentait que dans un temps où les réformés étaient publiquement menacés par les ligueurs, ils étaient en droit de demander de nouvelles sûretés, loin de se dessaisir de celles qu'ils avaient dans leurs mains. Il priait en conséquence le roi d'excuser son refus et d'en rejeter la faute sur les préparatifs hostiles de la ligue.

Mille pamphlets circulaient dans Paris, dans lesquels on assurait que le duc d'Epernon avait porté, de la part du roi, six cent mille francs au roi de Navarre, et que ces deux princes étaient d'accord pour rendre la religion protestante dominante en France. Duplessis Mornai fit imprimer une brochure dans laquelle il rendait un compte exact de la négociation du duc d'Epernon, et des raisons balancées dans le conseil du roi de Navarre. Il résultait évidemment de cet écrit que Henri III ne cherchait pas à se liguer avec les réformés au préjudice de la religion catholique, comme le publiaient les ligueurs, mais qu'il avait seulement voulu engager le roi de Navarre et le prince de Condé à rentrer dans le sein de l'église ca-

tholique ; qu'il était également faux que Henri III eût accordé de bon gré aux protestans la permission de garder les places de sûreté ; mais que ceux-ci, fondés sur des raisons plausibles, refusant de les rendre, le roi paraissait tolérer ce qu'il ne pouvait empêcher, pour ne pas forcer les réformés à reprendre les armes dans le temps où il avait tout à craindre de la part des ligueurs.

Une circonstance particulière donnait de la consistance aux soupçons lancés dans le public par la ligue. Les états généraux des Provinces-Unies, après avoir déclaré stadhouder Maurice, fils de Guillaume, prince d'Orange, offraient à Henri III de le reconnaître pour leur souverain. Les états de Brabant et de Flandre faisaient les mêmes offres. Presque tous les historiens ont blâmé ce prince d'avoir manqué l'occasion de réunir à la France les provinces des Pays-Bas, sans faire attention que, chancelant sur son trône ébranlé par le fanatisme, il lui était impossible d'entreprendre une guerre contre l'Espagne.

Bernardin de Mendosa, ambassadeur d'Espagne, s'était plaint de ce que le roi avait donné audience aux députés d'un peuple regardé à Madrid comme rebelle. Henri III connaissait le traité conclu à Joinville, entre le roi d'Espagne et les ligueurs. Il répondit au ministre castillan que les antiques liaisons entre la cou-

1585. ronne de France et les Flamands suffisaient sans doute pour l'autoriser à les protéger; qu'il s'en était cependant abstenu pour ne pas rompre la paix subsistante entre la France et l'Espagne; quoiqu'il fût parfaitement informé de la violation de cette paix, faite par le roi d'Espagne dans un article secret; mais qu'il ne craignait ni les menaces, ni les forces, ni les machinations d'aucune puissance. Le roi pensait que cette réponse, laissant en doute s'il protégerait ou s'il ne protégerait pas les habitans des Pays-Bas, déterminerait le cabinet de Madrid à garder la neutralité. Il en arriva autrement. Philippe II se hâta d'allumer un incendie en France, pour empêcher Henri III de jeter des matières combustibles sur celui qui ravageait les Pays-Bas.

CHAPITRE XXIII.

Proclamation publiée par Henri III.

HENRI III, instruit que les ligueurs levaient des troupes de toutes parts, se contenta d'abord de publier une déclaration adressée aux gouverneurs des provinces. Il y protestait que toutes ses démarches avaient pour unique but

1585.

l'affermissement de la paix en France (1), et que ses soins seraient couronnés du plus heureux succès, si des séditieux, abusant de la religion catholique, ne traversaient ses vues bienfaisantes, en semant parmi le peuple de fausses terreurs. Il condamnait toute ligue ou association dans le royaume, sous peine de désobéissance, et faisait défense à quelque personne que ce fût de lever des troupes sans sa permission expresse par écrit, sous peine de haute trahison. Cette ordonnance ne ralentit pas les armemens des ligueurs.

Il était temps de prendre d'autres mesures pour leur résister. Henri se flattait de trouver des ressources suffisantes pour réprimer les ligueurs sans recourir aux réformés. Persuadé que non-seulement le roi de Navarre garderait une entière neutralité dans cette occasion, mais que, pour abaisser la ligue dont il avait tout à craindre, son parti favoriserait l'armée royale, sans qu'il fût nécessaire de contracter une alliance dont le seul projet servait de prétexte pour soulever les catholiques, il rassemblait ses forces aussi rapidement qu'il lui était possible.

A peine cette résolution commençait à

(1) Mém. du duc de Nevers, tom. 2. Lettre de Pisani, ambassadeur de France à Rome.

1585. s'exécuter, que la faiblesse de la cour frappait tous les yeux. Dix-huit mille Suisses avaient été levés par le beau-frère du secrétaire d'état Villeroi. Les ligueurs, maîtres de la Bourgogne et de la Champagne, ne permirent pas à cette armée de joindre le roi. Le comte de Schomberg, envoyé en Allemagne pour y lever de la cavalerie, avait été arrêté en Lorraine. Le duc de Lorraine, neutre durant les guerres civiles précédentes, entrait alors dans les projets des princes cadets de sa maison, dans l'espoir d'obtenir le trône de France pour lui ou pour son fils.

La noblesse divisée se rendait en petit nombre auprès du roi; les négocians, les manufacturiers et les agriculteurs resserraient leur argent; les bruits de guerre rendaient la perception des impôts presqu'impossible. Le cardinal de Bourbon s'étant retiré dans son château de Gaillon, à quelques lieues de Rouen, il y fut reçu par un grand nombre de ligués, qui le conduisirent à Péronne, berceau de la ligue. Les ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale et d'Elbeuf vinrent le trouver dans cette ville. On y publia un manifeste signé par le cardinal de Bourbon seulement, quoiqu'il parût le vœu des princes, des pairs, des gentilshommes des villes et des villages catholiques de France; il était conçu en ces termes.

CHAPITRE XXIV.

Manifeste des ligueurs. Édit de Nemours.

« Au nom de Dieu tout-puissant, savoir faisons à tous ceux qu'il appartiendra, que depuis quatorze ans la France se trouvant agitée d'une rébellion contre la religion catholique romaine, Dieu a permis que les enfans du roi Henri II n'aient point de postérité. De sorte que, si la maison de Valois venait à s'éteindre, il pourrait arriver que cette auguste religion fût détruite en France (1).

» Depuis la mort du frère du roi, les prétentions au trône formées par des princes hérétiques, ont été tellement favorisées, qu'ils trouveront aisément les moyens d'introduire dans la religion catholique les changemens qu'ils méditent pour s'enrichir des biens de l'Eglise, à l'exemple des spoliations ecclésiastiques dont l'Angleterre vient d'être témoin. Pour éviter ce malheur, nous, Charles de Bourbon, premier prince du sang, cardinal de la sainte église romaine, avec l'assistance de plu-

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 7.

1585.

sieurs princes du sang, cardinaux, princes, pairs, prélats, grands officiers de la couronne, gouverneurs de provinces, gentilshommes, députés des villes et des communautés de la plus saine partie du royaume.

» Déclarons que nous avons juré solennellement de prendre les armes afin que la sainte église de Dieu soit rétablie dans son ancien lustre ; que la noblesse jouisse pleinement des priviléges qui lui sont dus ; que les nouvelles impositions mises sur le peuple disparaissent ; que les parlemens reprennent leurs anciens droits, et qu'on tienne au moins, de trois en trois ans, les états généraux, avec pleine liberté à chacun d'y présenter son vœu sur les griefs à réformer.

» Notre unique but, en prenant les armes, est de protéger les gens de bien, de punir les méchans, et de rendre à chacun ce qui lui appartient. Nous protestons surtout que, loin d'attenter à l'autorité royale, notre résolution est d'exposer nos biens et jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre le roi, s'il prend les mesures capables d'éloigner les dangers dont la religion catholique est environnée.

» Tel est l'unique objet de nos vœux ardens et sincères ; et quoiqu'il ne fût pas hors de saison de supplier le roi de se désigner un successeur pour arrêter toutes les brigues à venir, nous nous contentons des lois du royaume pour

l'explication du mode de succession au trône.

1585.

» D'ailleurs, les risques auxquels nous, cardinal de Bourbon, nous exposons malgré notre grand âge, démontrent suffisamment que nous ne saurions être éblouis par la splendeur d'une couronne. Notre zèle pour la religion nous promet un royaume infiniment plus désirable que tous ceux de la terre. Nous prions humblement la reine, mère du roi, d'employer à l'appui de nos bonnes intentions, tout son crédit sur l'esprit de son fils. Nous prions aussi tous les princes, pairs de France, grands officiers de la couronne, et autres personnes de toute qualité ou condition de nous prêter leur aide pour réussir dans un dessein si équitable et si pieux. Nous exhortons les villes de se défier de ceux qui voudraient leur faire partager le rude esclavage des catholiques qui gémisseut dans les places appartenantes aux protestans.

» Nous sommes en guerre seulement contre les ennemis de notre religion et de l'état. Nos armées levées pour la cause la plus sainte, observeront une exacte discipline et ne prendront rien sans le payer. Nous recevrons dans nos rangs tous les gens de bien, zélés pour la gloire de Dieu, l'honneur de la sainte église, l'avancement et la sûreté du catholicisme, à condition qu'ils promettront de ne poser les armes qu'après l'entier succès de cette grande entreprise.

» Notre principal espoir est dans la faveur

1585.

du Très-Haut. Nous invitons tous les bons catholiques de se réconcilier avec la majesté divine par une sainte réformation de leur vie (1), d'invoquer Dieu avec une conscience pure dans les saintes processions, afin que toutes nos actions se rapportent à la gloire du dieu des armées ».

Dès que ce manifeste fut publié, les ligueurs entrèrent en campagne (2). Leur armée, forte de douze mille hommes, s'empara de Verdun, de Toul et des pays voisins. Metz se fût peut-être rendu de même sans la vigilance du duc d'Epernon, son gouverneur. Il y envoya de bonne heure une garnison nombreuse. Le duc de Guise n'osa pas en tenter le siége. Lyon, Bourges, Angers, Dijon et un grand nombre d'autres villes principales prenaient hautement le parti des ligueurs. Le duc de Guise s'était rendu maître de la ville importante de Mézières. Son armée se fortifiait chaque jour. Châlons était devenue une des places d'armes des princes lorrains; ils y attendaient des renforts de cavalerie levés chez les catholiques d'Allemagne avec l'argent du roi d'Espagne.

Ce n'était pas avec des proclamations que

---

(1) Ce manifeste fut imprimé à Reims.

(2) Chronologie novennaire de Victor Cayet. Mém. de Nangis. Mathieu, liv. 7.

1585.

Henri III pouvait mettre un terme à ces progrès. Les écrits se multipliaient et brouillaient les choses au lieu de les éclaircir. Les cantons suisses catholiques avaient consenti à des levées de soldats ordonnées par la cour de France. Des capitaines corrompus par l'argent de la ligue, ou celui du roi d'Espagne, livrent une partie de ces soldats aux ligueurs. Les cantons exigèrent que les autres seraient employés exclusivement à la défense de la personne du roi, pour éviter que des Suisses combatissent contre d'autres Suisses.

Peu de régimens français restaient fidèles au roi; la dissimulation des Guise les avaient attachés presque tous au parti de la ligue. Les dispositions des Parisiens inquiétaient aussi le roi. Mais son embarras fut à son comble lorsque Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'île de France, lui apprit l'existence de la faction des Seize (1), sans en avoir pu découvrir les véritables projets. La sûreté de la famille royale se trouvait compromise au sein d'une ville immense, où d'habiles fourbes assuraient la multitude que le roi favorisait secrètement la reli-

(1) Nous avons, de Nicolas Poulain, un procès verbal qui contient l'histoire de la ligue depuis le second jour de janvier 1585, jusqu'à la journée des Barricades, le 12 mai 1588.



1585.

gion réformée. Le conseil du roi se trouvait dans une perplexité cruelle.

La cour ne pouvait se dissimuler qu'en quittant Paris elle livrait cette capitale aux ligueurs; mais en restant, elle se voyait à la discrétion d'une populace fanatique et capable, dans un accès d'effervescence, de se porter aux derniers excès. Le roi avait appelé auprès de lui son régiment des gardes et une compagnie de gens déterminés (1), payés au plus haut prix pour veiller perpétuellement auprès de sa personne. Ce secours ne le rassurait pas contre une insurrection populaire.

Ces considérations, jointes à l'espoir de dissiper avec le temps, par artifice, une association qu'il était difficile de rompre par la force des armes, déterminèrent le conseil de se rapprocher des ligueurs. Catherine vint à Epernay, ensuite à Reims, où le cardinal de Bourbon et le duc de Guise lui firent des propositions qu'elle fut obligée de rejeter, malgré son désir de conclure la paix (2). En quittant Reims, cette princesse consentit que les ligueurs présentassent au roi leurs propositions par écrit.

---

(1) Dans cette compagnie étaient ceux qui poignardèrent le duc de Guise à Blois.

(2) Lettre du duc de Guise au duc de Nevers. Lettre du cardinal de Bourbon à la duchesse de Nevers. *Bibliothèque impériale.*

Ce fut le sujet d'une requête dans laquelle les ligueurs exigeaient que le roi forçât les réformés, par la voie des armes, s'il ne le pouvait faire autrement, d'abandonner leurs places de sûreté ; qu'il cessât de protéger les réformés de Genève ; qu'il accordât des places de sûreté aux ligueurs, et qu'un édit solennel défendit l'exercice de tout autre culte en France que celui de la religion catholique.

Henri III ne pouvait admettre ces propositions sans déclarer la guerre (1) au roi de Navarre. Cependant tel était l'embarras de sa position, qu'il donna à la reine mère des pleins pouvoirs de traiter avec les ligueurs aux meilleures conditions possibles. L'arrangement fut signé à Nemours au mois de juillet. On accordait plusieurs gouvernemens et beaucoup d'or aux princes de la maison de Lorraine. Il était défendu (2) de professer en France d'autre religion que le catholicisme, sous peine de confiscation de corps et de biens. Tous les ministres protestans avaient ordre de sortir du royaume dans un mois, et tous les réformés dans six, à

(1) Édit de Nemours, par lequel le roi, en dépouillant les protestans de ce qu'ils avaient obtenus, procure de nouveaux avantages à la ligue. Hénault, Abr. chron., tom. 2.

(2) Mathieu, liv. 8. Daniel, tom. 6.

1585. moins qu'ils n'abjurassent leur religion. La ligue contraignit le roi de porter cet édit (1) au parlement de Paris, et de le faire enregistrer en sa présence.

CHAPITRE XXV.

Le roi de Navarre publie un manifeste contre la ligue.

PENDANT ces négociations, deux agens du roi de Navarre offraient ses services à Henri III, et l'exhortaient à mettre à l'épreuve le zèle et la fidélité des réformés. Henri III écrivait au roi de Navarre que jamais il ne signerait aucun acte capable de troubler la paix subsistante dans le royaume entre les catholiques et les protestans, soit que ce fût alors l'intention de ce prince, ou qu'il voulût tromper jusqu'au bout les réformés.

On rapporte que l'édit de Nemours (2) ayant été apporté au roi de Navarre, produisit sur ce prince un effet physique assez difficile à expliquer. Ayant resté long-temps sa tête appuyée

---

(1) Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand.

(2) Mathieu, Hist. de Henri III, liv. 8.

sur une de ses mains, la moitié de sa moustache blanchit soudainement. Duplessis Mornai fut chargé de sa part de rédiger un manifeste, dans lequel Henri se plaignait amèrement de ce que ses ennemis lui donnaient le nom d'hérétique, de relaps, de persécuteur de l'église et de perturbateur de l'état : ce qui était évidemment faux, parce que si l'orthodoxité des opinions religieuses, soutenues par les réformés, se trouvaient contestée, ils avaient toujours offert et ils offraient encore de s'en rapporter aux personnes éclairées, et aux décisions d'un concile libre et légitimement assemblé.

En conséquence, le roi de Navarre suppliait le roi de ne pas trouver mauvais qu'il déclarât hautement que ceux dont il était attaqué dans son honneur et ses sentimens religieux, avaient faussement et malicieusement menti ; et pour éviter la désolation du peuple et tous les malheurs de la guerre, il offrait au duc de Guise, chef de la ligue, de vider cette querelle de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, ou en tel nombre qu'il voudrait, avec armes usitées entre chevaliers (1), dans tel endroit choisi par le duc de Guise lui-même.

Le duc de Guise, sans exposer sa personne, se flattait d'écraser le roi de Navarre par la supé-

(1) Mém. du duc de Nevers, tom. 2. Daniel, tom. 6.

1585.

riorité de ses forces. Il ne fit aucune réponse précise au cartel de ce prince. Plusieurs individus attachés à ses intérêts publièrent des écrits dans lesquels on assurait qu'aucun ligueur n'était conduit par animosité contre le roi de Navarre, dont la personne était respectée par tous les confédérés; mais qu'on agissait uniquement par motif de conscience et pour obtenir le triomphe de la religion romaine.

Henri, roi de Navarre, voyant l'orage le plus noir prêt à fondre sur lui, tint un conseil auquel assistèrent le prince de Condé et le maréchal de Damville, appelé alors maréchal de Montmorency depuis la mort de son frère aîné. Ce dernier, en qualité de gouverneur du Languedoc, pouvait rendre aux réformés les plus importans services, et les ligueurs se montraient aussi acharnés contre lui que contre les princes de la maison de Bourbon. On prit dans ce conseil des mesures pour la défense commune. L'expérience avait démontré aux protestans de France qu'ils pouvaient essentiellement compter sur les protestans d'Allemagne. On chargea le duc de Bouillon et le comte de Châtillon de négocier avec eux.

1585.

CHAPITRE XXVI.

Mort de Grégoire XIII. Sixte-Quint lui succède. Précis de son gouvernement. Il excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé.

Grégoire XIII venait de mourir; les cardinaux avaient placé sur le trône de l'Eglise le célèbre Sixte-Quint, Félix Perreti, cardinal de Montalte. On sait que ce pontife passa par tous les états de la vie humaine. Il avait gardé les pourceaux ou les moutons dans sa jeunesse. Reçu par charité dans l'ordre des Cordeliers, son application au travail et sa capacité le firent distinguer : il occupa successivement toutes les dignités de son ordre. Se trouvant inquisiteur à Venise, il eut quelques démêlés avec le sénat et prit la fuite. Comme on le raillait sur son évasion furtive, il répondit, disent les biographes dont nous tenons sa vie : qu'ayant fait vœu de devenir pape, il n'avait garde de se faire pendre. Le père Perreti fut fait évêque en 1568, par Pie V, qui lui donna, peu de temps après, le chapeau de cardinal. Il prit alors le nom de cardinal de Montalte. Voyant la route du pon-

1585. tificat ouverte devant lui, il ne songea plus qu'à y parvenir.

Dans cette vue il parut renoncer insensiblement aux affaires, se plaignant d'une vieillesse prématurée et des infirmités qui l'accompagnent. A peine paraissait-il avoir la force de se soutenir. Il affectait une toux qui semblait devoir le conduire en peu de temps à son dernier gîte. Grégoire XIII mourut, et les cardinaux se divisèrent pour le choix de son successeur. Ne pouvant s'accorder, ils jetèrent les yeux sur le cardinal de Montalte, dont ils croyaient que la vie prête à s'éteindre, leur donnerait à peine le temps de s'entendre pour lui donner un successeur.

Gregorio Letti, dans son histoire de Sixte-Quint, raconte que ce pontife se voyant assuré de son élection, sortit de sa place sans attendre la fin du scrutin, et que, jetant au milieu de la chapelle le bâton sur lequel il s'appuyait, on le vit se redresser comme un jeune homme. Si ce fait est vrai, il est à présumer que Sixte-Quint voulait faire connaître par cette action quelle serait la vigueur de son gouvernement. Gregoire XIII passait pour avoir été doux jusqu'à la mollesse; on n'eut pas le même reproche à faire à son successeur. Jamais homme ne se montra plus exact à remplir ses devoirs que Sixte-Quint. La sévérité avec laquelle il rendit la justice ramena la sûreté et l'abondance dans

l'état ecclésiastique. Cette sévérité impartiale s'étendit non - seulement sur les malfaiteurs dont il purgea ses états, mais sur les juges corrompus par l'argent ou par les brigues. Dès la première année de son règne, il fit trancher la tête au comte Popoli, regardé comme le protecteur d'une troupe de bandits qui infestaient la campagne de Rome sous le dernier pape. Sixte fit relever l'obélisque de Sésostris, dont la place de Saint - Pierre est décorée. Ce superbe monument de la magnificence romaine était tombé, comme cette antique république, dans la poussière et dans l'oubli. Jules II et Paul III avaient conçu le dessein de le replacer sur un piédestal; mais ils n'eurent pas le courage de l'exécuter : cette gloire était réservée à Sixte-Quint.

Le dernier avril 1586, on commença cet ouvrage, et le 10 septembre l'obélisque fut placé devant la basilique de St.-Pierre, par le travail combiné de huit cents hommes et de soixante chevaux. C'était le seul obélisque resté entier sous les ruines de Rome. Sixte ne laissa pas d'en faire relever plusieurs autres ; ils furent érigés dans les places publiques. Le Mont-Quirinal manquait d'eau, Sixte y éleva une magnifique fontaine, dans laquelle il fit conduire l'eau nécessaire par un vaste aqueduc. Cet ouvrage coûta un million de ce temps - là, qui en vaudrait quatre aujourd'hui. Sixte fut

1585. encore le fondateur de la bibliothèque vaticane et le restaurateur du palais de Latran.

Mais son principal ouvrage fut la coupole de St.-Pierre de Rome. Il ne restait dans ce monde que trois monumens de ce genre. Une partie du dôme du temple de Minerve, dans Athènes, celui du Panthéon et celui de Ste.-Sophie, à Constantinople. Ces coupoles, assez élevées dans l'intérieur, paraissaient écrasées en dehors. Brunelleschi remédia à ce défaut au quatorzième siècle, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre, dans la cathédrale de Florence; mais ce magnifique ouvrage tenait encore un peu du gothique. Michel-Ange Buonarota, peintre, sculpteur et architecte, également distingué dans ces trois genres, donna, sous le pontificat de Paul III, le dessin des deux dômes de St.-Pierre. Sixte-Quint, employant six cents ouvriers, fit construire en vingt-un mois cet ouvrage, d'une perfection dont rien n'approche.

Sixte-Quint, après cinq ans de règne, mourut en 1590, sans que sa maladie lui eût fait interrompre un seul instant ses travaux ordinaires. Il avait coutume de dire, comme Vespasien, qu'un prince doit mourir debout; sa conduite justifia ses discours.

Ennemi des vices, protecteur de la vertu, judicieux, magnifique, ami des lettres, il passait les nuits entières à étudier, après avoir

employé la journée aux affaires de l'église et de l'état. Son exemple prouva qu'il naît quelquefois hors des châteaux des hommes capables de porter une couronne avec dignité. Il laissa un trésor de cinq millions. Sa grande sobriété lui permit de les amasser, malgré les immenses dépenses publiques qui avaient signalé son pontificat.

1585.

Les ligueurs s'étaient adressés à ce pontife. Ils le sollicitaient de seconder leurs armes par les foudres de l'église, pour accélérer la ruine entière des protestans de France. La conduite tenue dans cette occasion par Sixte-Quint pourrait étonner, surtout en réfléchissant qu'on lui entendit dire plusieurs fois, qu'il ne connaissait que trois monarques dignes de gouverner les hommes : la reine Elisabeth, Henri IV et lui. Mais il faut toujours considérer les papes sous deux aspects, comme souverains d'un état et comme princes de l'église. En montant sur le trône, il parut d'abord regarder les (1) ligueurs comme des séditieux, mais bientôt les préventions de son siége l'emportèrent sur les autres considérations. Il publia contre le roi de Navarre et contre le prince de Condé cette bulle, dans (2) laquelle les appelant *généra-*

(1) Mém. du duc de Nevers.
(2) Datée du 10 septembre 1585.

1585.

tion bâtarde et détestable de la maison de Bourbon, il les prive de leurs états et délie leurs vassaux du serment de fidélité prêté par eux à ces deux princes.

CHAPITRE XXVII.

Effets de la bulle du pape.

SIXTE-QUINT était trop éclairé pour ne pas sentir l'injustice et le ridicule de cet anathême, et combien dans des circonstances moins orageuses, il aurait été méprisable. Il encourageait les ligueurs dont en secret il condamnait sans doute la témérité comme souverain, mais dont la conduite pouvait lui être avantageuse comme pontife.

Le roi de Navarre ayant eu connaissance de la bulle, en appela au futur concile, et fit afficher son appel dans Rome même. Il dépêcha un agent au roi pour lui remontrer combien l'insulte qu'il venait de recevoir pouvait rejaillir sur sa couronne elle-même. En effet, si le pape s'ingérait de décider de la succession au trône de France, n'était-il pas à craindre qu'étendant bientôt sa juridiction à la couronne même, il n'entreprît un jour de dégrader la postérité de Hugues Capet, comme autrefois

le pape Zacharie avait dégradé le roi Childéric III. Le parlement voulait faire lacérer la bulle par la main du bourreau, et punir exemplairement ceux qui l'avaient sollicitée. Henri III, absolument dominé par les ligueurs, ne permit pas que cette justice fût rendue; il se contenta d'en prohiber la publication en France. Ce rescrit de Rome serait resté enseveli dans le silence s'il n'eût été divulgué en plusieurs endroits par les ligueurs, et surtout par les moines dans les chaires.

1585.

Plusieurs évêques regardaient la conduite de Sixte-Quint comme attentatoire aux libertés de l'église gallicane. Ainsi la cause des princes de la maison de Bourbon commençait à devenir favorable aux yeux même de ceux qui les avaient jusqu'alors persécutés, et la haine que leur portait une grande partie de la nation s'affaiblissait insensiblement. Sixte-Quint lui-même, vivement piqué d'abord du mépris avec lequel sa bulle avait été reçue en France, changeant peu à peu d'opinion, refusa de fournir de l'argent aux ligueurs pour les frais de la guerre sainte; ce qui dérangea leurs projets, parce qu'ils s'attendaient à recevoir de la cour de Rome un million de ce temps-là.

Le roi de Navarre ne négligeait rien de ce qui pouvait justifier sa cause auprès de tous les ordres de l'état. Il prenait en même temps les mesures nécessaires pour repousser les efforts

1585. de ses ennemis. Il rassemblait de toutes parts des troupes, fortifiait ses places, les munissait abondamment de vivres; rassemblait de l'artillerie, des munitions et de l'argent, et sollicitait avec instance la noblesse de son parti de se réunir sous ses drapeaux.

Parmi ses principaux partisans, le maréchal de Montmorency, connétable dans la suite, lui assurait toutes les forces du Languedoc; le comte de Montpensier et son fils le prince de Dombes, étaient gouverneurs du Poitou; le prince de Condé tenait une partie du Poitou, de la Xaintonge et de l'Angoûmois; le prince de Conti et le comte de Soissons possédaient des terres considérables au sud de la Loire. Ces princes professaient la religion catholique, excepté le prince de Condé; mais alors tout le parti politique embrassait les intérêts du roi de Navarre contre les ligueurs, dont on savait que le véritable but était d'exclure du trône toute la maison royale.

On comptait encore parmi les réformés les plus considérables, François de Bonne de Lesdiguières, parvenu, par sa valeur et par ses talens, à un si haut degré de puissance que, maître de la plus grande partie du Dauphiné et de la Provence, il faisait trembler le duc de Savoie; Hercules et Réné de Rohan, et Claude de la Trémouille-Thouart, très-puissans en Poitou et en Bretagne; Henri, vicomte

de Turenne; le duc de Bouillon, maître de Sédan; Châtillon, fils de l'amiral; François, comte de la Rochefoucault; Théodore Agrippa d'Aubigné, de qui nous avons une histoire de ces troubles; Georges de Clermont d'Amboise, Jacques de Caumont la Force, Saint-Gelais, Lansac, de Pons, d'Aubeterre, et un grand nombre d'autres capitaines célèbres. On assure que les favoris de Henri III, attaqués ouvertement par les ligueurs, et en secret par les Guise, favorisaient eux-mêmes les réformés. Tantôt ils leur donnaient des avis secrets et utiles; quelquefois ils leur procuraient des secours effectifs. La reine d'Angleterre et les princes protestans d'Allemagne secouraient le roi de Navarre de tout leur pouvoir. Ce prince n'eut plus l'appréhension d'être accablé sans avoir moyen de se défendre.

Des obstacles secrets arrêtant l'impétuosité des ligueurs, au lieu de la guerre vive et opiniâtre à laquelle ils avaient lieu de s'attendre, les années 1585 et 1586 se consumèrent en intrigues secrètes sans être signalées par aucune opération militaire de conséquence.

Henri III ayant fait enregistrer au parlement l'édit de Nemours (1), à peine se mettait-on en devoir de l'exécuter, qu'une déclaration,

(1) Mathieu, liv. 8. Cayer, liv. 2.

1585. publiée par le roi de Navarre, traitait les catholiques, dans les pays dont ce prince était le maître, comme les protestans étaient traités dans les autres provinces. L'effet de ces deux déclarations eût été de chasser tous les catholiques et tous les protestans de leurs propriétés. L'excès de cette rigueur en opéra forcément la modération : les catholiques se contentèrent de chasser les ministres protestans; le roi de Navarre se contenta, de son côté, de chasser les gens d'église et de s'emparer de leurs biens.

CHAPITRE XXVIII.

Les protestans lèvent des troupes en Allemagne. Composition de l'ordre du Saint-Esprit.

1586—87. THÉODORE de Bèze, le plus éloquent des ministres réformés, employait ses talens à déterminer les princes protestans d'Allemagne à faire les plus puissans efforts pour tirer de l'oppression ceux qui professaient en France la même croyance qu'eux. La reine Élisabeth appuyait cette négociation par ses bons offices, et par des démarches effectives; elle fit déposer en Allemagne une somme considérable pour le paiement des troupes. L'électeur palatin, le duc de Wirtemberg, et les cantons suisses pro-

testans, envoyaient des soldats (1); mais personne ne secourut avec plus d'ardeur les protestans de France, que le comte de Montbelliard, dont les états étaient contigus à la Bourgogne : il mit sur pied la plus nombreuse armée que les protestans eussent encore envoyée en France durant les guerres civiles.

1586—87.

Cependant ces princes étrangers, faisant réflexion qu'ils n'avaient aucun sujet de se plaindre personnellement de Henri III, résolurent, avant de commencer les hostilités contre lui, d'envoyer une ambassade à Paris pour se plaindre de ce que la cour avait violé la paix et la foi jurée aux réformés, et pour réclamer la cessation des hostilités, et la confirmation de l'édit publié à la paix précédente. Il devait résulter de cette ambassade que, si le conseil de Paris accueillait les remontrances des princes protestans d'Allemagne, les réformés auraient récouvré leurs immunités sans effusion de sang, et, dans le cas contraire, l'armement germanique se trouvait justifié aux yeux de l'Europe entière.

Cette (2) démarche des princes allemands

(1) Rapin Thoiras, Hist. d'Angleterre, liv. 17. D'Aubigné, tom. 3, liv. 1. Mathieu, liv. 10.

(2) Mort du baron des Adrets, qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli

1586—87. inquiétait vivement le roi. Il lui vint à la pensée que, s'il parvenait à se réconcilier avec le roi de Navarre, cette armée allemande pourrait être employée à détruire la ligue, enveloppée tout à coup par les armées royales, celles des réformés, et ce déluge d'Allemands; il communiqua ce projet à la reine mère.

Catherine de Médicis, accoutumée aux souplesses des négociations, saisit cette idée avec avidité. Se transportant sur les bords de la Charente, elle obtint sans difficulté une suspension d'armes (1). Le roi de Navarre vint trouver la reine mère au château de Saint-Brix, près de Cognac.

Henri III, pour se rapprocher du lieu de la conférence, s'était avancé jusqu'à Lyon après avoir donné ordre de recevoir les ambassadeurs des princes allemands avec toutes les cérémonies usitées envers ceux des têtes couronnées, et de les retenir jusqu'à son retour à Paris. L'ambassade était composée des princes de Montbelliard et d'Isembourg, qui avaient extrêmement contribué à la levée des troupes allemandes; ils venaient au nom des électeurs de

dès que le duc de Nemours l'eût ramené dans le parti catholique. *Hénault*, tom. 2.

(1) Mém. de la ligue, tom. 1. Davila, Hist. des guerr. civ. de France, liv. 8.

Saxe, de Brandebourg; de l'électeur palatin, de l'administrateur de l'archevêché de Magdebourg, du landgrave de Hesse, et de plusieurs autres principales puissances d'Allemagne. Ces ambassadeurs, malgré les honneurs et les fêtes dont on les accablait, témoignèrent leur mécontentement de l'absence du roi.

1586—87.

Attribuant à la hauteur, à la fierté, un voyage dont la cause était bien différente, les deux princes retournèrent dans leurs états pleins de ressentimens, et abandonnèrent la négociation à des ministres d'un rang inférieur. Henri III, instruit de ce fâcheux contre-temps, reprenait lentement le chemin de Paris, dans l'espoir d'apprendre enfin si le roi de Navarre s'était laissé gagner par les cajoleries de la reine mère.

Après avoir épuisé tous les délais, sachant que le roi de Navarre refusait obstinément de renoncer à la religion réformée, il fut obligé de s'arrêter à St.-Germain-en-Laye et d'y donner audience à l'ambassade allemande : l'ambassadeur chargé de porter la parole se servit d'expressions hautaines, dont le choix approchait des menaces (1). Le roi répondit laconiquement qu'il ferait connaître ses intentions, et le soir même il écrivit un billet de sa main,

(1) De Thou, liv. 76.

1586—87. dans lequel il déclarait, qu'étant maître absolu de publier des lois en France, de faire des graces et de les révoquer à son plaisir; quiconque osait l'accuser d'avoir manqué à sa parole, en avait menti; que pour le plus grand intérêt de son royaume, il avait révoqué les concessions par lui accordées aux protestans; et qu'il s'étonnait que des princes voulussent se mêler du gouvernement de ses états. Un officier de sa chambre eut ordre de lire cet écrit aux envoyés allemands et de le supprimer à l'instant. Ces ministres demandaient copie de la réponse du roi (1); l'officier refusa de la leur donner, et ajouta que l'intention du roi était qu'ils prissent cette déclaration pour une audience de congé.

1587. Cette réponse de Henri III ne saurait souffrir aucune réflexion. Ce prince en sentait sans doute l'incohérence, puisqu'il ne voulut pas qu'elle subsistât comme pièce probante. Néanmoins en bravant les princes allemands et conservant la ressource de désavouer ses bravades au besoin, il se flattait encore de terminer la guerre par un arrangement avec le roi de Navarre. Cet espoir s'évanouit bientôt. La reine mère revint à Paris; on se prépara de nouveau à la guerre.

(1) De Thou, liv. 86. Hist. du progrès du calvinisme, liv. 6.

1587.

Henri III tint le premier janvier un chapitre général de l'ordre du St.-Esprit. Ceux qui composaient alors cet ordre, étaient Charles, cardinal de Bourbon; Louis, cardinal de Guise; René, cardinal de Birague, chancelier de France; Philippe de Lénoncourt, évêque de Châlons; Pierre de Gondi, évêque de Paris; Charles d'Escars, évêque de Langres; René de Daillon, abbé de Chatelier; Jacques Amiot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France; Louis, duc de Nevers; Philippe de Lorraine, duc de Mercœur; Jacques de Crussol, duc d'Uzès; Charles de Lorraine, duc d'Aumale, Honoré de Savoie, amiral de France; Arthur, maréchal de Cossé; François de Gouffier, François d'Escars, Charles d'Alvin de Piennes, Charles de la Rochefoucault, Jean de la Vauguyon, Christophe des Ursins, François, comte de Clinchamp; Scipion de Fiesque, Antoine de Pons, Charles d'Humières, Jean, maréchal d'Aumont; Jean de Malicorne, Albert de Gondy, duc de Retz; René de Villequier, Jean de Blosset, Claude de Villequier, Antoine d'Etrées, Charles de la Mark, François de Balsac d'Entragues, Philibert de la Guiche et Philippe Strozzi. Les officiers étaient Philippe Hurault, comte de Chiverni, garde des sceaux; Guillaume Pot de Rhodes, grand maître des cérémonies; Nicolas de Neuville-Villeroi, grand trésorier; Guillaume de l'Aubespine, greffier; Mathurin

1587. Morin de la Plachette, hérault d'armes ; Philippe de Nambu, huissier.

Henri jura de nouveau dans cette assemblée de ne souffrir en France d'autre culte public que celui de la religion romaine, et obligea tous les chevaliers à faire le même serment.

Avant de prendre ce parti, Henri avait dépêché un de ses officiers au roi de Navarre, pour lui représenter de quelle conséquence il était pour lui de rentrer dans le sein de l'église catholique, s'il ne voulait pas perdre l'espoir de parvenir un jour à la couronne de France. Le prince répondit, en priant le roi d'être bien convaincu que son changement de religion ne pacifierait pas les troubles du royaume ; que les Guise donneraient ce changement pour une pure hypocrisie ; que leur véritable dessein était d'envahir sa couronne, et que s'il voulait rester neutre seulement trois mois, il lui répondait de forcer les ligueurs à la soumission.

D'après cette réponse, il paraît que le serment prononcé par Henri III, dans le chapitre général de l'ordre du St.-Esprit, avait pour but uniquement d'un côté, de déconcerter la ligue particulière des Seize, toute puissante dans la capitale, et dont le principal moyen pour soulever la multitude des faubourgs, était d'assurer que le roi favorisait en secret le culte protestant ; et de l'autre, de convaincre le roi

1587.

Navarre, que son intérêt exigeait impérieusement qu'il rentrât dans la communion romaine, de lui faire sentir que sans ce changement, nécessité par la nature des circonstances, la famille royale se trouvant à Paris à la merci des ligueurs, et à peu près dans la situation où nous avons vu Louis XVI durant les années 1791 et 1792, il lui était de toute impossibilité de le protéger (1) contre les efforts de la ligue, ni même de rester neutre.

Le caractère de Henri III nous a été transmis d'une manière inexacte; d'abord par les contemporains, qui le voyaient à travers le prisme de leurs préjugés, et ensuite par les auteurs suivans, qui, au lieu d'étudier la conduite de ce prince, et de la comparer avec les temps de troubles dans lesquels il gouvernait, ont trouvé plus aisé de copier leurs devanciers. Ce prince montra une faiblesse extrême, mais cette faiblesse était plutôt une suite de sa complexion que de son caractère, et dans plusieurs occasions il prouva que son ame ne manquait pas absolument (2) d'énergie.

En multipliant ses efforts et ceux de la reine

(1) Mém. de Sully, tom. 1.

(2) Caractère d'esprit incompréhensible, en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres, au-dessous même de l'enfance. *De Thou.*



1587. mère pour ramener le roi de Navarre aux rites de l'église romaine, il n'avait assurément pas en vue la destruction de la religion réformée; elle n'eût perdu qu'un homme dans la personne du roi de Navarre, et se réunissant sous les ordres du prince de Condé, ce parti eût déployé la même force, les mêmes ressources. Mais craignant de n'avoir pas d'enfans, et sachant que les ligueurs ne reconnaissaient pour successeur au trône le cardinal de Bourbon, âgé de soixante et dix ans, que dans la vue d'avoir le temps nécessaire pour transporter la couronne dans une famille étrangère; il voulait détruire ce prétexte en présentant ce successeur présomptif dans la personne du chef de la branche aînée de la maison de Bourbon, faisant profession de la religion catholique.

Il lui était probablement indifférent que le roi de Navarre fût catholique de bonne foi, ou seulement qu'il se pliât par politique à la conjecture délicate dans laquelle on se trouvait. Je sais que je dis des choses nouvelles et assez opposées à l'opinion commune, mais on doit convenir qu'à l'égard des princes qui vécurent au milieu des factions, l'opinion publique fut perpétuellement violentée par les passions contraires; on doit les juger par les faits publics et par la droite raison.

Henri III était parfaitement instruit que les

Guise en voulaient à sa couronne; tous les contemporains (1) rapportent ce propos répété fréquemment par le cardinal de Guise : que son plaisir serait de tenir la tête du roi quand on lui ferait une troisième couronne chez les capucins. Faisant allusion aux deux couronnes de France et de Pologne portées par ce prince, La duchesse de Montpensier ajoutait qu'elle prêterait volontiers des ciseaux pour cette cérémonie.

Le roi regardait donc les ligueurs comme ses véritables ennemis. Le roi de Navarre offrait de les combattre à la tête des réformés; mais cet événement fût devenu une guerre de religion, et on ne pouvait en calculer les suites. Les choses devaient changer de face dès le moment où le roi de Navarre aurait entendu la messe. Ce prince serait devenu le dépositaire des sentimens secrets du roi; il eût fait connaître par son organe aux protestans que les rigueurs exercées contre eux étaient instantanées; qu'il était nécessaire à la conservation du roi et de l'état qu'on parût se conformer aux ordonnances; que les ministres fussent entretenus durant quelque temps à Genève ou en Allemagne, en laissant en France leurs familles, et que les temples fussent fermés. Alors le roi

(1) Millot, Élém. de l'hist. de France, tom, 3.

1587.

pouvait employer les troupes du roi de Navarre pour combattre la ligue, et cette faction détruite, les réformés seraient rentrés dans tous leurs droits.

Plusieurs contemporains rapportent (1) que Henri III, allant au parlement pour faire enregistrer l'édit de Nemours, dit publiquement au cardinal de Bourbon : « *Mon oncle, contre ma conscience, mais bien volontiers, j'ai fait publier les édits de pacification, parce qu'ils concouraient au soulagement de mon peuple; maintenant je vais faire publier la révocation d'iceux, selon ma conscience, mais mal volontiers, parce que d'icelui dépend la ruine de mon état.* » Un prince qui mettait ainsi en opposition sa conscience et le bien de l'état, en parlant à un homme d'église, ne manifestait-il pas, autant qu'il était en lui, ses vrais sentimens en obéissant à l'esprit du temps, et à cette fatalité qui avait assassiné le prince d'Orange à Delf, qui avait entraîné la Saint-Barthelemi, et dont il fut lui-même la victime.

(1) Journal de Henri III, année 1585. Mém. de Nevers, tom. 1.

1587.

CHAPITRE XXVIII.

Les catholiques et les protestans entrent en campagne.

Dès que la saison permit de tenir la campagne, une armée allemande et suisse, composée de vingt-sept mille hommes cavalerie et infanterie, pénétrait en France; elle traversa la Lorraine et la Champagne; le baron d'Hona la commandait en chef en qualité de lieutenant général du prince Casimir. Guillaume de la Mark, duc de Bouillon, se réunit à cette armée avec deux mille fantassins; de Mouy lui amena de Genève deux cents cavaliers et huit cents hommes d'infanterie. Le roi de Navarre avait rassemblé auprès de la Rochelle les milices du Bearn, de la Guienne et du Poitou. Si les troupes venues d'Allemagne et de Suisse, les milices do Dauphiné et de Provence fussent arrivées, cette armée aurait pu monter à quarante mille combattans. On y voyait le prince de Condé et ses deux frères, le comte de Soissons et le prince de Conti à la tête des réformés de Normandie. Le vicomte de Turenne, le duc de la Trémouille, le duc de Rohan, le comte de Montgommeri. Le marquis de Galerande, le

1587. baron de Salignac et les principaux capitaines réformés voulaient s'avancer vers la Loire pour opérer leur jonction avec les Allemands, mais il fallait combattre une armée supérieure, commandée par le duc de Joyeuse.

Henri III (1), conduit par une impulsion dont il n'était plus le maître, avait réuni les troupes royales à celles de la ligue; l'arrière-ban était publié, et toutes les compagnies d'ordonnance se rassemblaient sous la bannière du roi. La cour avait levé quatorze mille hommes d'infanterie française et huit mille hommes d'infanterie suisse. Le dessein de Henri III était, après avoir envoyé le duc de Joyeuse dans les provinces méridionales, de commander son armée en personne dans les environs de Paris; mais l'inquiétude que lui causaient les Parisiens l'arrêtait; les prédicateurs et la ligue des Seize ne cessaient de soulever le peuple et d'exciter des séditions fréquentes. On méprisait, dans cette capitale, non-seulement la voix du monarque, mais même celle du parlement, respectée jusqu'alors.

J'ai observé précédemment que le conseil mystérieux de la ligue des Seize s'était assemblé

(1) Arrêté étrange de la Sorbonne, que l'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration aux tuteurs qu'on avait pour suspects. *Daniel.*

1587.

assez long-temps au couvent des dominicains de la rue Saint-Honoré ; mais depuis que Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Isle-de-France, avait révélé au roi l'existence de ce conseil, ceux dont il était composé, craignant d'être arrêtés, tenaient leurs assemblées tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, mais toujours avec beaucoup de précautions. Le roi craignait chaque jour que Paris ne se révoltât ouvertement (1). Cependant à peine osait-il manifester ses appréhensions. Cette conduite timide ou circonspecte augmentait l'audace de ceux de cette faction. Ils auraient probablement levé le masque et déclaré Henri III déchu de sa couronne, si l'approche de l'armée allemande et le nouveau serment de ce prince d'anéantir le culte réformé, n'avaient réprimé la multitude prête à se livrer aux conseils extrêmes des chefs de la ligue des Seize, repercutés dans les places publiques, dans les maisons particulières, et jusque dans les sermons prononcés dans les églises.

Henri III dissimulant ses appréhensions, ayant nommé Villequier, gouverneur de Paris, et laissant sa mère dans la capitale pour surveiller, en son absence, les entreprises des ligueurs, se mit à la tête de son armée dans les

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 8.

1587. environs de Meaux. Après en avoir fait la revue, il confia un corps considérable au duc de Guise pour s'opposer aux progrès des Allemands, se réservant le commandement du surplus pour porter des secours à l'armée de Joyeuse ou à celle de Guise. Le duc de Nevers servait dans cette armée en qualité de mestre de camp général, et le duc d'Epernon en commandait l'avant-garde. Les forces du duc de Guise n'étaient pas suffisantes pour lui permettre de lutter en bataille rangée contre celles qui lui étaient opposées. Elles marchaient lentement, embarrassées d'un bagage trop considérable, et conduites par un chef qui n'était ni assez accrédité, ni assez intelligent. Jamais cette armée ne sut prendre une position avantageuse, et au lieu de songer à passer la Loire, elle s'arrêta dans les plaines de la Beauce.

Henri, roi de Navarre, après avoir recueilli toutes ses forces, se proposait de marcher à la rencontre de l'armée allemande; le duc de Joyeuse le suivait pas à pas pour le forcer au combat avant que cette jonction eût lieu; les deux armées furent en présence le 20 octobre, auprès de Coutras.

CHAPITRE XXIX.

Bataille de Coutras.

L'ARMÉE de Joyeuse, où se trouvait une grande partie de la noblesse de France, était couverte d'or et d'armes éclatantes. Celle du roi de Navarre, couverte de fer, ne brillait d'autre éclat que de l'air martial de ceux qui la composaient. La première, à l'avantage du nombre, douze cents chevaux et huit cents hommes de pied plus que l'autre, joignait (1) l'autorité du roi et l'espoir des récompenses militaires; mais plus de la moitié de sa cavalerie et de son infanterie se composait de nouvelles levées. Cette armée manquait de discipline; elle avait cent chefs au lieu d'un; tous jeunes gens; élevés dans les délices de la cour, pleins de courage, mais sans aucune expérience militaire.

Dans l'armée du roi du Navarre, on voyait l'élite de son parti; des hommes qui s'étaient battus à Jarnac et à Moncontour, endurcis aux travaux de la guerre, pleins de confiance

(1) Perefixe, Hist. de Henri IV. D'Aubigné, tom. 3.

1587. dans leurs chefs, et dans les capitaines qui leur servaient de lieutenans généraux. Son nombre était de deux mille cinq cents chevaux et de quatre (1) mille cinq cents fantassins. Cette petite armée fut partagée en sept corps, quatre de cuirassiers, un de chevau-légers et deux d'infanterie. Son artillerie fut rangée sur une hauteur. Le roi de Navarre et le prince de Condé se placèrent au centre; le comte de Soissons était à l'aile droite avec le comte de Montgommeri. Le vicomte de Turenne et le prince de Conti à la gauche. La Trimouille commandait la cavalerie légère; l'infanterie, partagée en deux corps, était distribuée sur les ailes. La droite, sous les ordres des colonels de Castelnau, de Solignac et de Parabère; la gauche, sous ceux de Lorges, Preaux et Charbonnières. La droite s'appuyait à un bois épais et à un fossé large de sept pieds; la gauche, s'adossait aux murs du parc de Coutras. Clermont Galerande fut chargé de la direction de l'artillerie. Les ordres donnés, le roi de Navarre appela tous les chefs de son armée; il prit Dieu à témoin qu'il ne combattait pas contre le roi, mais pour la défense de la religion et de ses droits personnels. S'adressant ensuite aux princes de sa maison, catholiques ou protes-

(1) Hist. du maréchal de Matignon, tom. 2.

tans : « Je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que vous êtes de la maison de Bourbon, et vive Dieu (1), je vous montrerai que je suis votre aîné. »

On comptait dix mille hommes dans l'armée du duc de Joyeuse. Regardant cette supériorité comme un gage assuré de la victoire, à peine voulaient-ils se ranger en bataille. Le duc de Joyeuse occupa le centre, ayant auprès de lui un escadron entièrement composé de la principale noblesse de France ; le maréchal de Matignon fut chargé de la droite et le comte de la Grange Montigny de la gauche. Lavardin faisait les fonctions de maître de camp général.

Il était environ neuf heures du matin (2), lorsque les deux armées commencèrent à se canonner avec un succès fort inégal. L'artillerie du roi de Navarre, supérieurement servie, faisait un grand carnage de la gendarmerie catholique, tandis que les canonniers du duc de Joyeuse, pointant mal leurs pièces, leur canon ne nuisait point à leurs ennemis. Lavardin, pour mettre un terme à ce désavantage, sonne la charge ; mais sa cavalerie s'étant portée en avant sans garder ses rangs, ne résista

(1) Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand.
(2) Mém. de la ligue, tom. 1.

1587.

pas une heure aux efforts mieux combinés des protestans. La déroute des catholiques fut complète. Le duc de Joyeuse périt sur le champ de bataille avec une partie de ses lieutenans généraux; presque tous les autres rendirent les armes. Mais ce qui prouve le désordre extrême dans lequel les catholiques combattirent, c'est qu'ils perdirent trois mille cinq cents hommes tués et une plus grande quantité de blessés ou prisonniers, tandis que le nombre des morts ne monta pas à deux cents dans l'armée du roi de Navarre. Elle s'empara de l'artillerie, des drapeaux et des bagages des catholiques. Les réformés, accoutumés à la simplicité des mœurs antiques, tournaient en dérision ce vain appareil d'équipages, monument de luxe et de mollesse, convenable non aux guerriers, mais aux courtisans efféminés d'une cour asiatique.

On rapporte (1) que la bataille gagnée, quelqu'un ayant aperçu de loin un gros de fuyards, obligé par la fatigue de s'arrêter pour reprendre haleine, vint dire au roi de Navarre qu'une seconde armée catholique approchait. Il reçut cette nouvelle comme un nouveau sujet de triomphe, et se tournant vers ses compagnons:

---

(1) D'Aubigné, tom. 3, liv. 1. Hist. du maréchal de Matignon. Daniel, tom. 6. Mém. de la ligue, tom. 2.

Allons, mes amis, ce sera ce qu'on n'a jamais vu, deux batailles en un jour.

Bientôt, détrompé de l'idée de ce second combat, il se hâta de faire cesser le carnage, reçut les prisonniers avec humanité, honorant de ses éloges la conduite de ceux qui s'étaient vaillamment comportés durant le combat. Il remit le corps du duc de Joyeuse à ses amis : ils lui firent dans Paris de magnifiques obsèques.

CHAPITRE XXX.

Suite de la bataille de Coutras.

Cette journée procura au roi de Navarre plus de réputation que de véritables avantages. Son armée ne ressemblait pas à celle d'un souverain puissant, en état par ses finances, de la payer régulièrement et de la tenir perpétuellement sous le drapeau. C'était celle d'un chef de parti. Privé d'une solde réglée, les capitaines ne pouvaient empêcher leurs soldats d'aller faire leurs moissons et labourer leurs terres; ils se voyaient forcés eux-mêmes de tenir la même conduite. On accusa le roi de

1587. Navarre (1) d'avoir perdu le fruit de la bataille de Coutras, en allant dans le Bearn rendre visite à la comtesse de Grammont (2) dont il était amoureux. On ne fait pas réflexion qu'on eût aisément fait agir son armée en son absence si elle ne s'était dissipée. Le prince de Condé, aussi austère dans ses mœurs, qu'Henri IV montrait de galanterie dans les siennes, se rendit comme lui dans ses terres, après avoir resté quelque temps dans le Poitou; tous les capitaines en firent autant. Ils promirent avant leur départ, et firent promettre à leurs soldats, de se retrouver au 20 novembre sous les drapeaux; on faisait ainsi la guerre alors.

D'ailleurs (3), l'armée allemande, sur laquelle le roi de Navarre comptait essentiellement, gagnée par l'argent des liguéurs, retournait dans son pays, sans avoir rendu aucun service à la cause en faveur de laquelle elle avait pris les armes. La discorde parmi les généraux fut l'origine de cette retraite. L'infanterie suisse refusait de combattre contre les Suisses

---

(1) Mém. de Sully, tom. 1. Hist. du maréchal de Matignon.

(2) Corisande d'Andouin.

(3) Mém. de la ligue, tom. 2. Cayet, tom. 1. D'Aubigné, tom. 3. Davila, guerr. civ. de France, liv. 8.

levés par la cour de France, quoique de religion différente; la mort du colonel général de cette infanterie acheva d'y semer l'insubordination. Les capitaines résolurent de capituler avec le duc de Guise. Le général d'Hona, à la tête des troupes allemandes, et le duc de Bouillon à la tête des troupes françaises, pour retarder cette défection, s'éloignaient à grands pas de l'armée royale.

1587.

François de Bourbon, prince de Conti, se présenta au mois d'octobre, pour commander en chef l'armée; mais il n'apportait point d'argent pour la paye. Les maladies causées par le mauvais choix et par la trop grande quantité des fruits mangés par les soldats, affaiblissait tous les jours l'armée : l'arrivée du prince de Conti fut d'abord célébrée avec beaucoup de joie; mais bientôt les Suisses ne recevant pas leur paye, se mutinèrent de nouveau. L'armée reçut plusieurs échecs (1) en divers endroits, spécialement à Auneau en Beauce et au pont de Gien. Acceptant un arrangement proposé au nom de Henri III, elle se retira par la Bourgogne et le pays de Montbelliard. Les troupes françaises, faisant partie de cette armée sous les ordres du prince de Conti, du

(1) Mém. de la ligne, tom. 2. D'Aubigné, tom. 3. Mathieu, liv. 8. Mém. de Sully, tom. 1.

1587.

duc de Bouillon, du comte de Châtillon et de plusieurs autres chefs, craignant d'être livrés aux ligueurs par les Allemands et les Suisses, abandonnèrent furtivement l'armée, traversèrent, avec beaucoup de peine la Bourgogne, le Lyonnais et se retirèrent dans les montagnes du Languedoc. Les fatigues de cette expédition causèrent au duc de Bouillon, une maladie dont il mourut peu de temps après, laissant pour héritière de ses états sa sœur, en lui substituant le duc de Montpensier.

Dans le même temps (1), les milices réformées du Dauphiné, sous les ordres du duc de Lesdiguières, et celles du Languedoc, sous ceux du duc de Montmorency, restaient dans ces provinces pour faire face aux armées catholiques. Le roi de Navarre, privé de ces ressources, s'adressait en vain à la reine d'Angleterre. Une querelle domestique occupait uniquement cette princesse; elle oubliait les rivalités entre les réformés et les catholiques pour songer uniquement à ses rivalités personnelles avec l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse.

(1) Mém. du duc de Nevers. Mém. de la ligue.

CHAPITRE XXXI.

Meurtre de la reine d'Écosse Marie Stuart.

LA cour de France ayant refusé de protéger les Hollandais, ils s'étaient adressés à la cour de Londres. Elisabeth n'avait donné jusqu'alors presqu'aucun secours à la nouvelle république. Ses dispositions se montraient différentes depuis que Marie Stuart, reine d'Ecosse, prisonnière dans la tour de Londres, passait pour avoir voulu associer la cour d'Espagne à sa vengeance. Des prodigieux armemens multipliés dans les ports espagnols, ménaçaient la Grande-Bretagne; soit que Philippe II voulut forcer Elisabeth, par la voie des armes, à rendre la liberté à Marie Stuart, ou qu'ayant des vues plus étendues, il se flattait, conjointement avec les catholiques d'Angleterre et d'Ecosse, de précipiter Elisabeth du trône britannique pour y placer la reine d'Ecosse et rendre dominante dans cette île, la religion romaine.

Elisabeth n'ayant plus rien à ménager, protège ouvertement les Provinces-Unies, tandis que les escadres britanniques ruinent le commerce espagnol en Amérique, en Asie, en Eu-

1587. rope. Ces dispositions politiques hâtèrent la mort tragique de Marie Stuart.

Cette princesse de retour (1) en Ecosse, après la mort de François II, son premier époux, était l'appui des catholiques des îles de la Grande-Bretagne, comme Élisabeth protégeait de son côté les protestans. Marie, bien moins puissante, bien moins maîtresse chez elle, moins ferme, moins politique, n'avait d'avantage sur Elisabeth que celui de la beauté. La reine d'Angleterre porta d'abord la supériorité de sa politique ou de ses intrigues, jusqu'à empêcher long-temps la reine d'Ecosse de se remarier. Enfin elle épousa Henri Stuart, comte d'Arlai, son cousin; et, dans les premiers transports de son affection pour ce prince, elle plaça son nom à côté du sien dans tous les actes publics. Le bonheur des deux époux ne fut pas de longue durée, soit que Marie Stuart, accoutumée à la liberté dont les femmes jouissaient en France, se permît des imprudences dont son mari conçut de la jalousie, ou que la soif du pouvoir s'emparant de l'ame de Henri Stuart, il employât le prétexte d'une feinte jalousie pour éloigner de la reine ceux auxquels elle donnait sa confiance, afin de se rendre lui-même le centre de l'autorité publique.

(1) Rapin Thoiras, Hist. d'Angleterre, liv. 17. Hume, Hist. d'Angleterre. Hist. de la reine Élisabeth.

Un italien, nommé David Rizio, était devenu principal ministre de la reine. Les uns disent que cet homme, très-excellent musicien, fut trop avant dans les bonnes graces de sa maîtresse; d'autres nous présentent ce ministre comme un vieillard décrépit qui devait sa faveur à ses talens politiques. Quoi qu'il en soit, Henri Stuart, aigri ou jaloux, entre un soir par un escalier dérobé dans le salon où sa femme soupait, n'ayant auprès d'elle que David Rizio et milady d'Argyle. La table est renversée, Rizio est assassiné sous les yeux de la reine alors enceinte de cinq mois de Jacques, parvenu dans la suite au trône d'Angleterre et d'Ecosse.

Rizio pouvait n'avoir été que confident de Marie, un homme plus dangereux lui succéda auprès de cette princesse. Ce fut le comte de Bothvel. Cette nouvelle liaison avec un homme ardent et vicieux, occasionna la mort du roi. Il fut assassiné à Edimbourg, dans une maison isolée. Les meurtriers ayant commis leur crime la firent sauter avec de la poudre. La voix publique accusa Bothvel; cependant la reine l'épousa publiquement.

Cette union, formée sous de fâcheux auspices, souleva contre Marie Stuart une partie de l'Ecosse. Le lord Murray, fils naturel de Jacques V, roi d'Ecosse, se met à la tête des mécontens. Bothvel s'enfuit dans les îles Orcades; Marie se réfugie en Angleterre; elle y trouve

1587. un asile et ensuite une prison. L'Ecosse devint la proie de l'anarchie. Le lord Murray fut assassiné par une faction. Elisabeth fit élire régent d'Ecosse le comte de Lénox, frère du roi assassiné.

Depuis dix-huit ans Marie Stuart était conduite de prison en prison, plus ou moins resserrée, mais négociant toujours avec la reine d'Angleterre. Enfin des commissaires furent nommés pour instruire son procès. On l'accusait d'avoir reconnu le roi d'Espagne pour son héritier, à condition qu'il la tirerait de captivité. Les bruits les plus ridicules couraient chaque jour à ce sujet dans Londres. Tantôt une flotte espagnole avait été aperçue dans la Tamise; tantôt une armée conduite par le duc de Guise avait débarqué sur les côtes de Sussex; d'autres fois les Ecossais faisaient une irruption en Angleterre. Le pape avait fait afficher très-indiscrètement dans Londres, une bulle dans laquelle il excommuniait Elisabeth, et déliait ses sujets de leur serment de fidélité. On accusait Marie d'avoir sollicité cette bulle pour exciter des troubles en Angleterre.

On parlait chaque jour de conspirations nouvelles contre les jours d'Elisabeth. Marie Stuart était présentée aux Anglais comme le foyer de ces imaginaires complots. Interrogée par cinq commissaires de la cour et quarante-deux membres du parlement, elle protesta de son innocence. Jamais procédure ne renferma

plus d'irrégularités! On présenta à Marie de simples copies de ses lettres et jamais les originaux. On prétendit la convaincre d'avoir attenté à la vie d'Elisabeth sur la déposition de trois prétendus conjurés qu'on avait fait mourir sans les lui avoir confrontés. Les juges la condamnèrent à être décapitée. Cet arrêt fut exécuté le 18 février 1587, dans une chambre de sa prison tendue de noir (1).

Elisabeth n'ignorait pas que sans juridiction sur la reine d'Ecosse, elle se rendait coupable d'un assassinat en la faisant condamner à mort. Elle rendit cette action encore plus odieuse en feignant de plaindre celle qu'elle envoyait sur l'échafaud, en assurant qu'on avait passé ses ordres, et en faisant mettre en prison le secrétaire d'état qui avait, disait-elle, exécuté trop tôt l'ordre signé par elle-même.

(1) Cette princesse était âgée de quarante-six ans; elle fut décapitée dans le château Fotheringai.

1588.

CHAPITRE XXXII.

Une flotte espagnole, destinée à conquérir l'Angleterre, est détruite par les vents.

CET événement offrait à Philippe II un prétexte de déclarer la guerre à la reine d'Angleterre. Après avoir assassiné la mère à Londres, elle pouvait opprimer le fils en Ecosse. Pour protéger la maison Stuart, il fit sortir du port de Lisbonne la flotte la plus redoutable qui eût sillonné jusqu'alors les flots de l'Océan. Elle était forte de cent cinquante gros vaisseaux, montés par dix-neuf mille hommes de troupes de débarquement, et chargés(1) d'une artillerie immense. Une armée de trente mille combattans assemblée en Flandre, dans les environs d'Ostende, et commandée par le duc de Parme, attendait l'apparition de la flotte pour passer le détroit sur des barques de transport toutes prêtes. Les vaisseaux anglais, beaucoup plus petits que ceux des Espagnols, ne devaient pas résister au choc de ces citadelles mouvantes. La cour

(1) D'Orléans, Rév. d'Espagne. Abr. chron. de l'hist. d'Espagne, tom. 2.

de Madrid paraissait si assurée du succès de son entreprise, qu'elle avait donné à son armée navale le nom prématuré de flotte invincible.

1588.

Cette expédition échoua cependant. La flotte espagnole entra dans la Manche : elle eut bientôt à combattre les vents devenus contraires; les rochers sur lesquels les plus gros vaisseaux, poussés par les vents, allaient se briser, et les Anglais qui profitaient avec adresse des circonssances pour l'affaiblir de tous côtés. L'armée du duc d'Albe ne pouvant agir sans la flotte, devint inutile. Les vaisseaux espagnols, vaincus plutôt par les tempêtes que par les Anglais, se dispersent. Plusieurs sont fracassés sur les côtes de Zélande et d'Ecosse. Les paysans massacraient les matelots échappés à la fureur des vagues. A peine cinquante vaisseaux revinrent dans les ports d'Espagne. L'armée espagnole, rassemblée en Flandre, soumit aussi peu la Hollande que l'Angleterre; mais elle maintint la Flandre et le Brabant sous l'obéissance de Philippe II, et lui procura la grande influence qu'il eut dans la suite sur les affaires de France.

1588.

CHAPITRE XXXIII.

La Sorbonne déclare que Henri III peut être privé de la couronne. Requête des ligueurs.

Les princes de la maison de Lorraine se croyaient alors en France les dépositaires de la fortune publique. Le duc de Guise était l'idole des Parisiens ; les chaires retentissaient de ses louanges. La Sorbonne décida dans une assemblée secrète que les princes incapables de porter une couronne avec honneur méritaient d'en être privés, comme on ôte l'administration d'une succession à un tuteur qui la gère mal (1) : maxime dictée par les Seize, et qu'ils prétendaient mettre en pratique. Le duc de Guise ne parlait que d'exterminer les protestans et de ruiner les princes de la maison de Bourbon. Il ajoutait quelquefois que, pour rendre à la religion catholique tout son lustre, on serait peut-être contraint à déposer Henri III et à le reléguer dans un cloître, comme on avait jadis renfermé Chil-

(1) Cayet, tom. 1. Journal de Henri III.

deric. Le duc de Lorraine combattait quelquefois ces assertions insensées ; mais elles étaient fortement appuyées par le duc de Mayenne, le duc et le chevalier d'Aumale, les ducs de Nemours et d'Elbeuf.

1588.

Assemblés à Nancy (1) à la fin de janvier, ils signent un manifeste dans lequel ils exigent que le roi éloigne de sa cour les personnes dont les sentimens leur sont suspects ; qu'il fasse publier les décrets du concile de Trente ; qu'il établisse en France le tribunal de l'inquisition ; qu'il cède aux ligueurs, pour leur sûreté, les principales places de France ; qu'il entretienne une armée sur les frontières de Lorraine, dont le commandement serait confié au duc de Guise ; qu'il fasse confisquer et vendre les biens des réformés, dont le produit serait employé au paiement des dettes faites durant la guerre, et de sanctionner toutes les entreprises des ligueurs présentes et à venir : c'était parler en maîtres de l'état. Le duc de Guise se chargea de présenter au roi cette requête qui le détrônait.

(1) D'Aubigné, tom. 3, liv. 1. Daniel, Hist. de France, tom. 6.

CHAPITRE XXXIV.

Mort du prince de Condé. Poursuites contre sa veuve.

HENRI IV pleurait alors la mort du prince de Condé arrivée à Saint-Jean d'Angely, le 5 mars. Voltaire rapporte à ce sujet une lettre de Henri IV à la comtesse de Grammont, monument précieux de ces temps horribles :

« Il se leva samedi matin, déjeuna debout, puis joua aux échecs ; il se leva de sa chaise, se mit à se promener dans sa chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout d'un coup il dit : baillez-moi ma chaise, je me sens une grande foiblesse. Il ne fut pas assis qu'il perdit la parole, et soudain après rendit l'ame. Les marques du poison sortirent. Il n'est pas croyable l'étonnement que cela a porté dans ce pays-là. Je pars dès l'aube du jour pour y aller pourvoir en diligence ; je me vois bien en chemin d'avoir de la peine..... Je ne me trompe guère dans mes jugemens. C'est une dangereuse bête qu'une méchante femme. Ces empoisonneurs sont tous papistes..... J'ai découvert un tueur

pour moi.... Si je n'étais huguenot, je me ferais turc (1). »

Le prévôt de Saint-Jean d'Angely fait arrêter Charlotte de la Trémouille (2), princesse de Condé, accusée de cet empoisonnement. Il fait écarteler le nommé Ancelin Brillaut, maître-d'hôtel du prince, convaincu d'avoir fourni le poison. La princesse était enceinte; elle appela des procédures faites contre elle, à la cour des pairs; et après avoir été long-temps prisonnière, le parlement de Paris, sans être assisté d'aucun pair, la déclara innocente sous le règne de Henri IV, et les procédures furent brûlées.

CHAPITRE XXXV.

Les ligueurs présentent leur requête au roi. Suites de cet événement.

LA requête des ligueurs avait été présentée à Henri III au mois de février. Il la reçut sans paraître s'en offenser, mais aussi sans y faire de réponse. Le duc de Guise ne le pressait pas de s'expliquer; le but de cet écrit était de

(1) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 4.
(2) De Thon, liv. 90.

1588. l'accuser publiquement d'intelligence avec les réformés, et de trouver dans cette disposition (1) un prétexte de demander sa déposition, au moment où les ligueurs le jugeraient convenable ; mais ils n'avaient plus besoin d'user d'artifice, les Parisiens, dirigés par la faction des Seize, témoignaient la plus vive impatience de briser les ressorts du gouvernement. La capitale était inondée de libelles diffamatoires contre le roi ; le conseil des Seize assurait le duc de Guise qu'il disposait de vingt mille hommes armés, prêts à tout entreprendre pour détrôner un prince, fauteur des hérétiques. Le duc de Guise nomma cinq généraux pour commander cette armée ; il choisit pour cet emploi le comte de Brissac, Bois Dauphin, Chamois, d'Esclavoles et St.-Paul, auxquels fut adjoint François de Roncheroles de Menneville, un des fondateurs de la ligue dans la capitale. Le duc d'Aumale se chargea de soutenir les efforts des Parisiens avec cinq cents hommes d'armes.

Toutes ces choses étant disposées (2), le conseil des Seize résolut d'arrêter le roi dans

---

(1) D'Aubigné, tom. 3, liv. 1. Mathieu, liv. 8. Cayet, tom. 1.

(2) Davila, Hist. des Guerr. civ. de France, liv. 9. De Thou, liv. 90.

la rue de St.-Antoine, lorsqu'il reviendrait de Vincennes. Il n'était ordinairement accompagné dans ces voyages que de quelques valets de pied et de deux ou trois courtisans dans sa voiture; le dessein des conjurés était de tuer d'abord le cocher et de disperser les valets de pied. Entourant ensuite la voiture, ils auraient crié, qu'ils n'en voulaient pas au roi, mais que leur projet était seulement de vérifier si sa voiture ne renfermait pas des huguenots. Sous ce prétexte, l'ayant fait descendre, en feignant de le mettre à l'abri de la fureur de la multitude soulevée, ils l'auraient enfermé dans la tour de la chapelle St.-Antoine, où le conseil des Seize tenait sa séance.

Alors les troupes rassemblées par la faction des Seize, réunies aux cinq cents hommes d'armes du duc d'Aumale, devaient se rendre maîtres des principaux postes de Paris et les garder jusqu'à l'arrivée du duc de Guise, auquel on eût donné la qualité de lieutenant général du royaume, pour convoquer les états généraux, dans lesquels on voulait faire déposer le roi.

Ce prince fut instruit de ces particularités (1); il refusait d'abord d'y ajouter foi.

---

(1) Procès verbal de Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Isle-de-France.

1588. Cependant, il ordonna à Biron de cantonner dans les environs de Paris, les Suisses à la solde de la cour; en même temps le nombre des gardes-françaises fut augmenté par les ordres donnés aux capitaines de rappeler tous les soldats à leurs drapeaux. Les archers de la garde, servant d'ordinaire par quartiers, avaient été mandés extraordinairement; les quarante-cinq gentilshommes attachés au roi ne quittaient plus sa personne; enfin, sous divers prétextes, on avait attiré à la cour un grand nombre d'hommes d'armes de plusieurs compagnies d'ordonnance. L'objet de ces précautions inusitées, ne pouvait échapper au conseil des Seize : ces hommes, ne doutant pas que leur conspiration ne fût découverte (1), perdirent courage. On n'osa rien entreprendre, et un courier fut dépêché de leur part au duc de Guise, pour le solliciter de venir promptement à Paris.

(1) De Thou, liv. 90.

CHAPITRE XXXVI.

Journée des Barricades.

HENRI III fait défense au duc de Guise d'entrer à Paris, sous peine de désobéissance; il lui écrit deux lettres, et ordonne de dépêcher deux couriers pour les porter (1). Il ne se trouva pas d'argent pour cette dépense nécessaire. On mit les lettres à la poste; et le duc de Guise continua son voyage, ayant pour excuse de n'avoir pas reçu l'ordre du roi (2). Il entra dans Paris le 6 mai, accompagné de sept ou huit personnes seulement. Mais à peine il pénétrait dans les rues, qu'un peuple immense l'entoura, en criant : Vive le noble duc de Guise, le protecteur des catholiques (3). Les uns le saluaient, les autres le remerciaient; ceux-ci s'inclinaient en sa présence, ceux-là baisaient les bords de son habit et les harnois de son cheval. Ceux qui ne pouvaient l'approcher témoignaient leur joie par leurs applau-

(1) Mathieu, liv. 8. Davila, liv. 9.
(2) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 3.
(3) Davila, liv. 9. Journal de Henri III, année 1588.

1588.

dissemens réitérés. Des femmes aux fenêtres répandaient des fleurs sur son passage.

Guise, sans s'arrêter dans sa maison, alla descendre à l'hôtel de Soissons où la reine mère faisait (1) sa résidence. Cette princesse le conduisit elle-même au Louvre. On y délibérait dans la chambre du roi de le faire assassiner dès qu'il paraîtrait. Plusieurs individus de la compagnie des quarante-cinq s'offraient pour ce meurtre; mais cinq ou six cents hommes d'armes arrivaient sur ses pas, et sa mort eût été probablement suivie de la plus affreuse vengeance. Cette visite se passa en accusations et en reproches de la part du roi, et en justifications de la part du duc. La reine mère connaissait l'humeur violente de son fils; sentant à l'altération de son visage, qu'il méditait des projets sinistres, elle tempérait de son mieux l'aigreur de cette conférence. Le duc prit congé du roi, et ne traversa pas sans émotion la grande cour, où les gardes étaient en bataille, ayant à leur tête le comte de Crillon, dont il croyait avoir sujet de se plaindre; il se rendit dans sa maison, rue St.-Antoine, accompagné d'une grande affluence de peuple.

---

(1) C'est aujourd'hui la halle au blé. Il ne subsiste de l'hôtel de Soissons qu'une colonne canelée, élevée par ordre de Catherine de Médicis.

1588.

Plusieurs blâmèrent Henri III (1) de n'avoir pas su se résoudre dans cette occasion à mettre le duc hors d'état de brouiller l'état désormais. D'autres, considérant les forces des Parisiens et le nombre des partisans de la maison de Guise à la cour, trouvèrent la conduite de Henri prudente et mesurée. Méserai (2) observe que, durant toute la conférence (3), le duc, à côté du roi, ayant toujours une main sur la garde de son épée, témoignait par ses regards de feu, qu'au moindre signe douteux, il était décidé d'arracher la vie à celui qui aurait ordonné sa mort. Cette circonstance put décider la conduite du roi.

Au surplus, tous les contemporains observent, que le duc de Guise fut étonné lui-même de sa témérité. Envisageant de sang-froid le péril qu'il avait couru, il se hâtait de rassembler ses amis, et se trouva bientôt environné d'une force redoutable. Les Seize et les capitaines de quartier de Paris tinrent conseil durant la nuit dans son hôtel. Il fut ordonné que

(1) De Thou, liv. 90. Davila, liv. 9. Daniel, tom. 6.

(2) Abr., tom. 3.

(3) Sixte-Quint ayant appris la manière dont le duc de Guise avait été reçu au Louvre, s'écria : O le lâche prince, d'avoir ainsi laissé échapper l'occasion de se défaire d'un homme qui semble né pour le perdre. *De Thou*, liv. 90.

1588. tous les Parisiens enrôlés sous les drapeaux de la sainte ligue, se tiendraient prêts au moindre mouvement à se rassembler en armes dans la place principale de leur quartier, sous leurs chefs respectifs, et à exécuter les ordres qu'ils recevraient de la part du duc de Guise (1).

On ne prenait pas de moindres précautions dans le Louvre (2). Des espions rodaient dans les rues et dans les places pour rendre compte de tout ce qui se passait, les uns au roi, les autres au duc de Guise (3); tout respirait le trouble et la terreur dans Paris.

Le 10 mai, le duc de Guise rendit à la reine mère une visite de cérémonie, accompagné de plus de quatre cents capitaines, cuirassés sous leurs habits, et portant des armes à feu sous leurs manteaux. Le roi se trouvait chez sa mère. Le duc de Guise, enhardi par la situation du lieu où il était le plus fort, parla très au long des motifs de son voyage, des satisfactions exigées par les ligueurs, de la manière vigoureuse dont il fallait pousser la guerre contre le roi de Navarre; enfin, il ajouta qu'on se flattait en vain de voir renaître la tranquillité en France aussi long-temps que le roi con-

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 9.
(2) De Thou, liv. 90.
(3) Daniel, tom. 6.

serverait auprès de lui des gens dont les sentimens étaient suspects en matière de religion, et dont les conseils, au lieu de l'affermir à poursuivre les protestans, ennemis de l'état, menaçaient la ville de Paris, dont les habitans se restreignaient à demander la sûreté de la religion catholique.

1588.

Henri III répondit des choses vagues; mais à peine de retour au Louvre, ayant mandé le prévôt des marchands et les échevins de Paris, il leur commanda de faire une perquisition exacte dans les hôtels garnis et de chasser de la capitale tous les étrangers sans distinction, à moins qu'ils n'y fussent appelés par des affaires les plus pressantes (1). Les magistrats chargés de ces ordres, se retirèrent en promettant de les exécuter de leur mieux. Mais dans plusieurs quartiers, des attroupemens nombreux s'opposaient à cette perquisition, quoique le comte de Villequier, gouverneur de Paris, eût rassemblé des gens armés pour prêter main-forte aux officiers municipaux. Dans les autres quartiers, les étrangers feignant d'obéir, se retiraient à l'hôtel de Guise, et dans les endroits où la ligue se montrait en force.

Cette désobéissance offrait un prétexte au roi pour faire entrer, durant la nuit, six mille

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6. De Thou, liv. 90.

1588. Suisses dans Paris. La porte St.-Honoré leur fut ouverte par un échevin nommé la *Canaye* (1). Le duc de Guise, informé de cette mesure, rassemble durant la nuit l'armée parisienne. Des émissaires répandent par son ordre dans toutes les maisons, une feuille imprimée, dans laquelle on assurait que le roi devait le lendemain livrer à la hache du bourreau, cent vingt proscrits. On nommait le duc de Guise, le président de Neuilly, le président Lemaître, les Seize, les capitaines de quartiers, un grand nombre de curés et les plus célèbres prédicateurs. Les capitaines du duc de Guise s'étaient partagés les différens quartiers, et à mesure que des Parisiens armés se présentaient, ils les distribuaient en compagnies et assignaient leurs postes, dirigeant ainsi les mouvemens impétueux, mais aveugles d'une multitude effrenée.

A une heure après minuit, le 12 mai (2), les Suisses, ayant à leur tête le maréchal de Biron, entraient dans Paris tambour battant. Ils s'emparèrent, sans résistance, des postes autour du Louvre. A ce signal, une immense multitude s'assemble de toute part; une partie des Suisses s'était portée en avant pour prendre

(1) Cayet, tom. 1. De Thou, liv. 90. D'Aubigné.
(2) D'Aubigné. De Thou, liv. 90.

poste sur les ponts; ils sont entourés et forcés les uns de rendre les armes, les autres de se replier vers le Louvre.

En moins de six heures, les avenues des marchés, des ports, des quais, des places et des principales rues, se trouvèrent fermées par des chaînes tendues ou par des barricades faites avec des madriers et des futailles, de la terre et du fumier. Ce travail s'exécutait avec une promptitude inconcevable; les troupes du roi se trouvèrent environnées de toute part par des barricades, conduites jusqu'à cinquante pas du Louvre. Cent mille hommes bordaient ces nouveaux retranchemens, armés de tout ce qui leur était tombé sous les mains. On entendait crier de toute part, qu'il fallait tailler en pièces les soldats étrangers. Neuf cents Suisses occupaient le cimetière des Innocens; plusieurs périrent les armes à la main; d'autres se rendirent prisonniers : les Parisiens les emmenèrent avec violence et dérision. Ceux qu'on avait placés au châtelet, au petit pont, à l'hôtel de ville, éprouvèrent le même sort. Le tocsin sonnait dans tous les clochers. Les Parisiens avaient enlevé les pavés des rues pour en accabler les Suisses et les Gardes-Françaises du haut des toits et des fenêtres des maisons. Ces troupes, accablées par des forces supérieures, furent contraintes de rentrer dans le Louvre.

1588. Guise, qui dirigeait l'insurrection, eut l'air d'en suspendre les effets à son gré. Il voulait se porter pour médiateur entre la cour et la multitude. On parla d'accommodement; des envoyés portaient et rapportaient des propositions du Louvre à l'hôtel de Guise. Le duc exigeait que le roi le nommât lieutenant général de la couronne de France, avec le pouvoir dont son père avait été investi sous François II, et qu'une loi enregistrée au parlement, déclarât déchus de tous droits à la couronne le roi de Navarre et les autres princes de la maison de Bourbon, ses adhérens. Il demandait encore le licenciement de la compagnie des Quarante-Cinq et du régiment des Gardes-Françaises, des sûretés convenables pour les Parisiens, et six places de guerre à la disposition de la ligue.

La nuit s'écoula dans ces pourparlers, et le lendemain le duc fut surpris d'apprendre que le roi était sorti de Paris par le palais des Tuileries et le couvent des Feuillans (1). Montant à cheval avec une suite peu nombreuse, il était d'abord allé à Trappes, près de Versailles (2), et ensuite à Chartres, où sa maison le joignit en désordre; le parlement fut mandé dans cette

(1) Méserai, Abr. chron., tom. 3.
(2) Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand.

ville ; la reine mère resta dans l'hôtel de Soissons.

1588.

Mably prétend que, dans cette occurrence, le duc de Guise manqua à sa fortune (1). « La fameuse journée des barricades, où Henri III montra la plus honteuse lâcheté et les Parisiens l'insolence la plus audacieuse, était le moment décisif pour consommer l'usurpation du duc de Guise. Qui doute que, dans cette favorable conjoncture, s'il se fût fait proclamer roi dans Paris, et eût convoqué les états généraux, il n'eût vu tous les catholiques se dévouer à sa fortune? Quand il aurait été incertain du succès de cette démarche, il fallait cependant la faire, parce que la journée des barricades devait le perdre si elle ne le plaçait sur le trône. Henri III avait été sur le point de périr ; plus il était timide, plus sa timidité lui montrait le danger tel qu'il était. Ne pouvant éviter sa ruine que par un coup de désespoir, Guise devait trembler, après l'avoir réduit à commettre une action qui ne demande qu'une sorte de courage dont un lâche est toujours capable. »

Mably entasse encore un assez grand nombre de raisonnemens, pour prouver la facilité avec laquelle le duc de Guise pouvait à cette époque s'emparer de la couronne. La nature de

(1) Considérations sur l'hist. de France, tom. 4.

1588. mon ouvrage n'admet pas de longues dissertations. Le livre de Mably se trouve dans les mains de tout le monde. C'est à l'homme attentif à juger, en confrontant les faits, si le duc de Guise, au lieu d'avancer ses affaires, ne se serait pas évidemment perdu s'il avait tenté d'usurper la couronne du vivant du cardinal de Bourbon, déclaré par lui-même premier prince du sang, et en cette qualité chef de la ligue. Ne devait-il pas redouter le parlement de Paris (1), qui désavoua hautement sa conduite, malgré le pouvoir dont il jouissait dans la capitale? Enfin, n'eût-il pas changé en haine les sentimens que lui témoignaient les Parisiens, dirigés par la faction des Seize, dont la conduite constante prouva un attachement à la cour d'Espagne, rivale du duc de Guise. L'ambition du duc fut probablement épouvantée par la crainte de réunir contre lui les politiques, les protestans et les individus attachés à la ligue des Seize.

A l'égard du reproche de lâcheté fait à

(1) Le duc de Guise étant allé visiter, après le départ du roi, Achille du Harlai, premier président, ce magistrat lui dit, haussant la voix : C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est au roi, mon corps est entre les mains des méchans, qu'on en fasse ce qu'on voudra. *Discours sur la vie et la mort du président du Harlai.*

Henri III, j'y ai répondu plus haut. Ayant été recevoir à cheval les Suisses à la porte Saint-Honoré, il leur défendit à haute voix et à plusieurs reprises, de commettre le moindre acte d'hostilité, et de faire le moindre tort aux habitans de Paris, sous peine de la vie; les Parisiens durent leurs succès à l'exécution de cet ordre; et si, dans cette occasion Henri III manqua aux règles de la politique, il est souverainement injuste de l'accuser de lâcheté.

CHAPITRE XXXVII.

Suite de la journée des Barricades.

GUISE, le lendemain de la journée des barricades, était maître du Louvre, de la Bastille, de l'arsenal, des deux châtelets, du temple et de l'hôtel de ville; il destitua le prévôt des marchands et les échevins, et les remplaça par des magistrats de son choix. On défit les barricades, on ouvrit les boutiques. Cependant des patrouilles nombreuses parcouraient les rues de Paris. Des bruits vagues et alarmans étaient habilement semés, afin que l'ardeur de la multitude ne se refroidit pas. Guise veillait avec attention à ce que la capitale ne manquât

1588. pas de subsistances. Il fit attaquer le château de Vincennes, qui se rendit sur-le-champ. Saint-Cloud, Charenton, Saint-Denis, et tous les postes voisins de Paris en firent de même. On enleva de vive force Pontoise et Corbeil; la navigation de la Seine devint alors entièrement libre.

De Chartres, le roi écrivit (1) aux principales villes et aux gouverneurs des provinces; ses expressions étaient compassées. Il racontait comment le duc de Guise était venu à Paris malgré ses défenses formelles; comment, à son arrivée, la multitude soulevée avait assiégé le Louvre, et comment, pour ne pas voir sa capitale devenir un champ de bataille, et pour la préserver d'une ruine inévitable, il s'était décidé à s'éloigner. Sans déverser expressément l'exécration publique sur ces attentats, il semblait n'en faire mention que pour exhorter les villes et les provinces à lui rester fidèles.

Guise au contraire se comportait en homme assuré de son triomphe; il appelait, dans son manifeste, la journée des barricades une journée toute resplendissante de la protection de Dieu; il conjurait les grandes villes de faire cause commune avec Paris pour rétablir la religion et le trône dans leur ancien lustre;

(1) Lettre du roi, datée de Chartres, le 17 mars 1588.

1588.

il déclarait que dans peu il forcerait le roi à congédier ceux qui, dans son conseil, étaient d'intelligence avec les hérétiques. Osant écrire au roi dans le même temps, il faisait son apologie, assurant le monarque de sa fidélité et de sa soumission envers sa personne.

Les compagnies d'ordonnance se rendaient autour du roi, à Chartres (1); il se trouvait à la tête d'une armée, mais on se partageait dans le conseil sur le parti qu'il fallait prendre. Les uns assuraient qu'on ne pouvait déclarer la guerre au duc de Guise sans opérer, dans le parti catholique, une scission dont les suites menaçaient également l'existence du roi et celle des ligueurs, ils lui conseillaient d'user de dissimulation jusqu'au moment de la vengeance. Les autres soutenaient qu'autant valait pour le roi d'abandonner la couronne que d'acquiescer aux demandes du duc de Guise; ils montraient la maison de Guise, après avoir ruiné les Bourbon et le parti calviniste, chassant Henri III du trône à l'aide de la faveur populaire.

Cette diversité d'avis augmentait l'inquiétude du roi; il soupçonnait ceux qui lui conseillaient la paix ou la guerre, de consulter plutôt leur intérêt particulier que l'intérêt général de

(1) Mém. du duc de Nevers. Cayet, tom. 1.

1588.

l'état. Il portait si loin la défiance, comme il arrive ordinairement aux hommes dans l'adversité, qu'il suspectait jusqu'aux sentimens de sa mère. Il n'ignorait pas que cette princesse, le voyant sans postérité, désirait d'exclure la maison de Bourbon du trône pour transporter la couronne sur la tête de sa fille, Claudine de France, duchesse de Lorraine, ou sur celle du fils aîné de cette princesse, le marquis de Pont-à-Mousson : il en concluait qu'elle pouvait bien favoriser, jusqu'à un certain point, les demandes des ligueurs.

Au sein de ces défiances, la dissimulation lui devenant de plus en plus nécessaire ; il feignait, dans ses entretiens publics, d'approuver le sentiment de ceux qui lui conseillaient de se réconcilier avec le duc de Guise ; il en parlait comme de l'avis le plus conforme à la religion et à la décence ; mais en secret, l'outrage qu'il avait reçu se présentait perpétuellement à sa pensée ; n'étant assuré ni de son pouvoir, ni même de son existence, aussi long-temps que Guise régnerait sur la ligue, il était formellement décidé d'en venir aux dernières extrémités pour le perdre. Mais la voie de la guerre lui paraissait également incertaine et dangereuse ; une artificieuse paix lui parut préférable.

Dans cette vue, le médecin Miron fut dépêché à la reine mère pour l'autoriser à traiter avec le duc de Guise aux meilleures conditions.

Cette princesse était restée dans Paris, en alléguant qu'elle ne se défiait pas de la fidélité des Parisiens, mais en effet pour éclairer leurs démarches et veiller aux intérêts de son fils.

1588.

CHAPITRE XXXVIII.

Accommodement conclu entre le roi et les ligueurs.

CATHERINE de Médicis négociait avec le duc de Guise par l'entremise de la sœur de ce duc, duchesse douairière de Montpensier, qu'elle voulait faire épouser au vieux cardinal de Bourbon, s'il parvenait à la couronne. Le duc de Guise, malgré ses avantages, ne pouvait plus se flatter de se rendre maître de la personne du roi: prenant une autre tournure, il s'efforçait de prouver à la France entière que la journée des barricades devait être attribuée au pur hasard. Il protestait, dans un grand nombre d'écrits répandus dans le public, de son sincère attachement à la personne du roi, et de son désir de lui en donner des preuves en combinant son obéissance envers le prince avec ses devoirs envers Dieu. Dans ces circonstances, un maître des requêtes fut envoyé

1588. par le roi au parlement de Paris (1), pour manifester à cette compagnie son intention d'oublier le passé, si chacun, rentrant sur-le-champ dans son devoir, promettait de le seconder dans son dessein de travailler à la réformation du royaume; il offrait d'assembler les états généraux pour choisir un successeur à la couronne, catholique et du sang royal; de laisser aux états généraux la liberté du choix, et de faire exécuter inviolablement leur résolution.

Cette proclamation laissait le duc de Guise sans prétexte de continuer la guerre. Pendant qu'il négociait avec la reine mère, le roi était venu à Rouen. Les articles de paix y furent signés; mais ce qui peint l'esprit du temps, c'est que, pendant que les commissaires respectifs rédigeaient le traité, les Parisiens, voulant engager le roi à revenir dans la capitale, lui envoyèrent une députation habillée en pénitens; à leur tête marchait le frère du duc de Joyeuse, qui s'était fait capucin. Il représentait dans cette ridicule procession, Jésus-Christ montant au calvaire. Il s'était laissé peindre sur le visage des gouttes de sang, et semblait traîner avec effort une longue croix de carton; à certaines intervalles, il se laissait tomber comme

(1) Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand. De Thou, liv. 91.

de lassitude, et deux capucins le relevaient à coups de fouet. Le roi attendait à Chartres cette procession dans la cathédrale. Les pénitens se jetèrent à genoux devant lui, et criant tous, *miséricorde*.

Cette pitoyable mascarade avait pour but apparent de sauver l'honneur du monarque, en paraissant tenir de sa bonté ce que les principaux ligueurs croyaient arracher par la force; cependant, le roi fut informé que parmi ces pénitens se trouvaient des émissaires de la ligue (1), envoyés pour conférer avec ceux de leur parti ; il pouvait les faire arrêter, mais son parti était pris de dissimuler; à peine voulut-il écouter les avis qu'on lui donnait à ce sujet.

La reine mère et une grande députation du parlement de Paris arrivèrent à Chartres au moment où le roi en sortait pour aller à Rouen (2). Henri III savait que la plupart des membres de cette compagnie détestaient les complots de la ligue ; il les reçut avec bienveillance, et leur recommanda de prévenir les Parisiens qu'il leur accordait un sincère pardon, mais que s'ils retombaient jamais dans une semblable faute, il ferait de cette ville un

(1) De Thou, liv. 90.
(2) Mathieu, liv. 8.



1588.

désert, en transportant ailleurs la résidence de la cour, celle des tribunaux supérieurs et celle de l'université.

Les articles de la paix portaient (1) : que le roi se déclarait de nouveau chef de la ligue catholique, en faisant serment de prendre les armes contre les réformés ; de ne les poser qu'après leur entière extermination ; et promettant d'exiger le même serment des princes, pairs de France, grands officiers de la couronne, des nobles, des villes et des communes rurales. Personne ne pouvait être admis dans la suite à une charge ou à une dignité sans avoir fait sa profession de foi, d'après une formule dont la Sorbonne serait chargée. Le roi (2) promettait de faire publier au plutôt les décrets du concile de Trente ; il jetait un voile sur la journée des barricades, *attendu que tout s'était fait par zèle pour la religion*. Le roi devait envoyer deux armées contre les protestans, une commandée par lui-même, l'autre aux ordres du duc de Guise. Il accordait aux ligueurs dix places de sûreté : Châlons, Toul, Verdun, St.-Dizier, Reims, Soissons, Dourlens, Orléans, Bourges et Montreuil. Le duc de Guise devait être lieutenant général du

(1) D'Aubigné, tom. 3. Mém. de Villeroi, tom. 1.
(2) Mém. de Villeroi, tom. 1. Cayet, tom. 1.

1588.

royaume, avec pouvoir de commander toutes les armées dans lesquelles il se trouverait. Enfin, les états généraux étaient convoqués dans Blois, pour chercher les remèdes aux maux de l'état. Cet écrit fut signé par le roi, sous le nom d'édit de réunion, il fut enregistré sans opposition dans toutes les cours souveraines.

Henri, impatient des moindres délais (1), capables de retarder l'exécution de ses desseins secrets, avait à peine signé la paix, qu'il sortit de Rouen et prit la route de Blois sans entrer à Paris. Mais la reine vint dans cette capitale pour amener le duc de Guise à la cour. Ce duc ne comptait pas sans doute sur la sincérité d'une réconciliation nécessitée par les circonstances. J'ai lu dans un manuscrit de la bibliothèque impériale, qu'un ligueur (2), alors en Provence, instruit des faveurs dont la cour comblait les Guise, s'écria : *Maugrebiou de la cervelle de Lorraine* ! A-t-il si peu de jugement pour croire qu'on ne dissimule point avec lui, qui tant a dissimulé avec les autres. Il écrivit ensuite au duc de Guise : *Je ne voudrais être avec vous, ni auprès de vous.*

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 9.
(2) Le Laboureur, Addit. aux mém. de Castelnau, liv. 7.

1588. Cependant, il n'est pas bien démontré que Henri III en signant l'édit de réunion au mois de juillet, eût déjà décidé le meurtre du duc de Guise, qui arriva le 23 décembre. Le roi était résolu de se venger, mais le mode et l'étendue de cette vengeance dépendaient des circonstances. L'auteur d'un ouvrage intitulé : Galerie philosophique du seizième siècle (1), s'exprime en ces termes à ce sujet : L'indolent Henri sentait ses forces renaître à l'approche des états ; les ressorts de son ame efféminée semblaient se tendre, se roidir ; un grand dessein l'échauffait, et comme s'il était déjà assuré du coup, il se permettait l'ironie. Il n'appelait plus le duc de Guise que le roi de Paris ; Guise ne connaissait pas assez le caractère du roi ; le lion était enfin sorti de son long sommeil, il couvait des yeux sa victime (2).

Cet auteur peint parfaitement Henri III. Cependant, je ne pense pas que le projet de faire assassiner le duc de Guise à Blois eût été formé par le prince dans Chartres ou dans Rouen ; en vain on nous dit que cette résolution violente était la suite de plusieurs conseils secrets avec le maréchal d'Aumont, Bellie-

(1) De Mayer, 2 vol. in-8.°.

(2) Galerie philosophique du seizième siècle, tom. 2, pag. 99.

vre, Chiverni, Duplessis, Villeroi et le médecin Miron (1). Comment un secret de cette nature aurait-il pu être gardé plus de cinq mois dans une cour où les amis de la maison de Guise dominaient? Lorsque Henri III paraissait se confier entièrement au duc de Guise, qu'il savait être son mortel ennemi, il se flattait de trouver dans la combinaison des événemens futurs, les moyens de se rendre maître de sa personne; peut-être même regardait-il la session des états généraux comme propre à lui procurer ces moyens; mais il paraît constant que ce fut dans les états mêmes, et d'après les circonstances amenées par la marche des affaires, que Henri se détermina à faire assassiner le duc et le cardinal de Guise, et que ce plan fut formé et exécuté presque en même temps.

Avant de quitter Rouen, le roi fit expédier des lettres circulaires à tous les bailliages, avec ordre d'élire des députés aux états généraux. Il fit quelque séjour à Chartres; la reine mère lui présenta le duc de Guise, le cardinal de Bourbon et le duc de Nemours. Le roi les reçut avec les marques extérieures de bienveillance. La guerre contre les réformés fut publiée; et afin de la pousser avec vigueur;

(1) Galerie philosophique du seizième siècle, tom. 2, pag. 99.

1588. les ducs de Mayenne et de Nevers étaient nommés généraux de deux armées, dont l'une devait agir en Dauphiné, l'autre en Poitou. Il fut ensuite question de la nouvelle dignité dont le duc de Guise était investi par l'édit d'union; on le modifia : le roi ne lui accorda pas le titre de lieutenant général de la couronne, mais sous le nom de généralissime de toutes les armées, il posséda la principale partie de l'autorité des connétables de France, pour la levée, les revues, la paye et le commandement des troupes. Cette charge, réunie à celle de grand maître de la maison du roi, possédée par lui, l'investissait des principales prérogatives des maires du palais, sous les princes mérovingiens.

Henri poussa la dissimulation jusqu'à éloigner d'auprès de lui les personnes qu'il honorait d'une entière confiance; il avait déjà engagé le duc d'Epernon et son frère Lavalette, personnellement odieux à la maison de Guise, de se retirer pour un temps dans leurs terres. Le chancelier de Chiverni, le surintendant des finances Bellievre, les secrétaires d'état Brulard, et Villeroi, eurent ordre de quitter la cour. Ces deux derniers furent remplacés par Martin Rosé de Beaulieu, et Louis Révol (1). Mon-

(1) Mém. de Chiverni.

tholon, fameux avocat au parlement de Paris, fut créé garde des sceaux. François d'O eut l'intendance des finances, mais le roi se conduisait par les avis d'un conseil secret, composé du maréchal d'Aumont, du comte de Rambouillet, d'Alphonse Ornano et du médecin Miron, amis des ministres renvoyés.

1588.

CHAPITRE XXXIX.

Seconds états de Blois.

LA cour arriva à Blois le 27 septembre; il s'y trouvait peu de députés. L'ouverture de l'assemblée fut remise au mois suivant; elle eut lieu le 16 octobre. Le clergé était représenté par cent quatre députés, parmi lesquels on comptait quatre archevêques, vingt-un évêques, et deux abbés, chefs d'ordre. Les évêques étaient revêtus du rochet et du camail, et les ecclésiastiques du second ordre, du surplis. On comptait cent quatre-vingts représentans de l'ordre de la noblesse; ils portaient un riche manteau (1) sur leur pourpoint, et

(1) Méserai, Abr. chron. de l'hist. de France, liv. 3. De Thou, liv. 92. Essai sur les états généraux de France, tom. 2.

1588. sur la tête une toque de velours. Cent quatre-vingt-onze députés représentaient le tiers état, tous gens de justice ou de commerce. Les premiers avec la robe et le bonnet carré; les seconds avec le capot et le bonnet rond.

Non-seulement tous les députés étaient catholiques, mais la plupart se montraient tellement attachés à la ligue que, plusieurs jours avant l'ouverture des états, s'étant assemblés en comité préparatoire, ils sollicitèrent le roi de leur envoyer l'édit d'union, afin qu'ils en jurassent l'observation.

Cette assemblée, comme celle tenue quelques années auparavant dans la même ville, commença par une procession où le roi, environné de ses compagnons de débauche, invoquait le Saint-Esprit en méditant la perte des Guise, tandis que les Guise se conduisaient de la même manière en méditant la perte du roi. Le clergé de toutes les églises de Blois précédait les trois ordres. Le roi, entre les deux reines, sa femme et sa mère, suivait le Saint-Sacrement porté par un archevêque; les princes et les grands officiers de la couronne environnaient le monarque.

Tous les députés s'étant rassemblés dans la grande salle du château, le roi s'assit sur un trône surmonté d'un dais; les reines, les princes, les cardinaux, les pairs et les officiers de la couronne prirent place autour de lui;

la compagnie de gentilshommes appelée *à bec à corbin*, se rangea derrière eux, tous sur un vaste échafaud richement décoré.

1588.

Aux pieds du roi, le duc de Guise, grand maître de France, assis sur un tabouret à bras, tenait en sa main un long bâton semé de fleurs de lys d'or; à gauche, le garde des sceaux, Montholon, s'asseyait sur un autre tabouret; à droite, était la place du duc de Mayenne, grand chambellan, alors à la tête d'une armée en Dauphiné; devant le roi, sur une estrade moins élevée, se placèrent les secrétaires du roi et les conseillers d'état. Le nonce du pape, les ambassadeurs et les dames de la cour, regardaient du haut des galeries fermées par des jalousies. On avait élevé des gradins sous ces jalousies pour les curieux.

Les députés des trois ordres s'étaient placés avant que le roi entrât dans la salle; ils se réunirent d'abord dans la cour du château, un héraut les appela; d'autres hérauts les recevaient à la porte et les conduisaient au grand maître des cérémonies; cet officier assignait à chacun sa place. Tous les députés étant assis, le duc de Guise salua l'assemblée et alla chercher le roi.

Tout le monde se leva lorsque Henri III entra dans la salle; les députés écoutèrent de bout le discours de ce prince. Il commença par assurer les états de la droiture de ses inten-



1588. tions (1) pour le bien et la tranquillité du royaume; il exhorta les députés à se dépouiller de tous préjugés pour fermer les plaies de l'état; enfin, il les conjura de l'assister de leurs conseils, sans prêter l'oreille aux perfides insinuations des malintentionnés, et encore moins aux clameurs des factieux. Le garde des sceaux harangua ensuite; il loua, suivant l'usage, la bonne volonté du prince, et exposa plus au long les objets que le prince n'avait fait que désigner. L'archevêque de Bourges répondit au nom du clergé par des protestations de respect et de soumission. Le baron de Beaufremont, fils de celui qui avait présidé la noblesse aux états précédens, parla au nom de la noblesse, et la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris, au nom des communes (2). La seconde séance fut indiquée pour le 18.

Dès cette séance, Henri III reconnut que l'esprit de la ligue dominait entièrement dans les états, et que les Guise y donnaient à leur volonté et à leur intérêt, le caractère apparent de la volonté et de l'intérêt de la nation. D'abord il fut forcé de renouveler l'édit de réunion et d'en jurer solennellement l'observation; triste cérémonie dont il s'était imposé à lui-même la

(1) Recueil général des états, part. 2, pag. 84.
(2) De Thou, liv. 92.

dure nécessité. Le roi, après avoir proscrit le quart des Français et l'héritier présomptif de sa couronne, défendait à ses sujets toute autre association que celle de la sainte ligue, sous peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté.

Toute l'assemblée fit le même serment. Un acte en fut dressé par un secrétaire d'état; il portait: « Le roi, séant à Blois dans l'assemblée des états généraux (1), a juré sa foi et parole de roi, de tenir et d'observer cette loi en tout ce qui dépendra de lui; les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, les cardinaux de Guise, de Lenoncourt, de Gondy, les ducs de Guise, de Nemours, de Nevers, de Retz; le garde des sceaux, le conseil du roi et les députés des trois états ont pareillement juré de garder et d'entretenir inviolablement ladite loi, tant en leur nom que pour les provinces et les ordres dont ils sont les représentans.

De Thou (2) observe que pendant cette cérémonie, les ligueurs paraissaient applaudir au roi; mais, qu'à certains signes, on s'apercevait qu'ils croyaient l'avoir rendu leur dupe:

(1) Mém. de la ligue. Recueil des états généraux de Toussaint Quinet.

(2) De Thou, liv. 92.

1588. l'effet de tant de sermens, ajoute l'historien, liait plus fortement les ligueurs au duc de Guise.

Cependant les Guise se méfiaient du roi; ils se plaignirent de plusieurs phrases de son discours, et les corrigèrent eux-mêmes avant qu'il fût imprimé. Le roi se prêtait à tout ce qu'on désirait de lui : non-seulement il laissa interpréter son discours comme il convenait aux Guise, mais, ayant juré sur l'eucharistie qu'il leur vouait une amitié parfaite, il ajoutait d'un ton converti, qu'il voulait se reposer désormais de l'administration de l'état, sur la reine mère et sur le duc de Guise, pour passer le reste de ses jours dans la retraite et dans les pratiques (1) de la religion.

Cette conduite encourageait le clergé à solliciter la prompte publication du concile de Trente, moyen infaillible pour attacher la cour de Rome à ses intérêts. Bientôt les trois ordres décrètent que le roi de Navarre et les autres princes de la maison de Bourbon, suspects d'hérésie, sont exclus de tout droit à la couronne de France. L'archevêque d'Embrun, Guillaume d'Avançon, suivi de douze députés de chaque ordre, vient demander au roi la sanction de ce décret.

---

(1) Journal de l'Étoile, tom. 2, pag. 136.

CHAPITRE XL.

Le roi de Navarre proteste contre les tentatives faites par les ligueurs pour l'exclure de la couronne.

HENRI, roi de Navarre, tenait, dans la Rochelle, une assemblée générale de tous les Français catholiques et protestans qui lui étaient affectionnés. Il envoyait alors à Blois une protestation contre les tentatives faites par les ligueurs au préjudice de son droit à la couronne. Dans cette protestation, dont les copies imprimées furent répandues en assez grand nombre, le roi de Navarre infirmait l'autorité de l'assemblée de Blois (1); il lui refusait la qualité d'états généraux, comme ne représentant point la totalité de la France. Il déclarait que, sans aucune raison, on le traitait d'hérétique, puisqu'il offrait de soumettre ses opinions religieuses à un concile libre, général ou national, pourvu que le pape, qui s'était permis de l'outrager, n'y eût aucun pouvoir.

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6. De Thou, liv. 92. Davila, Guerr. civ. de France, liv. 9.

1588. Henri III remit cette protestation (1) à l'archevêque d'Embrun, en ajoutant que la justice ne permettant de condamner personne sans l'entendre, il lui paraissait juste, avant d'aller plus loin, d'écouter les défenses du roi de Navarre. Il proposait de le sommer de nouveau de rentrer dans le sein de l'église.

Le clergé, assemblé dans une chambre (2) particulière, décida que Henri, roi de Navarre, opiniâtre et relaps, étant notoirement hérétique, on ne devait entretenir aucune correspondance avec lui. La noblesse et le tiers approuvèrent cette décision. Le même évêque se chargea de la présenter au roi, qui ne fit aucune réponse.

Henri III était parfaitement informé que les manœuvres des ligueurs tendaient à lui laisser la seule apparence de la royauté, en transportant le pouvoir suprême au duc de Guise et à ses frères. Ainsi Charles-Martel, et ensuite Pepin son fils, maires du palais, maîtres des finances et des troupes, tinrent les rênes du gouvernement, tandis que les rois, ensevelis dans la mollesse, ne sortaient pas de la solitude de leurs palais. Les ligueurs disaient assez hautement, que cet exemple convenait parfaite-

(1) Mathieu, liv. 8.
(2) Essais sur les états généraux, tom. 2.

ment à la circonstance où l'on se trouvait. D'un côté, ils comparaient le caractère de Henri III à celui du dernier roi mérovingien ; de l'autre, le duc de Guise, partageait aux yeux de ses partisans, l'éclat dont Charles-Martel brilla aux yeux de ses contemporains. Les princes de la maison de Bourbon étant déclarés déchus de leur droit à la couronne, les uns comme notoirement hérétiques, les autres comme ayant favorisé les hérétiques dans toutes les occasions, le cardinal de Bourbon, reconnu héritier légitime, devait vivre à peine le temps nécessaire pour accoutumer les Français à la domination de la maison de Lorraine.

Il ne s'agissait que d'investir le duc de Guise de tous les droits attachés à la charge éminente de lieutenant général de la couronne de France. Cette dignité lui avait été promise par l'édit de réunion. Henri III lui avait donné en échange celle de généralissime, dont les prérogatives étaient moins étendues. Ses partisans exigeaient une décision des états à ce sujet. Elle ne pouvait manquer d'être favorable au duc ; alors toutes les barrières entre lui et le trône s'applanissaient.

Pendant qu'on disputait à Blois, on apprend que le duc de Savoie (1) s'était emparé du mar-

(1) Guichenon, Hist. de la maison de Savoie. Hist. de Lesdiguières, liv. 3.

1588. quisat de Saluces et menaçait le Dauphiné. Cet événement put contribuer à l'assassinat des Guise. Le duc de Savoie se défendait avec peine dans ses montagnes contre le duc de Lesdiguières, chef des protestans du Dauphiné. On ne pouvait se dissimuler qu'il n'avait pris les armes contre la France, sans être appuyé par une coalition capable de lui prêter les forces dont il manquait.

Le duc de Savoie (1) se faisait précéder par un manifeste, dans lequel il déclarait que la religion seule lui mettait les armes à la main. Il armait, disait-il, pour soutenir la ligue signée par lui conjointement avec le pape, l'empereur et le roi d'Espagne; on devait donc prévoir une guerre prochaine avec ces puissances, mais ces puissances étaient liées formellement d'intérêt avec le duc de Guise, chef réel de la ligue; c'était donc lui dont les secrètes suggestions avaient décidé l'armement du duc de Savoie, afin d'achever d'écraser Henri III entre la guerre civile et la guerre étrangère. Non-seulement le duc de Guise se trouvait dans des circonstances pareilles à celles dont Pepin profita pour précipiter du trône les descendans de Clovis, mais le prétexte de

(1) Mém. du duc de Nevers, tom. 2. Guichenon, Hist. de la maison de Savoie.

religion suscitait dans Sixte-Quint un pontife de l'humeur de Zacharie. Henri III voyait sa ruine prochaine inévitable, s'il n'arrêtait, de la manière la plus prompte, les projets du duc de Guise.

Cette agression changeait aussi les dispositions d'une partie des députés aux états. Il leur paraissait honteux de déchirer la France par une guerre intestine, lorsqu'un petit prince bravait la nation divisée. Cette bravade présentait le caractère de l'outrage le plus sanglant, le plus intolérable. Il appelait la plus prompte vengeance, et fut bientôt le vœu d'une grande partie des députés; leurs voix se réunissaient pour faire la guerre au duc de Savoie et la paix avec les protestans.

Une disposition aussi inattendue (1) jetait le duc de Guise hors de ses mesures. Les Français, occupés à une guerre du dehors, devaient perdre peu à peu cet enthousiasme religieux sur lequel se fondait l'espoir de son élévation. Les ressorts préparés par lui de longue main, pouvaient se briser à la fois, à mesure que les princes du sang, aimés des guerriers, recouvreraient leur crédit aux dépens du sien. Le chagrin le plongea dans de fâcheuses réflexions : il résolut d'appeler la

(1) De Thou, liv. 92.



1588. ruse au secours de la force. Plusieurs écrits furent répandus; on y accusait le roi d'avoir lui-même engagé le duc de Savoie à s'emparer du marquisat de Saluces pour traverser les délibérations des états et favoriser les protestans par lui protégés en secret. Le duc de Guise offrait d'aller reprendre cette petite province, aussitôt qu'il aurait été nommé par les trois ordres, lieutenant général de la couronne de France. A l'entendre, cette expédition devait à peine retarder de quelques semaines la ruine du roi de Navarre.

Mais, malgré la plus ingénieuse récrimination, les liaisons entretenues par le duc de Guise avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, étaient si universellement connues, que l'expédition du duc de Savoie, passait dans l'esprit du plus grand nombre des députés, pour une intrigue concertée dans le conseil particulier de la ligue.

Deux (1) partis très-prononcés s'étaient formés dans les états, l'un pour faire la guerre au duc de Savoie, l'autre pour dissimuler son

---

(1) Invention des bombes à la guerre par un homme de Venloo, si même elles ne sont pas plus anciennes, comme il paraît par des relations manuscrites du siége de Rhodes en 1552, qui portent que les Turcs s'en servaient au siége. *Hénault*, tom. 2.

1588.

injuste agression jusqu'à l'entière extermination des protestans. Dans cette lutte, les émissaires du duc de Guise reprenaient leurs avantages. Les orateurs de ce parti, sans désapprouver expressément la guerre étrangère, refusaient les subsides nécessaires pour la soutenir. Les uns faisaient une peinture exagérée de la misère publique, et attribuant à la pesanteur des impôts des événemens malheureux dont les guerres civiles étaient les seules causes, ils déploraient les émigrations fréquentes et le dépeuplement de plusieurs provinces, dont les habitans allaient chercher une vie plus douce dans les royaumes voisins ; d'autres criaient contre la rapacité des financiers et voulaient qu'ils fussent poursuivis par les voies de la justice. Le célèbre Pasquier, qui assistait à ces états, disait en vain à ce sujet, qu'ordonner la guerre et supprimer les impôts étaient des choses incompatibles, et qu'attaquer les financiers au milieu d'une guerre, c'était traiter en écolier les affaires d'état (1).

On demandait la réduction des tailles à la somme payée sous François Ier.; mais depuis lors la découverte du Nouveau-Monde, en augmentant prodigieusement le numéraire, avait changé les rapports de toutes les dépenses.

(1) Pasquier, liv. 13, lett. 3.

1588. L'imprimerie multipliait les connaissances, mais on n'appliquait pas encore cet art nouveau à des objets utiles; on imprimait de misérables ouvrages de controverse, dont la dangereuse lecture disposait les cœurs à la haine et à la guerre civile.

Depuis que la maison Capétienne occupait le trône, presque aucune guerre civile n'avait été terminée au désavantage des rois. Ils avaient triomphé de tous les grands vassaux et même des monarques britanniques, maîtres de la Normandie et de la Guienne. L'invention de la poudre à canon exigeant des troupes plus exercées, et rendant la guerre beaucoup plus dispendieuse, il devenait de jour en jour plus difficile que le succès de toute campagne ne fût pas dans les mains du roi; aussi les Guise avaient préféré au parti de combattre Henri III, celui de paraître agir en son nom. Le triomphe de leur politique eût été de forcer le roi de combattre une partie de ses sujets en lui refusant les fonds sans lesquels cette guerre ne pouvait être poursuivie; alors, ce duc, avec l'argent du roi d'Espagne, dominait sans réserve.

Au milieu de ces dissensions, un événement tragi-comique (1) fut sur le point d'ensanglanter les états : les laquais, dans les cours

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 9.

et dans les antichambres du château, s'étaient divisés en deux factions, comme leurs maîtres dans les appartemens intérieurs, se donnant le nom de *Royalistes* et de *Guisarts*. C'était chaque jour de nouvelles querelles, et souvent ils en venaient aux mains. Le 30 novembre, dans le temps qu'ils attendaient leurs maîtres, un combat à coups de poings entre deux pages, l'un du duc de Montpensier et l'autre du duc de Guise, devint le signal d'une bataille générale : tous les valets courent aux armes ; les gens de livrée du roi, du prince de Conti, du comte de Soissons et du cardinal de Vendôme, se rangent auprès de ceux du duc de Montpensier ; les laquais du duc de Guise sont soutenus par ceux du prince de Joinville, du duc de Nemours, du duc d'Elbeuf, du comte de Brissac. Le parti guisart eut le dessus dans ce choc ridicule ; il poussa ses antagonistes jusque dans la pièce contiguë à l'appartement du roi, au-dessus de celui de la reine mère où presque toute la cour se trouvait assemblée. Les soldats des gardes séparèrent bientôt les combattans ; mais, dans les premiers instans du tumulte, le bruit s'était répandu dans la ville qu'on se massacrait dans le château. Ce bruit fut porté jusque dans Paris.

1588.

CHAPITRE XLI.

Assassinats du duc et du cardinal de Guise.

On tourna cet événement en plaisanterie le lendemain, mais il avait fait sur l'esprit du roi l'impression la plus sinistre. Aigri par les injures passées, effrayé par les dangers présens et futurs, il résolut de se défaire par un assassinat d'un sujet rebelle (1), qui s'était mis au-dessus des lois. La mort du duc et du cardinal de Guise fut résolue dans un conseil secret, où furent appelés le maréchal d'Aumont, l'ancien surintendant des finances Bellievre, Nicolas d'Angennes de Rambouillet, Armand Duplessis, prévôt de l'hôtel, et Miron, médecin du roi, dont j'emploie la relation manuscrite qui se trouve dans la bibliothèque impériale (2). D'Aumont conseillait au roi de faire arrêter les deux frères et de les mettre en justice comme cri-

(1) Le roi reçut un billet ne contenant que ces deux mots : *Mors Coradini vita Caroli, mors Caroli vita Corodini.* Cayet, tom. 1.

(2) Galerie philosophique du seizième siècle, tom. 2, pag. 100. De Thou, liv. 93.

minels de lèse-majesté. Ce projet ne pouvait satisfaire le roi, parce que la plus grande partie des pairs et des officiers du parlement étaient ligueurs. Le duc de Guise s'était conduit avec tant d'art à la journée des barricades, qu'il avait paru réprimer le peuple au lieu de l'exciter à la révolte; d'ailleurs le roi avait publié une amnistie. Cette journée ne pouvait donc faire le sujet d'une accusation contre le duc.

Enfin, dans l'état des choses, aucun magistrat n'aurait osé condamner à mort le cardinal de Guise. Rome, alors toute puissante par les préjugés des peuples, donnait à un cardinal le droit de troubler impunément les états. On conclut à faire poignarder le duc et le cardinal : l'exécution de ce double meurtre n'était pas aisée. Le duc, suivant l'usage du temps, était constamment entouré d'une foule de guerriers; ils l'accompagnaient jusqu'à la porte de la salle où se tenait le conseil. Une fois entré, il se trouvait environné d'un assez grand nombre d'amis ou de complices, pour n'avoir à craindre aucune surprise. Voici le parti qu'on prit.

Du grand escalier on parvenait dans le salon où le conseil était en usage de s'assembler; au bout du salon, était le cabinet du roi; à main droite sa chambre à coucher; à main gauche, une garde-robe. Vis-à-vis la porte du cabinet, était une petite pièce communiquant à une galerie d'où l'on descendait, par un escalier dé-

1588. robé, à l'appartement de la reine mère. Les gentilshommes dont les conseillers d'état étaient accompagnés, s'arrêtaient dans la salle antérieure à celle du conseil. Le roi résolut de faire assassiner les deux Guise un jour de conseil. Lognac, un des gentilshommes de sa chambre, se chargea de commettre ce meurtre avec plusieurs des quarante-cinq dont j'ai parlé précédemment.

Henri III vint au conseil le 22 décembre, et dit qu'il souhaitait qu'on expédiât le lendemain plusieurs affaires pressantes, afin de pouvoir se livrer à ses dévotions durant les fêtes de Noël.

Guise fut prévenu par plusieurs personnes du danger dont il était menacé; la veille même de sa mort, il trouva sous son couvert, en se mettant à table, un billet dans lequel on l'assurait que le roi voulait le faire tuer. Il prit un crayon, mit au-dessus de l'écriture ces deux mots (1) : *Il n'oserait*, et laissa le billet où il était. Cette sécurité prouve l'étendue du péril dans lequel se trouvait le roi. En effet, nous lisons dans le Journal de l'Étoile, un trait semblant attester que Henri III ne fit que prévenir le duc de Guise : « Attendez, disait Péricard, secrétaire du duc, le 30 novembre, à ceux qui

(1) Mathieu, liv. 8, De Thou, liv. 93.

demandaient des passe-ports, attendez, *bientôt nous changerons de qualité.* »

1588.

Le 23, à huit heures du matin, le duc étant arrivé dans la salle du conseil avec le cardinal son frère, un huissier de la chambre vint l'avertir que le roi avait une affaire importante à lui communiquer. Il se lève sans crainte, salue, sort de la salle du conseil, entre dans le cabinet du roi, est reçu avec respect par ceux qui allaient l'égorger. Au moment où la porte de la chambre à coucher du roi s'ouvrait, neuf satellites se jètent sur lui, saisissent son épée et le frappent; il se débat, secoue les assassins avec tant de bruit, que son frère se leva pour venir à son secours (1). Il n'était plus temps, le duc était tombé dans son sang. Le maréchal d'Aumont arrête le cardinal et l'enferme dans un grenier. On s'assure, dans le même temps, du vieux cardinal de Bourbon, de la duchesse douairière de Guise, du prince de Joinville des ducs de Nemours et d'Elbœuf, des comtes de Hautefort, de Brissac, de Saint-Aignan. Richelieu, prévôt de l'hôtel, entre dans la salle des états, en criant qu'on avait voulu assassiner le roi. Il arrête le président de Neuilly, le pré-

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 91. De Thou, liv. 93. Cayet, tom. 1. Tortora, Hist. des guerr. de religion de France.



1588. vôt des marchands, deux échevins de Paris, et Vincent Leroi, président au présidial d'Amiens. Les députés épouvantés prennent la fuite; les uns sortent de Blois; les autres ne s'étant pas assez pressés de partir, trouvèrent les portes de la ville fermées, et furent contraints de cacher leurs appréhensions sous de faux témoignages de joie. Le cardinal fut assassiné le lendemain (1) à coups de hallebardes.

Richelieu fit brûler les corps des deux frères et disperser leurs cendres, de peur que la multitude n'en fît des reliques. « Me voilà enfin roi! disait Henri III à la reine mère, alors malade de la maladie dont elle mourut.—Votre habit est bien coupé, répondit Médicis, il s'agit de le coudre. »

C'est à quoi Henri n'avait pas songé. Le duc de Nemours s'évada, soit en gagnant ses gardes à force d'argent, soit en profitant de leur négligence. Anne d'Est, mère du duc et du cardinal de Guise, fut mise en liberté par ordre du roi. Presque tous les autres prisonniers étaient membres des états; ils furent réclamés par l'assemblée, on les lui rendit. Le roi voulait faire arrêter (2) le duc de Mayenne dans

(1) Journal de Henri III.

(2) Hist. du connétable de Lesdiguières, liv. 3. De Thou, liv. 93.

l'armée commandée par lui ; averti à temps, il se réfugia dans son gouvernement de Bourgogne, et devint bientôt chef des ligueurs.

1588.

CHAPITRE XLII.

Mort de Catherine de Médicis. La Sorbonne déclare Henri III déchu du trône.

La mort de la reine mère fut le dernier acte de cette tragédie. Cette princesse, âgée de soixante et dix ans, fut percée jusqu'au cœur lorsque, le lendemain de l'assassinat des Guise ayant été visiter le cardinal de Bourbon, il lui jeta en face ce sanglant reproche : « Quoi ! madame, vous nous avez tous menés à la boucherie ! » Elle était déjà malade, son mal augmenta; elle mourut le 5 janvier 1589. Sa mort fut regardée comme une chose indifférente; elle ne causa ni joie ni tristesse. Cette femme, après avoir occupé durant trente ans les cent bouches de la renommée, fut bientôt oubliée au milieu des convulsions de la France.

Tandis que dans Blois Henri III examinait les cahiers des états, au lieu de marcher rapidement à Paris avec son armée, ses ennemis soulevaient la France. Rien ne saurait peindre

1588.

la fureur de la ligue (1), à la nouvelle de la mort de son chef. La populace ardente à remuer n'éclatait pas seule, tous les ordres de l'état se soulevaient; l'assassinat d'un guerrier et d'un prêtre rendait Henri III exécrable à la moitié de la France, sans augmenter son pouvoir. Ce meurtre était utile au roi de Navarre; cependant il n'en témoigna aucune joie. Duplessis Mornay empêcha les Rochellois de faire des réjouissances à ce sujet, dans la crainte qu'on reprochât un jour aux réformés d'avoir approuvé une action regardée généralement comme criminelle. Les états de Blois furent congédiés le 4 janvier 1589.

La nouvelle du meurtre des Guise fut portée à Paris par un courier dépêché par l'ambassadeur d'Espagne (2). Les boutiques sont fermées à l'instant; la multitude s'assemble en tumulte sur les places et dans les principales rues. Les uns courent à l'hôtel de Guise où demeuraient Catherine de Clèves, duchesse de Guise, et sa belle-sœur, la duchesse de Montpensier. Le conseil des Seize s'étant assemblé, élut pour gouverneur de Paris, Charles de Lorraine, duc d'Aumale. Un secret pressentiment l'avait

(1) De Thou, liv. 93.

(2) Cet ambassadeur, quittant Blois assez brusquement, se retira à Paris. Daniel, Hist. de France, tom. 6.

éloigné des états ; il accepta le gouvernement de Paris, en promettant de ne rien entreprendre sans l'aveu du conseil de la ligue. Le fanatisme déjà extrême, avait acquis de nouvelles forces ; toutes les églises retentissaient des noms de *tyran*, d'*assassin*, d'*ennemi de la religion et de l'état*, donnés à Henri III par les prédicateurs catholiques. On prodiguait aux Guise les noms de *saints martyrs*.

Le 28 décembre, le conseil des Seize fit présenter à la Sorbonne, au nom de la ville de Paris, un écrit dans lequel, après un récit pompeux des services rendus par les princes de la maison de Lorraine, on exposait que le roi avait fait inhumainement massacrer les défenseurs de la religion catholique ; et on demandait si ce prince, par ce forfait, n'était pas déchu de sa couronne (1), et si les sujets, déliés du serment de fidélité, pouvaient en sûreté de conscience refuser d'obéir à un monarque hypocrite, soutien déclaré des calvinistes, persécuteur de la sainte église, et meurtrier d'un cardinal, sans respect pour son caractère sacré ? La Sorbonne répondit que *les Français étaient déliés du serment de fidélité et du devoir d'obéissance envers Henri de Valois, et qu'il leur était loisible de prendre les armes contre lui.*

(1) Mém. de la ligue, tom. 3.

1588. Armée de ce décret, la multitude perdant toute retenue, détruisait les armes de Henri III sur les monumens publics. On recherchait les individus soupçonnés d'être attachés aux partis protestant ou politique. Sous ce prétexte, les personnes pacifiques et ne prenant aucune part aux troubles publics, étaient menacés de la perte de leurs biens et même de leur existence; plusieurs furent contraints de sortir de Paris, pour chercher ailleurs leur sûreté; d'autres se rachetaient à prix d'argent. Un grand nombre périt misérablement, malgré les soins du duc d'Aumale. Toutes les rues se remplissaient d'hommes armés; Paris ressemblait à une ville livrée au pillage.

Achille du Harlay (1), premier président au parlement de Paris, s'opposait d'une manière indirecte à cette frénésie, et tâchait de modérer l'effervescence des esprits irrités. Le conseil de la ligue regardant la couronne comme vacante, avait ordonné une nouvelle convocation des états généraux dans Paris. Il n'osait pas répandre cette proclamation dans les provinces sans qu'elle eût été enregistrée dans les cours supérieures. On s'attendait à trouver des oppositions invincibles dans le parlement aussi longtemps qu'il serait présidé par Achille du Harlay,

(1) Journal de Henri III.

par Pierre Séguier, par Jacques Auguste de Thou, et par plusieurs autres magistrats attachés à l'antique constitution de la monarchie ; le conseil de la ligue triompha de cet obstacle par le coup d'éclat le plus extraordinaire.

1588.

CHAPITRE XLIII.

Plusieurs membres du parlement de Paris sont conduits en prison.

1589.

Bussi Leclerc, procureur au parlement, devenu gouverneur de la Bastille, entre, le lundi seize janvier, dans la grand'chambre, accompagné d'une force armée considérable. Il ordonne aux magistrats d'enregistrer la déclaration du conseil des Seize et le décret de la Sorbonne (1) ; sur leur refus, il conduit prisonniers à la Bastille le premier président Achille du Harlay, et ceux des magistrats reconnus pour être attachés au roi. Plusieurs, parmi lesquels on comptait de Thou et Séguier, eurent le bonheur d'éviter la prison en se cachant. Ils se rendirent furtivement auprès du roi. Un grand nombre (2) de membres de la chambre des

(1) Journal de Henri III.
(2) Mémorial de la chambre des comptes, coté 4 K, fol. 320.

1589.

comptes et de la cour des aides furent enfermés dans d'autres prisons.

Le lendemain le reste du parlement s'assemble, présidé par Barnabé Brisson. Ce magistrat en protestant en secret devant deux notaires qu'il cédait à la force, en tenant l'audience du parlement, crut se préparer une ressource contre l'incertitude des événemens, sans réfléchir sur une vérité prouvée par toutes les pages de l'histoire, que pendant les troubles civils (1), celui qui flotte entre deux partis, périt ordinairement victime de l'un ou de l'autre.

Environ cent quatre-vingts membres composaient alors le parlement de Paris. Cinquante étaient en prison, d'autres en fuite. Le reste s'assembla à l'ordinaire. Tous les présidens et conseillers firent serment sur le crucifix de ne jamais se départir de la ligue, et de venger la mort du duc et du cardinal de Guise contre les auteurs et les complices de ce meurtre (2). Une assemblée générale fut tenue au parlement pour régler la forme d'une administration provisoire. Les membres du parlement, le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands

(1) Un hérant fut envoyé par le roi pour interdire ce parlement; il fut sur le point d'être pendu; le duc d'Aumale le fit sortir de Paris. *Daniel*, tom. 6.

(2) Journal de Loisel.

et les échevins, et un grand nombre d'individus de toutes les conditions (1) signèrent une promesse de réunir leurs efforts pour la défense de la religion catholique et la punition exemplaire des assassins du duc et du cardinal de Guise ; cette société eut le nom de sainte union. C'était une nouvelle combinaison de la ligue.

CHAPITRE XLIV.

Requête présentée au parlement contre les meurtriers du duc et du cardinal de Guise.

En conséquence de cette promesse, Anne d'Est, mère des deux princes assassinés et Catherine de Clèves, duchesse de Guise, présentèrent requête au parlement contre les assassins. Le parlement répondit : «Vu par la cour, toutes les chambres assemblées, la requête à elle présentée, etc. Tout considéré ladite cour à ordonné et ordonne commission d'icelle être délivrée aux suppliantes. »

Par un second arrêt, Pierre Michon et Jean Courtin furent nommés conseillers commissaires

(1) Cayet, tom. 1. Mém. de la ligue.

1589. pour informer (1). Le roi avait ordonné au parlement de faire le procès à la mémoire du duc. Le parlement, sur une nouvelle requête présentée par Anne d'Est et par Catherine de Clèves, rendit cet arrêt.

« Vu par la cour la requête présentée par Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, laquelle avertie que ceux qui ont proditoirement meurtri le corps (des Guise) s'efforcent de diffamer leur mémoire par une forme de procès, ayant à cette fin député certains prétendus commissaires au préjudice de la juridiction de ladite cour, privativement à tous autres juges; au moyen de quoi icelle suppliante a appelé et appelle de l'auctroi de ladite commission, requérant en être reçue appelante et de tout ce qui s'en est suivi ou pourra s'ensuivre, comme de procédures manifestement nulles.... et ordonne commission lui être livrée pour intimer sur ledit appel tous ceux qui ont expédié et délivré ladite commission, et néanmoins ordonner que défenses leur soient faites... de passer outre. Tout considéré, la cour a reçu et reçoit ladite de Clèves, appelante de ladite commission et exécution d'icelle.... fait défenses aux commissaires et à tous autres de passer outre. Fait en parlement le 10 février 1589. Signé *du Tillet.* »

---

(1) De Thou, liv. 94.

1589.

Il parut une autre pièce imprimée chez Denis Binet, avec permission, en 1589, en ces termes:

« MM. les députés du royaume de France demandeurs selon l'exploit de Pierre Dufour, du 12 janvier, d'une part, et le peuple aussi demandeur contre Henri de Valois, au nom et qualité qu'il procède d'autre part. Disent pardevant vous, MM. les officiers et conseillers de la couronne de France, tenant la cour de parlement à Paris, que pour les causes et moyens ci-après déduits;

» Ledit Henri de Valois, pour raison d'assassinat commis ès illustrissimes personnes des duc et cardinal de Guise, sera condamné à faire amende honorable en chemise, la tête et les pieds nus, la corde au cou, assisté de l'exécuteur de la haute justice, tenant en sa main une torche ardente de trois livres. Lequel dira et déclarera à l'assemblée des états, les deux genoux en terre, qu'à tort et sans cause il a commis ou fait commettre ledit assassinat, duquel il demandera pardon à la justice et aux états; que dès à présent, comme criminel et déclaré tel, il sera déclaré indigne de la couronne de France, renonçant à tout droit qu'il y pourrait prétendre, et ce pour les cas plus à plein mentionnés au procès dont il se trouvera bien et dûment atteint et convaincu. En outre, qu'il sera banni et confiné au couvent des Hieronimites près du bois de Vincennes, pour là jeûner au pain

1589.

et à l'eau le reste de ses jours. Ensemble condamné aux dépens ».

Cette pièce est plus que suspecte. Bayle, en la citant à l'article *Henri de Guise*, aurait dû faire réflexion qu'elle ne se trouve pas dans les registres du parlement, qu'elle n'est signée d'aucun avocat, et qu'il n'y est pas fait mention de la mère et de l'épouse des assassinés. Il n'était pas d'usage de spécifier au parlement les peines que la justice peut infliger contre un coupable. Cette prétendue requête doit être considérée comme un libelle; mais elle montre quel était l'emportement des esprits dans ces temps déplorables.

A l'exemple de Paris, un grand nombre de villes se soulevaient contre le roi. Orléans et Chartres avaient pris les armes les premières. Meaux, Crépi, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Senlis, Creil, et toutes les autres villes de l'île de France adhéraient à la sainte union : Rouen et les principales villes de Normandie prenaient le même parti. La Picardie suivit cet exemple. La même chose arrivait en Champagne, où les royalistes ne conservaient que Reims, Châlons, Troyes, Vitri et Château-Thierry. Le feu de la sédition passa rapidement en Bourgogne, en Provence, en Languedoc, en Guienne, en Auvergne, en Bretagne. Les villes étaient opposées aux villes, les forteresses aux forteresses. Le faisceau social se

trouvant rompu, une infinité de gens couvraient leurs animosités particulières du voile de la cause publique. La France entière se signalait par des rapines, des massacres, des incendies; tout commerce s'interrompait, tout paiement des impôts s'arrêtait. Les Français, armés d'un bout de la France à l'autre, se poursuivaient avec une fureur délirante; tantôt sous le nom de réformés et de catholiques, de royalistes et de ligueurs; tantôt sous ceux de la sainte union, d'écharpes blanches, de Navarrois et de Lorrains. Une frénésie inconcevable s'acharnait au bouleversement de la France.

Ce soulèvement promettait au duc de Mayenne un pouvoir supérieur à celui de son frère. Des lettres de la duchesse de Montpensier et du duc d'Aumale l'avaient déterminé à se mettre à la tête de la sainte union. Il entra dans Paris le 15 février, à la tête de cinq cents hommes d'armes, fut déclaré (1) par le conseil de l'union, lieutenant-général de la couronne de France, et prêta serment, en cette qualité, dans la grand'chambre du parlement. Il promettait de protéger la religion catholique envers et contre tous; de conserver en leur entier les domaines appartenans à la couronne de France; de maintenir les priviléges des trois

(1) Journal de Henri III. D'Aubigné, tom. 3.

1589. ordres du royaume, et de faire observer les lois. De nouveaux sceaux furent faits, un grand pour les affaires de la première conséquence, un petit pour la chancellerie des cours souveraines; d'un côté se voyaient gravées des fleurs-de-lis de la manière accoutumée; de l'autre se trouvait un trône vide, avec cette légende : *Le scel du royaume de France.*

Mayenne était investi de toute l'autorité royale jusqu'à ce que les états généraux, convoqués pour le mois de juillet, en disposassent autrement. Le nouveau lieutenant général de la couronne employa d'abord son autorité à faire entrer dans le conseil de l'union plusieurs personnes dévouées à ses intérêts (1), pour décider avec lui les affaires les plus importantes, tandis que le conseil des Seize restait particulièrement chargé de celles qui regardaient en particulier la ville de Paris.

Mayenne ayant réglé ce qui concernait l'administration générale, songeait aux moyens de lever une armée et surtout de la payer. Le duc de Mercœur commandait en Bretagne; il était parvenu à faire révolter, contre le roi, presque toute la province, à l'exception de Rennes et de quelques châteaux peu importans; cette

(1) Daniel, histoire de France, tom. 6. De Thou, liv. 94.

province fournissait à la sainte union de l'argent et des hommes. Il n'en était pas de même en Normandie; la plupart des villes prenaient le parti de la ligue, mais la noblesse restait généralement fidèle au roi, et maintenait dans son obéissance les habitans des campagnes. Le peu de gentilshommes attachés à la ligue, n'étaient pas d'accord entre eux. Le duc de Mayenne envoya en Normandie le comte de Brissac pour remédier à ces mésintelligences. Le duc d'Aumale, gouverneur de Picardie, passa dans cette province, où les ligueurs dominaient à cause de la proximité des états du roi d'Espagne dans les Pays-Bas.

1589.

Le comte de Chaligni et le colonel de Saint-Paul, attachés de longue main à la maison de Lorraine, allèrent en Champagne; le vicomte de Tavannes fut chargé de commander en Bourgogne, province dont le duc de Mayenne était gouverneur; le Lyonnais fut confié au duc de Nemours; la Châtre commanda à Bourges; le marquis de Villars avec le capitaine de Vins était à la tête des ligueurs de Provence; le comte de Randan (1) commandait ceux d'Auvergne; Joyeuse, étant sorti des capucins pour combattre en faveur de la ligue, fut en Gascogne, où les ligueurs n'étaient pas

(1) Jean de la Rochefoucault, comte de Randan.

1589. puissans. Ils avaient peu de partisans en Guienne, en Languedoc et en Dauphiné.

CHAPITRE XLV.

Henri III transfère le parlement de Paris à Tours et à Châlons.

Tandis que la France entière prenait les armes, le roi, enfermé dans le château de Blois, était dévoré d'inquiétudes. Il avait perdu sa mère précisément dans le temps où ses conseils lui devenaient les plus nécessaires. Les membres des états, déguisant leurs sentimens, avaient donné publiquement des éloges à un assassinat détesté par eux (1), et le roi, sans examiner la sincérité de ces vaines démonstrations, ouvrage de la frayeur, montrait une confiance insensée. La plupart des membres des états, après lui avoir témoigné à l'envi leur soumission et leur zèle pour son service, ne se virent pas plutôt hors de Blois qu'ils se déclarèrent en faveur du duc de Mayenne (2).

Un héraut d'armes, au titre d'Auvergne,

(1) Pasquier, liv. 13, lett. 6. De Thou, liv. 93.
(2) Mém. de la ligue, tom. 3.

se présenta, le 26 janvier, aux portes de Paris, pour interdire le parlement et les autres cours souveraines, on le mit en prison; il fut menacé de la corde et renvoyé sans réponse. Le roi avait transféré le parlement, la chambre des comptes, et la cour des aides, à Tours et à Châlons. Plusieurs présidens et un assez grand nombre de conseillers, étant sortis clandestinement de Paris, tinrent leurs séances dans ces deux villes jusqu'à la réduction de Paris en 1594; le plus grand nombre continua ses fonctions dans la capitale (1).

Henri recevait chaque jour la nouvelle de quelque révolte. La perte d'Orléans lui fut extrêmement sensible à cause de sa proximité de Blois. Un fort tenait encore pour lui; il y avait envoyé le maréchal d'Aumont immédiatement après le meurtre des Guise, avec une partie du régiment des gardes. Claude de Lorraine, chevalier d'Aumale, vint au secours des ligueurs d'Orléans avec des troupes sorties de Paris. Il attaqua ce poste avec tant de vigueur que le maréchal d'Aumont, désespérant de le défendre, en sortit avec quatre cents hommes,

(1) Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un manuscrit de Blanchard : Auguste de Thou présida avec Nicolas Poitier à la chambre du parlement qui fut établie à Châlons, lorsque le parlement fut transféré à Tours par un édit du mois de février 1589.

1589.

y laissant une seule compagnie d'infanterie qui se rendit par composition.

Mais le roi paraissait surtout très-embarrassé sur la manière d'apaiser le pape (1). Il avait envoyé des instructions très-amples à Jean de Vivonne, son ambassadeur à Rome. Sixte-Quint, à la première nouvelle de la mort du cardinal de Guise, n'en parut pas fort ému; le cardinal de Joyeuse lui portant des plaintes amères, il lui répondit que ce sort était ordinaire à ceux qui, ayant cabalé contre leur souverain, ne prenaient pas assez de précautions contre les effets de leur vengeance. Mais, ayant appris quelques jours après l'emprisonnement du cardinal de Bourbon et de l'archevêque de Lyon, ce pontife, d'un caractère impétueux, fit éclater les transports de son indignation. En vain l'ambassadeur de France insistait sur le crime de lèse-majesté commis par le cardinal de Guise, et dont le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, frère du cardinal de Guise, étaient complices. Le pape inflexible, exigeait que ces prélats fussent remis en liberté.

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 30.

CHAPITRE XLVI.

Le roi quitte Blois pour se retirer à Tours.

HENRI avait auprès de lui le régiment des gardes et un corps de Suisses assez considérable. Le duc d'Epernon lui amenait quatre mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux. Les princes du sang, le duc de Montpensier, le prince de Conti et le comte de Soissons se trouvaient à Blois avec leurs compagnies d'ordonnance; le maréchal de Montmorency, chef du parti politique, augmentait cette petite armée d'un corps de troupes levées dans son gouvernement de Languedoc. Toutes ces forces réunies ne pouvaient résister à l'armée du duc de Mayenne, maître d'Orléans. Le roi prit le parti de se retirer à Tours, où il n'était guère plus en sûreté.

Il lui restait la ressource de faire la paix et une alliance défensive avec le roi de Navarre; mais, en prenant ce parti, il s'exposait évidemment à passer pour fauteur des hérétiques; il encourait le blâme de violer les édits dont il avait juré l'observation avec tant de solennité dans les états de Blois. D'ailleurs, comment trouver de l'argent pour payer les troupes; les

1589. revenus publics étaient montés sous son règne, suivant les mémoires de Sully, à trente-un million en 1581 (1); mais, depuis lors, la misère et l'anarchie avaient tari cette source de richesses, et le duc de Mayenne percevait les tailles dans les provinces où la ligue dominait. Henri tenta toutes sortes de voies pour apaiser le ressentiment du duc de Mayenne; il lui offrait les conditions les plus avantageuses (2). On assure que le duc répondit au nonce du pape, chargé de cette épineuse négociation : *Je ne pardonnerai jamais à ce misérable.*

Henri III eut alors recours au roi de Navarre, qu'il eût dû, dès le commencement de la ligue, choisir pour son appui, non-seulement comme le plus intéressé au maintien de la monarchie, mais comme un prince dont il connaissait la franchise, dont l'ame était au-dessus de son siècle, et qui n'aurait jamais abusé de sa qualité d'héritier présomptif de la couronne.

Henri, roi de Navarre, favorisait cette réunion par plusieurs écrits, dont la plus extrême modération formait la base, et par une conduite conforme à ces écrits (3), dans toutes

---

(1) Le marc d'argent valait 19 francs, et le marc d'or 222.

(2) Mémorie di Morosini, lib. 3.

(3) Mém. de Sully, tom. 1. Mém. de la ligue, tom. 3.

les villes de la Guienne, du Poitou et de la Saintonge dont il était le maître; les catholiques jouissaient de la liberté de conscience la plus illimitée. Chatellerault s'étant rendu à lui par composition, il y publia un manifeste (1), dans lequel condamnant toute rébellion contre l'autorité légitime, il offrait non-seulement de se soumettre au roi, pourvu que sa liberté de conscience fût assurée, mais il exhortait tous ses partisans à l'imiter dans une conduite si glorieuse, afin de justifier aux yeux de l'univers la droiture de leurs intentions, et que le seul désir d'obtenir la liberté d'exercer leur religion, en laissant la même liberté à leurs oppresseurs, les forçaient à rester armés. Ce manifeste, adressé aux trois ordres du royaume, fut envoyé au roi à Tours. Le duc d'Epernon et le maréchal de Montmorency (2), dont les Guise avaient juré la ruine, faisant valoir les dispositions du roi de Navarre, achevèrent de déterminer Henri III, ébranlé par les observations d'un grand nombre de personnes désintéressées.

Le nonce Morosini faisait au contraire tous ses efforts pour détourner le roi (3) de prendre

(1) Mém. de Duplessis Mornay, tom. 1. Cayet, tom. 1.

(2) Mém. de Sully, tom. 1. Hist. du duc d'Epernon, liv. 3.

(3) Mémorie di Morosini, lib. 3.

1589. ce parti. Il obtint l'autorisation de proposer au duc de Mayenne des articles de paix. Le prélat romain offrait au duc de Mayenne, avec le gouvernement de Bourgogne, le droit de mettre dans toutes les villes des gouverneurs à sa volonté, et de nommer à toutes les charges. Au jeune duc de Guise, le gouvernement de Champagne, avec deux villes de sûreté dans cette province. Le gouvernement de Lyon, au duc de Nemours; celui de Picardie au duc d'Aumale, avec deux villes de sûreté. On promettait les deux premiers gouvernemens de provinces qui viendraient à vaquer, au prince de Joinville et au duc d'Elbeuf. Enfin, on donnait au marquis de Pont-à-Mousson, fils aîné du duc de Lorraine, le gouvernement de Metz, Toul et Verdun, en stipulant la réunion de ces villes et de leurs dépendances au duché de Lorraine, si le roi venait à mourir sans enfans mâles. Ces propositions ayant été rejetées par le duc de Mayenne, le légat Morosini manda au roi de pourvoir à sa sûreté comme il le jugerait convenable; que pour lui, ne pouvant demeurer auprès d'un prince sur le point de combattre les catholiques à l'aide des protestans, il se disposait de retourner à Rome.

1589.

CHAPITRE XLVII.

Henri III se réconcilie avec le roi de Navarre.

Duplessis Mornay étant venu à Tours de la part du roi de Navarre, une trève fut signée. Elle devait durer un an, à condition que dans tous les lieux où les réformés étaient les maîtres, l'exercice public de la religion catholique subsisterait, conjointement avec celui de la religion réformée, et que le roi de Navarre servirait en personne le roi avec quatre mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux. On remettait au roi de Navarre la ville de Saumur (1), afin de lui procurer un passage libre sur la Loire. Henri IV en confia le gouvernement à Duplessis Mornay qui en fortifia le château. La même trève fut signée en Dauphiné par le colonel Alphonse d'Ornano avec le duc de Lesdiguières; leurs troupes se réunirent sur-le-champ contre l'ennemi commun.

La trève étant signée (2) par la médiation du duc d'Epernon, des obstacles particuliers re-

(1) Mém. de Duplessis Mornay, tom. 1.

(2) De Thou, liv. 95. Hist. du duc d'Epernon, liv. 3.

1589. tardaient l'entrevue des deux rois. Le roi de Navarre venait à la cour avec une répugnance marquée : les siens lui remettaient sans cesse devant les yeux le massacre de la St.-Barthelemi ; celui des deux Guise augmentait son anxiété. On répétait tous les jours à ses oreilles qu'un prince hypocrite pouvait bien avoir le dessein d'acheter du pape l'absolution du meurtre du cardinal de Lorraine en assassinant Henri IV (1). Malgré ces sinistres présages, le roi de Navarre se rendit auprès de Henri III, au château Duplessis-les-Tours. La première entrevue fut assez courte ; mais la franchise du caractère de Henri IV l'emporta bientôt sur toutes les appréhensions que ses vieux capitaines voulaient lui inspirer. Il sentait aussi que par cet abandon généreux il s'ouvrait le chemin assuré du trône.

Henri III publia alors deux édits (2); dans le premier, il déclarait le duc de Mayenne et ses adhérens, criminels de lèse-majesté et confisquait leurs biens s'ils n'avaient pas posé les armes dans le délai de six semaines; il rendait compte dans le second, de ses motifs pour traiter avec le roi de Navarre. Les deux rois

---

(1) Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand. Mém. de Beauvais Nangis.

(2) Daniel, Hist. de France, tom. 6.

ayant passé plusieurs jours ensemble à prendre les mesures convenables pour pousser la guerre avec vigueur, Henri IV revint à Chinon pour faire avancer ses troupes, qui faisaient difficulté de se mêler avec les troupes catholiques (1).

1589.

Aussitôt que l'union des deux rois fut connue à Paris, la fureur de la multitude redoubla. Henri de Valois parut l'ennemi le plus perfide de la religion catholique. Les curés et les moines dans leurs prônes et leurs sermons, échauffaient les esprits contre les deux rois; les mêmes anathèmes les foudroyaient, disait-on, dans toutes les chaires, puisqu'ils faisaient conjointement la guerre aux catholiques.

Quoique Sixte-Quint n'estimât pas les ligueurs, sa place lui faisait un devoir de les favoriser. Il fulmina contre Henri III (2), un monitoire, dans lequel il le citait à comparaître devant lui dans l'espace de soixante jours, en personne ou par procureur, le déclarant excommunié en vertu de la bulle *in cœna domini*, si dans un mois le saint siége n'était pas informé de son obéissance.

Cette bulle *in cœna domini* (3), composée

---

(1) Perefixe, Hist. de Louis-le-Grand.

(2) Millot, Elém. de l'hist. de France, tom. 3. Mézerai, Abr. chron, tom. 3.

(3) Millot, Elém. de l'hist. de France, tom. 3.

1589.

de plusieurs bulles publiées en 1568 par Pie V, toujours rejetée en France et en plusieurs autres états, toujours lue à Rome le jeudi saint, avait principalement pour objet les immunités de l'église; elle excommuniait les princes qui exigeaient des gens d'église quelques contributions que ce pût être; elle défendait même d'imposer de nouvelles taxes sur les laïques sans une permission expresse de Rome. Les excommunications sans nombre qu'elle exprimait étaient toutes réservées au pape. Elle excommuniait quiconque osait appeler, au futur concile, des sentences du pape, quiconque croyait que le pape était soumis au concile général. Toute la France était excommuniée à jamais par cette bulle, puisqu'on y suivait la doctrine du concile de Constance au sujet de la supériorité du concile général sur le pontife de Rome. Tous les rois de France étaient à jamais privés des droits de souveraineté, et la cour de Rome se montrait armée de censures pour soutenir ses anciennes prétentions. Mais si les princes, les ministres et les peuples venaient un jour à ouvrir les yeux, quels effets ne devait pas produire cet abus de l'autorité pontificale (1).

(1) La lecture de cette bulle a été supprimée à Rome par le pape Ganganelli.

1589.

Croirait-on que Henri III, que le meurtre du cardinal de Guise n'avait pas effrayé, parut consterné de ce monitoire fulminé contre sa personne, qu'il trembla sous la menace de l'excommunication. Henri IV eut beaucoup de peine à le rassurer : « Soyons vainqueurs, lui disait ce prince, et nous aurons l'absolution ; mais, si nous sommes battus, croyez que nous resterons excommuniés aggravés et réaggravés (1). » Effectivement, le cardinal de Joyeuse avait écrit de Rome qu'on donnerait ou qu'on refuserait l'absolution au roi, suivant que ses armes seraient heureuses ou malheureuses.

CHAPITRE XLVIII.

Siége de Paris.

MAYENNE s'était avancé sur les confins de la Touraine avec une armée de huit à dix mille hommes ; il manqua même une occasion d'enlever le roi dans les faubourgs de Tours (2), mais il fut contraint de faire retraite et de se rapprocher de Paris, dès que les troupes du roi

(1) Mém. de la ligue, tom. 3. D'Aubigné, tom. 3.
(2) D'Aubigné, tom. 3. Cayet, tom. 1.

1589. de Navarre se réunirent à l'armée royale. Les deux rois avaient résolu d'assiéger cette capitale. On partit de Tours au mois de mai. Le roi de Navarre formait l'avant-garde; Henri III menait le corps de bataille où se trouvaient le duc de Montbazon, les maréchaux d'Aumont et de Biron; le duc d'Epernon commandait l'arrière-garde.

Toutes les places se rendaient ou elles étaient forcées. L'armée royale fut renforcée devant Pontoise par un secours de dix mille (1) Suisses et de deux mille cavaliers allemands. Le duc de Montpensier et le duc de Longueville conduisaient en même temps au roi des secours considérables. Ces forces réunies formaient une armée de quarante mille combattans. Paris se trouvait bloqué presque de toute part. La navigation de la rivière était surtout interceptée. Le duc de Mayenne tenait garnison dans la ville avec huit mille fantassins et dix-huit cents chevaux. Ces troupes réunies à l'immense population de Paris semblaient en mesure de détruire successivement tous les postes de l'armée royale, éloignés les uns des autres; mais soit trahison ou défaut de subsistances, une partie de l'infanterie du duc de Mayenne, désertant dès les premiers jours du siége, alla grossir

(1) De Thou, liv. 96. Guichenon, Hist. de la maison de Savoie. Addit. aux mém. de Castelnau, tom. 2.

1589.

l'armée assiégeante. La consternation fut bientôt extrême dans Paris. Ceux qui avaient montré le plus d'ardeur à se soulever, se décourageaient les premiers, suivant le génie de la multitude. Un grand nombre de chefs de famille se flattant que leur obscurité les garantirait des vengeances de la cour, opinaient publiquement à ouvrir les portes. Ceux qui avaient toujours été attachés au parti de la cour, sans oser manifester leurs sentimens, devenus plus hardis, s'efforçaient de présenter les affaires de la ligue comme absolument désespérées. Le duc de Mayenne n'avait pas moins à craindre de l'inconstance des Parisiens que de la supériorité des armées des deux rois.

Henri III (1) était instruit de cette disposition générale par un grand nombre de transfuges abandonnant à chaque heure la ville pour passer dans son camp. Une foule d'aventuriers animés par l'espoir d'un riche pillage, augmentaient à chaque instant l'armée. Il fut résolu, dans un conseil de guerre, de donner un assaut général. Les deux rois étaient assurés d'emporter non-seulement les faubourgs, mais que, dans la ville, une partie des bourgeois prendrait les armes en leur faveur, les uns entraînés par leur ancien attachement à la maison royale, les autres pour réparer par ce service leurs révoltes passées.

(1) Davila, Guerr. civ., liv. 10.

1589.

Ce dessein arrêté, Henri III voulut reconnaître par lui-même les postes des ennemis (1). On dit que s'en retournant il s'arrêta à cheval sur les hauteurs de Saint-Cloud, d'où l'on découvre distinctement tout Paris, et proféra ces paroles : « Paris, tu es la capitale du royaume, mais une capitale trop riche et trop remuante; il faut te tirer du sang pour te guérir de tes frénésies. Encore quelques jours et l'on ne verra ni tes maisons ni tes murailles. Cette vaste plaine ne contiendra que des ruines. » Cette horrible catastrophe était généralement prévue. Le duc de Mayenne, déterminé à ne pas survivre à sa défaite, avait projeté de monter à cheval avec quatre mille hommes dévoués à la mort comme lui et de périr les armes à la main, lorsqu'un événement inopiné changea la face des choses.

CHAPITRE XLIX.

Henri III est assassiné.

Un jeune dominicain, nommé Jacques Clément, la tête échauffée par les déclamations de ses confrères, se crut destiné par le ciel à délivrer la France de celui que les ligueurs appe-

(1) Davila, Guerr. civ., liv. 10.

laient le persécuteur de la religion catholique. Ses supérieurs abusèrent de sa crédulité et de son fanatisme, en l'assurant que le pape le ferait cardinal en récompense de ce meurtre, et que s'il trouvait la mort en exécutant sa sainte entreprise, il mériterait une place glorieuse parmi les victimes du christianisme, conduites par leur généreux dévouement (1) à une gloire immortelle. Plusieurs écrits contemporains rapportent que la duchesse douairière de Montpensier s'était abandonnée à ce moine pour le mieux encourager. Ce fait n'est pas vraisemblable. Jacques Clément n'eut pas le temps de se vanter de cette bonne fortune en la supposant vraie, et sans doute la princesse n'en fit pas l'aveu.

1589.

Résolu de commettre ce crime (2), Jacques Clément obtint un passeport du comte de Brienne et du premier président Achille du Harlay, l'un et l'autre prisonniers à la Bastille, convaincus d'attachement au parti de la cour. Instruits des bruits sourdement répandus dans la ville que plusieurs travaillaient à y introduire l'armée royale, ils crurent ce moine chargé d'une négociation de cette nature; d'autres cepen-

(1) De Thou, liv. 93. D'Aubigné, tom. 3.

(2) Mém. du duc d'Angoulême. Mathieu, Hist. de Henri IV, tom. 1.

1589. dant regardèrent ces lettres de créance comme supposées et contrefaites (1). Le moine sortit de Paris le 31 juillet sur le soir, pour entrer dans le camp du roi. Les gardes avancées l'arrêtèrent; il leur dit qu'il avait à communiquer au roi des affaires de la plus haute conséquence (2); on le conduit à Jacques de la Guesle, procureur général au parlement de Paris, chargé des fonctions d'intendant de l'armée royale. La Guesle, l'ayant interrogé et ayant examiné les lettres dont il était porteur, lui remontra qu'il était trop tard pour obtenir une audience du roi, et lui proposa de passer la nuit dans son logis, en promettant de le présenter le lendemain au matin. Clément accepta l'offre, soupa chez la Guesle, coupa son pain avec un couteau suspendu à sa ceinture; il mangea, but et dormit aussi tranquillement que s'il n'eût roulé dans sa tête aucun mauvais dessein. Un bruit courait alors dans le camp, et même dans toute la France, que Henri III devait être assassiné par un moine. L'acharnement inconcevable avec lequel les prêtres invectivaient partout contre ce prince, était sans doute le fondement de cette rumeur populaire; mais elle devait éveiller le soupçon.

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6.
(2) Davila, Guerr. civ., liv. 10.

En effet, plusieurs demandèrent à Clément, durant le souper, s'il n'était point venu à mauvais dessein; il répondit, sans se déconcerter, qu'un projet de cette nature n'était pas matière à plaisanterie. Cependant, en réfléchissant que, selon l'opinion constante de tous les ligueurs, le meurtre d'un roi était légitime et même méritoire, lorsque ce roi était brouillé avec la cour de Rome; que cette opinion était celle de tous les prédicateurs dans leur chaire, et de tous les moines dans les livres pitoyables dont la France était inondée, et qu'on trouve à peine aujourd'hui dans un petit nombre de bibliothèques, comme des monumens curieux d'un siècle également barbare pour les lettres et pour les mœurs, on ne saurait concevoir comment ces questions ne firent pas naître des appréhensions, et ne conduisirent pas à prendre des précautions auxquelles toutes les circonstances semblaient inviter. Mathieu rapporte (1) qu'à l'entrée de la nuit, l'assassin, feignant de vouloir prendre l'air, pénétra au château de Saint-Cloud où résidait le roi, et s'adressa au duc d'Angoulême pour être introduit auprès du monarque, et que ce duc, choqué de la mauvaise physionomie de ce moine, le congédia brusquement en lui disant que le roi, retiré

(1) Hist. de Henri IV, liv. 1.

1589. dans son appartement, ne voyait personne; il fut obligé d'attendre au lendemain.

Le premier août de grand matin, la Guesle informa le monarque qu'un dominicain venu de Paris, demandait une audience particulière; le roi n'était pas entièrement habillé, cependant il ordonna qu'on l'introduisît sur-le-champ. Suivant le président de Thou, le roi sentit de la joie en voyant approcher celui qui allait l'assassiner; son cœur s'épanouissait toutes les fois qu'il voyait un moine.

Clément étant introduit, le roi le tira à l'écart dans une croisée; Clément lui présenta la lettre d'Achille du Harlay, et pendant que le roi la lisait, tirant son couteau il le lui plongea dans le ventre. Le roi se sentant frappé, retira lui-même le couteau de sa plaie en jetant un grand cri et en blessa l'assassin au-dessus de l'œil (1). La Guesle lui passa sur-le-champ son épée au travers du corps; les gentilshommes de la chambre, Lognac, Montpezat et Mirepoix, précipitèrent par les fenêtres le cadavre de ce monstre. Il fut mis en pièces et brûlé par les soldats qui en jetèrent les cendres dans la Seine.

Si on n'eût pas massacré sur-le-champ ce

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 6. Journal de Henri III, année 1589.

misérable, il eût probablement divulgué d'étranges secrets. La promptitude avec laquelle la Guesle termina sa vie, rassembla sur sa tête des nuages qui ne sauraient être éclaircis.

Henri III fut mis au lit. Les médecins ne jugèrent pas d'abord sa plaie mortelle (1). Il manda les secrétaires d'état et leur ordonna d'écrire des lettres circulaires à tous les gouverneurs des provinces, pour les instruire de cet événement, en les exhortant de ne point s'en effrayer, parce qu'il espérait d'être guéri sous peu de jours. Il chargea en même temps Henri IV du commandement en chef de l'armée.

Sur le soir, les médecins ayant levé le premier appareil et sondé la plaie, trouvant les intestins percés, jugèrent, d'une commune voix, que le roi serait mort en peu d'heures. Il expira le 2 août sur les quatre heures du matin (2). Davila lui fait tenir des discours

(1) Opinion des chirurgiens rapportée par Mathieu. Hist. de Henri III, liv. 8.

(2) Davila, liv. 10. Mais le duc d'Angoulême rapporte seulement dans ses mémoires, que le roi ayant mandé le roi de Navarre, lui dit : Mon frère, la justice veut que vous succédiez après moi à ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de traverses, si vous ne vous résolvez à changer de religion ; je vous y exhorte autant pour le salut de votre ame, que pour le bien général.

1589.
romanesques pour convertir Henri IV. Ce prince n'était pas auprès du roi lorsqu'il mourut.

Ainsi finit Henri III à l'âge de trente-huit ans. Prince, selon l'expression de Daniel, digne du trône, s'il n'y fût jamais monté. Superstitieux et débauché à l'excès, son caractère était à l'unisson de son siècle. Dans ce temps de fanatisme et de fureur, le libertinage accompagnait les pratiques de la religion, ou pour mieux dire, se couvrait du manteau de l'hypocrisie. Chacun parlait de religion et on n'avait point de mœurs. Cependant, les mémoires de la reine Marguerite laisseraient soupçonner (1) qu'il ne faut pas ajouter foi à ce que les ligueurs ont écrit des débauches secrètes de Henri III, ni même de ses idées superstitieuses. Cette princesse pense qu'il pencha dès sa jeunesse en faveur de la religion réformée. Cette opinion lui fut généralement attribuée et causa sa mort. Il est probable que, se trouvant dans des circonstances où les ligueurs menaçaient perpétuellement sa liberté et son existence, il feignait une dévotion minutieuse qui n'était pas dans son ame, et peut-être que si sa vie eût été prolongée, sa mémoire serait parvenue jusqu'à nous sous une face différente. Il semble que le duc d'Epernon faisait

(1) Mém. de la reine Marguerite, liv. 1.

allusion à l'embarrassante situation de ce prince, lorsqu'aidé du secrétaire du cabinet Benoise, il plaça cette épitaphe sur son tombeau.

1589.

Adsta, viator, ac regum dole vices,
Cor regis isto conditum est sub marmore,
Qui jura Gallis, jura Sarmatis dedit.
Abi viator, ac regum dole vices.

« Arrête, voyageur, et plains le sort des rois. Ici
» repose le cœur d'un prince qui régna sur la France et
» sur la Pologne; un prêtre fanatique trancha ses jours.
» Va, voyageur, et plains le sort des rois. »

Les transports des Parisiens après cet événement, annonçaient l'esprit de la ligue (1); les deux duchesses de Montpensier, mère et fille, montées sur un char magnifique, parcouraient les rues de Paris, en criant : *bonnes nouvelles*, et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie dans toutes les places. Jacques Clément fut honoré comme un saint. On le comparait à Judith qui avait abattu la tête d'Holopherne. On (2) plaça son nom sur les autels. Il fut question de lui ériger une statue dans l'église cathédrale. La multitude cou-

(1) De Thou, liv. 97. Mém. de Sully, liv. 1. D'Aubigné, tom. 3.
(2) De Thou, liv. 96.

1589.

rait en foule chez sa mère, pauvre paysanne. On la félicitait d'avoir un fils, habitant du ciel. Le conseil de la sainte union lui assigna une pension qui ne fut pas long-temps payée. Le canon du château Saint-Ange annonça aux Romains l'apothéose du meurtrier. On prononça son panégyrique dans les principales basiliques de cette capitale du culte catholique. La même conduite fut tenue dans tous les pays où le culte romain était professé, à l'exception de Venise, où le sénat défendit rigoureusement aux prêtres de consacrer le crime de ce moine régicide.

Mariana, qui passe pour un écrivain sage, s'exprime ainsi dans son livre de l'Institution des Lois : *Jacques Clément se fit un grand nom. Le meurtre fut expié par le meurtre. Le sang royal coula en sacrifice aux mânes du duc et du cardinal de Guise, perfidement assassinés..... Ainsi périt Jacques Clément, âgé de vingt-quatre ans, la gloire éternelle de la France.*

On vendait à Paris le portrait de cet assassin, avec ces mots : *St.-Jacques Clément, priez pour nous.*

Un fait long-temps ignoré (1), c'est la forme du jugement contre la mémoire de l'assassin.

(1) Voltaire, Essais sur les mœurs, tom. 3.

Duplessis Richelieu, grand prévôt de l'hôtel, père du cardinal, instruisit le procès. Le procureur général la Guesle, qui avait conduit auprès du roi l'assassin, et qui l'avait tué brusquement, ne fut pas recherché ; il déposa en qualité de témoin. On craignit, sans doute, de connaître des secrets dont la nature pouvait être redoutable. Henri IV rendit lui-même la sentence contre Jacques Clément. Henri IV condamna le même jour un autre dominicain, nommé Jean le Roi, à être cousu dans un sac et jeté dans la Seine, pour avoir assassiné le commandant de Coutances. Cet arrêt fut exécuté deux jours après. C'était une chose très-rare qu'un tel jugement et un tel supplice. Les crimes qu'on punissait étaient encore plus étonnans.

Le corps de Henri III fut porté à Saint-Corneille, à Compiègne. Il y demeura jusqu'en 1610, qu'il fut transféré à Saint-Denis avec celui de Catherine de Médicis, sa mère, qui était resté en dépôt à Blois. Tous deux furent placés dans le mausolée des Valois. On enterra le cœur du roi et ses entrailles dans un lieu secret de l'église de Saint-Cloud. Henri IV ayant rendu la paix à la France par le traité de Vervins, y fit élever un monument. La femme de Henri III, Louise de Vaudemont, mourut à Moulins, en 1601 ; elle fut inhumée dans l'église des Capucines.

1589.

Dans la personne de Henri III finit la branche de Capet-Valois. Elle avait commencé à régner en 1328. Il resta un seul mâle, Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles X, mort en 1650, laissant de son mariage avec la fille aînée du connétable, Anne de Montmorency, un fils mort sans postérité en 1653.

Aucun des règnes précédens (1) n'a fourni un plus grand nombre de volumes et de pièces fugitives; la plupart sont insignifiantes; mais comme Henri III vivait au milieu du peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échappé à la curiosité; et comme Paris était le théâtre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois y prenant une grande part, conservaient soigneusement les moindres faits auxquels ils étaient intéressés. Tout ce qu'ils voyaient leur paraissait grand parce qu'ils y participaient.

(1) Hénault, Abr. chron. de l'hist. de France, tom. 2.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SIXIÈME.

HENRI IV.

CHAPITRE PREMIER.

Anxiété de Henri IV à la mort de son prédécesseur. Une partie de l'armée lui prête serment de fidélité, le reste l'abandonne.

1589.

HENRI IV, chef de la branche de Capet-Bourbon, était parent de Henri III au vingt-deuxième degré, suivant les lignes généalo-



1689.

giques des deux branches, recueillies par Sainte-Marthe (1).

Il ne paraissait pas que ce prince dût être roi de France à la mort de Henri III. Ce prince, logé à Meudon, tenait conseil avec ceux qu'il estimait ses plus fidèles serviteurs, lorsqu'un valet de chambre du feu roi vint lui annoncer cette mort. Aussitôt il prit le deuil en violet, suivant l'usage des monarques français, et se transporta au château de Saint-Cloud, accompagné d'une grande quantité de capitaines, dont plusieurs le suivaient par curiosité plutôt que par véritable affection. Tous les réformés lui prêtèrent sur-le-champ serment de fidélité, mais leur nombre ne le rassurait pas; d'ailleurs, s'il eût montré qu'il voulait tenir d'eux le sceptre, c'était un moyen infaillible d'aliéner la plus grande partie de l'armée. Il ignorait quel parti prendraient les troupes allemandes et suisses, commandées par des chefs peu accrédités, et dont les souverains n'avaient pu prévoir cet événement. Elles pouvaient se trouver plutôt disposées, faute de paye assurée, à se mutiner et à se séparer, qu'à servir un prince hors d'état de les entretenir.

Plusieurs chefs catholiques étaient personnel-

(1) Sainte-Marthe, Hist. de la maison de France, tom. 2, liv. 16.

1589.

lement mécontent de Henri IV. Le comte d'Auvergne, fils naturel de Henri III, connu dans la suite sous le nom de duc d'Angoulême, menaçait d'abandonner le roi, à l'occasion de quelques légères brouilleries survenues pour la distribution des quartiers et du partage du butin. Mais, ce qui importait davantage, le duc d'Epernon, premier auteur de la réconciliation de Henri III avec Henri IV, lui paraissait contraire depuis les premiers jours du siége de Paris.

Henri IV n'ignorait pas que plusieurs émissaires, venus secrètement de Paris dans le camp, offraient, de la part du duc de Mayenne, les conditions les plus séduisantes aux principaux chefs catholiques de l'armée royale.

Plusieurs chefs catholiques et protestans, attachés à Henri IV, partageaient la perplexité de ce prince. Les réformés craignaient, qu'ébloui par l'éclat d'une couronne, il abandonnât leur religion, et les sacrifiât peut-être aux catholiques. Les catholiques, voyant perpétuellement autour de sa personne Duplessis Mornay, la Force, d'Aubigné, Rosni, la Noue, le ministre d'Amours, et plusieurs autres, opiniâtrement attachés au calvinisme, et se souvenant des vaines tentatives faites jusqu'alors pour le porter à faire profession de la religion romaine, n'espéraient pas qu'il abandonnât jamais sincèrement la réforme. D'ailleurs plusieurs de

1589. l'une et de l'autre religion se conduisaient par des intérêts particuliers étrangers aux opinions religieuses.

Au milieu de ces incertitudes, les catholiques tinrent conseil durant la nuit du 2 au 3 août (1); les sentimens furent partagés : les uns opinaient à s'attacher absolument au roi de Navarre, héritier légitime de la couronne; ils observaient, qu'en agissant autrement, on s'exposait au péril évident de morceler la France. Le duc de Longueville, les comtes de Rambouillet et de Givri, et Sanci, colonel des Suisses, développèrent cet avis avec force et clarté; d'autres, parmi lesquels on comptait le surintendant François d'O, Dampierre, d'Entragues, assuraient qu'avant toutes les lois humaines, devaient passer celles de la religion; ils citaient l'exemple de l'Angleterre, où l'avénement d'Elisabeth au trône avait entraîné la ruine des catholiques, et annonçaient le même sort aux catholiques de France, si Henri IV obtenait la couronne.

Entre ces deux opinions, les maréchaux de Biron et de Luxembourg, et quelques autres généraux, firent prévaloir un troisième avis : c'était de reconnaître Henri IV roi de France, à condition qu'il donnerait des assurances d'embrasser et de maintenir en France la religion catholique. Le duc de Luxembourg fut chargé

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 10.

de présenter au roi le vœu de l'assemblée. Henri, prenant un tempérament pour tâcher de ne mécontenter ni les catholiques, ni les réformés, répondit qu'il remerciait sincèrement et avec les sentimens d'un prince français, la noblesse de France qui venait de reconnaître son droit à la couronne, qu'il savait bien que cette noblesse était le plus ferme appui du trône, qu'elle devait compter sur son affection, et sur les marques les plus distinguées de sa munificence royale; mais, que les officiers généraux de l'armée ne pouvaient trouver mauvais s'il ne satisfaisait pas sur-le-champ à leur premier vœu; que le changement dont on lui parlait exigeait un temps opportun et la plus grande maturité de la réflexion.

« J'ai été élevé, ajouta-t-il, dans la religion réformée; je regarde cette religion comme la meilleure: cependant je ne prétends pas persister dans ce culte avec opiniâtreté; je suis prêt à recevoir les instructions des personnes éclairées, décidé à prendre le meilleur parti dès qu'il me sera connu.

» C'est à la providence à opérer les conversions; elles ne réussissent guère au milieu du tumulte des armes. Mon projet est bien déterminé de satisfaire mes fidèles sujets et de contenter tout le monde (1), mais attendez des cir-

(1) D'Aubigné, liv. 3.

1589.

constances plus favorables. Si vous désirez des sûretés, ou quelque arrangement que ce soit, pour la conservation de la religion catholique dans l'état actuel où elle est, je suis prêt à les accorder. »

La réponse du roi parut satisfaire la plus grande partie des catholiques. On en dressa un acte dans lequel les princes, les pairs, les grands officiers de la couronne, la noblesse et l'armée reconnaissaient Henri de Bourbon en qualité de roi de France, et lui prêtaient serment de fidélité; le roi, de son côté, promettait de se faire instruire dans la religion catholique romaine; d'assembler, s'il en était besoin, un concile national, auquel il soumettrait ses opinions religieuses. En attendant il s'engageait à maintenir la religion catholique en France dans son exercice public sans rien innover à cet égard; de rendre aux gens d'église les biens qui leur avaient été enlevés par les réformés; de ne conférer les bénéfices ecclésiastiques qu'à des catholiques.

Il promettait aussi de confier les gouvernemens et les principales magistratures aux catholiques, à l'exception des places dont les réformés étaient en possession depuis longtemps; de maintenir les princes, les pairs, les grands officiers de la couronne, les nobles, les villes, et les trois états du royaume, dans leurs priviléges, charges et dignités, sans se permettre aucun changement.

Il s'engageait enfin à poursuivre la juste vengeance de l'assassinat commis sur la personne de Henri III, et il autorisait ses sujets catholiques à envoyer une députation au pape pour l'informer des raisons qui les avaient déterminés à lui prêter serment de fidélité.

Cet acte ayant été présenté au roi le 4 août, ce prince le signa sur-le-champ; il fut ensuite souscrit par François de Bourbon, prince de Conti; François de Bourbon, duc de Montpensier; Henri d'Orléans, duc de Longueville; François de Luxembourg, duc de Piney; Louis de Rohan, duc de Montbason; Henri, duc de Montmorency; Armand, maréchal, duc de Biron; Jean, maréchal d'Aumont; Jacques, comte de Lusignan; Joachim d'Inteville, lieutenant général de Champagne; Henri, comte de Rastignac; Nicolas, comte d'Angennes; Joachim de Château-Vieux; Charles de Balsac, capitaine des gardes; François Duplessis Richelieu, grand prévôt de l'hôtel; Charles de Martel, Gilbert de l'Escure, et par un grand nombre d'autres capitaines. Les deux chambres du parlement de Paris, séantes à Tours et à Châlons, enregistrèrent cette transaction.

Plusieurs généraux avaient souscrit cet acte à regret; d'autres, refusaient absolument leur signature. Parmi ces derniers, on distinguait

1589.

le duc d'Epernon (1). C'était alors le plus puissant seigneur de France. Créé duc et pair et amiral de France par Henri III, il possédait les gouvernemens du pays Messin, du Boulonnais, d'Angoumois, de Saintonge et du Limousin. Dans tous les temps, attaché au parti politique, il avait combattu les ligueurs; et dans cette occasion, abandonnant Henri IV, auquel dans d'autres circonstances il avait donné des preuves d'attachement, il prit la route d'Angoulême avec environ six mille hommes de pied et douze cents chevaux; mais au bout de quelques mois, durant lesquels il garda une espèce de neutralité, il se déclara en faveur de Henri IV, à condition qu'il embrasserait la religion catholique.

On parla diversement de cette retraite. Davila pense que, d'Epernon craignait (2) que Henri IV, dans le besoin où il était d'argent, ne voulût tirer de lui par prière ou par force, les grosses sommes qu'on savait être en sa possession. D'autres présument que les événemens lui paraissaient favorables pour se former un état indépendant dans quelqu'une des provinces dont il était gouverneur. Plusieurs généraux partageant ce projet, se reti-

(1) Hist. du duc d'Epernon, liv. 3. De Thou, liv. 97.
(2) Guerr. civ. de France, liv. 10.

rèrent dans leurs terres ou dans leurs gouvernemens; un grand nombre de simples soldats, par défaut de paye, par séduction ou par crainte des fatigues auxquelles ils allaient être exposés, désertaient. L'armée était diminuée d'un tiers, six jours après la mort de Henri III.

On craignait que les troupes suisses et allemandes ne se retirassent; le maréchal de Biron et leur colonel général Sanci, les décida à ne pas quitter Henri IV. Ils restèrent sous les drapeaux, vivant aux dépens des habitans de la campagne, sans aucune solde assurée.

Il n'était plus possible de continuer le siége de Paris. Le roi tint un grand conseil de guerre où se trouvèrent le duc de Montpensier, les maréchaux d'Aumont et de Biron, le comte de Châtillon, colonel général de l'infanterie française et un grand nombre de capitaines catholiques et protestans. On délibéra longtemps sur le parti le plus convenable dans la délicate circonstance où l'on se trouvait. L'armée affaiblie, ne pouvait se mesurer avec celle de la ligue, dont la force augmentait chaque jour.

Le roi paraissait décidé à passer à la gauche de la Loire (1), pour maintenir dans son parti les provinces méridionales de France qui lui

(1) De Thou, liv. 97.

1589.

étaient affectionnées, soumettre les autres et revenir ensuite du côté de Paris, lorsque la possession paisible d'une continuité de provinces lui procurerait des fonds pour donner à son armée une solde assurée. Le maréchal de Matignon maintenait la ville et le parlement de Bordeaux dans son obéissance. Le maréchal de Montmorency lui assurait la plus grande partie du Languedoc. Le duc de Lesdiguières s'était rendu maître du Dauphiné et d'une partie de la Provence. Le duc d'Epernon occupait le Limousin et l'Angoumois : il restait neutre entre le roi et les ligueurs ; mais il était probable qu'à l'approche de l'armée royale, il embrasserait le parti de la cour. Cette démarche assurait donc à Henri IV la moitié de la France.

Plusieurs capitaines représentaient fortement, que dans cette circonstance le roi devait avoir principalement égard à sa réputation ; qu'il était appelé à régner, non sur une partie de la France, mais sur la France entière ; que cette retraite aurait l'air d'une fuite et découragerait les partisans du roi répandus dans les provinces septentrionales ; que les ligueurs s'en prévaudraient pour entraîner la Normandie dans leur parti. Cette province, par sa richesse et par son voisinage de Paris, était de la plus haute importance. On y trouvait abondamment de quoi nourrir l'armée ; ses ports

s'ouvraient aux secours attendus d'Angleterre, et le duc de Montpensier, qui en était gouverneur, se trouvait maître des principales villes. En se fortifiant dans cette province et en se saisissant des places sur la Seine et sur l'Oise, on tenait Paris dans un blocus perpétuel.

1589.

Ces raisons déterminèrent le roi. Il prit le parti de se retirer dans la Haute-Normandie avec le principal corps de ses troupes, commandé par les ducs de Montpensier et de Biron. Le maréchal d'Aumont fut envoyé en Champagne, le duc de Longueville en Picardie pour retenir ces provinces dans le devoir et se réunir à la principale armée lorsque l'occasion l'exigerait. On chargea Rosni, Châtillon et la Noue de lever des troupes dans les provinces affectionnées à Henri IV et de les conduire promptement en Normandie.

CHAPITRE II.

Le Cardinal de Bourbon est proclamé roi par les ligueurs.

La mort de Henri III ne causait pas moins d'anxiété dans Paris que dans le camp du roi. Les parens et les amis du duc de Mayenne et surtout la duchesse douairière de Montpensier

1589. sa sœur, lui conseillaient de se faire proclamer roi de France par ses nombreux partisans. On lui remontrait qu'il ne devait pas laisser échapper une si belle occasion offerte par la fortune. Déjà reconnu chef de la ligue, il était obéi dans les principales villes du royaume par le clergé tout entier et par une partie de la noblesse. Quel avantage n'avait-il pas sur un prince dont on pouvait contester les droits à la couronne, et dont la religion était détestée par le plus grand nombre des habitans de la France.

« D'ailleurs, ajoutait-on, déclarer roi le cardinal de Bourbon, c'est mettre réellement le roi de Navarre en possession de la couronne. Ce cardinal touche à sa fin, et si on reconnaît ses droits, pourra-t-on méconnaître après sa mort ceux du roi de Navarre son neveu. En vain lui opposera-t-on alors le prétexte de religion ; il levera cet obstacle à sa volonté, en feignant d'embrasser la religion catholique. Prenez pour vous-même ce que vous voulez imprudemment abandonner à d'autres. Dans peu de jours il ne sera peut-être pas possible d'exécuter ce qui est facile aujourd'hui. Le roi de Navarre a promis de se faire catholique dans six mois ; prévenez cet événement.

» Vous (1) n'avez pas un moment à perdre ;

(1) Vers le temps où le cardinal de Bourbon fut dé-

agissez avec autant de promptitude que de vigueur, sans laisser au roi d'Espagne, au pape, au duc de Savoie, et peut-être au duc de Lorraine, chef de votre maison, le temps de rompre vos mesures. A peine serez-vous salué roi, que ces monarques se verront forcés de vous soutenir, pour éviter de s'accommoder avec le roi de Navarre, ennemi du pape à cause de sa religion; ennemi du roi d'Espagne, à cause de la Navarre dont il réclamerait la souveraineté tôt ou tard; et ennemi du duc de Savoie, auquel il voudra reprendre le marquisat de Saluces.

» Puisque les travaux et les dangers de cette guerre sont inévitables, ne vaut-il pas mieux travailler pour vous-même, que d'exposer vos jours pour assurer le trône à un prince cassé, faible, prisonnier, et dont vous ne savez pas même quels avantages vous pouvez attendre, lorsqu'une fois vous lui aurez affermi la couronne sur la tête? »

Cet avis était bien d'accord avec les projets du duc de Mayenne; mais il ne lui était pas aisé de les mettre à exécution. Bernardin de Mendosa, ambassadeur d'Espagne auprès de la

---

claré roi, il envoya de sa prison, son chambellan à Henri IV, avec une lettre dans laquelle il le reconnaissait pour son roi. *Journal de Henri IV*, tom. 4, pag. 310.

1589. ligue, s'opposait à son élévation par des manœuvres secrètes, et le conseil des Seize se montrait ouvertement dans les intérêts de la cour de Madrid. Mayenne fut obligé de faire proclamer roi le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles (1), et de se contenter du titre de lieutenant général du royaume. Mais dès lors, apercevant tous les obstacles qui s'opposaient à son élévation au trône de France, et désespérant de les surmonter, il ne montra plus la même ardeur pour les intérêts d'un parti qu'il avait jusqu'alors confondu avec les siens.

Personne n'a développé, avec autant de vérité que Mably (2), les véritables causes de la chute de la ligue et des succès de Henri IV, auxquels il ne devait pas s'attendre malgré ses talens guerriers et politiques. Je crois devoir me servir ici des expressions de ce philosophe.

On a vu précédemment que le roi d'Espagne, en fomentant les malheurs de la France, se flattait d'en placer la couronne sur sa tête ou sur celle de sa fille, Isabelle-Claire-Eugenie. Il se regardait comme le véritable chef des catholiques français; il regardait Mayenne comme son lieutenant.

---

(1) Mém. de Villeroi, tom. 1.
(2) Considérations sur l'hist. de France, tom. 4.

1589.

« Les secours et les infidélités de la cour de Madrid retenaient Mayenne dans une indécision funeste : la ligue ayant deux chefs qui n'osaient ni se brouiller ni se servir, les catholiques divisés n'eurent plus un même esprit ni un même mouvement. Les provinces et les villes mêmes formaient des partis différens.....

» En effet, sans la division qui se mit parmi les ligueurs, on entrevoit à peine comment Henri IV aurait pu triompher de ses ennemis. Ce prince était environné de réformés et de catholiques qui s'étaient fait de trop grandes injures pour agir de concert ; les uns craignaient que le roi n'abandonnât leurs prêches, les autres ne l'espéraient pas. Par une suite des préjugés dans lesquels les catholiques avaient été élevés, ils sentaient quelque scrupule de rester attachés à un prince qui avait déjà changé deux fois de religion, et dont la foi serait peut-être toujours équivoque. Les réformés de leur côté, voyaient avec jalousie que Henri eût des ménagemens pour les catholiques, et s'appliquât d'une manière particulière à se les attacher par des bienfaits. Ils craignaient de servir un ennemi qui, pour monter sur le trône et s'y affermir, prendrait peut-être la pratique intolérante de ses prédécesseurs. Cependant le courage demeurait suspendu, et, tandis que le roi avait besoin d'être servi avec le zèle le plus vif, la défiance

1589. glaçait les esprits, ou du moins le peu d'ardeur dont on était animé, laissait le temps à chacun de songer à ses intérêts personnels, de se livrer à une fausse politique, d'établir sa fortune particulière sur l'infortune publique, et même de mal servir pour rester plus long-temps nécessaire.

» Dès qu'on s'aperçut des intérêts opposés qui dirigeaient le roi d'Espagne et le duc de Mayenne, plusieurs princes espérèrent d'en profiter pour l'agrandissement de leur fortune particulière. Le duc de Lorraine, jaloux de la grandeur d'une branche cadette de sa maison, voulait placer la couronne sur la tête de son fils, petit-fils de France par sa mère; le duc de Savoie, descendu d'une fille de François Ier., demandait les deux importantes provinces du Dauphiné et de Provence; le jeune duc de Guise, échappé de la prison qui le renfermait depuis l'assassinat de son père et de son oncle, se fit un inutile parti de tous ceux à qui son nom était cher, et que la conduite hautaine du duc de Mayenne mécontentait. Tant de factions différentes produisirent enfin dans la ligue une confusion qui l'empêcha de rien faire de décisif. Les ennemis de Henri IV le servirent presque aussi utilement que s'ils eussent été ses alliés.

» La ligue, formant un parti dont tous les membres travaillaient à se perdre, les affaires

1589.

de Henri IV devaient tous les jours se trouver dans une situation plus avantageuse...... Le peuple, en admirant l'activité de Henri IV, se disposait insensiblement à lui obéir. Dès que les catholiques s'aperçurent de la décadence de leurs affaires, ils se défièrent de leur fortune: quelques prélats, qui auraient été fanatiques si Henri IV avait paru moins heureux, commencèrent, par ambition, à croire qu'on pouvait se prêter à des tempéramens. Les réformés les plus inquiets sentirent qu'étant les plus faibles, ils ne pouvaient raisonnablement espérer de détruire la religion romaine..... Les esprits, ainsi disposés à la paix, Henri IV rentra dans le sein de l'église catholique. Ce changement, dans une autre occasion, eût été regardé comme une profanation; mais, après tant de calamités, on crut tout pour avoir un prétexte de goûter enfin les douceurs de la paix. »

Telles furent les causes de la fortune de Henri IV, plutôt que le succès des batailles d'Arques et d'Ivry, et que le blocus de Paris, célèbre par la ridicule procession de la ligue, et que le duc de Parme fit si aisément lever.

CHAPITRE III.

Vaine tentative de Henri IV pour faire la paix avec le duc de Mayenne.

AVANT de quitter les environs de Paris, Henri IV voulut faire une tentative d'accommodement avec le duc de Mayenne. L'ancien secrétaire d'état Villeroi fut chargé de cette commission. Mayenne l'assura que, très-informé que le massacre de ses frères avait été désapprouvé par le roi de Navarre, il n'en conservait contre lui aucun ressentiment; mais il refusa de s'expliquer plus ouvertement. Henri IV, sans se rebuter, adjoignit à Villeroi, la Marsillière, son secrétaire privé. Mayenne refusa de l'admettre à son audience; il fit dire à Villeroi que le but de la sainte union étant d'empêcher que la couronne n'échût à un prince hérétique, il ne se croirait jamais permis de se prêter à aucun accommodement, sans qu'au préalable Henri IV fut rentré dans la communion catholique (1).

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 7. Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand.

1589.

Le 7 août, le duc de Mayenne fit publier et enregistrer dans le parlement de Paris, un édit rendu dans le conseil de l'union, qui proclamait roi de France, Charles, cardinal de Bourbon. Des médailles furent frappées au nom de ce prince. Le commandeur de Diou, qui avait apporté en France le monitoire de Sixte-Quint contre Henri III, fut envoyé par les ligueurs à Rome, pour informer le saint père de l'état des choses. On dépêcha deux courriers à Madrid. Le duc de Mayenne se proposait d'y envoyer un ministre particulier après avoir entendu (1) Jean Morréo qui venait d'Espagne avec une mission particulière. Philippe II, n'osant se déclarer ouvertement contre Henri III, n'avait donné à la ligue jusqu'alors que des secours indirects ; la mort de ce monarque le dispensait des ménagemens extérieurs. Le duc de Mayenne espérait qu'il ferait marcher toutes ses troupes pour écraser Henri IV ; en conséquence il attendait avec impatience l'arrivée de Jean Morréo.

Henri IV, en apprenant l'enregistrement de la proclamation en faveur du cardinal de Bourbon, envoya Duplessis Mornay à Chinon, où ce vieillard avait été enfermé par Henri III, avec ordre de le transférer au château de

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 10.

1589. Fontenai, dans le voisinage de la Rochelle. Les catholiques, attachés à Henri IV, avaient envoyé le duc de Luxembourg à Rome; Henri IV lui donna les pouvoirs nécessaires pour entrer en négociation avec le pape. Il convoqua en même temps les états généraux pour le mois d'octobre dans Tours, où résidaient le parlement et la chambre des comptes.

La manière dont Sixte-Quint (1) reçut la nouvelle de la mort de Henri III ne paraissait pas être dans son caractère. Il prononça, dans le consistoire des cardinaux, un discours injurieux à la mémoire de ce prince. C'était l'usage de l'église romaine de faire un service solennel après la mort de tous les rois catholiques. Sixte examina s'il était convenable de rendre cet honneur au monarque français, assassiné par Jacques Clément, et conclut que ce prince étant mort dans les liens de l'excommunication, il fallait le refuser. Une copie de cette harangue fut envoyée à Paris, où, devenue publique, elle fut également désapprouvée des catholiques et des protestans.

Cependant, le duc de Luxembourg approchant des terres de l'église, défenses lui furent faites de la part du pape d'y entrer; ce fut avec beaucoup de peine qu'il obtint la permission de

(1) De Thou, liv. 95.

venir à Rome comme simple particulier. Sixte-Quint, sur les instances du duc de Mayenne et du roi d'Espagne, venait d'envoyer en France, en qualité de légat, le cardinal de Caëtani, accompagné du jésuite Bellarmin, pour ordonner aux Français d'exclure pour jamais de la couronne tout prince protestant. Le duc de Luxembourg, d'un caractère conciliant, et tenant une excellente maison, se fit bientôt de nombreux amis à la cour de Rome. Dévorant sans se rebuter tous les désagrémens dont les gens d'église l'accablaient durant les premières semaines de son séjour dans la ville aux sept collines, il obtint peu à peu tant de confiance que, si la mort de Sixte-Quint ne fût pas arrivée sitôt, ce pontife eût probablement terminé les troubles de France, en employant sa puissance d'une manière toute différente qu'il n'avait fait auparavant.

CHAPITRE IV.

Arrêt du parlement de Toulouse contre Henri IV.

Le parlement de Bordeaux, sans se déclarer en faveur de Henri IV, refusait de reconnaître l'autorité de la ligue et du roi élu par elle; c'est tout ce qu'avait pu obtenir le maréchal

1589. de Matignon, gouverneur en second en Guienne; mais le parlement de Toulouse donnait un étonnant exemple de fanatisme. Voici comment ils s'exprimait le 22 août (1) : « La cour, toutes les chambres assemblées, avertie de la miraculeuse, épouvantable et sanglante mort de Henri III, advenue le premier de ce mois, exhorte tous les évêques et pasteurs... de faire, chacun dans leurs églises, rendre graces à Dieu de la faveur qu'il nous a faite de la délivrance de la ville de Paris et autres villes du royaume; a ordonné et ordonne que tous les ans, le premier d'août, l'on fera procession et prières publiques, en reconnaissance des bénéfices qu'il nous a faits ledit jour. »

Cet étrange arrêt ajoutait défenses, sous peine de mort, de reconnaître Henri de Bourbon, soi-disant roi de Navarre, et enjoignait d'observer strictement la bulle d'excommunication lancée contre ce prince, par le pape Sixte-Quint, en vertu de laquelle bulle, la cour le déclare une seconde fois indigne et incapable de succéder à la couronne de France, comme atteint et convaincu de plusieurs crimes notoires mentionnés dans ledit arrêt.

Dans le même temps, le parlement de Rouen déclarait criminel de lèse-majesté divine et

(1) Voltaire, tom. 20, édition encadrée.

humaine Henri IV et tous ses adhérens. Ainsi les lois divines et humaines étaient foulées aux pieds, sous le nom de la justice et de la religion.

1589.

CHAPITRE V.

Henri IV se retire en Normandie.

HENRI IV avait pris la route de Compiègne, conduisant avec lui le corps de Henri III, dans la crainte que les ligueurs ne lui fissent quelque outrage. Son armée se rendit maîtresse de Meulan, de Gisors, de Clermont en Beauvoisis, et arriva le 24 août à Compiègne. Le roi déposa dans la principale église le corps de son prédécesseur avec peu de pompe, comme l'ordonnait l'état de ses affaires. Il marcha ensuite, avec toute la diligence possible, vers la Normandie, avec trois mille hommes de pied, trois (1) mille chevaux et deux régimens suisses. Il était maître du pont de l'Arche. Le capitaine Rolet, gouverneur de ce passage important sur la Seine, l'avait maintenu sous l'obéissance du roi, lorsque Rouen se révolta

(1) De Thou, liv. 97. Mém. de la ligue, tom. 4.

1589.

contre Henri III. Le roi s'avança jusqu'à demi-lieue de Rouen ; mais il n'était pas en état d'en entreprendre le siége. La plus grande partie des hommes d'armes qui composaient sa bataille, lui avaient demandé un congé de plusieurs semaines pour aller dans leurs terres faire la récolte ; il se trouvait réduit par leur départ à douze cents chevaux. Le commandeur de Chattes, gouverneur du château de Dieppe, lui avait remis cette place importante. Il s'y retira, et dans cette position il pouvait attendre des secours considérables d'hommes, d'argent et d'artillerie que lui promettait la reine Elisabeth.

Le duc de Mayenne marchait aussi en Normandie avec une armée, où l'on comptait quatre mille chevaux et quinze mille hommes d'infanterie. Instruit en chemin de la retraite de Henri IV sous le canon de Dieppe, il écrivait à Rome et en Espagne qu'il tenait le béarnois enfermé dans un lieu d'où il ne pouvait lui échapper, à moins que de sauter dans la mer (1).

Le parlement de Tours, effrayé du danger de sa situation, lui proposait d'associer à la couronne le vieux cardinal de Bourbon son oncle. Plusieurs de ses capitaines voulaient

(1) Mém. du duc d'Angoulême. Journal de l'Étoile.

l'engager à s'embarquer pour l'Angleterre, afin de rentrer en France par la Rochelle, et de transporter tout d'un coup ailleurs le théâtre de la guerre. Il fit réponse au parlement que ses mesures étaient si bien prises, que le duc de Mayenne ne viendrait pas à bout de rendre la liberté au cardinal de Bourbon comme on paraissait le craindre; et à l'égard de sa retraite par mer, le maréchal de Biron en démontra les inconvéniens avec tant d'énergie, qu'il fut unanimement résolu d'attendre les ligueurs dans la position où l'on se trouvait.

A la tête de la petite armée de Henri IV se trouvaient le duc de Montpensier, chargé de l'avant-garde; le duc d'Auvergne, grand prieur de France, réconcilié avec Henri IV depuis le meurtre de Henri III; Armand, maréchal de Biron; Charles, baron de Biron, son frère; Charles, maréchal, duc de Montmorency, qui commandait les Suisses; le comte de Châtillon, colonel général de l'infanterie française; Rieux, maréchal de camp général; et Basqueville, commandant des chevau-légers.

Le duc de Mayenne, le marquis de Pont-à-Mousson, le duc de Nemours, le duc et le chevalier d'Aumale, la Chataigneraie, mestre de camp de l'infanterie; Sagone et Balagni, mestres de camp de la cavalerie, étaient à la tête de l'armée de la ligue. Tous ces généraux regardant la défaite du roi comme infaillible,

1589. se disputaient d'avance ses dépouilles et celles de la France. Le marquis de Pont-à-Mousson, fils de Claude de France, sœur de Henri III, se regardait comme celui auquel la couronne devait appartenir; le duc et le chevalier d'Aumale tournaient ses prétentions en ridicule; ces dissensions nuisaient à la cause défendue par les uns et les autres.

CHAPITRE VI.

Bataille d'Arques.

HENRI IV avait établi son quartier général dans le château d'Arques, situé à une lieue de Dieppe, sur une éminence entre deux coteaux, dont les sinuosités forment la vallée où coule la petite rivière d'Arques ou de Bétune (1), dont l'embouchure forme le port de Dieppe. Le roi établit autour du château et du bourg d'Arques un bon retranchement, avec un fossé large de huit pieds et autant de profondeur; il le garnit de redoutes et de ravelins de soixante en soixante pas. On y plaça de l'artillerie dans les endroits où le canon

(1) Mém. du duc d'Angoulême. De Thou, liv. 97. Mathieu, Hist. de Henri IV, tom. 2.

pouvait faire le plus d'effet. L'armée royale occupait de la sorte les deux chemins qui conduisent à Dieppe par le sommet et par le pied de la colline. La cavalerie, distribuée dans l'espace qui s'étendait depuis le retranchement d'Arques jusqu'à Dieppe, était prête à se porter où on aurait eu besoin de son secours.

Dans certains endroits où le terrain le permettait, avaient été laissées des ouvertures, par lesquelles pouvaient sortir cinquante chevaux de front, nombre suffisant pour toutes les évolutions qu'on voulait faire. On disposait dans le port de Dieppe de plusieurs vaisseaux, destinés à approvisionner l'armée de munitions et de subsistances apportées d'Angleterre et des villes de la Basse-Normandie, attachées à Henri IV. L'armée se trouvait abondamment pourvue de tout ce qui était nécessaire aux hommes et aux chevaux.

On apprit bientôt dans l'armée royale que le duc de Mayenne, laissant de côté la colline qui conduit à Dieppe par le chemin d'Arques, marchait par une autre route à dessein de s'emparer du faubourg de Dieppe, appelé *le Pollet*, et d'y élever des batteries pour foudroyer l'entrée du port et empêcher les vaisseaux d'entrer dans Dieppe ou d'en sortir. Mayenne se proposait, par cette mesure, de couper à l'armée royale les vivres et la re-

1589. traite, et de la forcer de mettre bas les armes. Le roi laissant dans Arques le maréchal de Biron avec les Suisses, mille arquebusiers français et six cents chevaux, avec ordre de disputer ce passage à l'ennemi s'il s'y présentait, traverse Dieppe avec le reste de sa cavalerie et des arquebusiers français, et arrive en diligence au faubourg du Pollet. Les généraux, les soldats et les bourgeois, secondant le roi d'une ardeur égale, le faubourg fut environné d'un retranchement profond qui, se terminant en forme d'éperon, faisait un angle aigu, au sommet duquel on avait fortifié un grand moulin en le terrassant et en le palissadant de toute part. Six petits canons furent placés sur cette redoute; les troupes royales garnirent ces lignes : le comte de Châtillon fut chargé de la défense de ces ouvrages.

La lenteur ordinaire du duc de Mayenne avait donné à Henri IV le temps de les élever; s'il eût fait plus de diligence, l'unique ressource de ce prince eût été de s'enfermer dans Dieppe, et après un siége plus ou moins long-temps soutenu, il se serait vu infailliblement contraint de passer en Angleterre (1).

Mayenne arriva à la vue du Pollet le 13 septembre. Il attaqua sur-le-champ le retranche-

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 7.

ment; trouvant une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, ses troupes se rebutèrent, et il passa lui-même plusieurs jours sans rien entreprendre de nouveau. Enfin, le 21 il résolut de tenter la fortune d'un combat général. Elle parut d'abord se déclarer en faveur des gros bataillons; une partie des retranchemens d'Arques fut forcée. Le roi, que son activité merveilleuse semblait multiplier, se vit, durant quelques minutes, engagé presque seul au milieu de ses ennemis; il eût été pris si Châtillon, laissant peu de monde dans les retranchemens du Pollet, ne fût promptement venu le dégager à la tête de l'infanterie française; alors les royalistes repoussèrent les ligueurs, et reprirent leurs retranchemens. Mayenne fit sonner la retraite, et rentra dans son camp.

1589.

Tel fut le combat d'Arques, où Henri IV, avec environ sept mille hommes, repoussa vingt mille combattans. Le duc de Mayenne ayant tenu conseil la nuit suivante, on décida de faire un nouvel effort pour s'emparer de Dieppe; ayant fait un long circuit, ses troupes arrivèrent le 24 sous les murs de la ville, du côté de la citadelle. Une batterie de huit canons fut élevée durant la nuit, et à la pointe du jour l'artillerie écrasait les maisons de Dieppe. Henri IV, laissant dans les retranchemens d'Arques les troupes nécessaires pour se garantir d'une surprise, s'était retranché avec la

1589.

plus grande partie de son armée sous le canon du château ; il multipliait les sorties pour empêcher le duc de Mayenne de continuer son feu. Une manœuvre, jusqu'alors inusitée, força bientôt les assiégeans à faire retraite. Le roi avait fait avancer le duc de Biron dans la campagne avec un corps de cavalerie ; Mayenne détache deux gros escadrons pour l'attaquer ; à leur approche, les rangs des royalistes s'ouvrent : on voit deux canons qui, marchant et tirant en même temps avec une justesse et une promptitude surprenante, éclaircissent les rangs des ennemis. Cette nouvelle manière d'employer l'artillerie dans les batailles, perfectionnée de nos jours sous le nom d'artillerie volante, était de l'invention d'un bombardier normand, nommé Charles Brisa.

Dans le même temps, le duc de Mayenne faisait attaquer de nouveau les retranchemens d'Arques par le duc d'Aumale, avec son arrière-garde; mais, après deux heures d'un assaut inutile, ses troupes fatiguées furent contraintes d'abandonner l'attaque.

Cependant les royalistes, perpétuellement sous les armes depuis douze jours pour repousser un ennemi trois fois supérieur en nombre, étaient épuisés de fatigues, mais ils les oubliaient en présence des ennemis. Henri attendait des secours du côté de la mer et du côté de la terre. Il avait mandé au duc de Longueville et

au maréchal d'Aumont de marcher promptement sur Dieppe avec toutes les forces dont ils pourraient disposer. La reine Elisabeth lui promettait un secours de quatre mille Anglais, et des vivres qui commençaient à manquer dans son camp; mais, comme les événemens de la mer sont souvent incertains, le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont, auxquels le comte de Soissons s'était joint, arrivèrent les premiers à la tête de six à sept mille hommes. Ils campèrent le 26 septembre à six lieues des ligueurs; quatre mille Anglais entraient presque en même temps dans le port de Dieppe. A cette nouvelle, le duc de Mayenne s'éloigne avec précipitation et prend la route de Picardie (1), pour y recruter ses troupes. L'armée royale marche sur Paris à grandes journées.

CHAPITRE VII.

L'armée royale tente le siége de Paris.

Depuis quinze jours, il n'était bruit dans Paris que de la défaite totale du roi. On publiait chaque matin les grandes nouvelles reçues du

(1) Mém. du duc d'Angoulême. Mém. de la ligue, tom. 4. Cayet, Hist. de Henri IV, tom. 1.

1589.

camp par un courrier extraordinaire. La duchesse douairière de Montpensier à qui ces dépêches étaient, disait-on, adressées, annonçait tantôt que Henri IV demandait à se rendre avec toute son armée, et qu'on rédigeait les conditions de cette capture; tantôt que ce prince était prisonnier; tantôt enfin qu'on l'amenait à Paris sous sûre garde : si bien que toutes les fenêtres de la rue Saint-Denis étaient chèrement louées pour le voir passer, lorsqu'il parut tout à coup dans la plaine de Montrouge, attaqua en même temps les faubourgs Saint-Germain, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor, les emporta d'emblée, et serait entré dans le quartier de l'université si son artillerie fût arrivée à temps pour briser les portes. Les Parisiens passaient tout d'un coup de la confiance la plus entière aux déchiremens de la crainte (1). La capitale se trouvait dépourvue de troupes réglées; en vain Bernardin de Mendosa, ambassadeur d'Espagne, se portait rapidement à tous les postes pour ranimer l'espoir de ceux qui les gardaient; il est probable qu'on eût ouvert les portes à l'armée royale, si le comte de Rosne, gouverneur de Paris pour la ligue, alors à Etampes, ne fût accouru promptement avec un corps de cavalerie.

(1) Décades de Henri IV, par Legrain. De Thou, liv. 97.

Le roi s'était emparé de cinq faubourgs depuis le premier novembre; Bourgoin, prieur des dominicains, fut pris dans cette occasion les armes à la main; on le conduisit à Tours où le parlement le condamna à être écartelé, convaincu d'avoir conseillé à Jacques Clément d'assassiner Henri III.

L'artillerie royale était enfin arrivée; mais, avant que les batteries fussent prêtes, l'armée des ligueurs entra dans Paris par le côté du nord, que Henri IV ne tenait pas bloqué. Ce prince prit le parti d'évacuer les faubourgs où, s'il eût été attaqué, sa cavalerie ne pouvait lui rendre aucun service, faute d'espace pour la faire manœuvrer. Il sortit le 4 novembre par le faubourg Saint-Jacques, vint coucher à Montlhéri, et marcha ensuite vers la Loire à petites journées.

L'épreuve faite par le duc de Mayenne à Arques, lui avait ôté la fantaisie d'en venir aux mains avec l'armée de Henri IV. Pour sauver son honneur et amuser en même temps la multitude, il publiait que Paris avait beaucoup moins à craindre des ennemis du dehors que de ceux du dedans, auxquels on donnait le nom de royalistes ou de politiques.

Des écrits avaient été semés dans Paris; ils contenaient les raisons qui devaient engager les habitans de cette ville à reconnaître l'autorité de Henri IV. Le conseil de l'union faisait ar-

1589. rêter tous les bourgeois qui lui étaient suspects, en les accusant d'être les auteurs de ces écrits, ou de les avoir répandus. En vain le roi, envoyant un héraut d'armes aux portes de Paris, déclara que, si les personnes arrêtées dans cette occasion n'étaient pas remises en liberté, ou si elles éprouvaient des mauvais traitemens, il userait de représailles envers un grand nombre de ligueurs faits prisonniers par son armée, et surtout envers le nommé Charpentier, membre du conseil de l'union. Malgré cette menace, le parlement de Paris fit pendre plusieurs des personnes arrêtées; Henri IV, par représailles, fit pendre Charpentier et plusieurs ligueurs. Le président Nicolas Potier de Blancménil allait périr de la même manière, lorsqu'il trouva moyen de sortir de Paris; il se retira à Châlons, où le roi le fit président de la chambre du parlement établie dans cette ville.

CHAPITRE VIII.

Voyage du roi à Tours.

UNE des raisons qui déterminaient le roi à s'éloigner de Paris, était la promesse par lui faite de tenir au mois d'octobre les états généraux dans Tours. La guerre étant allumée

de toute part, il était difficile que les députés des trois ordres pussent se réunir quand même les dissensions intestines ne se seraient pas opposées aux élections; mais le roi ne voulait pas manquer à sa parole. Il envoya le baron de Givri en Brie, le maréchal d'Aumont en Champagne, le duc de Longueville en Picardie, leur laissant des forces convenables pour se soutenir dans ces provinces. Suivi du reste de l'armée, il traversa la Beauce et cotoya ensuite la Loire par le chemin ordinaire qui conduit en Touraine.

Ses principales armées se battaient dans les provinces voisines de Paris, mais les autres contrées de la France n'étaient pas plus tranquilles. En Berri, le comte de Montigny qui commandait pour le roi, avait battu en rase campagne et fait prisonnier le marquis de la Châtre; le baron de Neuvy qui soutenait le parti de la ligue, avait défait et pris le baron de Gamache dans la même province. Aux environs de Genève, la guerre était vivement allumée entre cette république et le duc de Savoie qui, s'étant brusquement emparé du plat pays, resserrait étroitement la ville. A Toulouse, à Limoges, il s'élevait les séditions les plus sanglantes. Le duc d'Epernon s'étant déclaré ouvertement en faveur du roi, chassa les ligueurs de ses gouvernemens d'Angoumois

1589.

et du Limousin (1). En Provence, Lavalette, frère du duc d'Epernon, commandant pour le roi, en était venu plusieurs fois aux mains avec le commandant pour la ligue; il s'était rendu maître de Toulon (2). En Guienne, le maréchal de Matignon, en feignant de rester neutre entre le roi et la ligue, rendait à Henri IV l'important service d'empêcher les ligueurs de se réunir en forces. Il mandait au roi qu'il tenait la Guienne en dépôt, prêt à l'en rendre le maître absolu aussitôt qu'il aurait embrassé la religion catholique. En Dauphiné, le duc de Lesdiguières bloquait Grenoble et Valence, qui tenaient seules pour la ligue en Dauphiné.

Au milieu de ces victoires et de ces défaites, toutes les provinces étaient ravagées. Les deniers publics n'étaient perçus ni par le roi ni par les ligueurs : les contributions imposées sur les villes conquises et quelques emprunts, étaient presque les uniques ressources employées par Henri IV pour payer son armée. Elle vivait aux dépens des pays dans lesquels on combattait. Les serviteurs de ce prince venaient tour à tour se ranger sous sa bannière et s'en retournaient les uns après les autres, après

(1) Hist. du duc d'Epernon.

(2) Bouche, Hist. de Provence, tom. 2.

quelques mois de service, pour se procurer de l'argent chez eux. Ces inconvéniens l'empêchaient de profiter de ses succès.

Henri IV arriva à Tours (1) le 21 novembre. Le lendemain il tint au parlement un lit de justice, auquel assistèrent les princes du sang, avec les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt. Il y fut reconnu roi de France, avec les cérémonies accoutumées (2). Après cette séance, ayant réuni auprès de lui ses capitaines catholiques et réformés, il leur dit : « qu'il voyait avec un extrême déplaisir les obstacles insurmontables apportés par les malheurs de la guerre à l'assemblée des états généraux convoqués dans Tours. Il les prit eux-mêmes à témoin de son exactitude à abandonner ses autres affaires pour venir traiter avec eux à Tours des choses dont on était convenu par le compromis signé deux jours après la mort de Henri III. Les circonstances n'étant pas favorables, ajouta le roi, je vous propose de trouver bon que la convocation des états soit renvoyée au 15 du mois de mars. » Cette proposition ayant été acceptée, la proclamation pour la tenue des états généraux fut publiée dans Tours, et sur-le-champ l'armée abandonna les

(1) De Thou, liv. 97.

(2) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 10.

1589. environs de cette ville pour attaquer les places du Maine et de la Basse-Normandie, dont les ligueurs étaient encore en possession.

CHAPITRE IX.

Henri IV est reconnu par les Vénitiens.

AVANT le départ de la cour, Jean Mocenigo, ambassadeur de Venise, obtint une audience publique, dans laquelle il présenta à Henri IV des lettres de créance du sénat, qui le reconnaissait en qualité de roi de France. Ce corps le félicitait sur son avénement à la couronne, et s'excusait sur la difficulté des chemins, rendus impraticables par les brigandages de la guerre, de ce qu'il ne lui envoyait pas un ambassadeur extraordinaire (1) pour le congratuler suivant l'usage.

Presque toutes les places du Maine et de la Basse-Normandie, le Mans, Alençon, Argentan, Domfront, Lisieux, Bayeux, Falaise, Honfleur ouvraient leurs portes au roi (2). Ces conquêtes, en lui procurant les fonds né-

(1) De Thou, liv. 97.
(2) Mém. de Duplessis Mornay, tom. I.

cessaires pour payer son armée, lui permettaient non-seulement de rétablir parmi ses troupes une discipline assez exacte, mais d'empêcher le pillage des églises catholiques et de traiter avec décence les gens d'église. Son impartialité à cet égard mécontentait la plupart des ministres protestans. Plusieurs d'entre eux proposèrent d'indiquer une assemblée générale à Saint-Jean d'Angely, pour élire un autre protecteur des églises protestantes (1). Ce prince, perpétuellement occupé à ménager les catholiques sans offenser les réformés, eut besoin de toute sa prudence pour dissiper ce projet.

CHAPITRE X.

Un légat de Rome arrive en France.

On a vu précédemment que le pape avait choisi le cardinal Caëtani pour l'envoyer à Paris en qualité de légat *a latere*. Ses instructions portaient d'employer son influence à procurer à la France un roi catholique, agréable aux Français; pour cet effet, de résider à Paris; de se concerter avec les ambassadeurs

(1) Mém. de Duplessis Mornay, tom. 1.

1589. d'Espagne et de Savoie; d'écouter toutes les propositions qui lui seraient faites, de se montrer entièrement désintéressé; de ne prendre aucun engagement; d'écouter même le roi de Navarre, s'il montrait un désir de se réconcilier avec l'église romaine.

Ce prélat était sur le point de se mettre en route, lorsque le duc de Luxembourg entrait dans Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, de la part des catholiques attachés au parti de Henri IV, pour soumettre au pape les raisons qui les avaient déterminés à prendre ce parti, et pour le supplier, en qualité de père commun des fidèles, d'indiquer les moyens les plus propres à rendre la paix à la France. Les agents de la ligue avaient assuré Sixte-Quint, qu'à peine un petit nombre de désespérés embrassaient en France les intérêts de Henri IV.

Ce pontife était trop éclairé pour tenter de renouveler les temps de Grégoire VII et de Boniface VIII. S'il excommunia Henri IV et la reine Elisabeth, les monumens du seizième siècle nous ont transmis le profond mépris témoigné par lui pour les basses intrigues, dont l'entortillage le forçaient à déployer les armes spirituelles de l'église, sous peine de s'exposer lui-même aux fanatiques poignards des assassins bénis, ou aux bouillons des empoisonneurs. Il faisait si peu de cas des ligueurs,

qu'au rapport de l'Etoile (1), Henri III consultant un jour ses plus intimes confidens sur le meurtre du duc et du cardinal de Guise, projeté par lui, quelqu'un lui ayant représenté les dangers auxquels il s'exposait de la part de la cour romaine, il tira de sa poche une lettre dans laquelle Sixte-Quint lui conseillait d'anéantir la ligue par tous les moyens possibles.

Les clameurs de la ligue avaient entraîné les désagrémens essuyés par le duc de Luxembourg au commencement de sa mission. Le pape, étant bientôt convaincu que les ligueurs lui en avaient imposé, le départ du légat fut retardé de plusieurs semaines; mais les instances de la cour de Madrid devinrent si pressantes et si impérieuses, que Caëtani reçut enfin ordre de se rendre en France. Il arriva à Lyon le 9 novembre, et trouva la situation des choses peu conformes à l'opinion qu'il s'en était formé.

Henri IV, instruit de son départ de Rome, avait ordonné aux gouverneurs de toutes les villes qui lui étaient soumises, de le recevoir avec honneur et de lui fournir gratuitement toutes les facilités nécessaires pour venir à sa cour, où il jouirait d'une entière liberté, et

(1) Journal de Henri III.

1589. pourrait assister aux états généraux ; mais, supposé que son projet fût d'aller résider auprès des chefs de la ligue, à Paris ou ailleurs, de le traiter en ennemi. Le duc de Mayenne, informé de son côté du caractère du légat et de ses liaisons secrètes avec la cour d'Espagne, pour faire tomber la couronne de France sur la tête de la princesse Isabelle-Claire-Eugenie, paraissait se soucier fort peu de sa visite. Il ne put obtenir ni escorte ni même de sauf-conduit pour continuer sa route. Le comte de Brissac, chargé de le recevoir et de l'accompagner, d'après les instructions envoyées à Rome, faisait la guerre en Normandie.

Cette commission avait été donnée à la Bourdaisière, mais il venait d'être entièrement défait auprès de Bar-sur-Seine, par les royalistes, commandés par Praslin. Caëtani agité de mille réflexions différentes, ne savait de quel côté il dirigerait sa course ; il était presque aussi périlleux pour lui de reculer que d'avancer, parce que Lesdiguières et la Valette lui coupaient la retraite par le Dauphiné et la Provence. Le duc de Nevers, retiré dans ses terres l'invitait à venir chez lui et à garder une neutralité convenable au ministre du saint siége. Le légat, dans cette incertitude, considérant que le texte précis de ses instructions lui ordonnait de résider à Paris, s'adressa au duc de Lorraine, et en ayant obtenu une escorte de cavalerie, prit sa route par

Bourg en Bresse, par Lons-le-Saunier, par Dijon, par Troyes, et arriva à Paris le 20 janvier.

1589.

1590.

Peu de jours après, le bref de sa légation fut affiché sur les murs des rues et des places de Paris. Aussitôt (1) deux arrêts circulèrent en France; l'un du parlement de Tours qui faisait défense à un chacun de reconnaître le cardinal Caëtani en qualité de légat du saint siége et d'obéir à ses ordres; l'autre du parlement de Paris, qui exhortait les Français à profiter de la tendresse paternelle du St. Père. Ces arrêts produisaient une guerre de plume. Dans d'autres circonstances elle eût été simplement ridicule : elle échauffait alors les esprits de la manière la plus alarmante. Le public fut inondé de pamphlets composés par des catholiques et par des protestans, de lettres du légat, de réponses des prélats français attachés au roi, de décrets de la Sorbonne, d'arrêts des parlemens de Tours et de Paris. Le légat achevait de reconnaître l'erreur de sa politique, et combien il lui serait difficile de remplir les vues de la cour romaine. D'ailleurs, il était frappé de la faiblesse des ressources de la ligue et de la différence du but où tendaient les chefs, seule capable de déconcerter tous leurs projets, tandis

(1) Mém. de l'Etoile, tom. 2. De Thou, liv. 98.

1590. que le roi marchant vers un objet unique agissait avec vigueur et célérité.

J'ai déjà parlé de ces dissensions. Cachées jusqu'alors dans une espèce de nuage, elles se montraient à découvert depuis le meurtre de Henri III. Le duc de Mayenne entrevoyait quelqu'espoir de renouveler les temps de Charles Martel et de Pepin-le-Bref; mais le roi d'Espagne n'avait pas dépensé deux millions d'or à soutenir la ligue, pour faire la fortune de ce prince. Il offrait des troupes et de l'argent dont le besoin se faisait également sentir, mais il se croyait en droit de recueillir des avantages proportionnés aux dépenses par lui faites, et auxquelles il se soumettait pour l'avenir.

CHAPITRE XI.

Le roi d'Espagne demande le titre de protecteur de France.

PEU de temps avant l'arrivée du légat, l'ambassadeur d'Espagne avait remis au conseil général de l'union un mémoire dans lequel Philippe II représentait qu'ayant rendu à la ligue les plus importans services malgré l'embarras de ses affaires, il demandait à la France comme une marque de sa reconnaissance dans

la circonstance délicate où l'on se trouvait, le titre de protecteur du royaume, avec le droit de pourvoir aux charges de la couronne, aux gouvernemens (1) des provinces et aux grands bénéfices. Une partie des membres du conseil de l'union, et surtout ceux des Seize qui faisaient partie de ce conseil, mécontens du duc de Mayenne, parce qu'ils imputaient à sa négligence les succès de Henri IV, penchaient en faveur de la cour d'Espagne. La proposition du roi d'Espagne fut vivement applaudie. Le duc de Mayenne sans la rejeter, observa seulement qu'une semblable demande exigeait un mur examen.

Le lendemain (2) un écrit fut publié dans Paris, dans lequel cette protection était offerte au roi d'Espagne, aux conditions suivantes :

(3) Philippe II, devenant protecteur du royaume de France, se charge de délivrer le

(1) Mém. de Villeroi.

(2) Cayet, tom. 1.

(3) La Sorbonne décide que Henri de Bourbon ne peut, à cause du scandale et du péril de la rechute, être admis à la couronne, quand même le cardinal de Bourbon lui céderait son droit, ou que même il obtiendrait extérieurement son absolution. Elle ajoute, dans son décret, que tous ceux qui mouraient pour une si sainte cause seraient couronnés au ciel, comme défenseurs de la foi. *Mézerai.*

1590. roi, cardinal de Bourbon, de sa captivité, et de le faire sacrer à Reims. Après le décès de ce prince, la couronne appartiendra à la fille aînée du roi catholique, laquelle épousera un prince français, et réunira à la France par son mariage, la Flandre ou le comté de Bourgogne. Aucun Espagnol ne sera promu aux offices de judicature et aux gouvernemens des provinces frontières. Philippe II fera un fonds de deux millions d'or pour payer les arrérages des rentes de la ville de Paris. Il fera la guerre au roi de Navarre à ses dépens. Les Français auront la liberté de commercer au Pérou et dans toutes les autres colonies espagnoles.

Rien n'était plus imposant que ce projet de traité, sur lequel chacun raisonnait à sa manière. Cependant, un grand nombre de personnes dans Paris le regardaient comme un piége, persuadés que si Philippe recevait le titre de protecteur, les principales places seraient bientôt dans ses mains, et qu'au lieu de songer à la prospérité du royaume, il mettrait tous ses soins à l'affaiblir et à l'asservir aux Espagnols. Il fut décidé dans le conseil de l'union que le pape envoyant en France un légat dont l'arrivée était très-prochaine, on ne pouvait, sans l'offenser, décider en son absence une affaire d'une si haute conséquence.

Ce délai donnait au duc de Mayenne le temps de prendre ses mesures pour repousser

le coup violent qui lui était porté. Le jour même de l'entrée du légat dans Paris, ayant engagé tous ses partisans à se trouver au conseil de l'union, il s'y rendit en cérémonie, et déclara qu'après avoir mûrement pesé les propositions du roi d'Espagne (1), elles ne lui paraissaient pas admissibles, parce que le pape ayant été solennellement proclamé protecteur de la ligue en France, la politique et la religion ne permettaient pas de donner ce titre à un autre prince. Cette réponse déconcerta d'autant plus la faction espagnole, qu'elle fut approuvée de presque tous les gens d'église; et comme elle faisait honneur au saint siége, le cardinal Caëtani, malgré son attachement à la cour d'Espagne, ne put s'empêcher de la louer. Il ne fut plus parlé de la protection d'Espagne (2).

Mayenne se permit alors le coup le plus hardi; il osa supprimer le conseil de l'union, vendu à la cour d'Espagne. On a observé précédemment que ce conseil était composé, dans son origine, presque uniquement de gens attachés à la faction des Seize, et que, sous le règne de Henri III, le duc de Mayenne ayant été proclamé lieutenant général du royaume

(1) Cayet, tom. 1.
(2) Daniel, Hist. de France, tom. 7.

1590.

de France, après le meurtre de ses deux frères, fit entrer dans ce conseil un grand nombre de personnes dévouées à ses intérêts. Leur représentant avec énergie l'indignité des prétentions de Philippe, ses mesures pour s'emparer du royaume en semant la division dans la ligue, afin de se rendre nécessaire et de dominer par les intrigues des Seize, et les désordres auxquels Paris et eux-mêmes seraient exposés, si des hommes de l'espèce de Bussi Leclerc, appuyés des Espagnols, dominaient dans Paris, il s'assura de leurs suffrages.

CHAPITRE XII.

Mayenne casse le conseil de l'Union.

Alors, ayant convoqué le conseil général de l'union, Mayenne loua d'abord le zèle et les services signalés de ceux qui composaient cette assemblée; il ajouta ensuite que la France ayant un roi dont il était le lieutenant général, un conseil si nombreux, semblable plutôt au sénat d'une république qu'au conseil d'état d'une monarchie, nuisant également à la célérité et au secret des affaires; en vertu de l'autorité royale qui lui était confiée en l'absence du roi, il allait

créer un conseil d'état, et cassait, en conséquence, celui qui avait subsisté jusqu'alors.

1590.

Ce fut un coup de foudre pour les Seize et pour leurs partisans; mais, les personnes les plus accréditées de l'assemblée ayant consenti à cette suppression, les autres n'osèrent s'y opposer.

Mayenne donna la charge de garde des sceaux à l'archevêque de Lyon, arrêté par Henri III dans les seconds états de Blois, et qui venait de s'échapper de sa prison. Il créa quatre secrétaires d'état; Péricard secrétaire intime du duc de Guise, assassiné à Blois, Debrai, Desportes-Baudoin et Rossieux, et convoqua les états généraux dans Melun pour le troisième jour de février; le but de cette dernière mesure était de contrarier la session des mêmes états généraux indiquée dans Tours par Henri IV.

Cependant il n'osa supprimer le conseil particulier de la ligue des Seize, dont le pouvoir concentré dans Paris soulevait à son gré l'immense population de cette capitale. Ce conseil continua d'agir sourdement en faveur de la cour de Madrid, tandis que la noblesse, maîtresse des troupes et des places fortes embrassait le parti du duc de Mayenne par inclination et par intérêt, ce qui continuait d'entretenir deux partis dans la ligue.

Un troisième parti était celui des politiques, caché dans Paris et dans les autres grandes



1590.

villes; une partie des membres du parlement de Paris attachée à ce parti ouvertement ou en secret désirait que le roi se fît catholique, et à cette condition offrait de se ranger à son obéissance; ce parti était embrassé par le duc de Nevers dans ses terres et par un grand nombre d'autres grands seigneurs ennemis des Guise, mais refusant de reconnaître Henri IV avant qu'il eût abjuré la religion protestante.

On pouvait regarder (1) le duc de Lorraine comme formant un quatrième parti. Il avait espéré long-temps de placer la couronne sur la tête de son fils, le marquis de Pont-à-Mousson; il désirait alors la continuation de la guerre pour avoir une occasion de s'emparer de Metz, de Toul, de Verdun et du duché de Sedan sur lesquels il prétendait avoir des droits. Le duc de Savoie était du même avis dans l'espoir de conserver le marquisat de Saluces (2), et de faire d'autres conquêtes en Dauphiné et en Provence. Les ducs de Nemours et de Mercœur songeaient aussi à profiter des débris du royaume; le premier voulait se faire une souveraineté dans son gouvernement de Lyon; le second, dans la Basse-Bretagne, aux droits de Marie de Luxembourg

(1) Cayet, tom. 1.

(2) Guichenon, Hist. de la maison de Savoie.

son épouse, en qualité de descendante de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray en 1364. Cette diversité de vues et d'opinions, rendait la mission du légat très-difficile à remplir et neutralisait presque tous les efforts de la ligue.

Il ne régnait pas une parfaite unité de vues dans le conseil de Henri IV. J'ai parlé des différentes dispositions des protestans et des catholiques, mais ce prince entraînait tout par l'ascendant de son génie conciliateur. S'étant rendu maître du cours de la Seine au-dessus et au-dessous de Paris, une disette extrême se faisait ressentir dans cette capitale. Les clameurs s'élevaient contre le duc de Mayenne. Pour apaiser ces murmures, il se remit à la tête de son armée pour assiéger Meulan, petite place sur la Seine, à l'entrée de la Normandie, qui interceptait la communication entre Rouen et Paris. Meulan se défendit avec vigueur. Le roi campait alors entre Lisieux et Pont-Audemer; sa plus solide espérance consistait à resserrer Paris et à l'affamer. Il était donc très-essentiel pour lui de secourir Meulan. Il partit de Lisieux le 14 février, emporta sur sa route la ville de Verneuil, et parut le 21 à la vue de Meulan; il entra le même jour dans la ville, et le duc fut contraint à lever le siége (1).

(1) Cayet, tom. 1. Mém. du baron de Rosny, tom. 1.

1590.

Henri IV voulant couper de toute part les vivres aux Parisiens, résolut d'attaquer brusquement la ville de Dreux, de rompre les chemins de la Beauce et d'intercepter tous les convois envoyés de Chartres à Paris (1). La place fit une résistance à laquelle le roi ne s'était pas attendu. Philippe II ayant envoyé au duc de Mayenne un secours de quatre mille cavaliers et de trois mille hommes de vieille infanterie wallone, aux ordres du jeune d'Egmont, fils du comte d'Egmont, à qui ce monarque avait fait trancher la tête, passe la Seine sur le pont de Mantes, et paraît devant Dreux le 11 mars. On comptait dans son armée quatre mille cinq cents chevaux et dix mille fantassins. Celle du roi n'était composée que de huit mille fantassins et trois mille chevaux.

A la nouvelle de l'approche (2) des ligueurs, le roi leva le siége et vint occuper une excellente position à Nonancourt, sur le passage de la rivière d'Eure.

---

(1) Mathieu, tom. 2. Mém. de Sully, tom. 1. Davila, Guerr. civ. de France, liv. 11.

(2) De Thou, liv. 98. D'Aubigné, tom. 3. Mém. de Duplessis Mornay.

CHAPITRE XIII.

Bataille d'Ivry.

Deux choses avaient principalement déterminé Henri IV à donner bataille : l'une était l'embarras de ses finances ; il lui devenait difficile de tenir plus long-temps ses troupes en corps d'armée sans les mener en Normandie, et en prenant ce parti il consumait toutes les contributions de cette province, qui étaient sa principale ressource ; l'autre consistait dans la gaîté extraordinaire (1) qu'il remarquait parmi ses capitaines et ses soldats. On eût dit qu'un jour de combat était pour eux un jour de fête ; leur nombre était d'un tiers inférieur à celui des ligueurs, mais le succès de la bataille d'Arques leur inspirait une telle confiance en leurs généraux, qu'ils regardaient la victoire comme certaine.

Une raison contraire retenait le duc de Mayenne. Reconnaissant la supériorité des talens militaires du roi et des généraux dont il

(1) Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand. Mém. de la ligue, tom. 4. Cayet, tom. 1.

1590. était secondé, il se fût contenté de jeter du secours dans Dreux en évitant la bataille, s'il n'eût été poussé presque malgré lui à combattre, par les railleries des Parisiens, les instances du légat du pape, le vœu prononcé des troupes espagnoles, et la honte d'avoir perdu plusieurs provinces en deux mois sans tenter un effort en leur faveur. Il passa la rivière d'Eure sur le pont d'Ivry. Les deux armées se trouvèrent en présence le 13 mars.

Henri IV savait que la cavalerie espagnole, armée de lances à la manière antique, devait enfoncer sa cavalerie presque entièrement composée de volontaires, lesquels, durant le cours des guerres civiles, avait préféré, à l'usage embarrassant des lances, celui des pistolets et des sabres, à l'exemple des cavaliers allemands, auxquels on donnait alors le nom de *Reitres*. Pour remédier aux désavantages des armes, il partagea sa cavalerie en plusieurs divisions séparées, afin de ne pas l'exposer à recevoir toute entière de front la violence de la première charge des lanciers ennemis; à cette précaution il joignit celle d'attacher à chaque division de cavalerie un bataillon d'arquebusiers, dont le feu soutenait la cavalerie en éclaircissant les ennemis à mesure qu'ils approchaient, jetait du désordre dans leurs rangs, et rendait leur choc moins redoutable. La cavalerie, ainsi partagée en petits corps isolés, pouvait se porter

avec plus de facilité sur les flancs des ennemis et les attaquer dans tous les sens. Cette manœuvre, profondément méditée, et dont l'excellence avait été reconnue d'abord dans la théorie, se trouva justifiée par l'expérience de cette journée. Le roi, ayant formé son ordre de bataille, en donna le plan figuré au baron de Biron, maréchal de camp général.

La plaine d'Ivry où l'on devait combattre (1), s'étend en forme de cercle l'espace de plusieurs lieues; elle est bornée du côté occupé par l'armée royale, par les villages de Foucrainville et de Saint-André, et du côté opposé où débouchait l'armée de la ligue, elle se termine par un bois très-épais, appelé *la Haye* par les gens du pays; du côté de l'ouest où s'avançaient les deux armées, elle s'incline vers une vallée profonde où coule la rivière d'Eure, sur les bords de laquelle se trouvent deux bourgs, Ivry au sud, et Anet à l'ouest.

Du côté d'Anet on passe la rivière à gué; on la franchit sur un pont à Ivry. La plaine est découverte, sans buissons, sans fossés, sans éminences; elle forme seulement vers le milieu un petit rideau, qui ne s'étend pas fort loin vis-à-vis le village de Foucrainville.

(1) D'Aubigné, tom. 3. De Thou, liv. 98. Mém. de Duplessis Mornay, tom. 1. Mém. de la ligue, tom. 4.

1590.

L'armée royale se rangea en bataille; la droite appuyée au village de Saint-André, et la gauche à celui de Foucrainville. Le duc de Montpensier commandait l'avant-garde, le roi était au corps de bataille, le maréchal de Biron conduisait le corps de réserve. La cavalerie se partageait en cinq principales divisions; la première, commandée par le maréchal d'Aumont, et flanquée de deux régimens d'arquebusiers, formait la gauche au bout de la plaine; près d'elle se trouvait la seconde division, conduite par le duc de Montpensier, appuyée à sa gauche par un bataillon suisse, et à sa droite par un bataillon français; la troisième division, la plus nombreuse de toutes, occupait le centre de l'armée, où combattait le roi, le prince de Conti et les principaux capitaines; elle était soutenue à sa gauche par un corps des Suisses de la garde du roi, et à droite par un autre corps de la même nation; le quatrième corps, commandé par le maréchal de Biron, était protégé par deux régimens d'arquebusiers français; enfin la cavalerie allemande composait la cinquième division; le comte Théodoric de Schomberg la commandait; elle s'adossait au village de Saint-André.

Sur le front de l'armée, en avant, se trouvaient deux escadrons, un de quatre cents chevau-légers, commandé par le comte d'Auvergne; l'autre de trois cents cuirassiers aux ordres du baron de Biron. Entre ces deux escadrons était placée

l'artillerie, commandée par Philibert de la Guiche. L'armée, rangée de la sorte, s'étendait en ligne droite sur un front égal, excepté à l'endroit où les deux escadrons du comte d'Auvergne et du baron de Biron, avec l'artillerie, couvraient le centre.

L'armée de la ligue (1), après avoir passé la rivière d'Eure sur le pont d'Iyry, découvrit les troupes royales rangées en bon ordre, et qui, ayant pris l'avantage du terrain, l'attendaient pour lui livrer combat. Elle était partagée en deux corps principaux et s'avançait en forme de croissant; la droite commandée par le duc de Nemours, la gauche par le chevalier d'Aumale, le centre par le duc de Mayenne; à la pointe de l'aile droite était le comte d'Egmont avec ses lanciers flamands; derrière lui trois régimens français et un régiment suisse; venait ensuite l'escadron du duc de Nemours; entre cet escadron et les Suisses on avait placé l'artillerie; au bout de l'aile gauche jusqu'aux extrémités de la plaine, s'étendaient les chevau-légers francomtois et espagnols, protégés en flanc par l'infanterie allemande, à côté de laquelle se trouvait quatre régimens français; ensuite était l'escadron du chevalier d'Aumale

(1) Davila, Guerr. civ. de France, liv. 11. Daniel, Hist. de France, tom. 7.

1590.

avec trois régimens français; le duc de Mayenne occupait le centre avec les carabiniers flamands et un corps de sept cents chevaux; devant lui, deux régimens de cavalerie allemande devaient faire d'abord un feu irrégulier, suivant leur coutume, puis, en passant entre les deux ailes, se rallier derrière l'armée pour revenir ensuite à la charge.

Dans cet ordre, les ligueurs s'avançaient au petit pas dans la plaine, laissant derrière eux Ivry et la rivière d'Eure; ils arrivèrent sur la fin du jour en présence des royalistes. La proximité de la nuit empêchait également le roi et le duc de commencer le combat. Les deux armées passèrent la nuit au bivouac, et le lendemain matin, 14 mars, la bataille s'engagea peu après le lever du soleil. . .

Une (1) preuve évidente que l'ordonnance de l'armée royale était très-supérieure, c'est qu'en moins d'une heure l'armée de la ligue fut entièrement défaite; les débris de sa cavalerie fuyaient à toute bride vers Ivry pour

(1) La victoire d'Ivry fut célébrée par une médaille qui paraît être le premier monument de cette espèce, depuis que Henri IV eût pris le titre de roi de France. D'un côté est son buste avec la légende: *Henricus IV Franciæ et Navarræ rex christianissimus.* Au revers on voit un trophée d'armes avec cette inscription: *Victoria Yvriaca.*

1590.

y repasser la rivière; l'infanterie restait sur le champ de bataille; les Suisses se défendirent assez long-temps; mais, s'apercevant qu'on allait rompre leurs bataillons à coups de canon, ils se rendirent prisonniers de guerre; l'infanterie allemande fut presque entièrement exterminée; le duc de Mayenne perdit son canon, ses bagages, ses drapeaux, et près des trois quarts de son armée, en tués, blessés ou prisonniers (1). Le duc de Mayenne, ayant passé la rivière d'Eure sur le pont d'Ivry, le fit couper pour arrêter la poursuite de ses ennemis. Il s'enfuit à Mantes, de là à Saint-Denis, puis à Paris. Une partie des fuyards prit ce chemin avec lui; le reste, se sauvant à travers la plaine, gagna la ville de Chartres.

Il ne paraît pas que dans cette journée Henri IV eût fait usage de l'artillerie volante, à laquelle il devait le succès de la bataille d'Arques. Les contemporains peuvent avoir négligé cette circonstance. Tous observent que ce prince, après avoir fait les fonctions de général, se battit comme un simple soldat. On se souviendra dans tous les siècles de ces belles paroles prononcées par lui à la tête de l'armée

(1) Perefixe, Hist. de Louis-le-Grand. Lettre du roi à Sillery, ambassadeur de France en Suisse, du 14 mai 1590.

1590.

avant de faire sonner la charge : « Si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. » Sauvez les Français, s'écriait-il après la victoire, lorsque les vainqueurs s'acharnaient sur les vaincus.

CHAPITRE XIV.

Suites de la bataille d'Ivry.

Ce n'est plus comme à Coutras où à peine il était le maître ; son armée le suivait avec allégresse. Elle fut même renforcée par plusieurs corps de cavalerie conduits par d'Humières, du Mouy, Duplessis Mornay et la Trimouille ; ils accouraient du Poitou et de la Picardie sur le bruit d'une bataille prochaine, et survenant à la fin de l'action, ils contribuèrent à rendre la victoire complète. On résolut d'assiéger de nouveau Paris.

Une extrême consternation régnait dans cette grande cité. On s'attendait à voir arriver incessamment Henri IV aux pieds des murailles, et on craignait que la multitude n'ouvrît les portes. Il fut ordonné aux prêtres de rassurer les esprits : ils publièrent d'abord que le roi avait été tué dans le combat. Cette nouvelle,

tenue pour certaine dans Paris durant cinq à six jours, donna le temps à la première frayeur de se calmer. On fit venir quelques troupes de Picardie et de Champagne.

Sully rapporte dans ses mémoires (1), que si Henri IV ne se porta pas sur Paris le lendemain de la bataille d'Ivry, ce fut la faute du surintendant des finances d'O, qui, s'entendant avec les ligueurs et ne pouvant s'accommoder de la domination d'un roi huguenot, laissait Henri dans un tel dénûment, que les Suisses furent sur le point de se mutiner faute de solde. Cette raison ne saurait être admise : la solde de l'armée victorieuse se trouvait alors aisément à la pointe de l'épée. Cette armée devenait d'autant plus florissante, que la plus grande partie de l'infanterie française et suisse, échappée à la première fureur du soldat, passa au service du roi.

Il est probable que Henri, en marchant rapidement sur Paris après la journée d'Ivry, eût terminé la guerre par la prise de cette capitale; mais il est probable aussi qu'elle eût été détruite de fond en comble. Non-seulement il aurait été impossible d'arrêter le soldat, mais on devait prévoir qu'une multitude d'ouvriers, de journaliers, d'hommes de peines, dépourvus de

(1) Tom. 1.

1590. toute propriété, se seraient réunis aux soldats royalistes pour piller Paris, et peut-être pour en détruire les bâtimens.

Il paraît que cette considération dirigea la conduite de Henri IV (1). Ayant séjourné assez long-temps dans Mantes, sous prétexte des grandes pluies, il se rendit maître de Lagny, de Provins, de Montereau et de Melun; il fortifia tous les postes sur la Seine, la Marne et l'Oise, d'où l'on pouvait transporter des vivres dans Paris; enfin, Saint-Maur s'étant rendu à lui le 25 avril, Paris se trouva entièrement bloqué.

CHAPITRE XV.

Siége de Paris par Henri IV.

HENRI IV était maître des ponts de Charenton et de Saint-Cloud, et de tous les postes importans aux environs de la capitale. Son armée n'excédait pas le nombre de vingt-cinq mille hommes, mais elle jouissait de l'abondance, et tous les chemins étaient ouverts pour lui amener des secours. La disette la plus affreuse régnait au contraire dans la ville; on y comptait

(1) Mém. de Villeroi, tom. 1. De Thou, liv. 98.

encore deux cent vingt mille habitans ; mais, presque tous les gens riches ayant pris la fuite les uns après les autres, cette population affamée devenait à charge sans rendre de véritables services. Cependant les Parisiens étaient disposés de longue main, par les manœuvres cachées des chefs de la ligue, à exposer leur vie plutôt que de mettre leur religion en péril. Les fréquens décrets de la Sorbonne et les mandemens du légat assuraient de concert qu'on ne pouvait traiter avec un prince hérétique sans encourir la damnation éternelle. Les chaires dans les églises, et les tribunes dans les sociétés politiques, retentissaient de cette opinion. On ne souffrait pas même que l'opinion contraire fût énoncée : plusieurs, auxquels il échappa de dire qu'il fallait s'accommoder avec le roi plutôt que de périr de faim, furent les uns pendus, les autres jetés dans la Seine par les ligueurs en furie (1), comme infestés du poison de l'hérésie.

Un décret de la Sorbonne du 7 mai, promettait la couronne du martyre à quiconque aurait le bonheur de mourir en combattant contre Henri IV. En vertu de ce décret (2), se fit la

(1) Mathieu, tom. 2. D'Aubigné, tom. 3. Mém. de la ligue, tom. 4.

(2) Voltaire, tom. 20, édit. encadrée. Mém. de la ligue, tom. 4.

1590.

fameuse procession de la ligue en présence du légat du pape, de plusieurs évêques italiens, et du jésuite Bellarmin, depuis cardinal, qui tous avaient suivi le légat.

Rose, évêque de Senlis, paraissait à la tête, portant une croix dans une main, une hallebarde dans l'autre; après lui venait le prieur des chartreux, suivi de ses moines, l'habit retroussé, le capuchon abattu, un casque en tête, la cuirasse sur le dos; les capucins, les cordeliers, les feuillans, les minimes, les carmes, les dominicains marchaient dans le même équipage, portant de vieux mousquets rouillés, avec un air menaçant, les yeux enflammés et grinçant les dents (1). Hamilton, curé de Saint-Côme, faisait l'office de sergent-major, ordonnait la marche, les haltes, les salves de mousqueterie. Les moines, défilant devant la voiture du légat, l'un d'eux tua son aumônier d'un coup de fusil chargé à balle. Cet accident ne troubla pas la procession; les moines s'écrièrent, au rapport du président de Thou, que cet aumônier était monté droit au ciel, en mourant dans une aussi sainte cérémonie; et les Parisiens ne firent pas attention à la mort de ce prêtre. Le parlement, les autres cours supérieures, et les hommes les plus distingués

(1) De Thou, liv. 98. Daniel, Hist. de France, tom. 7.

de tous les états, faisaient serment dans la cathédrale, sur les évangiles, de défendre la ville jusqu'à la mort.

Cependant la famine augmentait; aucune provision ne pouvait entrer par la rivière. Lagny, Saint-Maur et Charenton, gardés par le baron de Givry, fermaient l'embouchure de la Marne; celle de l'Yonne l'était par Montereau, où commandait Champlivaut avec une garnison suffisante. Les garnisons de Melun et de Corbeil rendaient le roi maître de la navigation supérieure de la Seine; le maréchal d'Aumont, logé à Saint-Cloud, interceptait sa navigation inférieure. La ville était réduite à la médiocre quantité de vivres transportés par terre, au risque de tomber dans les mains de la cavalerie royaliste qui rôdait sur toutes les routes. La faim réduisait les Parisiens au désespoir, sans les déterminer à recevoir Henri dans leurs murs. On fût réduit à pulvériser les os des morts dans le cimetière des Innocens, pour en faire du pain; cette étrange nourriture augmenta les maladies contagieuses qui emportaient les Parisiens par milliers.

Mais les moines, dont les discours incandescens inspiraient l'ardeur du martyre, ne partageaient pas la calamité commune; une visite faite dans les couvens dévoila leurs manœuvres lâches et intéressées. Mézerai assure qu'on trouva jusque chez les capucins d'abondantes

1590.

provisions. Ce fut un secours passager; des subsistances suffisantes pour un petit nombre d'hommes, pouvaient à peine alimenter pour peu de jours une population de deux cent mille individus. La ville ne pouvait échapper à Henri IV, si, par excès de commisération, il n'eût souffert qu'un grand nombre de femmes, d'enfans et de vieillards se retirassent, et que ses officiers et ses soldats fissent entrer des rafraîchissemens pour leurs connaissances.

On raconte que deux habitans de la campagne, surpris au moment où ils conduisaient une charretée de pain à une poterne, allaient être pendus; Henri les rencontra en visitant ses quartiers; ils se jetèrent à ses genoux, en lui représentant qu'ils n'avaient d'autre manière de pourvoir à l'entretien de leurs familles. « *Allez en paix*, leur dit le roi en leur donnant quelque argent, *le Béarnais est pauvre; s'il en avait davantage, il vous le donnerait.* » Il entrait sans doute de l'imprudence dans cette conduite; mais combien cette imprudence est digne d'admiration! « J'aimerais presque mieux n'avoir pas Paris, disait ce prince, que de le conquérir ruiné par la mort de tant d'individus (1). »

Il importerait au bonheur de la race hu-

(1) Millot, Elém. de l'hist. de France, tom. 3.

maine que des rois de ce caractère fussent affranchis de la loi commune qui condamne tous les hommes à la mort; du moins leur mémoire sera en bénédiction dans tous les siècles. En vain les révolutions dévastatrices abattraient leurs statues, elles se relèvent dans les cœurs de tous les gens de bien, tandis que leur nom s'associe avec celui de l'Être-Suprême pour mériter les hommages de l'univers.

CHAPITRE XVI.

Mort du cardinal de Bourbon.

PENDANT que les royalistes et les ligueurs s'occupaient les uns de l'attaque de Paris, les autres de sa défense, le cardinal de Bourbon, cassé de vieillesse et consumé d'ennui, mourut au château de Fontenay, le 9 mai. A la nouvelle de cet événement, le légat ayant célébré une messe solennelle dans l'église des Grands-Augustins, un moine prononça un sermon sur la constance avec laquelle les chrétiens devaient défendre leur religion; et, à l'issue du sermon, le légat reçut un nouveau serment des prélats, des capitaines et des chefs de tous les corps, de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre Paris

1590. contre un roi hérétique; malgré ces sermens, les horreurs de la famine avaient ébranlé la constance des habitans de Paris, réunis en grand nombre aux portes du palais, en demandant la paix ou du pain. Leurs premiers rassemblemens furent dissipés par la force; mais devenant chaque jour plus nombreux, on en redoutait les suites.

Un conseil extraordinaire fut assemblé pour mettre en délibération si on pouvait en sûreté de conscience traiter avec Henri IV. Des conférences furent ouvertes au faubourg St.-Antoine, dont le roi était (1) le maître; on offrait de le recevoir dans Paris, pourvu qu'il renonçât à la religion réformée. Henri regardant le succès du siége comme infaillible, rejeta cette condition. Les états de la ligue ne pouvaient s'assembler à Melun où le duc de Mayenne les avait convoqués; une proclamation fut répandue dans Paris : on engageait les trois ordres à se réunir dans cette capitale pour procéder à l'élection d'un roi; en attendant, Mayenne retint le titre de lieutenant général de la couronne de France.

(1) Mém. de la ligue, tom. 4.

CHAPITRE XVII.

Le duc de Parme force Henri IV à lever le siége de Paris.

PHILIPPE II avait ordonné au duc de Parme, Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, de marcher avec toutes ses forces au secours de Paris, malgré le danger de livrer les provinces belgiques aux entreprises des Hollandais; ce général approchait. Henri IV, sans abandonner ses postes autour de Paris (1), ayant rassemblé sa cavalerie, court lui présenter bataille. Le duc de Parme la refusa; il n'était pas venu pour combattre, mais seulement pour secourir Paris et pour rendre la ligue plus dépendante du roi d'Espagne. Il était impossible à Henri IV de continuer le siége de Paris devant une armée égale à la sienne, et tandis que cinquante mille hommes pouvaient sortir de la ville et enlever ses quartiers; il ordonna à son infanterie de venir le joindre.

Si Henri IV ne put forcer le duc de

(1) Grotius, Ann. des Pays-Bas. Chron. novennaire, tom. 3.

1590. Parme à accepter bataille, il l'empêcha du moins de faire des conquêtes, et le cotoyant jusqu'aux frontières de Picardie, il le fit rentrer dans les Pays-Bas; mais, pendant cette poursuite, un grand convoi de vivres escorté par huit cents hommes, était entré dans Paris. D'ailleurs le duc de Parme avait laissé huit mille hommes au duc de Mayenne : le roi fut obligé de lever le siége.

CHAPITRE XVIII.

Mort de Sixte-Quint.

MALGRÉ l'excommunication dont Sixte-Quint avait frappé Henri IV, ce pontife refusait de contribuer, de ses armes ou de son argent, à l'affermissement de la ligue, parce qu'il sentait que si Philippe II venait à bout d'écraser Henri IV, ce prince, maître à la fois de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas, du Milanais et du royaume de Naples, le serait bientôt de Rome et du saint siége; n'osant se déclarer en faveur de Henri, et redoutant Philippe, il était mort en 1590, non sans soupçon d'empoisonnement. Urbin VII, Jean-Baptiste Castagna, ne siégea que quinze jours. Grégoire XIV, Nicolas Sfrondate qui lui succéda, né à Milan, sujet du roi d'Espagne, immola

1590.

tout à Philippe. Une armée d'Italiens fut levée pour ravager la France aux dépens des trésors amassés par Sixte-Quint pour embellir Rome. Le jésuite Jouvenci convient, dans son histoire de la Société de Jésus, que le jésuite Nigri, supérieur des novices de Paris, rassembla tous les novices de cet ordre en France; qu'il les conduisit au-devant de l'armée du pape; qu'il les enrégimenta dans cette armée, laquelle laissa en France les traces des plus horribles dissolutions. Ce fait peint l'esprit du temps.

C'était bien alors que les prêtres pouvaient écrire que l'évêque de Rome avait le droit de disposer des couronnes. Ce droit était constaté à main armée. Un neveu du pape (1) entraît en France à la tête des pontificaux avec des monitoires et des indulgences; il s'était réuni au duc de Savoie dans les montagnes du Dauphiné. Le duc de Lesdiguières, qui fut dans la suite le dernier connétable de France (2) et le dernier seigneur puissant, battit cette armée combinée. Lesdiguières faisait la guerre comme Henri IV, avec des capitaines qui servaient trois ou quatre mois; cependant l'un et l'autre défirent les armées composées de troupes réglées. Il en était de même dans toutes les pro-

(1) Le duc de Monte Martiano. Davila, liv. 12.
(2) Jusqu'à la révolution.

1590.

vinces du royaume; partout les royalistes, les ligueurs et les politiques combattaient les uns contre les autres, et contre les étrangers.

Tout le monde était alors soldat en France: paysans, manufacturiers, bourgeois; c'est ce qui la dévasta, mais c'est aussi ce qui la préserva du malheur d'être envahie par les peuples voisins. Les soldats du pape se dispersèrent après avoir donné l'exemple d'une débauche inconnue en deçà des Alpes. Les habitans des campagnes brûlaient les chèvres qui suivaient leurs régimens (1).

Depuis le départ du duc de Parme, les deux partis royaliste et ligueur, demeurèrent quelque temps dans une assez grande faiblesse, également agités par des dissensions intérieures, avec cette différence que celles du parti du roi diminuaient sensiblement par la bonne conduite de ce prince, au lieu que celles de la ligue allèrent toujours en augmentant.

(1) Voltaire, Essai sur les mœurs, tom. 4.

CHAPITRE XIX.

La reine Élisabeth envoie à Henri IV des secours d'hommes et d'argent.

HENRI IV avait envoyé le vicomte de Turenne en ambassade auprès de la reine d'Angleterre pour lui demander des secours d'hommes et d'argent. Cette négociation exigeait beaucoup de souplesse. Élisabeth offrait toutes les forces de l'Angleterre, à condition que Henri promît de lui remettre Calais ou quelque autre place de la même importance sur les côtes de la Manche. Turenne ne refusait pas (1) nettement de satisfaire la reine, mais il éludait sous divers prétextes; tantôt alléguant la haine qui rejaillirait sur le roi encore mal affermi, s'il aliénait une des clefs de la France; tantôt remontrant à la reine que sa générosité ne lui permettait pas de profiter de la détresse du roi pour exiger de lui un sacrifice pouvant le perdre

(1) Ann. de Cambden. Rapin Thoiras, liv. 17.

1591.

absolument, et réunir tous les catholiques sous les drapeaux du duc de Mayenne.

Elisabeth, se rendant à ces raisons, prêta au roi deux cent mille ducats, et lui envoya six mille hommes sous les ordres de Norris et de Roger Willams. Ses ministres furent autorisés à favoriser de tout leur pouvoir les négociations du roi, pour lever des troupes chez les princes protestans d'Allemagne. Elle promit des secours plus puissans si le duc de Parme rentrait en France. Dans cette hypothèse, ses troupes devaient descendre sur les côtes de Hollande ou de Zélande, et seconder efficacement le comte Maurice de Nassau et les Hollandais, pour opérer une diversion en se jetant sur la Flandre ou sur le Brabant.

Avec ces assurances, Turenne passa à la Haye; il obtint des états de Hollande trois mille fantassins payés pour la campagne, mais cette promesse demeura sans effet, par le besoin que les Hollandais eurent de toutes leurs forces. Le roi obtint des troupes et de l'argent des princes protestans d'Allemagne; ils firent une levée de quatre mille cavaliers et de huit mille fantassins, qui devaient être prêts à entrer en France au commencement de l'été, sous les ordres du prince Christian d'Anhalt, avec l'artillerie et les munitions nécessaires.

Je passe sous silence diverses entreprises qui

1591.

n'eurent aucune suite. Les Parisiens attaquèrent en vain Saint-Denis; le chevalier d'Aumale fut tué dans cette occasion. Le roi, de son côté, tenta vainement de surprendre Paris. On nomma cette expédition infructueuse, *la journée des farines*. Des soldats, habillés en paysans et conduisant un grand convoï de farine, avaient ordre de s'emparer de la porte Saint-Honoré (1); le duc de Mayenne, instruit de cette ruse de guerre, la rendit inutile, et profita de cette occasion pour faire entrer dans Paris une garnison espagnole de quatre mille hommes.

Dès que la saison permit aux armées de se rassembler, le roi, après avoir passé l'hiver et le printemps à Mantes, se disposa à joindre l'armée allemande. Cette jonction eut lieu avant que Mayenne se fût mis en état d'y mettre obstacle. L'armée royale s'emparait de toutes les places de la Lorraine. Ce fut dans cette occasion qu'en présence du roi fut célébré dans Sedan, le mariage du vicomte de Turenne avec Charlotte de la Marck, fille unique du duc de Bouillon. Cette alliance donna à la maison de la Tour d'Auvergne la souveraineté des villes de Bouillon et de Sedan.

Les ligueurs s'étaient enfin rassemblés sous

(1) Mém. de la ligue, tom. 4.

1591.

les murs de Sedan. Le roi, résolu de leur livrer bataille, était parti d'Attigny le premier octobre : il campa le soir à Grand-Pré avec l'avant-garde et arriva le lendemain à la vue de Verdun, étendant son armée dans la plaine en ordre de bataille. Les ligueurs, se souvenant des journées de Coutras, d'Arques et d'Ivry, n'osèrent commettre leurs forces au sort d'une bataille, ils restèrent sous les murs de la place où le roi ne pouvait les attaquer. Les vivres abondaient dans le camp des ligueurs. La saison était pluvieuse. Les soldats de Henri IV, qui observaient peu de discipline dans un pays ennemi, souffraient impatiemment de camper en rase campagne.

Dès la première nuit, l'armée essuya un orage accompagné d'une pluie abondante, renversant les baraques des soldats, et inondant la plaine. Cet orage mit les troupes dans un très-grand désordre; aussi le lendemain, le roi, après avoir resté plusieurs heures en bataille, voyant que les ennemis ne faisaient aucun mouvement, prit la route de Normandie pour faire le siége de Rouen, seule ville qui tenait pour la ligue dans cette province.

Le désir qu'avait la reine Elisabeth de voir les villes maritimes de France (1) hors du pou-

(1) Rapin Thoiras, Hist. d'Angleterre, liv. 17.

voir de la ligue, avait autant contribué à la détermination de Henri IV, que la position respective de son armée et celle des ligueurs. Elisabeth envoyait au secours du roi une nouvelle armée anglaise de quatre mille hommes, sous les ordres du comte d'Essex.

1591.

FIN DU TOME SECOND.

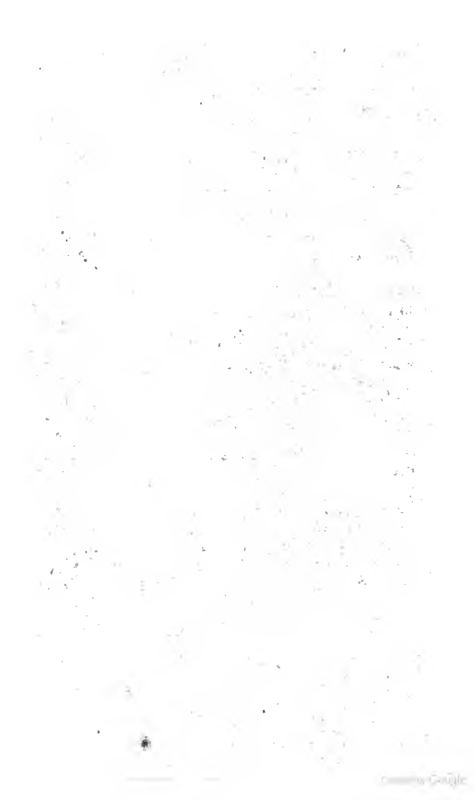


TABLE
DES CHAPITRES.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

FIN DE LA TABLE.



